

131 Rapports

- 131 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
- 131 Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière
- 132 Rapports des cabinets d'experts-comptables inscrits indépendants

135 États financiers consolidés

- 135 Bilans consolidés
- 136 Comptes consolidés de résultat
- 137 États consolidés du résultat global
- 138 États consolidés des variations des capitaux propres
- 139 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

140 Notes annexes

- 140 Note 1 Informations générales
- 140 Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, des estimations et des jugements
- 154 Note 3 Juste valeur des instruments financiers
- 171 Note 4 Valeurs mobilières
- 175 Note 5 Prêts
- 178 Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers
- 179 Note 7 Entités structurées
- 183 Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture
- 190 Note 9 Locaux et matériel
- 191 Note 10 Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- 193 Note 11 Acquisitions et cessions importantes
- 195 Note 12 Coentreprises et entreprises associées
- 195 Note 13 Autres actifs
- 196 Note 14 Dépôts
- 197 Note 15 Assurance
- 200 Note 16 Fonds distincts
- 200 Note 17 Avantages du personnel – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi
- 206 Note 18 Autres passifs
- 206 Note 19 Débentures subordonnées
- 207 Note 20 Titres de fiducie de capital
- 208 Note 21 Capitaux propres
- 210 Note 22 Rémunération fondée sur des actions
- 212 Note 23 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers
- 214 Note 24 Impôt sur le résultat
- 216 Note 25 Bénéfice par action
- 216 Note 26 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités
- 219 Note 27 Actions en justice et questions de réglementation
- 221 Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances
- 221 Note 29 Transactions entre parties liées
- 223 Note 30 Résultats par secteur d'exploitation
- 225 Note 31 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers
- 226 Note 32 Gestion des fonds propres
- 227 Note 33 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- 230 Note 34 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan
- 231 Note 35 Information sur la société mère
- 232 Note 36 Événements postérieurs à la date du bilan

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les nombreux montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. L'information financière contenue dans notre rapport de gestion est présentée de manière cohérente avec ces états financiers consolidés.

Nos systèmes de contrôles internes sont conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques et les manuels de procédures, le Code de déontologie et la responsabilisation des employés quant à leur rendement selon des sphères de responsabilité appropriées et bien définies.

Les systèmes de contrôles internes sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation, qui est conçue afin d'assurer que nous et nos employés nous conformons à la législation sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, et par une équipe d'auditeurs internes qui effectue une revue périodique de toutes les facettes de nos activités.

Le Conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise de son Comité d'audit composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité revoit nos états financiers consolidés et recommande au Conseil de les approuver. Le Comité d'audit assume d'autres responsabilités importantes, étant notamment chargé de revoir nos procédures de contrôles internes actuelles ainsi que les révisions prévues de ces procédures et de conseiller les administrateurs en matière d'audit et de présentation de l'information financière. Notre responsable en chef de la conformité à la réglementation et notre auditeur interne en chef peuvent consulter librement et en tout temps le Comité d'audit.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) effectue les examens et enquêtes concernant nos opérations et activités qu'il juge nécessaires pour déterminer, d'une part, si nous respectons les dispositions de la *Loi sur les banques* et, d'autre part, si nous sommes en bonne santé financière. Dans l'exécution de son mandat, le BSIF s'efforce de protéger les droits et intérêts de nos déposants et créanciers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant nommé par nos actionnaires sur recommandation du Comité d'audit et du Conseil d'administration, a effectué un audit indépendant du bilan consolidé au 31 octobre 2016 et du compte consolidé de résultat, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et du tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, ainsi que de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016. Son rapport, dans lequel il exprime une opinion sans réserve, se trouve dans les pages qui suivent. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. peut en tout temps s'entretenir avec le Comité d'audit de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail. Le bilan consolidé au 31 octobre 2015 et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des deux exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2015 ont été audités par l'auditeur précédent, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., qui a émis une opinion sans réserve sur ces états dans son rapport daté du 1^{er} décembre 2015.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 29 novembre 2016

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la Banque Royale du Canada d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef de l'administration et chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres employés, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions de nos actifs;
- fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que nos encaissements et décaissements ne sont faits qu'avec l'autorisation de notre direction et de notre Conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de nos actifs qui pourrait avoir une incidence significative sur nos états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies en temps opportun. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Sous la supervision du président et chef de la direction et du chef de l'administration et chef des finances, et avec leur participation, la direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016, en se fondant sur les critères énoncés en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016 est efficace selon les critères énoncés en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (2013). La direction a également conclu, en se fondant sur les résultats de notre évaluation, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016 ne comportait aucune faiblesse significative.

L'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016 a fait l'objet d'un audit par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, comme en fait mention son rapport, intégré aux présentes, dans lequel il émet une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

David I. McKay
Président et chef de la direction

Janice R. Fukakusa
Chef de l'administration et chef des finances

Toronto, le 29 novembre 2016

Rapports des cabinets d'experts-comptables inscrits indépendants

Rapport de l'auditeur indépendant – auditeur actuel

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué un audit intégré des états financiers consolidés de la Banque Royale du Canada (la « Banque ») pour 2016 ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016. Notre opinion, basée sur nos audits, est présentée ci-dessous.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de 2016 ci-joints de la Banque Royale du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2016, et le compte consolidé de résultat, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 octobre 2016 et les notes annexes, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Les normes d'audit généralement reconnues du Canada exigent également que nous nous conformions aux règles de déontologie.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque Royale du Canada au 31 octobre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Royale du Canada au 31 octobre 2016, selon les critères établis en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

Responsabilité de la direction pour le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle évaluation est comprise dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en nous fondant sur notre audit. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été réalisé conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Un audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous jugeons nécessaires dans les circonstances.

Nous sommes d'avis que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion d'audit sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Définition du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les procédures de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société sont conçues pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend des politiques et des procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la société; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et des administrateurs; iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Limites inhérentes

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, il se peut que celui-ci ne permette pas de prévenir ou de détecter les anomalies. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, la Banque Royale du Canada maintient, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2016, selon les critères établis en vertu de l'Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 29 novembre 2016

Aux actionnaires de la Banque Royale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (la « Banque »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2015, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du bilan de la Banque Royale du Canada et de ses filiales au 31 octobre 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 octobre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2015

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actif		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	14 929 \$	12 452 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	27 851	22 690
Valeurs mobilières (note 4)		
Titres détenus à des fins de transaction	151 292	158 703
Titres disponibles à la vente	84 801	56 805
	236 093	215 508
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	186 302	174 723
Prêts (note 5)		
Prêts de détail	369 470	348 183
Prêts de gros	154 369	126 069
	523 839	474 252
Provision pour pertes sur prêts (note 5)	(2 235)	(2 029)
	521 604	472 223
Actif net des fonds distincts (note 16)	981	830
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	12 843	13 453
Dérivés (note 8)	118 944	105 626
Locaux et matériel, montant net (note 9)	2 836	2 728
Goodwill (note 10)	11 156	9 289
Autres immobilisations incorporelles (note 10)	4 648	2 814
Autres actifs (note 13)	42 071	41 872
	192 498	175 782
Total de l'actif	1 180 258 \$	1 074 208 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 14)		
Particuliers	250 550 \$	220 566 \$
Entreprises et gouvernements	488 007	455 578
Banques	19 032	21 083
	757 589	697 227
Passif net au titre des fonds distincts (note 16)	981	830
Autres		
Acceptations	12 843	13 453
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	50 369	47 658
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	103 441	83 288
Dérivés (note 8)	116 550	107 860
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance (note 15)	9 164	9 110
Autres passifs (note 18)	47 947	43 476
	340 314	304 845
Déventures subordonnées (note 19)	9 762	7 362
Total du passif	1 108 646	1 010 264
Capitaux propres attribuables aux actionnaires (note 21)		
Actions privilégiées	6 713	5 098
Actions ordinaires (émises – 1 484 234 375 et 1 443 954 789)	17 859	14 611
Bénéfices non distribués	41 519	37 811
Autres composantes des capitaux propres	4 926	4 626
	71 017	62 146
Participations ne donnant pas le contrôle (note 21)	595	1 798
Total des capitaux propres	71 612	63 944
Total du passif et des capitaux propres	1 180 258 \$	1 074 208 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

David I. McKay
Président et chef de la direction

David F. Denison
Administrateur

Comptes consolidés de résultat

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)			
Revenu d'intérêt			
Prêts	17 876 \$	16 882 \$	16 979 \$
Valeurs mobilières	4 593	4 519	3 993
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	1 816	1 251	971
Dépôts et autres	167	77	76
	24 452	22 729	22 019
Frais d'intérêt			
Dépôts et autres	5 467	5 723	5 873
Autres passifs	2 227	1 995	1 784
Débitures subordonnées	227	240	246
	7 921	7 958	7 903
Revenu net d'intérêt	16 531	14 771	14 116
Revenus autres que d'intérêt			
Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires (note 15)	4 868	4 436	4 957
Revenus tirés des activités de négociation	701	552	742
Commissions de gestion de placements et de services de garde	4 240	3 778	3 355
Revenus tirés des fonds communs de placement	2 887	2 881	2 621
Commissions de courtage en valeurs mobilières	1 429	1 436	1 379
Frais bancaires	1 756	1 592	1 494
Commissions de prise ferme et autres honoraires tirés de services-conseils	1 876	1 885	1 809
Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation	964	814	827
Revenus sur cartes	889	798	689
Commissions de crédit	1 239	1 184	1 080
Profits nets sur les titres disponibles à la vente (note 4)	76	145	192
Quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées (note 12)	176	149	162
Autres	773	900	685
	21 874	20 550	19 992
Total des revenus	38 405	35 321	34 108
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 546	1 097	1 164
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance (note 15)	3 424	2 963	3 573
Frais autres que d'intérêt			
Ressources humaines (notes 17 et 22)	12 201	11 583	11 031
Matériel	1 438	1 277	1 147
Frais d'occupation	1 568	1 410	1 330
Communications	945	888	847
Honoraires	1 078	932	763
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (note 10)	970	712	666
Autres	1 936	1 836	1 877
	20 136	18 638	17 661
Bénéfice avant impôt	13 299	12 623	11 710
Impôt sur le résultat (note 24)	2 841	2 597	2 706
Bénéfice net	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires	10 405 \$	9 925 \$	8 910 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	53	101	94
	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Bénéfice de base par action (en dollars) (note 25)	6,80 \$	6,75 \$	6,03 \$
Bénéfice dilué par action (en dollars) (note 25)	6,78	6,73	6,00
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,24	3,08	2,84

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Bénéfice net	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt (note 24)			
Éléments qui seront reclassés en résultat dans une période future :			
Variation nette des profits (pertes) latents sur les titres disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	73	(76)	143
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres disponibles à la vente	(48)	(41)	(58)
	25	(117)	85
Écarts de change			
Profits (pertes) de change latents	147	5 885	2 743
Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	113	(3 223)	(1 585)
Reclassement en résultat de pertes (profits) de change	–	(224)	44
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les activités de couverture des investissements nets	–	111	3
	260	2 549	1 205
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(35)	(541)	(108)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	52	330	28
	17	(211)	(80)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat dans une période future :			
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel (note 17)	(1 077)	582	(236)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(322)	350	(59)
	(1 399)	932	(295)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(1 097)	3 153	915
Total du bénéfice (perte) global	9 361 \$	13 179 \$	9 919 \$
Total du bénéfice (perte) global attribuable aux :			
Actionnaires	9 306 \$	13 065 \$	9 825 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	55	114	94
	9 361 \$	13 179 \$	9 919 \$

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Autres composantes des capitaux propres

	Autres composantes des capitaux propres										Total des autres composantes des capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres	
	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Actions propres – privilégiées	Actions propres – ordinaires	Bénéfices non distribués	Titres disponibles à la vente	Écart de change	Couvertures de flux de trésorerie	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Total des autres composantes des capitaux propres				
en millions de dollars canadiens)														
Solde au 1^{er} novembre 2013	4 600 \$	14 377 \$	1 \$	41 \$	27 438 \$	347 \$	686 \$	175 \$	47 665 \$	1 208 \$	1 795 \$	49 460 \$		
Variations des capitaux propres														
Capital social émis	1 000	150	-	-	(14)	-	-	-	1 136	-	-	1 136		
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	-	(16)	-	-	(97)	-	-	-	(113)	-	-	(113)		
Actions privilégiées rachetées	(1 525)	-	-	-	-	-	-	-	(1 525)	-	-	(1 525)		
Actions propres – vente	-	-	124	5 333	-	-	-	-	5 457	-	-	5 457		
Actions propres – achat	-	-	(125)	(5 303)	-	-	-	-	(5 428)	-	-	(5 428)		
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(9)	-	-	-	(9)	-	-	(9)		
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(4 097)	-	-	-	(4 097)	-	-	(4 097)		
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(213)	-	-	-	(213)	-	(94)	(307)		
Autres	-	-	-	-	(8)	-	-	-	(8)	-	18	10		
Bénéfice net	-	-	-	-	8 910	-	-	-	8 910	-	94	9 004		
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	-	(295)	85	1 205	(80)	915	1 210	-	915		
Solde au 31 octobre 2014	4 075 \$	14 511 \$	- \$	71 \$	31 615 \$	432 \$	1 891 \$	95 \$	52 690 \$	2 418 \$	1 813 \$	54 503 \$		
Variations des capitaux propres														
Capital social émis	1 350	62	-	-	(21)	-	-	-	1 391	-	-	1 391		
Actions privilégiées rachetées	(325)	-	-	-	-	-	-	-	(325)	-	-	(325)		
Actions propres – vente	-	-	117	6 098	-	-	-	-	6 215	-	-	6 215		
Actions propres – achat	-	-	(119)	(6 131)	-	-	-	-	(6 250)	-	-	(6 250)		
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-	-	(1)		
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(4 443)	-	-	-	(4 443)	-	-	(4 443)		
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(191)	-	-	-	(191)	-	(92)	(283)		
Autres	-	-	-	-	(5)	-	-	-	(5)	-	(37)	(42)		
Bénéfice net	-	-	-	-	9 925	-	-	-	9 925	-	101	10 026		
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	-	932	(117)	2 536	(211)	3 140	2 208	13	3 153		
Solde au 31 octobre 2015	5 100 \$	14 573 \$	(2) \$	38 \$	37 811 \$	315 \$	4 427 \$	(116) \$	62 146 \$	4 626 \$	1 798 \$	63 944 \$		
Variations des capitaux propres														
Capital social émis	1 855	3 422	-	-	(16)	-	-	-	5 261	-	-	5 261		
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	-	(56)	-	-	(306)	-	-	-	(362)	-	-	(362)		
Actions privilégiées rachetées aux fins d'annulation	(242)	-	-	-	(22)	-	-	-	(264)	-	-	(264)		
Titres de fiducie de capital rachetés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 200)	(1 200)		
Actions propres – vente	-	-	172	4 973	-	-	-	-	5 145	-	-	5 145		
Actions propres – achat	-	-	(170)	(5 091)	-	-	-	-	(5 261)	-	-	(5 261)		
Attributions de rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	(54)	-	-	-	(54)	-	-	(54)		
Dividendes sur actions ordinaires	-	-	-	-	(4 817)	-	-	-	(4 817)	-	-	(4 817)		
Dividendes sur actions privilégiées et autres	-	-	-	-	(294)	-	-	-	(294)	-	(63)	(357)		
Autres	-	-	-	-	211	-	-	-	211	-	5	216		
Bénéfice net	-	-	-	-	10 405	-	-	-	10 405	-	53	10 458		
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	-	-	-	-	(1 399)	25	258	17	(1 099)	300	2	(1 097)		
Solde au 31 octobre 2016	6 713 \$	17 939 \$	- \$	(80) \$	41 519 \$	340 \$	4 685 \$	(99) \$	71 017 \$	4 926 \$	595 \$	71 612 \$		

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos

(en millions de dollars canadiens)	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Ajustements liés aux éléments sans effet sur la trésorerie et autres			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 546	1 097	1 164
Amortissement	573	527	499
Impôt différé	(479)	302	(207)
Amortissement et perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	973	719	674
Variations nettes des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	(184)	(146)	(224)
Pertes (profits) à la vente de locaux et de matériel	19	(32)	14
Pertes (profits) sur les titres disponibles à la vente	(176)	(220)	(228)
Pertes (profits) à la cession d'activités	(268)	(77)	95
Perte de valeur de titres disponibles à la vente	90	59	25
Ajustements liés à la variation nette des actifs et passifs d'exploitation			
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	1 040	546	530
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(67)	(279)	187
Impôt exigible	1 189	(905)	(206)
Actifs dérivés	(13 224)	(18 228)	(12 580)
Passifs dérivés	8 593	18 893	12 237
Titres détenus à des fins de transaction	6 827	(7 401)	(7 253)
Prêts, déduction faite de la titrisation	(19 297)	(34 964)	(27 096)
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	(11 369)	(39 143)	(18 063)
Dépôts, déduction faite de la titrisation	18 931	86 979	52 339
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	20 153	18 957	3 915
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	2 711	(2 687)	3 233
Montants à payer aux courtiers ou à recevoir de courtiers	47	664	(638)
Autres	(1 230)	(10 538)	(2 247)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	26 856	24 149	15 174
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(3 109)	(14 456)	640
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	8 056	10 331	8 795
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	34 005	33 294	38 950
Acquisition de titres disponibles à la vente	(55 327)	(51 304)	(54 208)
Produit de l'arrivée à échéance de titres détenus jusqu'à leur échéance	1 691	16	285
Acquisitions de titres détenus jusqu'à leur échéance	(3 155)	(1 942)	(1 625)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(1 257)	(1 337)	(1 227)
Produit de cessions	634	255	173
Flux de trésorerie affectés aux acquisitions	(2 964)	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(21 426)	(25 143)	(8 217)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Rachat de titres de fiducie de capital	(1 200)	-	(900)
Émission de débentures subordonnées	3 606	1 000	2 000
Remboursement de débentures subordonnées	(1 500)	(1 700)	(1 600)
Émission d'actions ordinaires	307	62	150
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(362)	-	(113)
Émission d'actions privilégiées	1 475	1 350	1 000
Rachat d'actions privilégiées	-	(325)	(1 525)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	(264)	-	-
Actions propres – vente	5 145	6 215	5 457
Actions propres – achat	(5 261)	(6 250)	(5 428)
Dividendes versés	(4 997)	(4 564)	(4 211)
Frais d'émission	(16)	(21)	(14)
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(63)	(92)	(94)
Variation des emprunts à court terme des filiales	(4)	(105)	(6)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(3 134)	(4 430)	(5 284)
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	181	455	198
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	2 477	(4 969)	1 871
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période (1)	12 452	17 421	15 550
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période (1)	14 929 \$	12 452 \$	17 421 \$
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les éléments suivants :			
Intérêts versés	7 097 \$	7 096 \$	7 186 \$
Intérêts reçus	23 237	21 132	20 552
Dividendes reçus	1 680	1 843	1 702
Impôt sur le résultat payé	1 581	2 046	2 315

(1) Nous sommes tenus de maintenir des soldes auprès des banques centrales et d'autres organismes de réglementation. Le total des soldes était de 3,3 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (2,6 milliards au 31 octobre 2015; 2,0 milliards au 31 octobre 2014; 2,6 milliards au 1^{er} novembre 2013).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Note 1 Informations générales

La Banque Royale du Canada et ses filiales (la Banque) offrent, à l'échelle mondiale, des services financiers diversifiés, dont des produits et services bancaires aux particuliers et aux entreprises, de gestion de patrimoine, d'assurance, aux investisseurs et liés aux marchés des capitaux. Se reporter à la note 30 pour en savoir davantage sur nos secteurs d'exploitation.

La société mère, la Banque Royale du Canada, est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), constituée et établie au Canada. Notre bureau central est situé au Royal Bank Plaza, 200 Bay Street, Toronto (Ontario), Canada, et notre siège social, au 1, Place Ville-Marie, Montréal (Québec), Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole RY.

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). À moins d'indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. L'information présentée dans les tableaux est en millions de dollars, sauf les montants par action et les pourcentages. Les présents états financiers consolidés sont également conformes au paragraphe 308 de la *Loi sur les banques* (Canada), qui prévoit qu'à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers consolidés doivent être dressés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 2 ont été appliquées avec cohérence à toutes les périodes présentées.

Le 29 novembre 2016, le Conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers consolidés.

Note 2 Sommaire des principales méthodes comptables, des estimations et des jugements

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables prescrites par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

Généralités

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction établisse des estimations subjectives et des hypothèses qui influent sur les montants présentés concernant les actifs, les passifs, le résultat net et l'information connexe. Les estimations faites par la direction se fondent sur l'expérience passée et des hypothèses qui sont considérées comme étant raisonnables. Les principales sources d'incertitude liée aux estimations comprennent : la dépréciation des valeurs mobilières, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la décomptabilisation d'actifs financiers, les sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance, les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le résultat, la valeur comptable du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les provisions pour litiges, et les produits différés au titre du programme de fidélisation des clients détenteurs d'une carte de crédit. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations ainsi que de certaines autres, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos futurs états financiers consolidés. Se reporter aux méthodes comptables pertinentes décrites dans cette note pour plus de détails sur notre utilisation d'estimations et d'hypothèses.

Jugements importants

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction a dû faire des jugements importants qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs et passifs et sur les montants présentés des revenus et des charges comptabilisés au cours de la période. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes indiquées des états financiers consolidés :

Consolidation d'entités structurées	Note 2 – page 140 Note 7 – page 179	Dépréciation des valeurs mobilières	Note 2 – page 142 Note 4 – page 171
Juste valeur des instruments financiers	Note 2 – page 143 Note 3 – page 154	Mise en application de la méthode du taux d'intérêt effectif	Note 2 – page 144
Provision pour pertes sur créances	Note 2 – page 146 Note 5 – page 175	Décomptabilisation d'actifs financiers	Note 2 – page 148 Note 6 – page 178
Avantages du personnel	Note 2 – page 149 Note 17 – page 200	Impôt sur le résultat	Note 2 – page 149 Note 24 – page 214
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Note 2 – page 150 Note 10 – page 191 Note 11 – page 193	Provisions	Note 2 – page 152 Note 26 – page 216 Note 27 – page 219

Principes de consolidation

Nos états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de la société mère, la Banque Royale du Canada, et de ses filiales, y compris certaines entités structurées, compte tenu de l'élimination des transactions, des soldes, des revenus et des charges intersociétés.

Consolidation

Les filiales sont les entités, y compris les entités structurées, sur lesquelles nous exerçons un contrôle. Nous contrôlons une entité lorsque nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec l'entité et que nous avons la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur l'entité émettrice. Nous détenons le pouvoir sur une entité lorsque nous avons des droits effectifs qui nous confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont l'incidence la plus importante sur les rendements de l'entité (les activités pertinentes). Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas des entités structurées, d'autres accords contractuels.

Nous ne sommes pas considérés comme exerçant un contrôle sur une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité à titre de mandataire. Pour déterminer si nous agissons comme mandataire, nous examinons la relation globale existant entre nous, l'entité émettrice et les autres parties à l'accord en fonction des facteurs suivants : i) l'étendue de notre pouvoir décisionnel; ii) les droits détenus par d'autres parties; iii) la rémunération à laquelle nous avons droit; iv) notre exposition à la variabilité des rendements.

La détermination du contrôle est fondée sur les faits et circonstances actuels et fait l'objet d'une évaluation sur une base continue. Dans certains cas, l'évaluation de divers facteurs et de diverses conditions peut porter à croire que le contrôle de l'entité est exercé par différentes parties, selon que ces facteurs ou ces conditions sont évalués séparément ou dans leur ensemble. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons les facteurs et les conditions pertinents dans leur ensemble afin de déterminer si nous contrôlons une entité. Plus précisément, nous exerçons notre jugement lorsque nous évaluons si nous avons d'importants droits décisionnels sur les activités pertinentes et si nous exerçons notre pouvoir en agissant pour notre propre compte ou comme mandataire.

Nous consolidons toutes nos filiales à partir de la date à laquelle nous obtenons le contrôle, et cessons de consolider une entité lorsqu'elle n'est plus contrôlée par nous. Nos conclusions aux fins de la consolidation ont une incidence sur le classement et le montant des actifs, des passifs, des revenus et des charges comptabilisés dans nos états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales que nous consolidons sont présentées dans nos bilans consolidés à titre de composante distincte des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté séparément dans nos comptes consolidés de résultat.

Participations dans des coentreprises et des entreprises associées

Nos participations dans des sociétés en commandite et des sociétés liées sur lesquelles nous exerçons une influence notable sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Nous utilisons également cette méthode pour comptabiliser nos participations dans des coentreprises sur lesquelles nous exerçons un contrôle conjoint. Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser notre quote-part du résultat net de l'entité émettrice (y compris notre quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice) après la date d'acquisition.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, la direction doit s'être engagée à l'égard de la vente et il doit être hautement probable que la vente aura lieu d'ici un an. Les actifs non courants (et les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable précédente et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés séparément des autres actifs dans les bilans consolidés si leur montant est important.

Un groupe destiné à être cédé est classé à titre d'activités abandonnées s'il respecte les conditions suivantes : i) il s'agit d'une composante distincte du reste de nos activités, tant du point de vue financier que de l'exploitation et ii) soit il représente une ligne d'activité principale et distincte, soit il fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte. Les groupes destinés à être cédés classés dans les activités abandonnées sont présentés séparément de nos activités poursuivies dans nos comptes consolidés de résultat.

Changements de méthodes comptables

Au cours du premier trimestre, nous avons adopté les méthodes comptables décrites ci-après en raison de l'acquisition de City National Corporation (City National).

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, qui reflète une estimation, à la date d'acquisition, des pertes sur créances déjà subies et des pertes attendues, ainsi que les primes ou escomptes par rapport aux taux d'intérêt courants du marché. Aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée au moment de l'acquisition. À la date de leur acquisition, les prêts sont classés soit comme productifs lorsque nous nous attendons à un recouvrement, dans le délai prévu, de tous les montants dus aux termes des modalités initiales du contrat, soit comme prêts dépréciés acquis (PDA) s'il est probable que tous les montants dus selon les modalités initiales ne soient pas recouvrables.

Ultérieurement, les prêts productifs acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés dans ce calcul sont fondés sur les dispositions contractuelles de l'actif et, le cas échéant, sur les primes et escomptes relatifs à l'acquisition. Les escomptes pour la qualité de crédit qui sont liés aux pertes subies sur les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture, de la même manière que nous testons les prêts que nous avons octroyés nous-mêmes.

Prêts dépréciés acquis

Les PDA, qui comprennent des prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), sont classés comme dépréciés au moment de l'acquisition s'ils présentent des risques particuliers, entre autres, des indices laissant croire que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité d'une faillite ou d'une réorganisation financière, la situation des remboursements ou une conjoncture économique corrélée avec les défauts de paiement.

Les PDA sont évalués à la juste valeur au moment de l'acquisition en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus et, par la suite, comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les estimations des flux de trésorerie futurs attendus sont réexaminées à chaque date de clôture pour tenir compte des changements touchant les taux de défaillance attendus, la gravité des pertes, le montant et le calendrier des remboursements anticipés, ainsi que d'autres facteurs reflétant les conditions actuelles du marché. Les diminutions probables des flux de trésorerie futurs attendus se traduisent par une perte de valeur, qui correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif du prêt, des flux de trésorerie futurs attendus révisés. Les pertes de valeur sont portées à la provision pour pertes sur créances, laquelle est comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances. Les augmentations probables des flux de trésorerie futurs attendus donnent lieu à une reprise d'anciennes pertes de valeur, et la valeur actualisée de toute augmentation restante est comptabilisée sous la rubrique Revenu d'intérêt.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts assurés par la FDIC font l'objet d'accords de partage de pertes avec la FDIC, aux termes desquels la FDIC nous rembourse 80 % des pertes nettes subies sur le portefeuille de prêts sous-jacent. Les pertes de valeur des prêts acquis assurés par la FDIC sont comptabilisées de la même manière que les autres PDA (voir plus haut). Les remboursements attendus de la FDIC sont comptabilisés séparément en tant qu'actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ajustés ultérieurement pour tenir compte de tout changement d'estimation relatif à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacent. Les pertes de valeur additionnelles dans le

portefeuille de prêts sous-jacent entraînent généralement une augmentation de l'actif compensatoire par le biais de la dotation à la provision pour pertes sur créances. Une diminution des pertes attendues dans le portefeuille de prêts sous-jacent donne généralement lieu à une diminution de l'actif compensatoire par le biais de la dotation à la provision pour pertes sur créances, dans la mesure où les pertes de valeur auront été comptabilisées antérieurement, le restant étant comptabilisé dans le revenu net d'intérêt. L'actif compensatoire est utilisé à mesure que les paiements sont reçus de la FDIC aux termes des accords de partage de pertes. Les actifs compensatoires sont comptabilisés au poste Autres actifs dans notre bilan consolidé.

Aux termes de chaque accord de partage de pertes, nous pouvons être tenus d'effectuer un paiement à la FDIC si les pertes effectivement subies sont inférieures à la perte intrinsèque estimée telle que celle-ci est définie dans l'accord de partage de pertes (passif au titre des dispositions de récupération). Le passif au titre des dispositions de récupération représente 20 % de l'excédent de la perte intrinsèque estimée sur les pertes réelles assurées, déterminées conformément à chaque accord de partage de pertes, déduction faite des frais de gestion spécifiés. Les variations ultérieures du passif estimé sont prises en considération au moment de la détermination de l'ajustement de l'actif compensatoire (voir la description de l'ajustement plus haut). Les passifs au titre des dispositions de récupération sont comptabilisés au poste Autres passifs dans notre bilan consolidé.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Valeurs mobilières

Les titres sont classés initialement, selon l'intention de la direction, comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance. Certains titres d'emprunt à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif peuvent être classés au titre des prêts et créances.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent les titres acquis aux fins de vente à court terme qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature, ainsi que les titres désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur. Les obligations découlant de la livraison des titres détenus à des fins de transaction vendus mais non encore acquis sont comptabilisées à titre de passif et inscrites à leur juste valeur. Les profits et les pertes réalisés et latents relativement à ces titres sont inclus dans le poste Revenus tirés des activités de négociation, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt. Les intérêts et les dividendes sur les titres portant intérêt et les titres de participation vendus à découvert sont comptabilisés dans les frais d'intérêt.

Les titres disponibles à la vente comprennent : i) les titres qui peuvent être vendus pour répondre aux besoins de liquidités, par suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt et du risque connexe de paiement anticipé, de variations du risque de change, de changements des sources ou des modalités de financement; et ii) les titres de substitut de prêt, qui consistent en des instruments de financement de clients, structurés comme des placements après impôt plutôt que comme des prêts ordinaires afin d'offrir aux clients un taux d'emprunt avantageux. Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les variations des taux de change liés aux titres de participation disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres, alors que les variations des taux de change liés aux titres d'emprunt disponibles à la vente sont comptabilisées au poste Revenus de change, autres que ceux tirés des activités de négociation, dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque le titre est vendu, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres composantes des capitaux propres est inclus au poste Profits nets sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Les primes ou les escomptes à l'achat de titres d'emprunt disponibles à la vente sont amortis sur la durée de vie du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. Les dividendes et les revenus d'intérêt afférents aux titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt.

Chaque date de clôture, ou plus fréquemment lorsque les conditions l'exigent, nous évaluons nos titres disponibles à la vente afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une telle indication existe notamment, dans le cas des titres d'emprunt, lorsqu'une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs provenant d'un actif ou d'un groupe d'actifs peut être estimée de façon fiable et, dans le cas des titres de participation, lorsqu'il y a une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en deçà de son coût.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres d'emprunt, nous étudions principalement les notations des contreparties et les facteurs propres aux titres, notamment la priorité de rang, les notations externes et la valeur de toute garantie détenue, pour lesquels il peut ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. La direction doit faire largement appel à son jugement pour évaluer la perte de valeur puisqu'elle doit tenir compte de tous les éléments probants disponibles pour déterminer si des indications objectives de dépréciation existent et si le capital et les intérêts sur les titres d'emprunt disponibles à la vente peuvent être entièrement recouverts. Pour évaluer les titres d'emprunt complexes, nous utilisons des modèles de prévision des flux de trésorerie qui tiennent compte des flux de trésorerie réels et prévus pour chaque titre, déterminés en fonction de facteurs propres à chaque titre et au moyen d'un certain nombre d'hypothèses et de données nécessitant le jugement de la direction, telles que les défaillances, le remboursement anticipé et les taux de recouvrement. Étant donné le caractère subjectif du choix de ces données et hypothèses, le montant réel et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs peuvent différer des estimations utilisées par la direction et, par conséquent, peuvent donner lieu à des conclusions différentes quant à la constatation ou à l'évaluation de la perte de valeur.

Lorsque nous évaluons la perte de valeur des titres de participation, nous tenons compte de facteurs tels que la durée au cours de laquelle et la mesure dans laquelle la juste valeur a été inférieure au coût, ainsi que de l'évaluation de la direction quant aux risques liés à la situation financière et aux activités de l'émetteur et à tout autre risque qu'il présente. La direction examine tous ces facteurs afin de déterminer la perte de valeur, mais dans la mesure où son jugement peut différer du montant réel et du moment du recouvrement de la juste valeur, l'estimation de la perte de valeur pourrait changer d'une période à l'autre selon les événements futurs qui pourraient survenir ou non et, par conséquent, les conclusions relatives à la dépréciation des titres de participation peuvent différer.

Si un titre disponible à la vente a subi une perte de valeur, la perte cumulée latente qui a antérieurement été comptabilisée dans les autres composantes des capitaux propres est sortie des capitaux propres et comptabilisée au poste Profits nets sur les titres disponibles à la vente, dans les revenus autres que d'intérêt. Le montant de la perte cumulée est égal à la différence entre le coût/coût amorti et la juste valeur actuelle du titre, diminuée de toute perte de valeur antérieurement comptabilisée. À la suite d'une perte de valeur, les diminutions additionnelles de la juste valeur sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt, sauf si la diminution est liée à des variations du taux d'intérêt sans risque, et les augmentations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à la vente. En ce qui a trait aux titres d'emprunt disponibles à la vente, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos comptes consolidés de résultat si la reprise peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des titres d'emprunt que nous avons l'intention et la capacité de détenir jusqu'à la date d'échéance. Ces titres sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur que nous évaluons au moyen du même modèle de dépréciation que celui utilisé pour les prêts. Les revenus d'intérêt et l'amortissement des primes et des escomptes sur les titres d'emprunt sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt. En ce qui a trait aux titres détenus jusqu'à leur échéance, le montant de la reprise des pertes de valeur antérieurement comptabilisées est inscrit dans nos comptes consolidés de résultat si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Les reprises de pertes de valeurs sur des titres détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisées à un montant qui n'excède pas le coût amorti du placement qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée à la date à laquelle elle est reprise. Les titres détenus jusqu'à leur échéance ont été inclus dans les titres disponibles à la vente de nos bilans consolidés.

Nous comptabilisons la totalité de nos titres selon la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Les variations de la juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrites dans le résultat en ce qui a trait aux titres classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur des titres disponibles à la vente entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des variations des taux de change sur les titres d'emprunt, lesquelles sont comptabilisées dans les revenus autres que d'intérêt.

Option de la juste valeur

Un instrument financier peut être désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (option de la juste valeur) au moment de la constatation initiale, et ce, même si cet instrument n'a pas été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme. Un instrument qui est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'option de la juste valeur doit avoir une juste valeur mesurable de façon fiable et satisfaire à l'un des critères suivants : i) il en résulte l'élimination ou la réduction importante d'une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement du fait que les actifs ou les passifs sont évalués sur une base différente, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur une base différente (une non-concordance comptable); ii) la gestion et l'évaluation du groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font en fonction de la juste valeur conformément à notre stratégie en matière de gestion des risques, et l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants, et nous pouvons démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou réduits de manière importante ou iii) un dérivé est incorporé au contrat hôte financier ou non financier et le dérivé n'est pas étroitement lié au contrat hôte. Ces instruments ne peuvent pas être sortis de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » pendant qu'ils sont détenus ou une fois qu'ils ont été émis.

Les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte latent découlant des variations de la juste valeur est inscrit aux postes Revenu tiré des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres. Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur attribuables aux modifications de notre risque de crédit propre sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Revenus autres que d'intérêt – Autres. Lors de la comptabilisation initiale, si nous déterminons que la présentation de l'incidence des variations du risque de crédit propre dans les autres éléments du résultat global créerait ou accroîtrait une non-concordance comptable dans le résultat net, la variation de la juste valeur de notre dette désignée à la juste valeur par le biais du résultat net est entièrement constatée en résultat net.

Pour déterminer les ajustements à la juste valeur de nos titres d'emprunt désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous calculons la valeur actualisée de ces instruments en fonction des flux de trésorerie contractuels sur la durée du contrat, selon notre taux de financement effectif au début et à la fin de la période, et nous comptabilisons la variation de la valeur actualisée dans les Autres éléments du résultat global, les Revenus tirés des activités de négociation ou les Revenus autres que d'intérêt – Autres, selon ce qui est le plus approprié.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Nous déterminons la juste valeur en tenant compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération pour établir un prix, y compris les méthodes d'évaluation généralement reconnues.

Le Conseil d'administration surveille l'évaluation des instruments financiers principalement par l'entremise du Comité d'audit et du Comité de gestion des risques. Le Comité d'audit revoit la présentation des instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur et les informations à fournir, tandis que le Comité de gestion des risques évalue le caractère adéquat des structures de gouvernance et des processus de contrôle concernant l'évaluation de ces instruments.

Nous avons mis en place des politiques, des procédures et des contrôles liés aux méthodes et aux techniques d'évaluation afin de nous assurer que la juste valeur fait l'objet d'une estimation raisonnable. Les principaux processus et contrôles d'évaluation comprennent, sans s'y limiter, la ventilation des profits et des pertes, la vérification indépendante des prix et les normes de validation des modèles. Ces processus de contrôle sont gérés soit par le groupe Finance, soit par la Gestion des risques du Groupe et ils sont indépendants des secteurs d'activité connexes et de leurs fonctions de négociation. La ventilation des profits et des pertes est un processus qui vise à expliquer les variations de la juste valeur de certaines positions et elle est effectuée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation. Tous les instruments comptabilisés à la juste valeur sont soumis à la vérification indépendante des prix, soit un processus en vertu duquel les évaluations de la fonction de négociation sont comparées aux cours du marché externe et à d'autres données de marché pertinentes. Les sources de données de marché comprennent les cours du marché, les courtiers et les prix du vendeur. Nous accordons la priorité aux services d'établissement des prix de tierce partie et aux prix dont l'exactitude est la plus élevée et la plus constante. Le niveau d'exactitude est déterminé au fil du temps en comparant les prix déterminés par des tiers aux prix déterminés par des courtiers ou un système, aux prix déterminés par d'autres services d'établissement des prix et, lorsqu'elles sont disponibles, aux données de négociation réelles. D'autres techniques d'évaluation sont utilisées lorsque les prix ou les cours ne sont pas disponibles. Certains processus d'évaluation ont recours à des modèles pour déterminer la juste valeur. Notre démarche en matière d'utilisation de modèles est systématique et constante. L'utilisation de modèles d'évaluation conformes à notre cadre de gestion des risques liés aux modèles est approuvée. Le cadre traite, entre autres choses, des normes d'établissement des modèles, des processus et procédures de validation et des autorités d'approbation. La validation des modèles permet de s'assurer qu'un modèle est adéquat pour l'utilisation prévue et définit des paramètres quant à son utilisation. Tous les modèles sont régulièrement soumis au processus de validation par des membres du personnel qualifiés qui sont indépendants des processus de conception et d'élaboration des modèles. Notre modèle de profil de risque est présenté tous les ans au Conseil d'administration.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, permet une exception, au moyen d'un choix de méthode comptable, visant l'évaluation de la juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers selon l'exposition nette au risque ouverte lorsque certains critères sont respectés. Nous avons

opté pour ce choix de méthode afin de déterminer la juste valeur de certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des dérivés, en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché.

Nous comptabilisons les ajustements au titre de l'évaluation afin de refléter adéquatement la qualité du crédit de la contrepartie relativement à notre portefeuille de dérivés, les différences entre la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour et les taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) pour les dérivés garantis par des créances, les ajustements de l'évaluation liés au financement pour les dérivés hors cote sous-garantis et non garantis par des créances, les profits ou les pertes latents à la création de la transaction, les écarts acheteur-vendeur, les paramètres non observables et les limitations du modèle. Ces ajustements peuvent être subjectifs étant donné qu'un jugement important doit être exercé dans la sélection des données, notamment la probabilité implicite d'une défaillance et le taux de recouvrement, et ils visent à obtenir une juste valeur reflétant les hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants du marché dans le cadre de l'établissement du prix des instruments financiers. Le prix réalisé sur une transaction peut différer de sa valeur comptable antérieurement estimée à l'aide du jugement de la direction et, par conséquent, avoir une incidence sur les profits et les pertes latents constatés aux postes Revenus tirés des activités de négociation ou Autres de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés relativement au risque de crédit lié à nos portefeuilles de dérivés afin d'établir la juste valeur de ceux-ci. Les ajustements de l'évaluation liés au crédit tiennent compte de la qualité du crédit de nos contreparties, de l'évaluation à la valeur de marché actuelle ou future éventuelle des transactions ainsi que de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit, telles que les conventions-cadres de compensation et les conventions d'affectation d'actifs en garantie. Les montants des ajustements de l'évaluation liés au crédit sont établis en fonction des estimations du risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance, de la probabilité d'une défaillance, des taux de recouvrement pour chaque contrepartie, ainsi que des corrélations entre les facteurs de marché et de crédit. Le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance correspond aux montants des actifs et des passifs liés aux dérivés prévus au moment de la défaillance, estimés au moyen d'un processus de modélisation qui tient compte des facteurs de risque sous-jacents. La probabilité d'une défaillance et le taux de recouvrement sont fondés sur les cours du marché pour une protection de crédit et les notations liées à la contrepartie. Lorsque les données de marché ne sont pas disponibles, elles sont estimées à partir d'hypothèses et d'ajustements qu'utiliseraient les intervenants du marché pour déterminer la juste valeur à l'aide de ces données. La corrélation est la mesure statistique de la façon dont les facteurs de crédit et de marché peuvent varier les uns en fonction des autres. La corrélation est estimée à l'aide de données historiques. Les ajustements de l'évaluation liés au crédit sont calculés quotidiennement et les variations sont comptabilisées au poste Revenus tirés des activités de négociation de la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Selon notre méthode d'évaluation de la juste valeur des dérivés hors cote garantis par des créances au moyen de la courbe des swaps indexés sur le taux à un jour, la différence entre les taux de certains swaps indexés sur le taux à un jour et le LIBOR dans l'évaluation des dérivés est considérée comme un ajustement au titre de l'évaluation.

Les ajustements de l'évaluation liés au financement sont également calculés afin de tenir compte du coût et de l'avantage du financement dans l'évaluation des dérivés hors cote sous-garantis ou non garantis par des créances. Les flux de trésorerie futurs prévus de ces dérivés sont actualisés de manière à refléter le coût et l'avantage du financement des dérivés en utilisant comme données une courbe de financement, les volatilités implicites et les corrélations.

Au besoin, lorsque la juste valeur d'un instrument financier n'est pas dérivée d'un prix coté sur le marché ou qu'elle ne s'appuie pas sur d'autres transactions observables sur le marché, selon une technique d'évaluation qui tient compte de données observables sur le marché, un ajustement au titre de l'évaluation est apporté afin de refléter le profit ou la perte latent à la création de cet instrument financier.

Un ajustement au titre de l'évaluation des cours acheteur et vendeur est nécessaire lorsqu'un instrument financier est évalué au cours moyen, plutôt qu'au cours acheteur ou vendeur de l'actif ou du passif, respectivement. L'ajustement au titre de l'évaluation tient compte de l'écart entre le cours moyen et, soit le cours acheteur, soit le cours vendeur.

Certains modèles d'évaluation nécessitent un calibrage des paramètres en fonction de facteurs comme les prix des options observés sur le marché. Le calibrage des paramètres peut varier en fonction de facteurs comme le choix des instruments ou la méthodologie d'optimisation. Un ajustement au titre de l'évaluation est également estimé afin d'atténuer les incertitudes liées au calibrage des paramètres et les limitations du modèle.

Pour déterminer la juste valeur, on utilise une hiérarchie qui place en ordre de priorité les données utilisées dans les techniques d'évaluation. Selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, le plus haut niveau correspond aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et le niveau le plus bas correspond aux données non observables (niveau 3). La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les données du niveau 1 correspondent aux prix cotés non ajustés sur des marchés actifs, auxquels nous avons accès à la date d'évaluation, pour des actifs ou des passifs identiques. Les données du niveau 2 comprennent les prix cotés pour des actifs ou passifs semblables sur des marchés actifs, les prix cotés pour des actifs ou passifs identiques ou semblables sur des marchés qui sont inactifs, et les données du modèle qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données observables sur le marché sur pratiquement toute la durée de vie des actifs ou des passifs. Les données du niveau 3 correspondent à une ou à plusieurs données non observables qui sont importantes aux fins du calcul de la juste valeur de l'actif ou du passif. Les données non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où des données observables ne sont pas disponibles à la date d'évaluation. La disponibilité des données aux fins de l'évaluation peut influencer sur la sélection des techniques d'évaluation. Un instrument financier est classé aux fins de présentation en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque des prix ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer les justes valeurs en évaluant d'autres sources pertinentes d'information, comme les données historiques et les données indirectes de transactions semblables, et en utilisant des techniques d'extrapolation et d'interpolation. Pour ce qui est des instruments plus complexes ou illiquides, un jugement important doit être exercé pour la détermination du modèle à utiliser, la sélection des données prises en compte dans le modèle et, dans certains cas, l'application d'ajustements à la valeur obtenue selon le modèle ou aux cours du marché associés aux instruments financiers qui ne sont pas négociés activement sur le marché, car la sélection des données du modèle peut être subjective et les données peuvent ne pas être observables. Les données non observables sont de par leur nature incertaines puisqu'il y a alors peu de données de marché disponibles, voire aucune telle donnée, pour déterminer dans quelle mesure une transaction peut être conclue dans le cours normal des affaires. Dans une telle situation, on évalue les ajustements appropriés au titre de l'évaluation qui sont apportés à ces données pour tenir compte du risque de marché et de l'incertitude des paramètres, ainsi que d'autres ajustements au titre de l'évaluation pour tenir compte du risque lié au modèle.

Intérêts

Les intérêts sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt et les frais d'intérêt, dans les comptes consolidés de résultat, en ce qui concerne tous les instruments financiers productifs d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui

permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier au montant de la valeur comptable nette lors de la constatation initiale. Nous devons exercer un jugement important lorsque nous évaluons le taux d'intérêt effectif, en raison de l'incertitude liée au montant des flux de trésorerie futurs et au moment de leur réalisation.

Coûts de transaction

En ce qui concerne les instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont inscrits au bilan au moment de la comptabilisation initiale. Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, les coûts de transaction inscrits au bilan sont amortis par le biais du résultat net sur la durée de vie estimée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur qui n'ont pas de paiements déterminés ou déterminables ni d'échéance fixe, les coûts de transaction inscrits à l'actif sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une dépréciation.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés au bilan lorsqu'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et actifs vendus en vertu de conventions de rachat

Nous achetons des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et nous prenons possession de ces valeurs mobilières. Nous suivons de près la valeur de marché des valeurs mobilières acquises et nous nous assurons que des garanties supplémentaires sont obtenues, au besoin. Nous avons le droit de liquider les garanties en cas de défaillance de la part de la contrepartie. Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts assortis de garanties. Nous vendons également des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat, lesquelles sont traitées comme des transactions d'emprunts assortis de garanties. Les titres reçus en vertu de conventions de revente et les titres livrés en vertu de conventions de rachat ne sont pas comptabilisés dans nos bilans consolidés ou décomptabilisés de ceux-ci, respectivement, à moins que les risques et avantages liés au droit de propriété aient été obtenus ou abandonnés.

Les conventions de revente et de rachat sont inscrites aux bilans consolidés aux montants d'achat ou de vente initiaux des valeurs mobilières, sauf lorsqu'elles sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qu'elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenu d'intérêt, et les intérêts engagés sur les conventions de rachat sont présentés à titre de frais d'intérêt dans nos comptes consolidés de résultat. Les variations de la juste valeur liées aux conventions de revente et de rachat désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont incluses dans le poste Revenus tirés des activités de négociation ou dans le poste Autres, sous la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Dérivés

Les dérivés sont utilisés principalement dans les activités de vente et de négociation. Les dérivés sont également utilisés pour gérer les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et les autres risques de marché. Les dérivés les plus souvent utilisés sont les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme de gré à gré, les swaps de devises, les contrats à terme standardisés sur devises, les options sur devises, les swaps sur actions et les dérivés de crédit. Tous les dérivés sont comptabilisés dans nos bilans consolidés à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes.

Lorsque des dérivés sont incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes, de tels regroupements sont appelés instruments hybrides et font en sorte que certains des flux de trésorerie de l'instrument hybride varient d'une façon semblable à celle d'un dérivé autonome. Si le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur, et que les variations de la juste valeur ne sont pas prises en compte dans nos comptes consolidés de résultat, le dérivé incorporé doit habituellement être séparé du contrat hôte et comptabilisé de façon distincte à la juste valeur par le biais du résultat net si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec les contrats hôtes, bien qu'ils soient séparés aux fins de l'évaluation lorsque les conditions nécessaires à la séparation sont remplies.

Lorsque des dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de vente et de négociation, les profits et les pertes réalisés et latents sur ces dérivés sont constatés au poste Revenus autres que d'intérêt – Revenus tirés des activités de négociation. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre d'actifs dérivés, alors que les dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés à titre de passifs dérivés. Conformément à notre politique pour la compensation des actifs et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains actifs et passifs dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas. Les ajustements de l'évaluation sont pris en compte dans la juste valeur des actifs dérivés et des passifs dérivés. Les primes versées et reçues sont présentées dans les actifs dérivés et les passifs dérivés, respectivement.

Lorsque les dérivés sont utilisés pour gérer nos propres risques, nous déterminons pour chaque dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée, comme il est expliqué à la rubrique Comptabilité de couverture ci-après.

Comptabilité de couverture

Nous utilisons des dérivés et des produits non dérivés dans le cadre de nos stratégies de couverture afin de gérer notre exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place pour déterminer l'objectif précis de gestion du risque ainsi que la stratégie de couverture. La documentation précise l'actif, le passif ou les flux de trésorerie prévisionnels couverts, le risque géré par l'opération de couverture, le type d'instrument de couverture utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. Nous évaluons, aussi bien lors de la mise en place de la couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts. Une couverture est considérée comme hautement efficace seulement si les deux conditions suivantes sont réunies : i) à la mise en place de la couverture et au cours des périodes ultérieures, on s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace pour compenser les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert; ii) les résultats réels de l'opération de couverture se situent dans un intervalle prédéterminé. Dans le cas d'une couverture de transaction prévue, il doit être hautement probable que la transaction se concrétise et cette dernière doit présenter un risque de variation des flux de trésorerie qui pourrait au bout du compte avoir une incidence sur le profit net ou la perte nette présentée. On cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsqu'il est établi que l'instrument de couverture n'est plus une couverture efficace, lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert est liquidé ou vendu ou lorsque la transaction prévue a cessé d'être hautement probable. Veuillez vous reporter à la note 8 pour obtenir des renseignements sur la juste valeur des instruments dérivés et non dérivés en fonction de leur relation de couverture, ainsi que sur les dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des variations de la juste valeur attribuables au risque couvert et est constatée dans les revenus autres que d'intérêt. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont compensées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture, lesquelles sont également constatées dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur portés à la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis en résultat net sur la durée de vie restante de l'élément couvert.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir notre risque lié aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Couvertures de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture, déduction faite de l'impôt, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, et la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. Lorsque la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, les montants accumulés auparavant comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres sont reclassés dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur le revenu net d'intérêt. Les profits et les pertes latents sur les dérivés sont reclassés immédiatement en résultat net lorsque l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance prévue, ou lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser.

Nous utilisons principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif à taux variable.

Couvertures de l'investissement net

Dans le cas de la couverture de notre risque de change lié à un investissement net dans un établissement à l'étranger, la tranche efficace des profits et des pertes de change sur les instruments de couverture, déduction faite de l'impôt applicable, est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus autres que d'intérêt. La totalité ou une partie des montants précédemment inclus dans les autres composantes des capitaux propres sont comptabilisés en résultat net à la cession totale ou partielle de l'établissement à l'étranger.

Nous utilisons des contrats de change et des passifs libellés en devises pour gérer le risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger qui ont une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien.

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont pas classés comme disponibles à la vente. Les prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Lorsque des prêts sont accordés au taux du marché, la juste valeur correspond au montant versé aux emprunteurs. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, duquel la perte de valeur est retranchée, à moins que nous entendions les vendre dans un avenir proche au moment de leur création ou qu'ils aient été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; auquel cas, ils sont constatés à la juste valeur.

Nous évaluons à chaque date de clôture s'il y a une indication objective qu'un prêt (y compris les titres d'emprunt reclassés dans les prêts) est douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou d'autre réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés attestée par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. Lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 90 jours, les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit et des prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou par un organisme gouvernemental canadien (collectivement, entités gouvernementales canadiennes), sont classés à titre de prêts douteux, sauf s'ils sont entièrement garantis et qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que les efforts de recouvrement donnent lieu à un remboursement de la dette à l'intérieur d'un délai de 180 jours après la date d'échéance du paiement. Les prêts garantis par une entité gouvernementale canadienne sont classés à titre de prêts douteux lorsqu'ils sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes de cartes de crédit sont sortis du bilan lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours.

Les actifs acquis pour satisfaire les engagements de prêts sont inscrits à leur juste valeur moins les coûts de la vente. La juste valeur est évaluée soit en fonction de la valeur de marché du moment si elle est disponible, soit en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Tout excédent de la valeur comptable du prêt sur la juste valeur inscrite des actifs acquis est porté au débit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Les intérêts sur les prêts sont constatés au poste Revenu d'intérêt – Prêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs estimatifs utilisés dans ce calcul incluent ceux qui sont prévus par les modalités contractuelles de l'actif, toutes les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et tout autre escompte ou prime. Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont différées et comptabilisées sous la rubrique Revenu d'intérêt sur la durée estimée de ces prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est raisonnablement probable qu'un prêt sera monté, les commissions d'engagement et de mobilisation sont également comptabilisées dans le poste Revenu d'intérêt sur la durée prévue de ce prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Sinon, les commissions sont comptabilisées au poste Autres passifs et amorties dans les revenus autres que d'intérêt sur la période d'engagement ou de confirmation du prêt. Les commissions liées au remboursement anticipé de prêts hypothécaires ne sont pas incluses dans le taux d'intérêt effectif au moment du montage, car les montants ne peuvent être évalués de manière fiable. Si les commissions liées au remboursement anticipé sont reçues dans le cadre du renouvellement d'un prêt hypothécaire, les commissions sont incluses dans le taux d'intérêt effectif et, si le prêt n'est pas renouvelé, les commissions liées au remboursement anticipé sont constatées dans le revenu d'intérêt à la date du remboursement anticipé.

Provision pour pertes sur créances

Une provision pour pertes sur créances est constituée s'il y a une indication objective que nous ne serons pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir sur notre portefeuille de prêts aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente. Ce portefeuille comprend des risques figurant au bilan, tels que les prêts et les acceptations, ainsi que des éléments hors bilan tels que les lettres de crédit, les garanties et les engagements non capitalisés.

La provision pour pertes sur créances est augmentée par les pertes de valeur comptabilisées et réduite par les sorties du bilan, déduction faite des recouvrements. La provision pour pertes sur créances touchant les postes du bilan est portée en réduction des actifs et la provision pour pertes sur créances touchant les éléments hors bilan est comptabilisée à titre de provisions dans les autres passifs.

Nous évaluons si des indications objectives de dépréciation existent individuellement pour des prêts individuellement importants, de même que collectivement pour des prêts qui ne sont pas individuellement importants. Si nous déterminons qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un prêt considéré individuellement, important ou non, nous incluons ce prêt dans un groupe de prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procédons à un test de dépréciation collectif. Les prêts soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ne sont pas pris en compte dans un test de dépréciation collectif.

La provision pour pertes sur créances représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes subies au titre de notre portefeuille de prêts à la date de clôture du bilan. La direction doit faire appel à son jugement pour établir les hypothèses et les estimations qui seront utilisées dans le calcul de la provision au titre des prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif. Les hypothèses et estimations sous-jacentes appliquées aux prêts soumis à des tests de dépréciation individuel ou collectif peuvent varier d'une période à l'autre et avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation.

Prêts soumis à un test de dépréciation individuel

Les prêts qui sont importants pris individuellement sont soumis à un test de dépréciation individuel afin de déceler des indices objectifs de dépréciation. Un prêt est considéré comme ayant subi une dépréciation lorsque la direction détermine qu'elle ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants à recevoir aux termes des modalités initiales du contrat, ou la valeur équivalente.

L'exposition au risque de crédit des prêts individuellement importants est évaluée en fonction de facteurs comme l'ensemble de la situation financière, des ressources et de l'historique de paiement de l'emprunteur et, le cas échéant, la valeur réalisable de tout bien affecté en garantie. S'il existe une indication de dépréciation donnant lieu à une perte de valeur, le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt, y compris les intérêts courus, et le montant recouvrable estimé. Le montant recouvrable estimé correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, déterminé au taux d'intérêt effectif original du prêt, y compris les flux de trésorerie qui résulteraient de la réalisation de la garantie, moins les coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation individuel entraînent une réduction de la valeur comptable du prêt par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Après la perte de valeur, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la perte de valeur.

Nous devons faire largement appel au jugement lorsque nous évaluons les indications de dépréciation et que nous estimons le montant et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs aux fins de la détermination de la perte de valeur. Afin de déterminer si des indications objectives de dépréciation existent, nous examinons principalement des facteurs spécifiques tels que la situation financière de l'emprunteur, les défauts de paiement des intérêts ou du capital par l'emprunteur, les conditions économiques locales et d'autres données observables. Pour déterminer le montant recouvrable estimatif, nous évaluons la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif, à l'aide d'un certain nombre d'hypothèses et de données. La direction doit faire appel à son jugement pour choisir les données et hypothèses qui seront utilisées, telles que le montant du prêt que l'on ne prévoit pas recouvrer et le coût lié aux délais de recouvrement du capital ou des intérêts, ainsi que pour estimer la valeur de toute garantie détenue pour laquelle il pourrait ne pas y avoir de donnée de marché facilement accessible. Les variations du montant que l'on prévoit recouvrer auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances.

Prêts soumis à un test de dépréciation collectif

Les prêts qui ne sont pas importants pris individuellement, ou qui ont été soumis à un test de dépréciation individuel et n'ont pas montré d'indice de dépréciation, sont soumis à un test de dépréciation collectif. Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les prêts sont groupés selon des caractéristiques de risque similaires qui tiennent compte du type de prêt, du secteur d'activité, de la situation géographique, du type d'instrument de garantie, du retard de paiement observé et d'autres facteurs pertinents.

La provision découlant du test de dépréciation collectif est déterminée en fonction de facteurs tels que : i) les pertes antérieures, qui tiennent compte des probabilités historiques de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance, dans des portefeuilles comportant des caractéristiques semblables en matière de risque de crédit; ii) le jugement de la direction à l'égard de l'ampleur de la perte de valeur en fonction de la comparaison de l'historique de pertes et de la perte réelle présentée à la date de clôture, compte tenu des tendances actuelles en matière de qualité du crédit du portefeuille, de la conjoncture économique, de l'incidence des modifications des politiques et des processus, ainsi que d'autres facteurs. Les flux de trésorerie futurs d'un groupe de prêts sont soumis collectivement à un test de dépréciation sur la base des flux de trésorerie contractuels des prêts compris dans le groupe et d'un historique de pertes enregistrées sur des prêts présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du groupe. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles qui n'avaient pas affecté la période sur laquelle est basé l'historique de pertes et de supprimer les effets des circonstances comprises dans la période historique qui n'existent pas actuellement. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement revues afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de perte et la perte réelle. Les pertes de valeur résultant d'un test de dépréciation collectif entraînent une réduction de la valeur comptable du montant global des prêts par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances. Après la perte de valeur, le revenu d'intérêt est constaté à la désactualisation résultant de la constatation initiale de la perte de valeur.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour calculer les provisions au titre des prêts soumis à un test de dépréciation collectif comportent un degré d'incertitude, notamment parce qu'il n'est pas possible de déterminer les pertes pour chacun des prêts étant donné le grand nombre de prêts non importants au sein du portefeuille. Nous devons faire largement appel au jugement pour évaluer l'historique de pertes, la période d'identification des pertes, et la relation avec les portefeuilles actuels, y compris la défaillance et les soldes des prêts, ainsi que les activités, la conjoncture économique et les conditions liées au crédit courantes, y compris le rendement sectoriel, le taux de chômage et les risques liés aux pays. Les variations de ces hypothèses auraient une incidence directe sur la dotation à la provision pour pertes sur créances et pourraient entraîner une variation de la provision pour pertes sur créances connexe.

Sortie de prêts

Les prêts et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan, intégralement ou partiellement, lorsque la possibilité de recouvrement est à peu près inexistante. Les prêts garantis sont généralement sortis du bilan après la réception de tout produit de la réalisation d'une garantie. Lorsque la valeur nette de réalisation d'une garantie a été déterminée et qu'il n'est pas raisonnable de prévoir un recouvrement additionnel, la sortie anticipée est possible. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la provision pour pertes sur créances connexe sont sortis du bilan lorsque le paiement est en souffrance depuis 180 jours. Les prêts aux particuliers sont généralement sortis lorsqu'ils sont en souffrance depuis 150 jours.

Décomptabilisation d'actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés de nos bilans consolidés lorsque nos droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs expirent, lorsque nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certaines exigences de transfert ou lorsque nous transférons nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie et que la quasi-totalité des risques et avantages des actifs ont été transférés. Lorsque nous conservons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs transférés, ceux-ci ne sont pas décomptabilisés de nos bilans consolidés et sont comptabilisés comme des transactions de financement garanti. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages liés au droit de propriété des actifs, nous décomptabilisons les actifs si le contrôle de l'actif est abandonné. Lorsque nous conservons le contrôle sur les actifs transférés, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons des liens.

La direction doit faire appel à son jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie des actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie. Nous décomptabilisons les actifs financiers transférés si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs ont été transférés. Pour déterminer si nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, la direction examine l'exposition de la Banque avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de réalisation des flux de trésorerie nets des actifs transférés. Dans le cas des actifs transférés pour lesquels nous conservons les droits de gestion, la direction a fait appel à son jugement pour déterminer les avantages liés aux droits de gestion par rapport aux attentes du marché. Si les avantages liés aux droits de gestion sont supérieurs à la juste valeur, un actif de gestion est comptabilisé au poste Autres actifs de nos bilans consolidés. Si les avantages liés aux droits de gestion sont inférieurs à la juste valeur, un passif de gestion est comptabilisé au poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Décomptabilisation des passifs financiers

Nous sortons un passif financier de nos bilans consolidés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte ou annulée ou a expiré. Nous comptabilisons l'écart entre la valeur comptable d'un passif financier transféré et la contrepartie payée dans nos comptes consolidés de résultat.

Garanties

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui peuvent éventuellement nous obliger à faire un paiement (sous forme de trésorerie, d'autres actifs, de nos propres actions ou de la prestation de services) pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées d'un instrument d'emprunt. Nous comptabilisons un passif dans nos bilans consolidés au début d'une garantie, lequel représente la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Les garanties financières sont par la suite réévaluées en retenant le plus élevé de deux montants : i) le montant initialement comptabilisé, déduction faite de l'amortissement cumulé et ii) notre meilleure estimation de la valeur actualisée de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actualisée à la fin de la période de présentation de l'information financière.

S'il satisfait à la définition de dérivé, le contrat de garantie financière est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture et présenté au poste Dérivés de nos bilans consolidés.

Assurance et fonds distincts

Les primes découlant de contrats de longue durée, principalement des contrats d'assurance vie, sont inscrites au poste Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires au moment où elles deviennent exigibles. Les primes découlant de contrats de courte durée, principalement l'assurance IARD, et les frais liés aux services administratifs sont constatés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires sur la durée du contrat connexe. Les primes non acquises découlant des contrats de courte durée, qui représentent la tranche non échue des primes, sont constatées au poste Autres passifs. Les placements effectués par nos services d'assurance sont classés comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, à l'exception des placements soutenant les obligations liées aux indemnités au titre des contrats d'assurances vie et maladie de même qu'au titre d'une partie des contrats d'assurance IARD. Ces placements sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires.

Les sinistres et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les sinistres actuels et les estimations au titre des indemnités d'assurance futures. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie sont déterminées au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux charges d'exploitation, aux frais d'administration des polices et aux provisions pour détérioration des résultats. Ces hypothèses sont revues au moins annuellement en fonction des résultats réels et des conditions du marché. Les obligations liées aux contrats d'assurance IARD représentent les provisions estimatives au titre des sinistres déclarés et non déclarés. Les obligations liées aux contrats d'assurance vie et d'assurance IARD sont constatées au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos comptes consolidés de résultat au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Les primes cédées au titre de la réassurance et les recouvrements de réassurance relativement aux indemnités et sinistres sont prises en compte dans les revenus et charges, selon le cas. Les montants à recouvrer au titre de la réassurance, qui se rapportent aux montants des prestations versées et des réclamations non versées, sont inclus dans les Autres actifs.

Les coûts d'acquisition relatifs aux nouvelles activités d'assurance comprennent les commissions, les taxes sur les primes, certains coûts liés à la souscription et d'autres coûts variables liés à l'acquisition de nouvelles activités. Les coûts d'acquisition différés liés aux produits d'assurance vie sont constatés implicitement au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance conformément à la méthode canadienne axée sur le bilan. Dans le cas de l'assurance IARD, ces frais sont constatés au poste Autres actifs et amortis sur la durée des contrats.

Les fonds distincts représentent les activités dans lesquelles un contrat d'assurance est conclu aux termes duquel le montant de la prestation est directement lié à la valeur de marché des placements détenus dans un fonds sous-jacent. L'entente contractuelle est telle que les actifs liés aux fonds distincts sous-jacents sont inscrits à notre nom, mais les titulaires d'une police liée à un fonds distinct prennent en charge le risque et conservent les avantages découlant du rendement du placement du fonds. Le passif lié à ces contrats est calculé en fonction des obligations contractuelles au moyen d'hypothèses actuarielles et est au moins équivalent à la valeur de rachat ou de transfert calculée par référence à la valeur des fonds ou indices sous-jacents appropriés. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés séparément dans

nos bilans consolidés. Comme les titulaires d'une police liée à un fonds distinct assument les risques et profitent des avantages liés au rendement du fonds, le revenu de placement gagné par les fonds distincts et les charges engagées par ces fonds sont compensés et ne sont pas présentés séparément dans nos comptes consolidés de résultat. Les honoraires que nous gagnons grâce aux fonds distincts comprennent les honoraires de gestion et les frais liés à la mortalité, aux polices, à l'administration et au rachat. Ces honoraires sont comptabilisés dans les Revenus autres que d'intérêt – Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires. Nous offrons des garanties minimales relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance pour ce qui est des fonds distincts. Le passif lié à ces garanties minimales est inscrit au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

Des tests de suffisance du passif sont effectués sur tous les portefeuilles de contrats d'assurance à chaque date de clôture pour assurer la suffisance des passifs liés aux contrats d'assurance. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des coûts de gestion et d'administration des sinistres et des rendements des actifs qui supportent les passifs sont prises en compte dans les tests. Lorsque les résultats du test mettent en évidence une insuffisance dans les passifs, celle-ci est immédiatement comptabilisée dans nos comptes consolidés de résultat par le biais d'une réduction des coûts d'acquisition différés inclus dans les Autres actifs ou d'une augmentation des Sinistres et réclamations liées aux indemnités d'assurance.

Avantages du personnel – prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies, comprise dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines, correspond au coût des prestations des employés au titre des services de l'année en cours, au montant net des intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, au coût des services passés et aux profits ou pertes liés à la liquidation. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels et le rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des sommes comprises dans le montant net des intérêts sur le passif au titre des prestations définies), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où elles se produisent. Les écarts actuariels comprennent les ajustements liés à l'expérience (l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui s'est réellement produit) ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles. Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net. Le coût des services passés correspond à la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies attribuable à une modification ou à une réduction du régime, et il est immédiatement passé en charges.

Pour chaque régime de retraite à prestations définies, nous comptabilisons la valeur actualisée de nos obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, comme un passif au titre des prestations définies et nous le constatons au poste Passifs au titre des avantages du personnel dans nos bilans consolidés. Dans le cas des régimes comportant un actif net au titre des prestations définies, le montant est comptabilisé comme un actif au poste Actifs au titre des avantages du personnel dans nos bilans consolidés.

Le calcul de la charge et de l'obligation au titre des prestations définies nécessite l'exercice d'un jugement important, car la constatation repose sur les taux d'actualisation et sur diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, les augmentations salariales prévues, l'âge de la retraite, ainsi que les taux de mortalité et de cessation d'emploi. En raison de la nature à long terme de ces régimes, de telles estimations et hypothèses font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques. Pour ce qui est de nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'actualisation est déterminé en fonction de rendements de marché liés à des obligations de sociétés de première qualité. Étant donné que le taux d'actualisation est fondé sur des rendements disponibles actuels ainsi que sur l'évaluation de la liquidité du marché par la direction, il ne donne qu'une indication des rendements futurs. Les hypothèses actuarielles, qui sont établies conformément aux pratiques actuelles dans les pays où nos régimes sont en vigueur, peuvent s'écarter des résultats réels puisque les statistiques propres à chaque pays reflètent uniquement une estimation du comportement futur des employés. Ces hypothèses sont formulées par la direction et sont passées en revue par les actuaires au moins une fois par année. Toute variation dans les hypothèses susmentionnées pourrait influencer sur les montants de l'obligation au titre des prestations, des charges et des réévaluations que nous comptabilisons.

Nos cotisations aux régimes à cotisations définies sont passées en charges lorsque les employés ont rendu des services en échange de telles cotisations. La charge au titre des régimes à cotisations définies est inscrite dans le poste Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines.

Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons des régimes de rémunération fondée sur des actions à certains employés clés ainsi qu'aux administrateurs qui ne sont pas nos employés.

Pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés, une charge de rémunération est constatée sur la période d'acquisition des droits applicable, ainsi qu'une augmentation correspondante des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, qui tiennent compte du prix d'exercice de l'option, du prix actuel de l'action, du taux d'intérêt sans risque, de la volatilité attendue du prix de l'action sur la durée de vie de l'option et d'autres facteurs pertinents. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice ainsi que le montant initial comptabilisé au titre des capitaux propres sont portés au crédit du poste Actions ordinaires. Nos autres régimes de rémunération comprennent notamment les régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement et les régimes d'unités d'actions différées à l'intention des employés clés (régimes). Les obligations en vertu des régimes sont comptabilisées sur leur période d'acquisition des droits. Les régimes sont réglés en trésorerie.

Pour les attributions réglées en trésorerie, nos obligations à payer sont ajustées à leur juste valeur à chaque date de bilan. Pour les attributions réglées en actions, nos obligations à payer sont fondées sur la juste valeur de nos actions ordinaires à la date de l'attribution. Les variations de nos obligations, compte non tenu des couvertures connexes, sont comptabilisées sous la rubrique Frais autres que d'intérêt – Ressources humaines dans nos comptes consolidés de résultat, et une hausse correspondante est constatée dans les autres passifs pour les attributions réglées en trésorerie et dans les bénéfices non distribués pour les attributions réglées en actions.

Le coût de rémunération associé aux options et aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le seront au cours de la période d'acquisition des droits est constaté immédiatement si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite.

Nos cotisations aux régimes d'épargne et d'actionnariat des employés sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé et est comptabilisé dans nos comptes consolidés de résultat, sauf dans la mesure où il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est passé en charges selon les lois fiscales applicables dans chaque territoire dans la période au cours de laquelle le bénéfice se produit et est calculé selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. L'impôt différé est comptabilisé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Un actif ou un passif d'impôt différé est déterminé pour chaque différence temporaire, sauf dans le cas des bénéfices liés à nos filiales, à nos succursales et à nos entreprises associées ainsi que des participations dans des coentreprises dont les différences temporaires ne devraient pas se résorber dans un avenir prévisible et dont nous avons la capacité de contrôler le moment auquel la résorption aura lieu. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont déterminés en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date du bilan. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont compensés lorsqu'ils sont prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes faisant partie du même groupe de déclaration fiscale (lequel a l'intention de procéder à un règlement net), et lorsqu'il existe un droit juridique de compenser les montants comptabilisés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsque les mêmes conditions sont remplies. Nos comptes consolidés de résultat comprennent des éléments qui sont non imposables ou non déductibles à des fins fiscales et, en conséquence, la charge d'impôt diffère de celle qui serait constituée selon les taux prévus par la loi.

L'impôt différé cumulé en raison des différences temporaires et des reports en avant de perte fiscale est inclus dans les Autres actifs et les Autres passifs. Chaque trimestre, nous évaluons nos actifs d'impôt différé afin de déterminer si la réalisation des avantages liés à ces actifs est probable; notre évaluation tient compte des indications tant positives que négatives.

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales complexes peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Un jugement important doit être exercé pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour déterminer notre charge d'impôt en fonction de nos meilleures estimations quant aux positions fiscales qui font l'objet d'une vérification ou d'un appel auprès des autorités fiscales compétentes. Nous effectuons un examen chaque trimestre afin de mettre à jour nos meilleures estimations selon l'information disponible, mais les décisions prises par les autorités fiscales compétentes pourraient donner lieu à un passif et à une charge d'impôt additionnels.

La direction doit également faire largement appel à son jugement pour déterminer notre actif ou passif d'impôt différé, car la constatation d'un tel actif ou passif dépend de nos prévisions quant aux bénéfices imposables futurs et des taux d'imposition qui devraient être en vigueur dans la période au cours de laquelle l'actif est réalisé ou le passif réglé. Toute variation de nos prévisions peut entraîner une variation des actifs ou passifs d'impôt différé comptabilisés dans nos bilans consolidés, ainsi que de la charge d'impôt différé dans nos comptes consolidés de résultat.

Regroupements d'entreprises, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant, sont comptabilisées au montant de leur quote-part de la juste valeur des actifs et passifs identifiables, à moins d'indication contraire. Les immobilisations incorporelles identifiables sont constatées séparément du goodwill et sont incluses dans le poste Autres immobilisations incorporelles. Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition de l'entreprise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie aux fins du test de dépréciation, lequel est appliqué sur le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne. Le test de dépréciation est effectué annuellement, au 1^{er} août, ou plus souvent s'il y a des indications objectives d'une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus d'une unité génératrice de trésorerie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'une unité génératrice de trésorerie dans une transaction normale entre des intervenants du marché, diminué des coûts de sortie. La juste valeur d'une unité génératrice de trésorerie est estimée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, et ajustée pour tenir compte du point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Les indications externes, comme des contrats de vente exécutoires ou des transactions récentes pour des entreprises semblables du même secteur, sont prises en considération dans la mesure où elles sont disponibles.

Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour la détermination du montant recouvrable de nos unités génératrices de trésorerie, notamment les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux, en raison de l'incertitude liée au moment de la réalisation et au montant des flux de trésorerie et du caractère prospectif de ces données. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires ainsi que des dépenses d'investissement et des rendements pour les actionnaires prévus. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'unité génératrice de trésorerie et de son exposition au risque de change, comme il est reflété dans les écarts de l'inflation prévue. Le coût du capital à l'échelle de la banque est fondé sur le modèle d'évaluation des actifs financiers. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/opérationnel, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation). Les taux de croissance finaux reflètent la croissance prévue du produit intérieur brut à long terme et l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

La valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie comprend la valeur comptable des actifs, des passifs et du goodwill attribués à l'unité génératrice de trésorerie. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill attribué à l'unité génératrice de trésorerie, puis elle est attribuée aux autres actifs non financiers de l'unité génératrice de trésorerie proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif. Toute perte de valeur est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est identifiée. Le goodwill est présenté au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Les reprises ultérieures de pertes de valeur du goodwill sont interdites.

À la cession d'une partie d'une unité génératrice de trésorerie, la valeur comptable du goodwill lié à la partie de l'unité génératrice de trésorerie vendue est incluse dans le calcul des profits et des pertes à la cession. La valeur comptable est évaluée sur la base de la juste valeur relative de la partie cédée par rapport à l'intégralité de l'unité génératrice de trésorerie.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les actifs non monétaires identifiables, et elles sont acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou sont générées en interne. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou autres droits et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son coût d'acquisition et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif pour son utilisation prévue. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts directement attribuables à la création, à la production et à la préparation de l'actif en vue de son exploitation de la manière prévue par la direction. Les frais de recherche et de développement qui ne peuvent pas être incorporés dans le coût de l'actif sont passés en charges. Après la constatation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle varie de 3 à 10 ans pour les logiciels et de 10 à 20 ans pour les relations-clients. Nous ne détenons pas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test visant à déterminer s'il existe des indices de dépréciation à chaque date de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'une immobilisation incorporelle pourrait s'être dépréciée, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle est réduite à sa valeur recouvrable, ce qui donne lieu à une perte de valeur.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise lorsqu'une modification est apportée aux estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. Si une perte de valeur est subséquemment reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est révisée et établie à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (déduction faite de l'amortissement) qui aurait été déterminée s'il n'y avait pas eu de perte de valeur antérieure.

En raison de la nature subjective de ces estimations, un jugement important doit être exercé pour déterminer la durée d'utilité et la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles, ainsi que pour évaluer si certains événements ou certaines circonstances constituent une indication objective de dépréciation. Les estimations de la valeur recouvrable de nos immobilisations incorporelles s'appuient sur certaines données clés, notamment les flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les ventes prévues et les coûts attribués, qui sont estimés en fonction des résultats attendus et des initiatives d'affaires. Les taux d'actualisation sont établis d'après le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques propres à l'actif. Des variations de ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur le montant de la perte de valeur constatée dans les frais autres que d'intérêt.

Autres

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion et du règlement de ces éléments sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat au poste Revenus autres que d'intérêt.

Les actifs et les passifs non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en dollars canadiens aux taux historiques. Les actifs financiers non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan et les profits et pertes de change qui en découlent sont constatés dans les autres composantes des capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou subisse une perte de valeur.

Les actifs et les passifs de nos établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens pour la période de présentation de l'information financière.

Les profits ou les pertes latents résultant de la conversion de nos établissements à l'étranger de même que la tranche efficace des couvertures connexes sont comptabilisés après impôt dans les autres composantes des capitaux propres. Au moment de la cession ou de la cession partielle d'un établissement à l'étranger, une tranche appropriée du montant net des profits ou des pertes de change cumulés est portée à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Locaux et matériel

Les locaux et le matériel comprennent les terrains, les bâtiments, les améliorations locatives, le matériel informatique, le mobilier, les agencements et le reste du matériel et ils sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, et le cumul des pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat, tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue, ainsi que l'estimation initiale de tout coût de sortie. L'amortissement est essentiellement comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, soit de 25 à 50 ans pour les bâtiments, de 3 à 10 ans pour le matériel informatique et de 7 à 10 ans pour le mobilier, les agencements et autre matériel. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de la durée d'utilité des améliorations locatives ou de la durée du bail plus la première période de renouvellement, si le renouvellement est raisonnablement assuré, jusqu'à concurrence de 10 ans. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque période de présentation de l'information financière et elles sont ajustées au besoin. Les profits et les pertes à la cession sont inscrits à la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Les locaux et le matériel sont évalués pour déterminer s'il y a des indicateurs de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. Si des indices suggèrent qu'un actif pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, nous estimons la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient et effectuons un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur recouvrable d'un actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie), laquelle correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie, est inférieure à sa valeur comptable. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie). La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) dans une transaction normale entre des intervenants du marché, diminué des coûts de sortie.

Après la constatation de la perte de valeur, la dotation à l'amortissement est ajustée pour les périodes futures afin de refléter la valeur comptable révisée de l'actif. Si, par la suite, une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est révisée pour correspondre à la valeur la moins élevée entre la valeur recouvrable de l'actif et sa valeur comptable (diminuée de l'amortissement) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La dotation à l'amortissement pour les périodes futures est ajustée pour refléter la valeur comptable révisée.

Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain et elle est comptabilisée lorsque nous avons une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de présentation de l'information financière. Un jugement important doit être exercé pour déterminer si une obligation actuelle existe et pour estimer la probabilité, le moment et le montant de toute sortie de ressources. Nous comptabilisons des provisions au titre des litiges et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ainsi qu'une provision pour éléments hors bilan et autres. Les provisions sont comptabilisées dans le poste Autres passifs de nos bilans consolidés.

Nous devons estimer l'issue des procédures judiciaires en cours, les charges qui devront être engagées pour la mise hors service des immobilisations, et les pertes sur créances liées aux engagements inutilisés et aux garanties. Compte tenu du caractère prospectif de ces estimations, nous devons faire largement appel à notre jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Nous comptabilisons nos provisions en tenant compte de toute l'information disponible à la fin de la période de présentation de l'information financière et apportons des ajustements sur une base trimestrielle afin de refléter les prévisions actuelles. Si les résultats réels différaient de nos prévisions, nous pourrions devoir engager des charges supérieures aux provisions constatées.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, un assureur par exemple, un actif distinct est comptabilisé si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu.

Commissions et honoraires

Les honoraires de gestion de portefeuille et les autres honoraires tirés de services-conseils et d'autres services de gestion sont comptabilisés sur la base des contrats de service applicables. Les honoraires liés à la prestation de services, y compris la gestion d'actifs, la gestion de patrimoine, la planification financière et les services de garde de titres qui couvrent une période de service précise, sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle le service est offert. Les commissions de gestion de placements et de services de garde correspondent généralement à un pourcentage des valeurs liquidatives quotidiennes ou de fin de période, et elles sont perçues mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement, selon les modalités des contrats. Les honoraires de gestion découlent généralement des biens sous gestion lorsque nos clients font appel aux capacités de placement d'un gestionnaire de placements et les frais d'administration découlent des biens administrés lorsque la stratégie de placement est gérée par le client ou par un gestionnaire tiers désigné. Les honoraires liés au rendement, qui sont gagnés lorsque certaines cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont dépassées, sont comptabilisés seulement lorsque les cibles liées à des indices de référence ou au rendement sont atteintes. Les honoraires comme les commissions de prise ferme et les commissions de courtage qui sont liées à la prestation de services liés à des transactions précises sont comptabilisés lorsque le service a été rendu.

Revenu de dividendes

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les titres de capitaux propres cotés et, habituellement, à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les titres de capitaux propres qui ne sont pas cotés.

Location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Le transfert de propriété peut intervenir ou non. Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Contrats de location simple

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location simple, nous comptabilisons les loyers sur une base linéaire à la rubrique Frais autres que d'intérêt sur la durée du contrat de location.

Contrat de location-financement

Lorsque nous sommes preneurs dans le cadre d'un contrat de location-financement, nous comptabilisons initialement l'actif loué et l'obligation liée au contrat connexe aux postes Locaux et matériel, Autres immobilisations incorporelles et Autres passifs dans nos bilans consolidés, pour un montant égal à la juste valeur de l'actif loué, ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée à la date de passation du contrat de location. Les coûts directs initiaux directement attribuables au contrat de location sont comptabilisés comme un actif aux termes du contrat de location-financement.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé au moyen de la division du bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires est établi après déduction des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés, des profits (pertes) au rachat d'actions privilégiées, déduction faite de l'impôt connexe et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou de contrats qui confèrent à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires dans l'avenir, dans la mesure où ce droit n'est pas assujéti à des éventualités non dénouées. Pour les contrats qui pourraient être réglés en trésorerie ou en actions ordinaires à notre gré, le bénéfice dilué par action est calculé en supposant que ces contrats seront réglés en actions. Les revenus et les charges liés à ces types de contrat ne sont pas inclus dans le bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires, et les actions supplémentaires qui seraient émises sont incluses dans le calcul du bénéfice dilué par action. Ces contrats comprennent nos actions privilégiées et nos titres de fiducie de capital convertibles, et il est supposé que la conversion a eu lieu au début de la période ou à la date d'émission, si elle survient après. Pour ce qui est des options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché de nos actions ordinaires, elles sont présumées être exercées, et le produit de l'exercice est utilisé pour racheter des actions ordinaires au cours moyen du marché pour l'exercice. Le nombre d'actions ordinaires additionnelles émises en vertu d'options sur actions et rachetées au moyen du produit de l'exercice des options est inclus dans le calcul du bénéfice dilué par action.

Capital social

Nous classons un instrument financier que nous émettons comme un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres, selon la nature de l'accord contractuel.

Nos actions ordinaires que nous détenons sont classées comme des actions propres dans les capitaux propres et sont comptabilisées au coût moyen pondéré. Au moment de la vente d'actions propres, l'écart entre le produit de la vente et le coût des actions est constaté au poste Bénéfices non distribués. Les instruments financiers que nous émettons sont classés comme des instruments de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres à titre de déduction du produit, moins l'impôt. Les instruments financiers qui seront réglés par un nombre variable de nos actions ordinaires au moment de la conversion par les détenteurs ainsi que les distributions à verser connexes sont classés à titre de passifs dans nos bilans consolidés. Les dividendes et les distributions du rendement relatifs à ces instruments sont classés dans la rubrique Frais d'intérêt de nos comptes consolidés de résultat.

Changements futurs de méthodes comptables et des informations à fournir

Les normes suivantes ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour nous. Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption de ces normes sur nos états financiers consolidés.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, qui établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. La norme fournit un modèle unique composé de cinq étapes et fondé sur des principes pour la comptabilisation des produits. Ce modèle doit être appliqué aux contrats conclus avec des clients, sauf pour les revenus tirés d'éléments tels que des instruments financiers, des contrats d'assurance et des contrats de location. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15 afin de clarifier les principes de la norme et d'alléger les dispositions transitoires relatives à l'application initiale. En ce qui nous concerne, IFRS 15 et ses modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2018.

IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version intégrale d'IFRS 9, norme publiée pour la première fois en novembre 2009 qui réunit les étapes de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture qui composent le projet de l'IASB visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39)*.

IFRS 9 établit une approche basée sur les principes pour le classement des actifs financiers, en fonction du modèle économique d'une entité et de la nature des flux de trésorerie de l'actif. Tous les actifs financiers, y compris les contrats hybrides, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Pour les passifs financiers, IFRS 9 comprend les exigences en matière de classement et d'évaluation auparavant incluses dans IAS 39.

IFRS 9 établit également un modèle de perte sur créances attendue pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle se compose de trois étapes : 1) lors de la comptabilisation initiale, une provision pour perte est comptabilisée à un montant correspondant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois; 2) si le risque de crédit augmente de façon importante par rapport à la comptabilisation initiale, une provision pour perte correspondant aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie est comptabilisée; 3) lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de crédit, une provision pour perte correspondant aux pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie est comptabilisée et le revenu d'intérêt est calculé selon la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la provision pour perte, plutôt que selon sa valeur comptable brute. Les variations de la provision pour pertes requise, notamment l'incidence des fluctuations entre les pertes de crédit attendues sur 12 mois et sur toute la durée de vie, seront inscrites au résultat net.

Enfin, IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser la comptabilisation des relations de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, permet l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques, et exige la présentation d'informations supplémentaires.

Nous avons adopté les dispositions sur le risque de crédit propre d'IFRS 9 au cours du deuxième trimestre de 2014. En ce qui nous concerne, les dernières sections d'IFRS 9 entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

IFRS 16, Contrats de location (IFRS 16)

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. La norme enlève la nécessité actuelle pour les preneurs de classer les contrats de location comme contrats de location-financement ou contrats de location simple. Elle prescrit plutôt un seul modèle de comptabilisation pour les preneurs qui impose la comptabilisation, au bilan, des actifs faisant l'objet de contrats de location et des passifs liés à des contrats de location pour la plupart de ces contrats. Les preneurs inscriront aussi une charge d'amortissement à l'égard de l'actif faisant l'objet d'un contrat de location et une charge d'intérêts à l'égard du passif lié à un contrat de location dans le compte de résultat. Aucun changement important ne touche la comptabilisation par les bailleurs, sauf les obligations d'information accrues qui leur sont imposées. En ce qui nous concerne, IFRS 16 entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2019.

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie (IAS 7)

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications d'IAS 7 qui imposeront de fournir des informations spécifiques concernant les mouvements de certains passifs dans le tableau des flux de trésorerie. En ce qui nous concerne, ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Valeur comptable et juste valeur de certains instruments financiers

Les tableaux suivants donnent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque type d'instrument financier.

	Au 31 octobre 2016								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti				
(en millions de dollars canadiens)									
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	141 265 \$	10 027 \$	– \$	– \$	– \$	151 292 \$	151 292 \$		
Titres disponibles à la vente (1)	–	–	69 922	14 879	15 207	84 801	85 129		
	141 265	10 027	69 922	14 879	15 207	236 093	236 421		
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	121 692	–	64 610	64 498	186 302	186 190		
Prêts									
Prêts de détail	71	–	–	368 145	369 012	368 216	369 083		
Prêts de gros	1 437	904	–	151 047	150 720	153 388	153 061		
	1 508	904	–	519 192	519 732	521 604	522 144		
Autres									
Dérivés	118 944	–	–	–	–	118 944	118 944		
Autres actifs (2)	–	894	–	43 981	43 979	44 875	44 873		
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	113 \$	15 142 \$	–	235 295 \$	235 490 \$	250 550 \$	250 745 \$		
Entreprises et gouvernements (3)	–	82 871	–	405 136	406 881	488 007	489 752		
Banques (4)	–	730	–	18 302	18 312	19 032	19 042		
	113	98 743	–	658 733	660 683	757 589	759 539		
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	50 369	–	–	–	–	50 369	50 369		
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	88 863	–	14 578	14 583	103 441	103 446		
Dérivés	116 550	–	–	–	–	116 550	116 550		
Autres passifs (5)	282	10	–	43 865	43 838	44 157	44 130		
Débtures subordonnées	–	131	–	9 631	9 700	9 762	9 831		

	Au 31 octobre 2015								
	Valeur comptable et juste valeur			Valeur comptable		Juste valeur		Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments disponibles à la vente évalués à la juste valeur	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti				
(en millions de dollars canadiens)									
Actifs financiers									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction	148 939 \$	9 764 \$	– \$	– \$	– \$	158 703 \$	158 703 \$		
Titres disponibles à la vente (1)	–	–	48 164	8 641	8 759	56 805	56 923		
	148 939	9 764	48 164	8 641	8 759	215 508	215 626		
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	114 692	–	60 031	60 071	174 723	174 763		
Prêts									
Prêts de détail	166	–	–	346 795	348 513	346 961	348 679		
Prêts de gros	1 280	1 327	–	122 655	121 316	125 262	123 923		
	1 446	1 327	–	469 450	469 829	472 223	472 602		
Autres									
Dérivés	105 626	–	–	–	–	105 626	105 626		
Autres actifs (2)	–	925	–	44 852	44 852	45 777	45 777		
Passifs financiers									
Dépôts									
Particuliers	69 \$	16 828 \$	–	203 669 \$	204 019 \$	220 566 \$	220 916 \$		
Entreprises et gouvernements (3)	–	93 319	–	362 259	363 305	455 578	456 624		
Banques (4)	–	5 376	–	15 707	15 713	21 083	21 089		
	69	115 523	–	581 635	583 037	697 227	698 629		
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	47 658	–	–	–	–	47 658	47 658		
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	73 362	–	9 926	9 928	83 288	83 290		
Dérivés	107 860	–	–	–	–	107 860	107 860		
Autres passifs (5)	192	13	–	43 251	43 196	43 456	43 401		
Débtures subordonnées	–	112	–	7 250	7 078	7 362	7 190		

(1) Les titres disponibles à la vente comprennent les titres détenus jusqu'à leur échéance qui sont constatés au coût amorti.

(2) Comprend les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres actifs.

(3) Les dépôts des entreprises et des gouvernements comprennent les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques.

(4) Les dépôts des banques désignent les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées.

(5) Comprend les acceptations et les instruments financiers comptabilisés dans les autres passifs.

Prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les variations de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont attribuables aux modifications du risque de crédit correspondent à l'écart entre le total des variations de la juste valeur de l'instrument au cours de la période et des variations de la juste valeur calculées en fonction des courbes de rendement sans risque appropriées.

	Au			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit	Valeur comptable des prêts et créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Risque maximal de crédit
(en millions de dollars canadiens)				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	15 967 \$	15 967 \$	15 717	15 717 \$
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	121 692	121 692	114 692	114 692
Prêts de gros	904	904	1 327	1 327
Autres actifs	132	132	202	202
	138 695 \$	138 695 \$	131 938 \$	131 938 \$

Pour les exercices clos le 31 octobre 2016 et le 31 octobre 2015 et de façon cumulative depuis la comptabilisation des actifs, il n'y a eu aucune variation importante de la juste valeur des prêts et des créances désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net qui était attribuable aux modifications du risque de crédit. Aux 31 octobre 2016 et 2015, la mesure dans laquelle les dérivés de crédit ou les instruments similaires limitaient l'exposition maximale au risque de crédit était minime.

Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour nos passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, nous prenons en considération les variations de notre écart de taux et la durée attendue de l'instrument afin d'évaluer la variation de la juste valeur attribuable aux modifications du risque de crédit.

(en millions de dollars canadiens)	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2016					
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans le résultat net relativement aux positions encore détenues	Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit relativement aux positions encore détenues (1)
Dépôts à terme						
Particuliers	15 138 \$	15 142 \$	4 \$	– \$	99 \$	25 \$
Entreprises et gouvernements (2)	81 860	82 871	1 011	–	354	25
Banques (3)	730	730	–	–	–	–
	97 728	98 743	1 015	–	453	50
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	88 863	88 863	–	–	–	–
Autres passifs	10	10	–	–	–	–
Débiteures subordonnées	128	131	3	–	1	(2)
	186 729 \$	187 747 \$	1 018 \$	– \$	454 \$	48 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au et pour l'exercice clos le 31 octobre 2015					
	Valeur à l'échéance contractuelle	Valeur comptable	Écart entre la valeur comptable et la valeur à l'échéance contractuelle	Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans le résultat net relativement aux positions encore détenues	Variations de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit comprises dans les autres éléments du résultat global relativement aux positions encore détenues	Variations cumulatives de la juste valeur attribuables aux modifications du risque de crédit relativement aux positions encore détenues (1)
Dépôts à terme						
Particuliers	16 595 \$	16 828 \$	233 \$	– \$	(93) \$	(74) \$
Entreprises et gouvernements (2)	93 225	93 319	94	–	(387)	(329)
Banques (3)	5 376	5 376	–	–	–	–
	115 196	115 523	327	–	(480)	(403)
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	73 364	73 362	(2)	–	–	–
Autres passifs	13	13	–	–	–	–
Débiteures subordonnées	108	112	4	–	–	(3)
	188 681 \$	189 010 \$	329 \$	– \$	(480) \$	(406) \$

(1) La variation cumulative est mesurée depuis la comptabilisation initiale des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, des profits liés à la juste valeur de 14 millions de dollars compris auparavant dans les autres éléments du résultat global ont trait aux passifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice (pertes liées à la juste valeur de 3 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

(2) Les dépôts à terme des entreprises et gouvernements comprennent les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées qui ne sont pas des banques réglementées.

(3) Les dépôts à terme des banques désignent les dépôts provenant d'institutions de dépôt réglementées.

Juste valeur des actifs et des passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	Au											
	31 octobre 2016					31 octobre 2015						
	Évaluation à la juste valeur selon le			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur	Évaluation à la juste valeur selon le			Total de la juste valeur, montant brut	Ajustements de compensation	Actifs/passifs à la juste valeur
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1				Niveau 2	Niveau 3				
Actifs financiers												
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	– \$	15 967 \$	– \$	15 967 \$		– \$	15 967 \$	– \$	15 967 \$		– \$	15 967 \$
Valeurs mobilières												
Titres détenus à des fins de transaction												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (1)												
Gouvernement fédéral	13 072	10 214	–	23 286		23 286	10 793	9 364	–	20 157		20 157
Provinces et municipalités	–	11 928	–	11 928		11 928	–	13 888	5	13 893		13 893
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (1)	3 358	37 002	1	40 361		40 361	1 641	32 798	16	34 455		34 455
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE (2)	1 390	5 530	–	6 920		6 920	3 131	9 215	–	12 346		12 346
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	–	1 457	–	1 457		1 457	–	2 907	15	2 922		2 922
Titres adossés à des actifs												
TGC (3)	–	–	–	–		–	–	67	5	72		72
Titres non garantis par des créances	–	557	4	561		561	–	1 636	23	1 659		1 659
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	25	20 630	62	20 717		20 717	16	24 502	191	24 709		24 709
Titres de participation	43 155	2 531	376	46 062		46 062	45 811	2 556	123	48 490		48 490
	61 000	89 849	443	151 292		151 292	61 392	96 933	378	158 703		158 703
Titres disponibles à la vente (4)												
Créances d'entités gouvernementales canadiennes (1)												
Gouvernement fédéral	44	378	–	422		422	346	2 198	–	2 544		2 544
Provinces et municipalités	–	2 364	–	2 364		2 364	–	1 600	–	1 600		1 600
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (1)	1	24 668	747	25 416		25 416	–	12 051	797	12 848		12 848
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	3 416	10 484	–	13 900		13 900	4 752	7 535	–	12 287		12 287
Titres adossés à des créances hypothécaires (1)	–	395	–	395		395	–	318	–	318		318
Titres adossés à des actifs												
TGC	–	1 630	–	1 630		1 630	–	1 510	–	1 510		1 510
Titres non garantis par des créances	–	1 886	217	2 103		2 103	–	881	197	1 078		1 078
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	–	21 110	956	22 066		22 066	–	12 372	1 757	14 129		14 129
Titres de participation	376	331	756	1 463		1 463	431	323	987	1 741		1 741
Titres de substitut de prêt	49	25	–	74		74	94	–	–	94		94
	3 886	63 271	2 676	69 833		69 833	5 623	38 788	3 738	48 149		48 149
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	–	121 692	–	121 692		121 692	–	114 692	–	114 692		114 692
Prêts	–	2 083	329	2 412		2 412	–	2 301	472	2 773		2 773
Autres												
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	3	153 216	555	153 774		153 774	7	142 096	374	142 477		142 477
Contrats de change	–	56 752	26	56 778		56 778	–	41 021	91	41 112		41 112
Dérivés de crédit	–	191	–	191		191	–	90	4	94		94
Autres contrats	2 855	3 613	307	6 775		6 775	4 424	5 637	712	10 773		10 773
Ajustements de l'évaluation	–	(1 429)	(3)	(1 432)		(1 432)	–	(1 265)	(38)	(1 303)		(1 303)
Total des dérivés, montant brut	2 858	212 343	885	216 086		216 086	4 431	187 579	1 143	193 153		193 153
Ajustements de compensation	–	–	–	–		(97 142)	–	–	–	–		(87 527)
Total des dérivés	–	–	–	–		118 944	–	–	–	–		105 626
Autres actifs	762	132	–	894		894	723	202	–	925		925
	68 506 \$	505 337 \$	4 333 \$	578 176 \$		(97 142) \$	72 169 \$	456 212 \$	5 731 \$	534 112 \$		(87 527) \$
						481 034 \$				446 585 \$		
Passifs financiers												
Dépôts												
Particuliers	– \$	14 830 \$	425 \$	15 255 \$		15 255 \$	– \$	16 508 \$	389 \$	16 897 \$		16 897 \$
Entreprises et gouvernements	–	82 869	2	82 871		82 871	–	93 311	8	93 319		93 319
Banques	–	730	–	730		730	–	5 376	–	5 376		5 376
Autres												
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	32 672	17 696	1	50 369		50 369	31 945	15 713	–	47 658		47 658
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	–	88 863	–	88 863		88 863	–	73 362	–	73 362		73 362
Dérivés												
Contrats de taux d'intérêt	–	145 055	1 003	146 058		146 058	3	135 455	820	136 278		136 278
Contrats de change	–	57 438	41	57 479		57 479	–	46 675	33	46 708		46 708
Dérivés de crédit	–	263	–	263		263	–	166	5	171		171
Autres contrats	3 135	5 543	429	9 107		9 107	3 835	8 075	1 025	12 935		12 935
Ajustements de l'évaluation	–	(133)	7	(126)		(126)	–	(281)	9	(272)		(272)
Total des dérivés, montant brut	3 135	208 166	1 480	212 781		212 781	3 838	190 090	1 892	195 820		195 820
Ajustements de compensation	–	–	–	–		(96 231)	–	–	–	–		(87 960)
Total des dérivés	–	–	–	–		116 550	–	–	–	–		107 860
Autres passifs	124	80	88	292		292	145	13	47	205		205
Débiteures subordonnées	–	131	–	131		131	–	112	–	112		112
	35 931 \$	413 365 \$	1 996 \$	451 292 \$		(96 231) \$	35 928 \$	394 485 \$	2 336 \$	432 749 \$		(87 960) \$
						355 061 \$				344 789 \$		

- (1) Au 31 octobre 2016, la valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction s'établissait respectivement à 14 987 millions de dollars et à 10 millions de dollars (10 315 millions et 137 millions au 31 octobre 2015), et la valeur de ceux inclus dans tous les niveaux de la juste valeur des titres disponibles à la vente se chiffrait respectivement à 13 212 millions de dollars et à 346 millions de dollars (3 394 millions et 242 millions au 31 octobre 2015).
- (2) OCDE signifie « Organisation de Coopération et de Développement Économiques ».
- (3) TGC signifie « titres garantis par des créances ».
- (4) Ne tient pas compte d'un montant de 89 millions de dollars (15 millions au 31 octobre 2015) de titres disponibles à la vente comptabilisés au coût.

Les justes valeurs de nos principaux actifs et passifs évalués de façon récurrente sont établies et classées dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à l'aide des données et techniques d'évaluation suivantes :

Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques

Une majorité de nos dépôts auprès des banques est désignée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net se composent de dépôts à court terme auprès de banques et sont inclus dans le poste Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de swaps de taux d'intérêt et les écarts de taux, le cas échéant. Ils sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Obligations liées à des gouvernements (entités gouvernementales canadiennes, américaines et d'autres pays membres de l'OCDE)

Les obligations liées à des gouvernements sont incluses dans les postes Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains, Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des titres d'emprunt garantis ou émis par des entités gouvernementales sur des marchés actifs est déterminée en fonction des prix des transactions récentes, des cours établis par les courtiers ou des prix établis par des vendeurs tiers, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. La juste valeur des titres qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est fondée soit sur les prix des titres, soit sur des techniques d'évaluation qui utilisent des données comme des rendements et des écarts liés au risque implicites dérivés des prix des titres d'entités gouvernementales semblables négociés activement. Les titres dont les prix ou les taux sont observables et qui peuvent être comparés aux prix des transactions, aux cours établis par les courtiers ou aux prix établis par les vendeurs sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Obligations sur le marché municipal américain et obligations de sociétés

La juste valeur des obligations sur le marché municipal américain et des obligations de sociétés, qui sont comptabilisées aux postes Titres d'emprunt de sociétés et autres créances, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, est déterminée en fonction de l'un ou l'autre des éléments suivants : les prix des transactions récentes, les cours établis par les courtiers, les services d'établissement des prix ou, dans certains cas, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui utilise des données sur les taux comme des rendements de référence (CDOR, LIBOR et autres taux de référence semblables) et des écarts liés au risque de titres comparables. Les titres dont les prix ou les taux sont observables sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie. Les titres dont les données ne sont pas observables sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Titres adossés à des actifs et titres adossés à des créances hypothécaires

Les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont présentés aux postes Titres adossés à des actifs, Titres adossés à des créances hypothécaires, Créances d'entités gouvernementales canadiennes, Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Les titres adossés à des actifs comprennent des titres garantis par des créances (TGC). Les données utilisées pour l'évaluation des titres adossés à des créances hypothécaires et des TGC sont, lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché, les cours établis par les contrepartistes ou les syndicaux chefs de file, les cours établis par les courtiers et les prix établis par les vendeurs de titres identiques. Lorsque les prix de titres identiques ne sont pas facilement accessibles, nous avons recours aux modèles standards appliqués dans le secteur qui utilisent des données comme les marges d'escompte, les rendements, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et l'ampleur des taux de perte, lesquels sont fondés sur les prix de transaction, les cours établis par les courtiers ou les prix établis par les vendeurs d'instruments comparables. Lorsque les prix et les données sont observables, les titres adossés à des actifs et les titres adossés à des créances hypothécaires sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie, autrement, ils sont classés dans le niveau 3.

Titres à enchères

Les titres à enchères sont inclus dans les Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et les Titres adossés à des actifs du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. L'évaluation des titres à enchères consiste à actualiser les flux de trésorerie projetés provenant de la garantie des prêts aux étudiants sous-jacents et à tenir compte de multiples données, comme les taux de défaillance, de remboursement anticipé, de report et de rachat et les écarts de taux. Ces données ne sont pas observables et, par conséquent, les titres à enchères sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie. Toutes les données pertinentes doivent être évaluées et il faut faire appel à un jugement important pour déterminer les données d'évaluation appropriées.

Titres de participation

Les postes Titres de participation et Engagements afférents à des titres vendus à découvert du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur consistent en des actions ordinaires inscrites et non inscrites, des titres de placements privés et des fonds de couverture comportant certaines clauses de rachat restrictives. La juste valeur des actions ordinaires est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Lorsque les prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas facilement accessibles, la juste valeur est déterminée en se fondant sur les cours du marché de titres semblables ou au moyen de technique d'évaluation, notamment les ratios cours/bénéfice et la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les flux de trésorerie projetés et le taux d'actualisation. Les titres de placements privés sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, car leurs données ne sont pas observables. Les fonds de couverture sont évalués selon la valeur liquidative. S'il nous est possible de racheter un fonds de couverture à sa valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle, celui-ci est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie, autrement, il est classé dans le niveau 3.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, comme les options sur taux d'intérêt et sur actions et les contrats à terme standardisés, est fondée sur les cours du marché, et ces titres sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie. Les dérivés hors cote comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt et de devises, les options sur taux d'intérêt, les contrats de change à terme et les options sur devises, ainsi que les options et les swaps sur marchandises. Les dérivés sur taux d'intérêt, sur devises et sur actions hors cote ou négociés en Bourse sont inclus

dans les postes Contrats de taux d'intérêt, Contrats de change et Autres contrats, respectivement, du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des dérivés hors cote est déterminée au moyen de modèles d'évaluation lorsque les cours du marché ou les données sur les prix consensuels établis par des tiers ne sont pas disponibles. Les modèles d'évaluation, comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, tiennent compte des données observables et non observables sur les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions et les prix des marchandises (y compris les indices), les écarts de taux, les niveaux correspondants de la volatilité sur le marché et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Les écarts acheteur-vendeur, les ajustements de l'évaluation liés au crédit, les ajustements de l'évaluation liés au financement, les swaps indexés sur le taux à un jour, les incertitudes liées aux paramètres et aux modèles et le profit ou la perte latent à la création d'une transaction sont d'autres ajustements à la juste valeur. Un instrument dérivé est classé dans le niveau 2 de la hiérarchie si des données observables sur le marché sont disponibles ou si les données non observables n'ont pas d'incidence importante sur la juste valeur. Autrement, le fonds est classé dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Titres empruntés ou achetés en vertu de conventions de revente et titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat

Dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, ces instruments sont inclus dans les postes Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés. La juste valeur de ces contrats est calculée au moyen de techniques d'évaluation comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, dont les données sont fondées sur les courbes de taux d'intérêt. Ces contrats sont classés dans les instruments de niveau 2 de la hiérarchie, car les données sont observables.

Dépôts

La majorité de nos dépôts est évaluée au coût amorti, mais certains dépôts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts à la juste valeur par le biais du résultat net englobent les dépôts pris de clients, de certificats de dépôt et de billets émis, ainsi que d'obligations liées à des titres de participation et à des taux d'intérêt, et ils sont inclus dans le poste Dépôts du tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation des options sur dérivés. Les données des modèles d'évaluation comprennent les courbes de rendements de référence, les écarts de taux, les taux d'intérêt, la volatilité des titres de participation et des taux d'intérêt, les dividendes et la corrélation, le cas échéant. Les dépôts sont classés dans les instruments de niveau 2 ou de niveau 3 de la hiérarchie, selon l'importance des écarts de taux, de la volatilité, des dividendes et de la corrélation non observables.

Information quantitative sur les évaluations de la juste valeur à l'aide de données non observables importantes (instruments de niveau 3)

Le tableau suivant présente la juste valeur de nos principaux instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer leur juste valeur, les fourchettes et les moyennes pondérées des données non observables.

Au 31 octobre 2016 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

Produits	Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur	Juste valeur		Techniques d'évaluation	Principales données non observables (1)	Fourchette des valeurs des données (2), (3)		
		Actif	Passif			Bas	Haut	Moyenne pondérée/répartition des données (4)
Instruments financiers non dérivés								
Titres adossés à des actifs	Titres adossés à des actifs	28 \$	\$	Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Marges d'escompte Rendements Taux de défaillance Taux de remboursement anticipé Ampleur des taux de perte	100,06 s.o. 2,44 % s.o. s.o. s.o.	100,19 s.o. 2,44 % s.o. s.o. s.o.	100,12 s.o. 2,44 % s.o. s.o. s.o.
Titres à enchères	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains Titres adossés à des actifs	717 193		Flux de trésorerie actualisés	Marges d'escompte Taux de défaillance Taux de remboursement anticipé Taux de recouvrement	1,57 % 3,00 % 4,00 % 40,00 %	3,75 % 9,30 % 10,00 % 97,50 %	2,43 % 3,02 % 4,44 % 92,37 %
Titres d'emprunt de sociétés	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances Prêts Engagements afférents à des titres vendus à découvert	98 329	1	Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Rendements Taux de capitalisation Écart de taux Amélioration de crédit	20,00 \$ 5,25 % 5,99 % 1,51 % 12,04 %	127,54 \$ 8,85 % 8,35 % 12,54 % 16,05 %	111,93 \$ 7,39 % 7,17 % 7,02 % 14,04 %
Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales	Créances d'entités gouvernementales canadiennes Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	- 31 920		Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Rendements	60,00 \$ 1,48 %	99,79 \$ 20,92 %	63,30 \$ 4,16 %
Titres de placements privés, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes	Titres de participation Actifs liés aux dérivés Passifs liés aux dérivés	1 132 77	168	Cours de marché comparable Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA Ratios c/b Ratios valeur de l'entreprise/revenus Escomptes de liquidité (5) Taux d'actualisation Valeurs liquidatives/prix (6)	6,94 X 12,12 X 0,30 X 15,00 % 12,00 % s.o.	15,50 X 23,25 X 5,90 X 40,00 % 17,00 % s.o.	9,65 X 14,45 X 3,42 X 29,21 % 16,53 % s.o.
Instruments financiers dérivés								
Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7)	Actifs liés aux dérivés Passifs liés aux dérivés	566	1 014	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'intérêt Taux des swaps sur IPC Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux de change Volatilités des taux d'intérêt	1,79 % 1,49 % 19,00 % 29,00 % 68,00 % s.o.	2,43 % 1,97 % 67,00 % 56,00 % 68,00 % s.o.	Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale s.o.
Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7)	Actifs liés aux dérivés Dépôts Passifs liés aux dérivés	217	425 242	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Rendement de l'action Corrélation cours des actions/cours des actions Corrélation cours des actions/taux de change Volatilités des cours des actions	0,04 % 13,90 % (71,40)% 3,00 %	20,64 % 97,40 % 32,40 % 118,00 %	Tranche inférieure Tranche centrale Tranche centrale Tranche inférieure
Autres (8)								
	Titres adossés à des créances hypothécaires Actifs liés aux dérivés Dépôts Passifs liés aux dérivés Autres passifs	- 25	2 56 88					
Total		4 333 \$	1 996 \$					

Au 31 octobre 2015 (en millions de dollars canadiens, sauf les prix, les pourcentages et les ratios)

Produits	Poste dans le tableau de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur	Juste valeur		Techniques d'évaluation	Principales données non observables (1)	Fourchette des valeurs des données (2), (3)		Moyenne pondérée/répartition des données (4)	
		Actif	Passif			Bas	Haut		
Instruments financiers non dérivés									
Titres adossés à des actifs	Titres adossés à des actifs	48 \$	\$	Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Marges d'escompte Rendements Taux de défaillance Taux de remboursement anticipé Ampleur des taux de perte	s.o. 3,43 % 1,39 % - % - % 20,00 %	s.o. 13,10 % 2,78 % 5,00 % 30,00 % 70,00 %	s.o. 8,27 % 1,79 % 2,50 % 15,00 % 45,00 %	
Titres à enchères	Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains Titres adossés à des actifs	699 177		Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Marges d'escompte Taux de défaillance Taux de remboursement anticipé Taux de recouvrement	1,65 % 9,00 % 4,00 % 40,00 %	4,50 % 10,00 % 8,00 % 97,50 %	2,78 % 9,96 % 4,35 % 91,66 %	
Titres d'emprunt de sociétés	Titres d'emprunt de sociétés et autres créances Prêts Engagements afférents à des titres vendus à découvert	198 472		Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Rendements Taux de capitalisation Écart de taux Amélioration de crédit	47,61 \$ 2,98 % 6,07 % s.o. s.o.	164,29 \$ 8,00 % 8,50 % s.o. s.o.	96,57 \$ 3,89 % 7,28 % s.o. s.o.	
Créances d'entités gouvernementales et obligations municipales	Créances d'entités gouvernementales canadiennes Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	5 114 1 750		Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Prix Rendements	64,98 \$ 0,27 %	126,22 \$ 31,37 %	84,50 \$ 3,89 %	
Titres de placements privés, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes	Titres de participation Actifs liés aux dérivés Passifs liés aux dérivés	1 110 3	218	Cours de marché comparable Fondée sur les prix Flux de trésorerie actualisés	Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA Ratios c/b Ratios valeur de l'entreprise/revenus Escomptes de liquidité (5) Taux d'actualisation Valeurs liquidatives/prix (6)	4,67 X 9,40 X 0,28 X 15,00 % 12,00 % s.o.	15,50 X 22,40 X 5,90 X 40,00 % 17,00 % s.o.	7,38 X 12,14 X 2,64 X 27,34 % 16,46 % s.o.	
Dérivés sur taux d'intérêt et obligations structurées liées à des taux d'intérêt (7)	Actifs liés aux dérivés Passifs liés aux dérivés	428	822	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'intérêt Taux des swaps sur IPC Corrélation taux d'intérêt/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux d'intérêt Corrélation taux de change/taux de change Volatilités des taux d'intérêt	2,25 % 1,67 % 19,00 % 29,00 % 68,00 % 0,11 %	2,27 % 1,90 % 67,00 % 56,00 % 68,00 % 6,11 %	Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale Répartition égale Tranche centrale	
Dérivés sur actions et obligations structurées liées à des titres de participation (7)	Actifs liés aux dérivés Dépôts Passifs liés aux dérivés	559	389 569	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Rendement de l'action Corrélation cours des actions/cours des actions Corrélation cours des actions/taux de change Volatilités des cours des actions	0,01 % 13,90 % (69,10)% 1,70 %	29,09 % 96,90 % 29,20 % 190,00 %	Tranche inférieure Tranche centrale Tranche centrale Tranche inférieure	
Autres (8)	Titres adossés à des créances hypothécaires Actifs liés aux dérivés Dépôts Passifs liés aux dérivés Autres passifs	15 153	8 283 47						
Total		5 731 \$	2 336 \$						

- (1) Les acronymes désignent les termes suivants : i) bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (BAIIA); ii) cours/bénéfice (c/b); et iii) indice des prix à la consommation (IPC).
- (2) Les valeurs du bas et du haut représentent les données des niveaux réels le plus bas et le plus élevé qui sont utilisées pour évaluer un groupe d'instruments financiers d'une catégorie de produits en particulier. Ces fourchettes de données ne reflètent pas le niveau d'incertitude des données, mais sont influencées par les différents instruments sous-jacents de la catégorie de produits. Par conséquent, les fourchettes de données varient d'une période à l'autre en fonction des caractéristiques des instruments sous-jacents détenus à chaque date de bilan. Lorsqu'elle est présentée, la moyenne pondérée des valeurs des données est calculée en fonction de la juste valeur relative des instruments de la catégorie de produits. Les moyennes pondérées des dérivés ne sont pas présentées dans le tableau, car elles ne constituent pas une mesure comparable, mais la répartition des principales données non observables dans la fourchette indiquée pour chacune des catégories de produits y est présentée.
- (3) Les données fondées sur les prix sont importantes pour certains titres d'emprunt et elles sont fondées sur des données de référence externes, des instruments comparables ou des données de négociation datées d'avant la fin du trimestre. Pour ces instruments, la donnée sur le prix est exprimée en dollars pour chaque tranche de 100 \$ de la valeur nominale. Par exemple, si la donnée sur le prix est de 105 \$, un instrument est évalué à prime sur sa valeur nominale.
- (4) Le niveau de regroupement et de diversité de chaque catégorie d'instruments dérivés peut faire en sorte que certaines fourchettes de données soient étendues et que les données y soient réparties inégalement. Dans le tableau, nous avons indiqué si la majorité des données sont concentrées dans la tranche supérieure, centrale ou inférieure de la fourchette, ou si elles sont réparties également dans la fourchette.
- (5) La juste valeur des titres, compte tenu des données sur les escomptes de liquidité, totalisait 127 millions de dollars (131 millions au 31 octobre 2015).
- (6) La valeur liquidative d'un fonds de couverture est la juste valeur totale de l'actif moins le passif, divisée par le nombre de parts du fonds. La valeur liquidative des fonds et les dérivés sur actions correspondants fondés sur la valeur liquidative ne sont pas considérés comme des données observables, car nous ne pouvons racheter certains de ces fonds de couverture à la valeur liquidative avant la prochaine date de clôture trimestrielle. Les titres de placements privés sont évalués à la valeur liquidative ou selon des techniques d'évaluation. La fourchette de la valeur liquidative par part ou du prix par action n'a pas été présentée pour les fonds de couverture ou les titres de placements privés en raison de la dispersion des prix qui découle de la diversité des placements.
- (7) Les obligations structurées comprennent des dérivés incorporés sur taux d'intérêt et sur actions dont les données non observables sont semblables à celles des dérivés sur actions et sur taux d'intérêt.
- (8) La catégorie Autres inclut principalement des instruments non importants comme les dérivés sur marchandises, les dérivés de change, les dérivés de crédit, les contrats d'assurance vie détenus par des banques et le financement bancaire et les dépôts.
- s. o. sans objet

Sensibilité aux données non observables et relations entre les données non observables*Rendement, écarts de taux/marges d'escompte*

Le rendement d'un instrument financier correspond au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans un modèle d'évaluation. Une augmentation du rendement, de façon isolée, se traduirait par une diminution de l'évaluation de la juste valeur, et réciproquement. Un écart de taux/une marge d'escompte s'entend de la différence entre le rendement d'un instrument d'emprunt et le rendement d'un instrument de référence. Les instruments de référence sont assortis de notations élevées et d'échéances semblables et sont souvent des obligations d'entités gouvernementales. Par conséquent, l'écart de taux/la marge d'escompte représente le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif afin de refléter le rendement du marché nécessaire pour compenser l'incertitude des flux de trésorerie estimatifs. L'écart de taux ou la marge d'escompte d'un instrument fait partie du rendement utilisé dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. En général, une augmentation de l'écart de taux ou la marge d'escompte se traduira par une diminution de la juste valeur, et réciproquement.

Écart de financement

Les écarts de financement sont les écarts de taux qui s'appliquent spécifiquement aux taux de nos dépôts ou de nos financements. Une diminution des écarts de financement, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur de nos passifs, et réciproquement.

Taux de défaillance

Le taux de défaillance s'entend du taux auquel les emprunteurs omettent d'effectuer leurs remboursements prévus. Une diminution du taux de défaillance donnera habituellement lieu à une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement. Cet effet sera beaucoup plus prononcé pour un prêt aux étudiants non garanti par un gouvernement que pour un prêt garanti par un gouvernement.

Taux de remboursement anticipé

Le taux de remboursement anticipé s'entend du taux auquel un prêt sera remboursé par anticipation par rapport à son amortissement prévu. Les remboursements anticipés modifient les flux de trésorerie futurs d'un prêt. Une augmentation du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une augmentation de la juste valeur si le taux d'intérêt du prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur, et une diminution du taux de remboursement anticipé, de façon isolée, se traduira par une diminution de la juste valeur si le taux d'intérêt d'un prêt est inférieur au taux de réinvestissement en vigueur. Les taux de remboursement anticipé sont, en général, corrélés négativement par rapport aux taux d'intérêt.

Taux de recouvrement et ampleur des taux de perte

Le taux de recouvrement est une estimation du montant du prêt qui devrait être recouvré en cas de défaillance. Le taux de recouvrement correspond au montant recouvré divisé par le solde du prêt, exprimé en pourcentage. La notion inverse du recouvrement est l'ampleur des taux de perte. L'ampleur des taux de perte est une estimation du montant qui ne sera pas recouvré si un prêt est en défaillance. L'ampleur des taux de perte correspond à la perte divisée par le solde du prêt et elle est exprimée en pourcentage. En général, une augmentation du taux de recouvrement ou une diminution de l'ampleur des taux de perte se traduira par une augmentation de la juste valeur du prêt, et réciproquement.

Taux de capitalisation

Un taux de capitalisation est le taux de rendement d'un placement dans un bien immobilier calculé en divisant le revenu du bien par la valeur du bien. Un taux de capitalisation moins élevé se traduira par une augmentation de la valeur du bien, et réciproquement.

Taux de volatilité

La volatilité mesure la variabilité potentielle des prix futurs et est souvent évaluée comme écart type des fluctuations des prix. La volatilité est une donnée des modèles d'évaluation des options qui est utilisée pour déterminer la valeur des dérivés et des obligations structurées émises. La volatilité est utilisée pour évaluer les options sur actions, sur taux d'intérêt, sur marchandises et sur devises. Un taux de volatilité plus élevé représente une plus forte probabilité que le taux ou le prix sous-jacent fluctuera. Des taux de volatilité plus élevés pourraient se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'option, selon les modalités de l'option. La détermination des taux de volatilité dépend de divers facteurs y compris, sans s'y limiter, le cours du marché sous-jacent, le prix d'exercice et l'échéance.

Rendement de l'action

Les rendements des actions correspondent aux rendements prévus des actions sous-jacentes, exprimés en pourcentage annuel de leur prix. Les rendements des actions sont utilisés comme données des modèles d'évaluation des prix des contrats à terme de gré à gré sur actions et des options. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une diminution du prix à terme et réciproquement. Une augmentation des rendements des actions se traduira par une augmentation ou une diminution de la valeur d'une option, selon les modalités de l'option.

Taux de corrélation

La corrélation est la relation linéaire entre les variations de deux variables différentes. La corrélation est une donnée utilisée pour évaluer les contrats dérivés et les obligations structurées émises lorsque le rendement d'un instrument est déterminé par des variables corrélées. Lorsque les variables sont corrélées positivement, une augmentation d'une variable se traduira par une augmentation de l'autre variable. Lorsque les variables sont corrélées négativement, une augmentation d'une variable se traduira par une diminution de l'autre variable. Les variables en question peuvent faire partie d'une seule catégorie d'actifs ou d'un seul marché (cours des actions, taux d'intérêt, prix des marchandises, écarts de taux et taux de change) ou faire partie de différentes catégories d'actifs (cours des actions par rapport aux taux de change ou taux d'intérêt par rapport aux taux de change). Les variations de la corrélation donneront lieu à une augmentation ou à une diminution de la juste valeur d'un instrument financier selon les modalités de son rendement contractuel.

Taux d'intérêt

Un taux d'intérêt est le montant à payer en pourcentage sur le capital ou le capital nominal. Une augmentation des taux d'intérêt entraînera une diminution de la valeur des flux de trésorerie actualisés d'un instrument financier, et réciproquement.

Taux des swaps sur l'indice des prix à la consommation

Le taux d'un swap sur l'IPC est exprimé en pourcentage d'une augmentation du prix moyen d'un panier de produits et services, par exemple dans les secteurs du transport, de l'alimentation et des soins de santé. Une augmentation du taux des swaps sur IPC se traduira par une augmentation des paiements des swaps sur inflation, et réciproquement.

Ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, ratios c/b, ratios valeur de l'entreprise/revenus et escomptes de liquidité

Les données d'évaluation des titres de placements privés incluent les ratios valeur de l'entreprise/BAIIA, les ratios c/b et les ratios valeur de l'entreprise/revenus. Ces ratios sont utilisés pour calculer soit la valeur de l'entreprise, soit la valeur de l'action d'une société en se fondant sur un multiple des bénéfices ou des revenus estimés. Des multiples plus élevés se traduiront par des justes valeurs plus élevées pour tous les types de ratios, et réciproquement. Un escompte de liquidité peut être appliqué lorsqu'il y a peu de transactions sur lesquelles fonder les évaluations, voire aucune.

Amélioration de crédit

L'amélioration de crédit est une donnée utilisée pour évaluer une transaction de titrisation et correspond au montant de la protection contre la perte sur prêts pour une tranche de rang supérieur. L'amélioration de crédit est exprimée en tant que pourcentage de la taille de la transaction. Une progression de l'amélioration de crédit donnera lieu à une diminution de l'écart de taux et à une augmentation de la juste valeur de la tranche, et vice versa.

Relations entre les données non observables

Les données non observables liées aux titres à enchères, y compris celles présentées ci-dessus, soit la marge d'escompte, le taux de défaillance, le taux de remboursement anticipé et le taux de recouvrement et l'ampleur des taux de perte, pourraient ne pas être indépendantes l'une de l'autre. Une variation du taux de défaillance, du taux de remboursement anticipé, du taux de recouvrement et de l'ampleur des taux de perte pourrait avoir une incidence sur la marge d'escompte des titres à enchères. En général, les marges d'escompte diminueront si les taux de défaillance diminuent ou si les taux de recouvrement augmentent. Les remboursements anticipés pourraient se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur.

Variations de l'évaluation de la juste valeur des instruments évalués de façon récurrente et classés au niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations des évaluations récurrentes de la juste valeur pour les instruments classés au niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016								Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs
	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2015	Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/émissions de passifs	Ventes d'actifs/règlements de passifs et autres (2)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2016	
(en millions de dollars canadiens)									
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Provinces et municipalités	5 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(5)\$	– \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	16	(2)	–	21	(34)	–	–	1	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	15	(1)	–	8	(22)	–	–	–	–
Titres adossés à des actifs									
TGC	5	–	–	–	(5)	1	(1)	–	–
Titres non garantis par des créances	23	(4)	–	23	(39)	1	–	4	–
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	191	–	5	144	(294)	159	(143)	62	–
Titres de participation	123	(160)	7	492	(89)	10	(7)	376	(163)
	378	(167)	12	688	(483)	171	(156)	443	(163)
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	797	(12)	26	93	(157)	–	–	747	s.o.
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres adossés à des actifs									
TGC	–	–	–	–	–	–	–	–	s.o.
Titres non garantis par des créances	197	(1)	18	26	(23)	–	–	217	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 757	(5)	17	2 437	(2 825)	21	(446)	956	s.o.
Titres de participation	987	50	(49)	76	(308)	–	–	756	s.o.
	3 738	32	12	2 632	(3 313)	21	(446)	2 676	s.o.
Prêts	472	17	(13)	102	(641)	396	(4)	329	–
Autres									
Soldes nets des dérivés (3)									
Contrats de taux d'intérêt	(446)	(18)	1	30	(18)	29	(26)	(448)	(17)
Contrats de change	58	(66)	(6)	(19)	(2)	23	(3)	(15)	(64)
Dérivés de crédit	(1)	–	–	–	1	–	–	–	(2)
Autres contrats	(313)	(121)	(1)	(39)	213	51	88	(122)	55
Ajustements de l'évaluation	(47)	–	–	–	23	–	14	(10)	–
Autres actifs	–	(2)	–	2	–	–	–	–	–
	3 839 \$	(325)\$	5 \$	3 396 \$	(4 220)\$	691 \$	(533)\$	2 853 \$	(191)\$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(389)\$	(24)\$	2 \$	(207)\$	82 \$	(562)\$	673 \$	(425)\$	(16)\$
Entreprises et gouvernements	(8)	(1)	–	–	9	(2)	–	(2)	(1)
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–
Autres passifs	(47)	(22)	(3)	(93)	23	–	54	(88)	(11)
	(444)\$	(47)\$	(1)\$	(301)\$	114 \$	(564)\$	727 \$	(516)\$	(28)\$

(en millions de dollars canadiens)	Juste valeur au 1 ^{er} novembre 2014	Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat	Total des profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global (1)	Achats d'actifs/émissions de passifs	Ventes d'actifs/règlements de passifs et autres (2)	Transferts vers le niveau 3	Transferts hors du niveau 3	Juste valeur au 31 octobre 2015	Variations des profits (pertes) latents compris dans le résultat relativement aux positions encore détenues au titre des actifs et des passifs
Actifs									
Valeurs mobilières									
Titres détenus à des fins de transaction									
Créances d'entités gouvernementales canadiennes									
Provinces et municipalités	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	5 \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	6	(1)	1	40	(30)	–	–	16	–
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	–	–	–	–	–	20	(20)	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	4	(4)	–	25	(27)	30	(13)	15	–
Titres adossés à des actifs									
TGC	74	24	(18)	102	(146)	13	(44)	5	–
Titres non garantis par des créances	364	(7)	47	137	(345)	24	(197)	23	(2)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	149	(1)	5	93	(143)	211	(123)	191	–
Titres de participation	166	(29)	24	16	(75)	45	(24)	123	(28)
	763	(18)	59	413	(766)	348	(421)	378	(30)
Titres disponibles à la vente									
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 389	7	157	136	(846)	–	(46)	797	s.o.
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	11	–	–	4	(2)	–	(13)	–	s.o.
Titres adossés à des actifs									
TGC	24	–	3	30	–	–	(57)	–	s.o.
Titres non garantis par des créances	182	(1)	40	–	(24)	–	–	197	s.o.
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	1 573	–	246	2 524	(2 586)	37	(37)	1 757	s.o.
Titres de participation	1 028	105	65	52	(225)	17	(55)	987	s.o.
	4 207	111	511	2 746	(3 683)	54	(208)	3 738	s.o.
Prêts	461	(8)	47	605	(547)	1	(87)	472	–
Autres									
Solides nets des dérivés (3)									
Contrats de taux d'intérêt	(370)	(89)	(2)	37	(7)	(11)	(4)	(446)	(15)
Contrats de change	9	46	6	34	(7)	7	(37)	58	36
Dérivés de crédit	(5)	(15)	(1)	–	19	(1)	2	(1)	(3)
Autres contrats	(502)	(113)	(77)	28	216	(98)	233	(313)	124
Ajustements de l'évaluation	(85)	(3)	(2)	1	45	(3)	–	(47)	–
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	4 478 \$	(89) \$	541 \$	3 864 \$	(4 730) \$	297 \$	(522) \$	3 839 \$	112 \$
Passifs									
Dépôts									
Particuliers	(497) \$	73 \$	(41) \$	(545) \$	88 \$	(376) \$	909 \$	(389) \$	45 \$
Entreprises et gouvernements	(70)	(5)	1	(78)	51	–	93	(8)	–
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(4)	–	–	(11)	15	(1)	1	–	–
Autres passifs	(20)	(28)	(5)	–	6	–	–	(47)	(22)
	(591) \$	40 \$	(45) \$	(634) \$	160 \$	(377) \$	1 003 \$	(444) \$	23 \$

(1) Ces montants comprennent les profits et les pertes de change découlant de la consolidation des filiales étrangères à l'égard des instruments de niveau 3, s'il y a lieu. Les pertes latentes sur les titres disponibles à la vente de 27 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (pertes de 5 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, exclusion faite des profits ou des pertes de change découlant de la consolidation.

(2) Comprend l'amortissement des primes ou des escomptes comptabilisés en résultat net.

(3) Le montant net des dérivés au 31 octobre 2016 comprenait des actifs dérivés de 885 millions de dollars (1 143 millions au 31 octobre 2015) et des passifs dérivés de 1 480 millions (1 892 millions au 31 octobre 2015).

s. o. sans objet

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur pour les instruments inscrits à la juste valeur de façon récurrente

Les transferts entre les niveaux 1 et 2, et les transferts d'instruments vers le niveau 3 et hors de ce niveau sont présumés avoir eu lieu à la fin de la période. Pour un actif ou un passif transféré vers le niveau 3 au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est exclue de la colonne Total des profits (pertes) réalisés/latents compris dans le résultat du tableau de rapprochement ci-dessus, alors que pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période, la variation totale de la juste valeur pour la période est comprise dans cette même colonne.

Les transferts entre les niveaux 1 et 2 sont effectués selon que la juste valeur est obtenue au moyen des cours des marchés actifs (niveau 1).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 266 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de transaction et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 490 millions de dollars, contre des créances d'entités gouvernementales canadiennes de 284 millions de dollars (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 1 988 millions (catégorie des titres détenus à des fins de transaction) et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 641 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 comprenaient des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 424 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres détenus à des fins de

transaction, des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 65 millions de dollars comptabilisées dans la catégorie des titres disponibles à la vente et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 11 millions de dollars, contre des créances d'entités gouvernementales canadiennes de 128 millions de dollars (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains de 331 millions (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), des titres de participation de 840 millions (catégories des titres détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente), des créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE de 412 millions (catégorie des titres disponibles à la vente) et des engagements afférents à des titres vendus à découvert de 61 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 sont principalement attribuables à un changement dans l'observabilité d'une donnée sur le marché ou à un changement dans l'importance de l'incidence d'une donnée non observable sur la juste valeur d'un instrument financier.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts de titres d'emprunt de sociétés et autres créances détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente, d'autres contrats, de titres non garantis par des créances détenus à des fins de transaction et de prêts ont découlé de changements dans l'observabilité des données sur le marché, tandis que les transferts de dépôts de particuliers s'explique par les changements dans l'importance de l'incidence des données non observables sur la juste valeur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 143 millions de dollars de titres d'emprunts des sociétés et autres créances (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), 446 millions de dollars de titres d'emprunt de sociétés et autres créances disponibles à la vente, et 673 millions de dollars de dépôts des particuliers. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 28 millions de dollars (actif net) d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, composés de 682 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 654 millions de dollars de passifs liés aux dérivés, et 24 millions de dollars (actif net) de swaps sur marchandises inclus dans les autres contrats, composés de 126 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 102 millions de dollars de passifs liés aux dérivés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, les transferts importants du niveau 3 vers le niveau 2 comprenaient 201 millions de dollars d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, 197 millions de dollars de titres non garantis par des créances (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), 123 millions de dollars de titres d'emprunt de sociétés et autres créances (catégorie des titres détenus à des fins de transaction) et 909 millions de dollars de dépôts des particuliers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 159 millions de dollars de titres d'emprunts des sociétés et autres créances (catégorie des titres détenus à des fins de transaction), 396 millions de dollars de prêts et 562 millions de dollars de dépôts des particuliers. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 58 millions de dollars (actif net) d'options sur actions négociées sur le marché hors cote incluses dans les autres contrats, composés de 407 millions de dollars d'actifs liés aux dérivés et de 349 millions de dollars de passifs liés aux dérivés. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, les transferts importants du niveau 2 vers le niveau 3 comprenaient 211 millions de dollars de titres d'emprunt de sociétés et autres créances (catégorie des titres détenus à des fins de transaction) et 314 millions de dollars de dépôts des particuliers.

Variation positive et négative de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles

Un instrument financier est classé au niveau 3 si une ou plusieurs de ses données non observables peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de sa juste valeur. Dans le cadre de l'établissement des états financiers, les niveaux appropriés de ces données non observables sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction. En raison de la nature non observable des cours ou des taux, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments financiers de niveau 3.

Le tableau suivant résume les incidences sur la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles. Cette analyse de sensibilité vise à illustrer l'incidence éventuelle que pourrait avoir le facteur d'incertitude relative lié à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3. Pour la présentation des sensibilités ci-dessous, nous avons compensé les soldes lorsque : i) la variation du facteur d'évaluation créait une variation des justes valeurs positive et négative qui se compensait, ii) les deux éléments qui se compensaient étaient classés dans le niveau 3 et iii) les risques étaient gérés et présentés sur la base du solde net. En ce qui concerne la sensibilité globale, il est en pratique improbable que les autres hypothèses raisonnablement possibles se réalisent toutes simultanément.

	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Juste valeur des instruments de niveau 3	Variation positive de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles	Variation négative de la juste valeur découlant de l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles
(en millions de dollars canadiens)						
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes						
Provinces et municipalités	– \$	– \$	– \$	5 \$	– \$	– \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1	–	–	16	1	(1)
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	15	1	(1)
Titres adossés à des actifs	4	–	–	28	2	(3)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	62	1	(1)	191	2	(2)
Titres de participation	376	–	–	123	–	–
Titres disponibles à la vente						
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	747	14	(31)	797	12	(36)
Titres adossés à des actifs	217	13	(19)	197	11	(16)
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	956	8	(8)	1 757	11	(11)
Titres de participation	756	74	(13)	987	76	(33)
Prêts	329	9	(10)	472	8	(23)
Dérivés	885	17	(16)	1 143	16	(10)
	4 333 \$	136 \$	(98)\$	5 731 \$	140 \$	(136)\$
Dépôts	(427)\$	13 \$	(13)\$	(397)\$	13 \$	(13)\$
Dérivés	(1 480)	33	(53)	(1 892)	33	(43)
Autres						
Titres vendus à découvert et autres passifs	(89)	–	–	(47)	–	–
	(1 996)\$	46 \$	(66)\$	(2 336)\$	46 \$	(56)\$

Sensibilité

Au 31 octobre 2016, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles se traduirait par une augmentation de 136 millions de dollars et une diminution de 98 millions de la juste valeur des positions d'actif de niveau 3, dont une tranche de 109 millions et une tranche de 67 millions, respectivement, seraient inscrites dans les autres composantes des capitaux propres. L'utilisation de ces hypothèses se traduirait par une diminution de 46 millions de dollars et par une augmentation de 66 millions de la juste valeur des positions de passif de niveau 3.

Données de l'évaluation des instruments de niveau 3 et approches utilisées pour formuler les autres hypothèses raisonnablement possibles

Les données non observables utilisées dans le cadre de l'évaluation des instruments de niveau 3 et les approches adoptées pour élaborer d'autres hypothèses raisonnablement possibles utilisées dans l'analyse de la sensibilité sont résumées ci-dessous.

Actifs ou passifs financiers	Méthode d'analyse de la sensibilité
Titres adossés à des actifs, titres d'emprunt de sociétés, créances d'entités gouvernementales et obligations municipales	Les sensibilités sont déterminées en ajustant, selon un écart type positif ou négatif, les écarts entre le cours acheteur et le cours vendeur ou les prix des données d'entrée, si un nombre suffisant de prix sont relevés, ou en utilisant les prix plafonds et planchers du vendeur comme autre hypothèse raisonnablement possible.
Titres à enchères	La sensibilité des titres à enchères est déterminée en diminuant la marge d'escompte pour l'établir entre 11 % et 16 % et en l'augmentant pour l'établir entre 22 % et 32 %, en fonction de la fourchette raisonnable d'incertitude liée à la juste valeur pour chaque marché relatif à un instrument financier en particulier. Les modifications de la marge d'escompte reflètent les fluctuations mensuelles historiques sur le marché des titres adossés à des actifs liés aux prêts étudiants.
Titres de placements privés, placements dans des fonds de couverture et dérivés sur actions connexes	La sensibilité des titres de participation privés directs est établie en i) ajustant le taux d'actualisation de 2 % lorsque la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie est utilisée pour établir la juste valeur, ii) en ajustant les coefficients des prix selon les divers coefficients de sociétés comparables lorsque des modèles fondés sur les prix sont utilisés ou iii) en utilisant une autre approche pour l'évaluation. Les valeurs liquidatives des fonds d'actions privés, des fonds de couverture et des dérivés sur actions connexes sont fournies par le gestionnaire du fonds. Par conséquent, il n'y a pas d'autre hypothèse raisonnablement possible pour ces placements.
Dérivés sur taux d'intérêt	Les sensibilités des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises sont dérivées au moyen d'un écart type positif ou négatif des données et d'un montant basé sur l'incertitude du modèle et des paramètres, le cas échéant.
Dérivés sur actions	La sensibilité de la position de niveau 3 est déterminée en appliquant aux données non observables du modèle un écart type positif ou négatif par rapport aux données de marché des services d'établissement des prix, notamment la volatilité, les dividendes ou les corrélations, selon le cas.
Financement bancaire et dépôts	Les sensibilités des dépôts sont calculées en appliquant à la courbe de financement une fluctuation positive ou négative d'un certain nombre de points de base.
Obligations structurées	Les sensibilités dans le cas des obligations structurées liées à des taux d'intérêt et à des titres de participation sont dérivées en ajustant les données selon un écart type positif ou négatif et, dans le cas des autres dépôts, en estimant une fluctuation positive ou négative raisonnable de la courbe de financement de certains points de base.

Juste valeur de certains instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016					
	La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1)	La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable				Total de la juste valeur
		Évaluations à la juste valeur selon le				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)	– \$	2 \$	15 194 \$	11 \$	15 207 \$	15 207 \$
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	41 686	–	22 812	–	22 812	64 498
Prêts						
Prêts de détail	66 404	–	297 602	5 006	302 608	369 012
Prêts de gros	6 155	–	137 216	7 349	144 565	150 720
	72 559	–	434 818	12 355	447 173	519 732
Autres actifs	43 229	–	457	293	750	43 979
	157 474	2	473 281	12 659	485 942	643 416
Dépôts						
Particuliers	175 114	–	59 475	901	60 376	235 490
Entreprises et gouvernements	241 950	–	163 782	1 149	164 931	406 881
Banques	12 387	–	5 883	42	5 925	18 312
	429 451	–	229 140	2 092	231 232	660 683
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	13 032	–	1 551	–	1 551	14 583
Autres passifs	38 467	–	265	5 106	5 371	43 838
Déventures subordonnées	–	–	9 643	57	9 700	9 700
	480 950 \$	– \$	240 599 \$	7 255 \$	247 854 \$	728 804 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015					
	La juste valeur correspond toujours approximativement à la valeur comptable (1)	La juste valeur pourrait ne pas correspondre approximativement à la valeur comptable				Total de la juste valeur
		Évaluations à la juste valeur selon le				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)	– \$	2 \$	8 750 \$	7 \$	8 759 \$	8 759 \$
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	39 587	–	20 484	–	20 484	60 071
Prêts						
Prêts de détail	67 330	–	276 661	4 522	281 183	348 513
Prêts de gros	5 525	–	110 816	4 975	115 791	121 316
	72 855	–	387 477	9 497	396 974	469 829
Autres actifs	43 889	–	583	380	963	44 852
	156 331	2	417 294	9 884	427 180	583 511
Dépôts						
Particuliers	148 570	–	54 400	1 049	55 449	204 019
Entreprises et gouvernements	197 435	–	164 415	1 455	165 870	363 305
Banques	10 538	–	5 107	68	5 175	15 713
	356 543	–	223 922	2 572	226 494	583 037
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	9 095	–	833	–	833	9 928
Autres passifs	38 344	–	381	4 471	4 852	43 196
Déventures subordonnées	–	–	7 022	56	7 078	7 078
	403 982 \$	– \$	232 158 \$	7 099 \$	239 257 \$	643 239 \$

(1) Le niveau de certains instruments financiers n'a pas été établi, car la valeur comptable de ceux-ci se rapproche toujours de leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme (instruments qui sont à recevoir ou à payer à vue ou qui sont assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois) et de leur risque de crédit négligeable.

(2) Inclus dans le poste Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente des bilans consolidés.

La juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti et présentés dans le tableau ci-dessus est établie au moyen des techniques d'évaluation et des données suivantes.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

La juste valeur des obligations d'entités gouvernementales fédérales canadiennes et d'entités gouvernementales des pays membres de l'OCDE, ainsi que des obligations de sociétés est fondée sur les prix cotés. La juste valeur de certaines obligations d'entités gouvernementales de pays non membres de l'OCDE est fondée sur les prix du vendeur ou calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les courbes de rendement des obligations d'entités gouvernementales d'autres pays.

Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés et engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés

Les méthodes d'évaluation utilisées pour les instruments à long terme sont décrites dans la rubrique Juste valeur des actifs et des passifs évalués de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. En général, la valeur comptable des instruments à court terme avoisine leur juste valeur.

Prêts de détail

Les prêts de détail comprennent les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit. Pour les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts aux particuliers et aux petites entreprises, nous séparons le portefeuille selon certaines caractéristiques, telles que le type de produit, le taux d'intérêt contractuel, la durée jusqu'à l'échéance et l'évaluation liés au crédit, selon le cas. La juste valeur de ces prêts est établie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt en vigueur, les taux affichés et les taux contractuels des clients, les escomptes des clients, les écarts de taux, les taux de remboursement anticipé et les ratios prêt-valeur. La juste valeur des créances sur cartes de crédit est également calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données les taux de rendement, de sortie du bilan et de paiements mensuels du portefeuille. En général, la valeur comptable des prêts à court terme et à taux variable se rapproche de leur juste valeur.

Prêts de gros

Les prêts de gros comprennent les prêts aux entreprises, aux banques et aux organismes souverains. Les prêts sont évalués en fonction des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Autrement, la juste valeur est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les données suivantes : les taux d'intérêt sur le marché et les écarts avec le marché des actifs dont les notations et les durées jusqu'à l'échéance sont semblables, la perte en cas de défaillance, la fréquence de défaillance attendue fondée sur les cours des swaps sur défaillance de crédit, si elle est disponible, et les données pertinentes sur les cours, comme le taux contractuel, les dates de montage et d'échéance, le prix de rachat, la fréquence et la date de paiement du coupon convenues.

Dépôts

Les dépôts se composent de dépôts à vue, sur préavis et à terme, qui comprennent des billets de dépôt de premier rang que nous avons émis à des fins de financement à long terme. La juste valeur des dépôts à terme est établie au moyen de l'une des techniques d'évaluation suivantes : i) pour les dépôts à terme et autres instruments semblables, nous répartissons le portefeuille selon la durée jusqu'à l'échéance. La juste valeur de ces instruments est établie selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données telles que les taux offerts aux clients pour de nouveaux contrats assortis des échéances correspondantes; ii) pour les billets de dépôt de premier rang, nous avons recours aux prix négociés réels, aux prix du vendeur ou à la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant comme données la courbe des taux d'intérêt sur le marché et nos écarts de financement. La valeur comptable des dépôts à court terme ainsi que des dépôts à vue et sur préavis correspond approximativement à leur juste valeur.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent des montants à recevoir et des montants à payer relativement à certaines marchandises. La juste valeur des montants à recevoir et à payer relativement aux marchandises est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant des données applicables comme les taux d'intérêt du marché, les écarts de taux des contreparties, nos écarts de financement, les prix à terme des marchandises et les prix au comptant.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées est fondée sur les prix de transaction récents.

Valeur comptable des valeurs mobilières

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de la valeur comptable des instruments financiers détenus à la fin de la période :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)						Sans échéance précise	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans			
Titres détenus à des fins de transaction (2)								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	6 761 \$	10 350 \$	9 208 \$	2 742 \$	6 153 \$	– \$	35 214 \$	
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	6 582	6 150	5 912	5 988	15 729	–	40 361	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	1 639	1 646	2 808	389	438	–	6 920	
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	34	3	1	1 419	–	1 457	
Titres adossés à des actifs (3)	42	80	219	139	81	–	561	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Acceptations bancaires	361	–	–	–	–	–	361	
Certificats de dépôt	155	132	14	2	19	–	322	
Autres (4)	1 748	4 450	7 473	2 472	3 891	–	20 034	
Titres de participation	–	–	–	–	–	46 062	46 062	
	17 288	22 842	25 637	11 733	27 730	46 062	151 292	
Titres disponibles à la vente (2)								
Créances d'entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral								
Coût amorti	43	1	291	27	56	–	418	
Juste valeur	43	1	293	27	58	–	422	
Rendement (5)	0,5 %	0,3 %	1,5 %	1,8 %	4,2 %	–	1,7 %	
Provinces et municipalités								
Coût amorti	–	139	1 863	90	252	–	2 344	
Juste valeur	–	139	1 873	92	260	–	2 364	
Rendement (5)	–	1,3 %	1,9 %	4,1 %	3,8 %	–	2,2 %	
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains								
Coût amorti	1 030	895	1 735	1 161	20 668	–	25 489	
Juste valeur	1 029	896	1 734	1 159	20 598	–	25 416	
Rendement (5)	2,7 %	0,9 %	1,9 %	2,7 %	2,4 %	–	2,4 %	
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE								
Coût amorti	3 109	1 396	9 070	293	7	–	13 875	
Juste valeur	3 108	1 398	9 095	292	7	–	13 900	
Rendement (5)	(0,1) %	1,1 %	1,1 %	1,0 %	3,9 %	–	0,8 %	
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Coût amorti	–	16	27	19	330	–	392	
Juste valeur	–	16	27	20	332	–	395	
Rendement (5)	–	2,2 %	2,2 %	2,8 %	2,3 %	–	2,3 %	
Titres adossés à des actifs								
Coût amorti	671	9	539	834	1 733	–	3 786	
Juste valeur	671	8	540	835	1 679	–	3 733	
Rendement (5)	–	1,1 %	1,1 %	2,2 %	2,2 %	–	1,6 %	
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances								
Coût amorti	1 520	2 933	16 457	553	552	–	22 015	
Juste valeur	1 521	2 934	16 495	558	558	–	22 066	
Rendement (5)	1,7 %	1,8 %	1,6 %	2,8 %	4,7 %	–	1,8 %	
Titres de participation								
Coût	–	–	–	–	–	1 291	1 291	
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 552	1 552	
Titres en substitut de prêt								
Coût	–	–	–	–	–	70	70	
Juste valeur	–	–	–	–	–	74	74	
Rendement (5)	–	–	–	–	–	4,5 %	4,5 %	
Coût amorti	6 373	5 389	29 982	2 977	23 598	1 361	69 680	
Juste valeur	6 372	5 392	30 057	2 983	23 492	1 626	69 922	
Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)								
Coût amorti	130	116	4 521	5 718	4 394	–	14 879	
Juste valeur	130	116	4 583	5 953	4 425	–	15 207	
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières (2)	23 790 \$	28 350 \$	60 215 \$	20 434 \$	55 616 \$	47 688 \$	236 093 \$	

Au 31 octobre 2015							
(en millions de dollars canadiens)	Durée jusqu'à l'échéance (1)					Sans échéance précise	Total
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Titres détenus à des fins de transaction (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes	2 310 \$	9 737 \$	9 755 \$	3 618 \$	8 630 \$	– \$	34 050 \$
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains	1 450	12 867	7 906	3 056	9 176	–	34 455
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	2 237	4 373	4 402	941	393	–	12 346
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	20	42	33	2 827	–	2 922
Titres adossés à des actifs (3)	90	64	263	846	468	–	1 731
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Acceptations bancaires	104	1	–	–	–	–	105
Certificats de dépôt	59	329	38	12	18	–	456
Autres (4)	1 414	2 866	14 318	1 836	3 714	–	24 148
Titres de participation	–	–	–	–	–	48 490	48 490
	7 664	30 257	36 724	10 342	25 226	48 490	158 703
Titres disponibles à la vente (2)							
Créances d'entités gouvernementales canadiennes							
Gouvernement fédéral							
Coût amorti	251	572	1 603	68	47	–	2 541
Juste valeur	251	574	1 605	68	46	–	2 544
Rendement (5)	0,4 %	0,9 %	1,3 %	2,9 %	4,3 %	–	1,2 %
Provinces et municipalités							
Coût amorti	–	11	1 271	64	253	–	1 599
Juste valeur	–	11	1 274	64	251	–	1 600
Rendement (5)	–	3,3 %	1,8 %	3,1 %	4,2 %	–	2,2 %
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains							
Coût amorti	379	2 563	161	304	9 533	–	12 940
Juste valeur	379	2 563	154	302	9 450	–	12 848
Rendement (5)	0,2 %	0,6 %	5,7 %	1,6 %	2,3 %	–	1,9 %
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE							
Coût amorti	3 946	503	7 491	338	–	–	12 278
Juste valeur	3 947	503	7 501	336	–	–	12 287
Rendement (5)	–	1,2 %	1,0 %	2,2 %	–	–	0,7 %
Titres adossés à des créances hypothécaires							
Coût amorti	–	–	57	–	258	–	315
Juste valeur	–	–	57	–	261	–	318
Rendement (5)	–	–	1,8 %	–	1,9 %	–	1,9 %
Titres adossés à des actifs							
Coût amorti	–	6	644	702	1 291	–	2 643
Juste valeur	–	6	650	710	1 222	–	2 588
Rendement (5)	–	2,2 %	0,6 %	0,9 %	1,7 %	–	1,2 %
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances							
Coût amorti	1 164	1 603	10 545	369	490	–	14 171
Juste valeur	1 163	1 601	10 516	369	480	–	14 129
Rendement (5)	1,2 %	1,9 %	1,7 %	3,9 %	4,4 %	–	1,8 %
Titres de participation							
Coût	–	–	–	–	–	1 457	1 457
Juste valeur	–	–	–	–	–	1 756	1 756
Titres en substitut de prêt							
Coût	–	–	–	–	–	95	95
Juste valeur	–	–	–	–	–	94	94
Rendement (5)	–	–	–	–	–	5,1 %	5,1 %
Coût amorti	5 740	5 258	21 772	1 845	11 872	1 552	48 039
Juste valeur	5 740	5 258	21 757	1 849	11 710	1 850	48 164
Titres détenus jusqu'à leur échéance (2)							
Coût amorti	889	334	3 175	4 133	110	–	8 641
Juste valeur	889	334	3 189	4 239	108	–	8 759
Total de la valeur comptable des valeurs mobilières (2)	14 293 \$	35 849 \$	61 656 \$	16 324 \$	37 046 \$	50 340 \$	215 508 \$

(1) Les échéances réelles pourraient être différentes des échéances contractuelles présentées ci-dessus, car les emprunteurs peuvent avoir le droit de proroger leur emprunt ou de le rembourser à l'avance, avec ou sans pénalité.

(2) Les titres détenus à des fins de transaction et les titres disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur. Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont constatés au coût amorti.

(3) Comprend les TGC qui sont présentés au poste Titres adossés à des actifs – TGC dans le tableau de la note 3 intitulé « Juste valeur des actifs et des passifs évalués de façon récurrente et classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur ».

(4) Comprend principalement des titres d'emprunt de sociétés, des titres d'emprunt d'organismes supranationaux, ainsi que du papier commercial.

(5) Le rendement moyen pondéré est calculé au moyen du taux d'intérêt contractuel et en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente (1), (2)

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti	Profits bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur
Créances d'entités gouvernementales canadiennes								
Gouvernement fédéral	418 \$	4 \$	– \$	422 \$	2 541 \$	7 \$	(4) \$	2 544 \$
Provinces et municipalités	2 344	22	(2)	2 364	1 599	8	(7)	1 600
Créances d'États, de municipalités et d'organismes américains (3)	25 489	57	(130)	25 416	12 940	14	(106)	12 848
Créances d'entités gouvernementales d'autres pays membres de l'OCDE	13 875	35	(10)	13 900	12 278	24	(15)	12 287
Titres adossés à des créances hypothécaires	392	5	(2)	395	315	4	(1)	318
Titres adossés à des actifs								
TGC	1 628	2	–	1 630	1 506	12	(8)	1 510
Titres non garantis par des créances	2 158	5	(60)	2 103	1 137	7	(66)	1 078
Titres d'emprunt de sociétés et autres créances	22 015	89	(38)	22 066	14 171	39	(81)	14 129
Titres de participation	1 291	273	(12)	1 552	1 457	314	(15)	1 756
Titres de substitut de prêt	70	4	–	74	95	–	(1)	94
	69 680 \$	496 \$	(254) \$	69 922 \$	48 039 \$	429 \$	(304) \$	48 164 \$

- (1) Ne comprend pas les titres détenus jusqu'à leur échéance d'un montant de 14 879 millions de dollars au 31 octobre 2016 (8 641 millions au 31 octobre 2015), qui sont comptabilisés au coût amorti.
- (2) La plupart des titres adossés à des créances hypothécaires se rapportent à des prêts hypothécaires résidentiels. Le coût/coût amorti, les profits bruts latents, les pertes brutes latentes et la juste valeur liés aux titres adossés à des créances hypothécaires commerciales se chiffraient à 346 millions de dollars, à 1 million, à 1 million et à 346 millions, respectivement, au 31 octobre 2016 (243 millions, néant, 1 million et 242 millions au 31 octobre 2015).
- (3) Comprend des titres émis par des entités autres que des agences et adossés à des actifs assurés par le gouvernement, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs émis par des organismes gouvernementaux des États-Unis.

Chaque date de clôture, ou plus souvent si la situation le justifie, les titres disponibles à la vente font l'objet de tests pour vérifier s'il y a une indication objective de dépréciation. Selon la nature des titres faisant l'objet d'un test de dépréciation, nous appliquons des méthodes particulières pour évaluer si le coût/coût amorti du titre sera recouvré. Au 31 octobre 2016, les pertes brutes latentes sur les titres disponibles à la vente se chiffraient à 254 millions de dollars (304 millions au 31 octobre 2015). Nous sommes d'avis qu'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation des titres disponibles à la vente affichant une perte latente au 31 octobre 2016.

Profits nets et pertes nettes sur les titres disponibles à la vente (1)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Profits réalisés	179 \$	218 \$	232 \$
Pertes réalisées	(17)	(20)	(15)
Pertes de valeur	(86)	(53)	(25)
	76 \$	145 \$	192 \$

- (1) Les montants suivants portent sur nos activités d'assurance et ils ne sont pas inscrits au poste Profits nets sur les titres disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, comme suit : profits réalisés de 14 millions de dollars (22 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 12 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) et pertes de valeur de 4 millions de dollars (6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2014); il n'y a eu aucune perte réalisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 1 million pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, des profits nets de 76 millions de dollars ont été constatés dans les revenus autres que d'intérêt, comparativement à 145 millions au cours de l'exercice précédent. Les résultats de l'exercice considéré reflètent des profits nets réalisés de 162 millions de dollars, principalement composés de distributions et de profits à la vente liés à certains titres de participation et créances d'États, de municipalités et d'organismes américains. Les profits nets comprennent également des pertes de valeur de 86 millions de dollars principalement liées à des titres de participation, à des créances d'États, de municipalités et d'organismes américains et à des titres de substitut de prêt. En comparaison, des profits nets réalisés de 198 millions de dollars ont été constatés pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, lesquels ont été compensés en partie par des pertes de valeur de 53 millions.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti font périodiquement l'objet de tests de dépréciation et sont classés comme dépréciés lorsque la direction estime que le plein recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues n'est plus raisonnablement assuré. Le test de dépréciation des titres détenus jusqu'à leur échéance se fonde principalement sur le modèle de dépréciation utilisé pour les prêts. Nous sommes d'avis qu'il n'y avait pas d'indication objective de dépréciation de nos titres détenus jusqu'à leur échéance au 31 octobre 2016.

Reclassement d'instruments financiers

En 2016, nous avons reclassé certains titres d'emprunt d'une valeur comptable de 897 millions de dollars des titres disponibles à la vente aux prêts et créances, en raison d'un changement dans notre intention de détenir ces titres dans un avenir prévisible. Lors du reclassement, l'ancienne valeur comptable de ces titres disponibles à la vente est devenue le nouveau coût amorti selon le classement des prêts et créances. Les pertes latentes nettes comptabilisées dans les autres composantes des capitaux propres à leur date de reclassement respective seront amorties par le biais du revenu net d'intérêt sur la durée de vie restante des titres reclassés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cet amortissement sera compensé par l'actualisation de l'escompte au titre de la juste valeur de ces titres.

À leur date de reclassement respective, les titres d'emprunt disponibles à la vente reclassés dans les prêts et créances avaient un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 1,31 %, et le total des flux de trésorerie estimatifs devant être recouverts, sur une base non actualisée, s'établissait à 925 millions de dollars. Au 31 octobre 2016, la juste valeur et la valeur comptable des titres reclassés dans les prêts et créances s'établissaient à 781 millions de dollars et à 782 millions, respectivement.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, des pertes latentes négligeables ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à l'égard de la variation de la juste valeur de ces titres d'emprunt. Des pertes latentes négligeables auraient également été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 si ces titres d'emprunt n'avaient pas été reclassés. Un revenu d'intérêt de 15 millions de dollars a été comptabilisé au résultat net pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Le tableau suivant présente des données sur certains titres que nous avons reclassés au cours de périodes de présentation de l'information financière antérieures.

Instruments financiers reclassés au cours de périodes antérieures

(en millions de dollars canadiens)	Au			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers – Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente (1)				
TGC	– \$	– \$	561 \$	561 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	19	19
Actifs financiers – Titres disponibles à la vente reclassés dans les prêts et créances (2)				
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	2 910	2 916	4 083	4 078
Actifs financiers – Titres disponibles à la vente reclassés dans les titres détenus jusqu'à leur échéance (3)				
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	3 923	3 970	5 231	5 231
	6 833 \$	6 886 \$	9 894 \$	9 889 \$

(1) Le 1^{er} octobre 2011 et le 1^{er} novembre 2011, nous avons reclassé des titres à la juste valeur par le biais du résultat net aux titres disponibles à la vente, une tranche de 1 872 millions de dollars et de 255 millions des TGC et des titres adossés à des créances hypothécaires non garantis par une agence aux États-Unis, respectivement.

(2) Le 1^{er} octobre 2015, nous avons reclassé des titres disponibles à la vente aux prêts et créances une tranche de 4 132 millions de dollars de certains titres d'emprunt.

(3) Le 1^{er} octobre 2015, nous avons reclassé des titres disponibles à la vente aux titres détenus jusqu'à leur échéance une tranche de 5 240 millions de dollars de certains titres d'emprunt.

Le tableau suivant présente les montants auparavant comptabilisés en titres de créances qui, après le reclassement, ont été comptabilisés dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2016		le 31 octobre 2015		le 31 octobre 2014	
	Profits (pertes) latents au cours de la période (1)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période	Profits (pertes) latents au cours de la période (1)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période	Profits (pertes) latents au cours de la période (1)	Revenu d'intérêt/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net reclassés dans les titres disponibles à la vente						
TGC	(4)\$	11 \$	(17)\$	28 \$	(29)\$	58 \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	–	–	2	(2)	4
Titres disponibles à la vente reclassés dans les prêts et créances (2)						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	(7)	76	(8)	7	s.o.	s.o.
Titres disponibles à la vente reclassés dans les titres détenus jusqu'à leur échéance (2)						
Créances d'entités gouvernementales canadiennes – Gouvernement fédéral	(38)	135	(9)	14	s.o.	s.o.
	(49)\$	222 \$	(34)\$	51 \$	(31)\$	62 \$

(1) Représente les profits ou les pertes latents qui auraient été comptabilisés en résultat net (aux fins du reclassement depuis les titres à la juste valeur par le biais du résultat net) ou dans les autres éléments du résultat global (aux fins du reclassement depuis les titres disponibles à la vente) si les actifs n'avaient pas été reclassés.

(2) Les revenus d'intérêts/profits (pertes) comptabilisés en résultat net au cours de la période tiennent compte de l'amortissement des profits nets latents liés aux actifs reclassés qui ont été comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres à la date du reclassement.

s.o. sans objet

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Prêts de détail (1)								
Prêts hypothécaires résidentiels	241 800 \$	10 014 \$	3 184 \$	254 998 \$	229 987 \$	772 \$	3 216 \$	233 975 \$
Prêts aux particuliers	82 205	6 853	4 408	93 466	84 637	4 623	5 086	94 346
Prêts sur cartes de crédit	16 601	267	260	17 128	15 516	89	254	15 859
Prêts aux petites entreprises (2)	3 878	–	–	3 878	4 003	–	–	4 003
	344 484	17 134	7 852	369 470	334 143	5 484	8 556	348 183
Prêts de gros (1)								
Prêts aux entreprises (3)	65 756	58 010	20 304	144 070	60 221	34 385	21 952	116 558
Prêts aux banques (4)	1 027	445	207	1 679	530	115	1 155	1 800
Prêts aux organismes souverains (5)	6 625	827	1 168	8 620	6 332	–	1 379	7 711
	73 408	59 282	21 679	154 369	67 083	34 500	24 486	126 069
Total des prêts	417 892	76 416	29 531	523 839	401 226	39 984	33 042	474 252
Provision pour pertes sur prêts	(1 491)	(262)	(482)	(2 235)	(1 416)	(131)	(482)	(2 029)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	416 401 \$	76 154 \$	29 049 \$	521 604 \$	399 810 \$	39 853 \$	32 560 \$	472 223 \$

(1) Les données d'ordre géographique s'appuient sur le lieu de résidence de l'emprunteur.

(2) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré collectivement.

(3) Comprend le risque lié aux petites entreprises géré individuellement.

(4) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

(5) Les organismes souverains désignent tous les gouvernements et organismes centraux, les banques centrales ainsi que les autres entités du secteur public et les banques multilatérales de développement admissibles.

Durée jusqu'à l'échéance des prêts et sensibilité aux taux d'intérêt

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	190 834 \$	161 953 \$	16 683 \$	369 470 \$	116 355 \$	247 021 \$	6 094 \$	369 470 \$
Prêts de gros	121 625	23 721	9 023	154 369	55 639	95 133	3 597	154 369
Total des prêts	312 459 \$	185 674 \$	25 706 \$	523 839 \$	171 994 \$	342 154 \$	9 691 \$	523 839 \$
Provision pour pertes sur prêts				(2 235)				(2 235)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts				521 604 \$				521 604 \$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015							
	Durée jusqu'à l'échéance (1)				Sensibilité aux taux d'intérêt			
	Moins de 1 an (2)	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux variable	Taux fixe	Non sensibles aux taux	Total
Prêts de détail	194 596 \$	143 352 \$	10 235 \$	348 183 \$	126 141 \$	216 841	5 201	348 183 \$
Prêts de gros	101 922	19 505	4 642	126 069	53 799	70 827	1 443	126 069
Total des prêts	296 518 \$	162 857 \$	14 877 \$	474 252 \$	179 940 \$	287 668 \$	6 644 \$	474 252 \$
Provision pour pertes sur prêts				(2 029)				(2 029)
Total des prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts				472 223 \$				472 223 \$

(1) Généralement basée sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux.

(2) Comprend des prêts à taux variable dont les taux peuvent être révisés au gré du client sans pénalité.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016						Solde à la fin de la période
	Solde au début de la période	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écarts de change/ autres	
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	242 \$	77 \$	(42)\$	5 \$	(24)\$	15 \$	273 \$
Prêts aux particuliers	530	458	(556)	111	(14)	–	529
Prêts sur cartes de crédit	386	442	(564)	122	–	–	386
Prêts aux petites entreprises	64	34	(40)	10	(3)	–	65
	1 222	1 011	(1 202)	248	(41)	15	1 253
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises	805	528	(321)	38	(59)	(12)	979
Prêts aux banques	2	(3)	–	–	–	1	–
	807	525	(321)	38	(59)	(11)	979
Prêts dépréciés acquis	–	10	–	–	–	(7)	3
Total de la provision pour pertes sur prêts	2 029	1 546	(1 523)	286	(100)	(3)	2 235
Provision pour éléments hors bilan et autres (1)	91	–	–	–	–	–	91
Total de la provision pour pertes sur créances	2 120 \$	1 546 \$	(1 523)\$	286 \$	(100)\$	(3)\$	2 326 \$
Évalués individuellement	252 \$	351 \$	(224)\$	25 \$	(50)\$	11 \$	365 \$
Évalués collectivement	1 868	1 195	(1 299)	261	(50)	(14)	1 961
Total de la provision pour pertes sur créances	2 120 \$	1 546 \$	(1 523)\$	286 \$	(100)\$	(3)\$	2 326 \$

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015						Solde à la fin de la période
	Solde au début de la période	Dotation à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écarts de change/ autres	
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	240 \$	46 \$	(64)\$	7 \$	(23)\$	36 \$	242 \$
Prêts aux particuliers	535	384	(494)	105	(16)	16	530
Prêts sur cartes de crédit	385	378	(497)	119	–	1	386
Prêts aux petites entreprises	64	32	(40)	10	(2)	–	64
	1 224	840	(1 095)	241	(41)	53	1 222
Prêts de gros							
Prêts aux entreprises	768	258	(243)	33	(39)	28	805
Prêts aux banques	2	(1)	–	1	–	–	2
	770	257	(243)	34	(39)	28	807
Total de la provision pour pertes sur prêts	1 994	1 097	(1 338)	275	(80)	81	2 029
Provision pour éléments hors bilan et autres (1)	91	–	–	–	–	–	91
Total de la provision pour pertes sur créances	2 085 \$	1 097 \$	(1 338)\$	275 \$	(80)\$	81 \$	2 120 \$
Évalués individuellement	214 \$	149 \$	(132)\$	18 \$	(26)\$	29 \$	252 \$
Évalués collectivement	1 871	948	(1 206)	257	(54)	52	1 868
Total de la provision pour pertes sur créances	2 085 \$	1 097 \$	(1 338)\$	275 \$	(80)\$	81 \$	2 120 \$

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014

(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de la période	Dotations à la provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Désactualisation	Écarts de change/ autres	Solde à la fin de la période
Prêts de détail							
Prêts hypothécaires résidentiels	151 \$	95 \$	(30)\$	2 \$	(26)\$	48 \$	240 \$
Prêts aux particuliers	583	444	(565)	106	(23)	(10)	535
Prêts sur cartes de crédit	385	353	(466)	114	–	(1)	385
Prêts aux petites entreprises	61	44	(47)	9	(2)	(1)	64
	1 180	936	(1 108)	231	(51)	36	1 224
Prêts de détail							
Prêts aux entreprises	777	228	(221)	32	(36)	(12)	768
Prêts aux banques	2	–	–	–	–	–	2
	779	228	(221)	32	(36)	(12)	770
Total de la provision pour pertes sur prêts	1 959	1 164	(1 329)	263	(87)	24	1 994
Provision pour éléments hors bilan et autres (1)	91	–	–	–	–	–	91
Total de la provision pour pertes sur créances	2 050 \$	1 164 \$	(1 329)\$	263 \$	(87)\$	24 \$	2 085 \$
Évalués individuellement	240 \$	160 \$	(188)\$	16 \$	(24)\$	10 \$	214 \$
Évalués collectivement	1 810	1 004	(1 141)	247	(63)	14	1 871
Total de la provision pour pertes sur créances	2 050 \$	1 164 \$	(1 329)\$	263 \$	(87)\$	24 \$	2 085 \$

(1) La provision pour éléments hors bilan et autres fait l'objet d'une présentation distincte à titre de provisions dans les autres passifs.

Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Revenu net d'intérêt	16 531 \$	14 771 \$	14 116 \$
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 546	1 097	1 164
Revenu net d'intérêt, déduction faite de la dotation à la provision pour pertes sur créances	14 985 \$	13 674 \$	12 952 \$

Prêts en souffrance mais non douteux

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total	De 1 jour à 29 jours	De 30 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Prêts de détail	3 450 \$	1 296 \$	337 \$	5 083 \$	3 054 \$	1 298 \$	314 \$	4 666 \$
Prêts de gros	848	372	–	1 220	417	184	–	601
	4 298 \$	1 668 \$	337 \$	6 303 \$	3 471 \$	1 482 \$	314 \$	5 267 \$

Valeur comptable brute des prêts évalués individuellement comme étant douteux (1)

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Prêts de détail (2)	16 \$	– \$
Prêts de gros (2)		
Prêts aux entreprises	2 130	991
Prêts aux banques	2	2
Prêts dépréciés acquis	418	–
	2 566 \$	993 \$

(1) Le solde moyen brut des prêts évalués individuellement comme étant douteux était de 2 037 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (830 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

(2) Exclusion faite des PDA.

Prêts dépréciés acquis

Les PDA découlant de l'acquisition de City National se composent de prêts de détail, de prêts de gros et de prêts assurés par la FDIC dont les soldes de capital dus correspondaient respectivement à 27 millions, à 73 millions et à 642 millions de dollars, et dont les justes valeurs respectives étaient de 22 millions, de 62 millions et de 596 millions de dollars au 2 novembre 2015 (date d'acquisition).

Le tableau suivant présente le détail de nos PDA.

	Au 31 octobre 2016
(en millions de dollars canadiens)	
City National	
Solde de capital dû (1)	409 \$
Ajustements de la juste valeur relatifs à la qualité du crédit	(12)
Prime (escompte) liée au taux d'intérêt et autres primes (escomptes)	21
Valeur comptable	418
Provision évaluée individuellement	(3)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe (2)	415 \$

(1) Représente le montant contractuel dû, déduction faite des radiations, depuis l'acquisition du prêt.

(2) La valeur comptable ne tient pas compte de l'incidence des accords de partage de pertes conclus avec la FDIC.

Prêts assurés par la FDIC

Au 31 octobre 2016, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 374 millions de dollars et était inclus sous la rubrique Prêts, dans le bilan consolidé. Au 31 octobre 2016, les soldes respectifs des actifs compensatoires et des passifs au titre des dispositions de récupération étaient de 2 millions de dollars et de 26 millions de dollars.

Note 6 Décomptabilisation d'actifs financiers

Nous effectuons des transactions dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers, comme des prêts ou des titres, à des entités structurées ou à d'autres tiers. La majorité des actifs transférés en vertu de conventions de rachat et de conventions de prêt de titres et dans le cadre de nos transactions de titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens ne sont pas admissibles à la décomptabilisation puisque nous demeurons exposés à la quasi-totalité des risques et avantages liés aux actifs transférés, tels que les risques liés aux paiements anticipés, au crédit, au prix, au taux d'intérêt et au change.

Actifs financiers transférés qui n'ont pas été décomptabilisés

Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels canadiens

Nous titrisons des prêts hypothécaires résidentiels canadiens assurés par la création de groupes de titres adossés à des créances hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Tous les prêts titrisés en vertu du Programme des titres hypothécaires LNH doivent être assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou un assureur tiers. Nous exigeons que l'emprunteur paie l'assurance hypothécaire dans le cas de prêts hypothécaires pour lesquels le montant emprunté est plus élevé que l'équivalent de 80 % de l'évaluation initiale de la valeur de la propriété (ratio prêt-valeur). Nous devons prendre en charge le coût de l'assurance des prêts hypothécaires résidentiels titrisés en vertu de ce programme d'un ratio prêt-valeur inférieur à 80 %. Conformément au Programme des titres hypothécaires LNH, nous avons la responsabilité d'effectuer tous les paiements exigibles sur les titres adossés à des créances hypothécaires que nous avons émis, que les fonds nécessaires proviennent du débiteur hypothécaire ou de l'assureur. Lorsque l'emprunteur manque aux engagements relativement aux paiements hypothécaires, nous soumettons une réclamation à l'assureur si le montant récupéré à la suite du recouvrement ou de la saisie de biens est moindre que la somme du solde en capital du prêt, des intérêts courus et des coûts de recouvrement sur le prêt impayé. Le processus de réclamation est géré par l'assureur conformément à ses politiques et couvre la totalité du solde impayé du prêt plus les intérêts sur, en règle générale, un maximum de 12 mois, les frais de vente et les autres charges admissibles. Si la réclamation est refusée, une perte est constatée au poste Dotation à la provision pour pertes sur créances dans nos comptes consolidés de résultat. Le montant constaté en tant que perte n'était pas important pour nos états financiers consolidés, et aucune perte importante découlant d'une poursuite liée à un défaut de paiement sur un prêt hypothécaire n'a été comptabilisée au cours de 2016 et de 2015.

Nous cédon les groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH principalement à une entité structurée parrainée par le gouvernement, en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. L'entité émet périodiquement des obligations hypothécaires du Canada, lesquelles sont garanties par le gouvernement, et elle cède ces obligations à des tiers investisseurs. L'entité utilise le produit de l'émission d'obligations hypothécaires du Canada pour acheter des groupes de titres adossés à des créances hypothécaires LNH auprès d'émetteurs admissibles qui participent à l'émission d'une série particulière des obligations hypothécaires du Canada. Nous continuons de fournir des services de gestion à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents que nous avons titrisés, soit nous-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un tiers gestionnaire. Nous agissons également à titre de contrepartie dans le cadre de swaps de taux en vertu desquels nous versons à l'entité les intérêts payables aux porteurs d'obligations hypothécaires du Canada et nous touchons les intérêts sur les titres adossés à des créances hypothécaires sous-jacents et sur les actifs réinvestis. Dans le cadre des swaps, nous devons également tenir un « compte de réinvestissement du capital » pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires sous-jacents afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des obligations hypothécaires du Canada. Nous réinvestissons les remboursements de capital reçus dans des placements admissibles aux termes des modalités des swaps.

Nous avons déterminé que certains des prêts liés au programme de titres adossés à des créances hypothécaires LNH transférés à l'entité ne peuvent être décomptabilisés, puisque nous n'avons pas transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Par conséquent, ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés continuent d'être classés dans les prêts hypothécaires résidentiels et constatés dans nos bilans consolidés. Le montant en espèces reçu relativement à ces titres adossés à des créances hypothécaires transférés est traité comme un emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté au poste Dépôts – Entreprises et gouvernements dans nos bilans consolidés.

Titres vendus en vertu de conventions de rachat et titres prêtés

Nous concluons également des transactions, comme des conventions de rachat et des conventions de prêt de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur et conservons la quasi-totalité des risques et avantages associés aux actifs. Ces actifs transférés demeurent inscrits dans nos bilans consolidés et ils sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts assortis de garanties.

Le tableau suivant présente l'information relative à la valeur comptable et à la juste valeur des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, ainsi que le passif correspondant.

	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
(en millions de dollars canadiens)	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1) (2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total	Prêts hypothécaires résidentiels canadiens (1) (2)	Titres vendus en vertu de conventions de rachat (3)	Titres prêtés (3)	Total
Valeur comptable des actifs transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation	33 648 \$	100 556 \$	2 885 \$	137 089 \$	35 707 \$	78 327 \$	4 961 \$	118 995 \$
Valeur comptable du passif connexe	33 670	100 556	2 885	137 111	36 130	78 327	4 961	119 418
Juste valeur des actifs transférés	33 574 \$	100 556 \$	2 885 \$	137 015 \$	35 770 \$	78 327 \$	4 961 \$	119 058 \$
Juste valeur du passif connexe	34 730	100 556	2 885	138 171	37 150	78 327	4 961	120 438
Juste valeur de la position nette	(1 156)\$	– \$	– \$	(1 156)\$	(1 380)\$	– \$	– \$	(1 380)\$

(1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels canadiens transférés principalement à la Fiducie du Canada pour l'habitation au moment de la titrisation initiale et d'autres placements admissibles servant au financement après la titrisation initiale.

(2) La garantie légale des porteurs d'obligations hypothécaires du Canada se limite aux actifs transférés et ne s'étend pas à notre actif général.

(3) Ne comprend pas la valeur excédentaire des actifs donnés en garantie.

Note 7 Entités structurées

Nous nous livrons, dans le cours normal des activités, à diverses transactions financières par l'entremise d'entités structurées, afin de soutenir nos besoins et les besoins de nos clients en matière de financement et d'investissement. Une entité structurée est une entité pour laquelle les droits de vote ou autres droits similaires ne sont pas les principaux facteurs permettant de déterminer l'existence d'un contrôle. Les entités structurées sont généralement constituées dans un but précis et bien défini, et des restrictions sont imposées à leurs activités courantes. Nous consolidons une entité structurée lorsque nous contrôlons l'entité conformément à nos méthodes comptables, tel qu'il est décrit à la note 2. Dans d'autres cas, nous pourrions être le promoteur d'une telle entité ou y détenir une participation, mais sans la consolider.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes, dont les actifs et les passifs sont comptabilisés dans nos bilans consolidés. Les garanties dont disposent les tiers investisseurs dans ces entités structurées grèvent habituellement uniquement les actifs des entités connexes et non l'ensemble de nos actifs, à moins que nous ne manquions à nos obligations contractuelles à l'égard de ces entités. Dans le cours normal des activités, les actifs de chaque entité structurée consolidée ne peuvent, de façon générale, que servir à régler les obligations de cette entité.

Entité de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous titrisons une partie de nos créances sur cartes de crédit par l'entremise d'une entité structurée, sur une base renouvelable. L'entité fait l'acquisition de participations en copropriété dans un portefeuille de créances sur cartes de crédit et émet des billets à terme de premier rang et secondaires garantis par le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit. Les garanties dont disposent les investisseurs qui achètent les billets à terme ne grèvent que le portefeuille sous-jacent de créances sur cartes de crédit.

Nous continuons d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit et jouons un rôle administratif pour l'entité. Nous fournissons également une protection de premier niveau contre les pertes, car nous conservons une participation dans les actifs transférés, versons à l'occasion des fonds dans un compte de réserve en espèces et conservons certains billets secondaires. De plus, nous pouvons détenir certains billets de premier rang comme placements ou dans le cadre de nos activités de tenue de marché; nous fournissons des prêts subordonnés à l'entité pour acquitter ses frais initiaux; nous agissons aussi à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt et de devises qui couvrent les risques de taux d'intérêt et de change de l'entité.

Nous consolidons l'entité structurée car nous avons le pouvoir décisionnel en ce qui a trait au calendrier et à l'importance des émissions futures ainsi qu'à d'autres activités pertinentes que nous avons définies dès sa mise en place. Nous obtenons également des avantages de financement importants et nous conservons la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni. Au 31 octobre 2016, des effets émis par nos entités de titrisation de créances sur cartes de crédit d'un montant de 9,8 milliards de dollars ont été comptabilisés au poste Dépôts dans nos bilans consolidés (9,1 milliards au 31 octobre 2015).

Entité de papier commercial garanti par des créances

Nous avons constitué une entité de financement qui nous fournit des prêts qu'elle finance en émettant du papier commercial à l'intention de tiers investisseurs. Le papier commercial de l'entité structurée est assorti d'une notation équivalente à celle de RBC, puisque nous sommes tenus d'avancer des liquidités à l'entité si les liquidités provenant d'autres sources sont insuffisantes pour régler le papier commercial arrivant à échéance. Nous donnons des garanties sur ces prêts et sommes exposés aux risques de marché et de crédit liés aux titres donnés en garantie. Nous administrons l'entité et gagnons des honoraires d'administration en échange de ces services.

Nous consolidons l'entité structurée puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, que nous sommes l'unique emprunteur de la structure, et que nous sommes exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété en raison du soutien au crédit fourni. Au 31 octobre 2016, du papier commercial émis par l'entité d'un montant de 9,6 milliards de dollars a été comptabilisé au poste Dépôts de nos bilans consolidés (11,8 milliards au 31 octobre 2015).

Entités de capital novatrices

La Fiducie de capital RBC a été créée aux fins de l'émission des instruments de capital novateurs, dont le produit a servi à l'achat de prêts hypothécaires émis par RBC. Nous consolidons la fiducie puisque, en notre qualité d'administrateur, d'agent administrateur et d'investisseur en

capitaux propres, nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes de la fiducie et que nous sommes exposés à la variabilité du rendement des prêts hypothécaires sous-jacents. Se reporter à la note 20 pour en savoir davantage sur les instruments de capital novateurs.

Obligations sécurisées

RBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) a été créée aux fins de l'émission de garanties d'obligations sécurisées que nous émettons. Nous transférons périodiquement des prêts hypothécaires à Guarantor LP afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu de notre programme d'obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de RBC; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. Nous agissons à titre de commandité, de commanditaires, de contrepartie dans le cadre de swaps, de prêteur et de fournisseur de liquidités auprès de Guarantor LP, de même qu'à titre d'émetteur enregistré des obligations sécurisées.

Nous consolidons Guarantor LP puisque, en notre qualité de commandité, nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes et que nous sommes exposés à la variabilité du rendement des prêts hypothécaires sous-jacents. Au 31 octobre 2016, le montant total des prêts hypothécaires transférés et en cours s'établissait à 53,8 milliards de dollars (54,5 milliards au 31 octobre 2015) et des obligations sécurisées d'un montant de 40,5 milliards de dollars étaient constatées au poste Dépôts de nos bilans consolidés (37,2 milliards au 31 octobre 2015).

Structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales

Nous vendons des obligations municipales imposables et exonérées d'impôt à des structures d'obligations encaissables par anticipation, qui sont constituées d'une fiducie de rehaussement de crédit et d'une fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie de rehaussement de crédit nous achète une obligation, financée par un certificat de fiducie émis à l'intention de la fiducie d'obligations encaissables par anticipation. La fiducie d'obligations encaissables par anticipation émet ensuite des certificats à taux variable à l'intention d'investisseurs à court terme et un certificat résiduel que nous détenons. Nous sommes l'agent de revente des certificats à taux variable et nous procurons une facilité de liquidités à la fiducie d'obligations encaissables par anticipation, ce qui nous oblige à acheter les certificats qui ont été déposés pour rachat mais non revendus avec succès. Nous fournissons également une lettre de crédit à la fiducie de rehaussement de crédit, en vertu de laquelle nous sommes tenus de fournir un financement advenant toute perte liée aux obligations sous-jacentes. Nous gagnons des intérêts sur le certificat résiduel et nous touchons des honoraires basés sur le marché en notre qualité d'agent de revente et relativement à la prestation de la facilité de liquidités et de la lettre de crédit.

Nous consolidons la fiducie de rehaussement de crédit et la fiducie d'obligations encaissables par anticipation lorsque nous sommes le détenteur du certificat résiduel, car nous avons le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, incluant la sélection des obligations municipales sous-jacentes et la capacité de mettre fin à la structure, et nous sommes exposés à la variabilité du rendement des obligations municipales sous-jacentes. Au 31 octobre 2016, des obligations municipales d'un montant de 2,5 milliards de dollars étaient incluses dans les titres disponibles à la vente liés aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation (6,0 milliards au 31 octobre 2015) et des certificats à taux variable d'un montant correspondant de 2,5 milliards de dollars étaient comptabilisés au poste Dépôts de nos bilans consolidés (6,1 milliards au 31 octobre 2015).

Fonds de placement non gérés par RBC

Nous concluons certains dérivés sur actions avec des tiers en vertu desquels nos placements dans les fonds visés sont détenus par une société en commandite intermédiaire (l'entité intermédiaire), dans laquelle nous détenons la grande majorité des titres de participation. Nous consolidons l'entité intermédiaire puisque nous avons le pouvoir décisionnel lié à l'ensemble des activités de l'entité et que nous sommes exposés à la majorité des risques et des avantages en raison de nos placements en titres de participation. Au 31 octobre 2016, des titres détenus à des fins de transaction, d'un montant de 179 millions de dollars, lesquels représentent nos placements dans les fonds de référence, étaient constatés dans nos bilans consolidés (227 millions au 31 octobre 2015).

Fonds de placement gérés par RBC

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement concernant les fonds. Nous consolidons certains fonds communs de placement et fonds en gestion commune dans lesquels nos participations, qui comprennent des investissements directs du capital de démarrage ainsi que des honoraires de gestion ou des honoraires liés au rendement, indiquent que nous agissons pour notre propre compte. Au 31 octobre 2016, des titres détenus à des fins de transaction dans les fonds consolidés, d'un montant de 498 millions de dollars (586 millions au 31 octobre 2015), et d'autres passifs représentant les parts de fonds détenues par des tiers, d'un montant de 126 millions de dollars (190 millions au 31 octobre 2015), étaient constatés dans nos bilans consolidés.

Entités structurées non consolidées

Nous détenons des droits dans certaines entités structurées que nous ne consolidons pas, mais nous avons comptabilisé dans nos bilans consolidés les actifs et les passifs découlant de nos transactions et de nos liens avec ces entités.

Le tableau suivant illustre les actifs et les passifs que nous inscrivons à nos bilans consolidés, ainsi que le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés par rapport à nos participations détenues dans les entités structurées non consolidées. Ce tableau présente également la taille de chaque catégorie d'entité structurée non consolidée, évaluée selon le total des actifs des entités dans lesquelles nous détenons une participation.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016						
	Conduits multicédants (1) (2)	Entités de financement structuré	Fonds de placement non gérés par RBC	Fonds de placement gérés par RBC	Entités de titrisation de tiers	Autres	Total
Actif figurant au bilan							
Valeurs mobilières	675 \$	– \$	2 543 \$	213 \$	– \$	777 \$	4 208 \$
Prêts	733	1 179	–	–	4 359	–	6 271
Dérivés	11	–	–	–	3	21	35
Autres actifs	–	549	3	156	–	75	783
	1 419 \$	1 728 \$	2 546 \$	369 \$	4 362 \$	873 \$	11 297 \$
Passif figurant au bilan							
Dérivés	68 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 \$	71 \$
Autres passifs	–	–	27	–	–	1	28
	68 \$	– \$	27 \$	– \$	– \$	4 \$	99 \$
Risque de perte maximal (3)	39 475 \$	4 725 \$	3 378 \$	370 \$	8 998 \$	1 301 \$	58 247 \$
Total de l'actif des entités structurées non consolidées	38 703 \$	20 650 \$	587 125 \$	308 683 \$	113 627 \$	63 792 \$	1 132 580 \$
	Au 31 octobre 2015						
(en millions de dollars canadiens)	Conduits multicédants (1) (2)	Entités de financement structuré	Fonds de placement non gérés par RBC	Fonds de placement gérés par RBC	Entités de titrisation de tiers	Autres	Total
Actif figurant au bilan							
Valeurs mobilières	17 \$	– \$	2 661 \$	275 \$	– \$	697 \$	3 650 \$
Prêts	764	1 323	–	–	5 447	–	7 534
Dérivés	19	2	–	–	3	54	78
Autres actifs	–	547	1	225	–	57	830
	800 \$	1 872 \$	2 662 \$	500 \$	5 450 \$	808 \$	12 092 \$
Passif figurant au bilan							
Dérivés	24 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	11 \$	35 \$
Autres passifs	–	–	33	–	–	2	35
	24 \$	– \$	33 \$	– \$	– \$	13 \$	70 \$
Risque de perte maximal (3)	37 789 \$	3 681 \$	3 440 \$	490 \$	9 694 \$	927 \$	56 021 \$
Total de l'actif des entités structurées non consolidées	37 044 \$	21 621 \$	658 236 \$	278 474 \$	125 294 \$	67 658 \$	1 188 327 \$

(1) Le total de l'actif des entités structurées non consolidées représente le montant maximal des actifs qui pourraient devoir être acquis par les conduits en vertu d'engagements d'acquisition en vigueur. Sur les engagements d'acquisition en cours, les conduits ont acquis des actifs financiers d'un montant total de 24,6 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (25,2 milliards au 31 octobre 2015).

(2) Les titres comprennent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de 670 millions de dollars acheté conformément aux règles de conservation des risques (néant au 31 octobre 2015).

(3) Le risque de perte maximal découlant de nos participations détenues dans ces entités est principalement lié aux placements, aux prêts, à la juste valeur des dérivés et aux facilités de liquidités et de rehaussement de crédit. Le risque de perte maximal lié aux conduits multicédants est plus élevé que l'actif au bilan, la différence correspondant essentiellement à la valeur nominale des facilités de garantie de liquidités et de rehaussement de crédit. Se reporter à la note 26.

Nos liens avec chaque catégorie significative d'entité structurée non consolidée sont décrits ci-dessous.

Conduits multicédants

Nous administrons cinq programmes de PCAA offerts par des conduits multicédants (conduits multicédants) – deux au Canada et trois aux États-Unis. Ces conduits acquièrent principalement des actifs financiers auprès des clients et financent ces acquisitions au moyen de l'émission de PCAA.

Nous n'avons aucune participation dans les conduits multicédants que nous administrons et nous n'avons aucun droit ni contrôle sur les actifs détenus par les conduits multicédants. En notre qualité d'agent administrateur, nous touchons des honoraires résiduels relativement à la prestation de services tels que la coordination des activités de financement, le montage d'opérations, la consignation, l'exécution et la surveillance des opérations. Le PCAA qu'émet chaque conduit multicédant est émis au nom de ce dernier et est assorti d'un recours à l'égard des actifs financiers que détient le conduit multicédant et il ne confère aucun droit de recours à notre égard, sauf par l'intermédiaire de notre participation dans des facilités de garantie de liquidités ou des facilités de rehaussement de crédit.

En octobre 2014, les organismes de réglementation fédéraux des États-Unis ont adopté la réglementation relative aux exigences de conservation du risque de crédit pour les titres adossés à des actifs (règles de conservation des risques) de la loi Dodd-Frank. Nous avons commencé à acheter du PCAA auprès des conduits multicédants américains dans le cadre du plan de mise en œuvre pour nous conformer aux règles de conservation du risque d'ici le 24 décembre 2016. Nous continuons d'agir à titre d'agent des placements pour les conduits multicédants et, de temps à autre, nous pouvons acheter du PCAA émis par ces conduits afin de faciliter la liquidité générale du programme.

Nous fournissons aux conduits multicédants des facilités de garantie de liquidités liées à l'opération et à l'échelle du programme. Nous fournissons également aux conduits multicédants des rehaussements de crédit à l'échelle du programme, en vertu desquels nous sommes tenus d'acheter des actifs ou d'avancer des fonds lorsque le conduit multicédant n'a pas autrement accès à des fonds d'autres sources, telles que les facilités de garantie de liquidités, pour régler le PCAA arrivant à échéance. Dans certains cas, nous, ou un autre tiers, pouvons fournir un rehaussement de crédit lié à l'opération sous des formes diverses. Nous touchons des honoraires basés sur le marché relativement à la prestation de ces facilités de garantie de liquidités et de crédit.

Pour certaines opérations, nous agissons à titre de contrepartie à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt afin de faciliter la titrisation d'actifs à taux fixe et/ou libellés en devises pour nos clients au moyen des conduits. Ces dérivés nous exposent aux risques de change et de taux d'intérêt, qui font l'objet d'une gestion centralisée par nos bureaux de change et de swaps, respectivement, et au risque de crédit à l'égard des actifs sous-jacents, qui est atténué par les rehaussements de crédit décrits ci-dessous.

Chaque opération est structurée à l'aide d'une protection de premier niveau contre les pertes liée à l'opération fournie par le tiers vendeur. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies.

Un tiers non lié (l'investisseur assumant les pertes prévues) prend en charge les pertes, jusqu'à concurrence d'un montant contractuel maximal, qui pourraient survenir à l'égard des actifs des conduits multicédants avant les détenteurs de titres d'emprunt des conduits multicédants et nous. En contrepartie de la prise en charge de la position de perte de premier niveau des conduits multicédants, chacun des conduits multicédants verse à l'investisseur assumant les pertes prévues un rendement proportionnel à sa position de risque. L'investisseur assumant les pertes prévues détient un pouvoir substantiel de diriger la majeure partie des activités qui ont une incidence importante sur le rendement économique du conduit, notamment la sélection initiale et l'approbation des engagements en matière d'achat d'actifs et des facilités de liquidités, l'approbation du renouvellement de ces opérations et facilités et des modifications apportées à celles-ci, la vente ou le transfert d'actifs, le suivi constant du rendement des actifs, l'atténuation des pertes et la gestion des passifs liés au PCAA.

Nous ne consolidons pas ces conduits multicédants, puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel de diriger les activités pertinentes susmentionnées.

Entités de financement structuré

Nous avons acheté des titres à enchères américains auprès de certaines fiducies (fiducies liées à des titres à enchères américains) qui financent leurs placements à long terme dans des prêts aux étudiants au moyen de l'émission de billets de premier rang et de billets secondaires à court terme. Nous pourrions subir des pertes liées à ces fiducies liées à des titres à enchères américains si des défauts de paiement sur les prêts aux étudiants sous-jacents se produisent; cependant, dans la plupart de ces structures, le capital et les intérêts courus sur ces prêts sont garantis par des organismes gouvernementaux des États-Unis. Nous agissons à titre d'agent de vente aux enchères pour certaines de ces entités, mais n'avons aucune obligation juridique d'acheter les billets émis par ces entités dans le cadre du processus d'enchères. Nous ne consolidons pas ces fiducies liées à des titres à enchères américains puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités d'investissement et de financement des fiducies, qui sont les activités ayant le plus d'incidence sur le rendement des fiducies.

En outre, nous investissons dans certaines structures d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales que nous ne consolidons pas. Ces structures sont semblables aux structures consolidées d'obligations encaissables par anticipation liées à des obligations municipales décrites ci-dessus. Cependant, les certificats résiduels sont détenus par des tiers et nous ne fournissons pas de rehaussement de crédit des actifs sous-jacents. Nous fournissons des facilités de liquidités sur les certificats à taux variable, lesquelles peuvent être utilisées si les certificats ont été déposés pour rachat mais ne peuvent pas être revendus. Nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes des structures. Par conséquent, nous ne consolidons pas ces structures. Les actifs transférés à ces programmes sont décomptabilisés de nos bilans consolidés.

Nous fournissons du financement sur stocks de premier rang à des entités structurées créées par des tiers, dont le but est l'acquisition de prêts à des fins d'émission de titres garantis par des prêts à terme. Au cours de la phase du financement sur stocks, un financement subordonné est fourni par au moins un tiers investisseur en titres de participation. Nous agissons à titre de promoteur et d'agent des placements pour l'émission de titres garantis par des prêts à terme. Le produit de la vente des titres garantis par des prêts à terme sert à rembourser notre financement sur stocks de premier rang, ce qui marque la fin de notre engagement à l'égard de cette transaction. Nous ne consolidons pas ces structures de titres garantis par des prêts, car nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes de l'entité, incluant la sélection initiale du portefeuille de titres d'emprunt sous-jacent et sa gestion subséquente.

Fonds de placement non gérés par RBC

En contrepartie de commissions, nous concluons des dérivés sur actions avec des tiers, y compris des fonds communs de placement, des sociétés de placement de parts et d'autres fonds de placement. Ces dérivés offrent aux investisseurs de ces entités le degré de risque qu'ils souhaitent relativement aux fonds de référence, et nous couvrons économiquement notre risque lié à ces produits dérivés en investissant dans ces fonds de référence gérés par des tiers. Nous agissons également à titre de dépositaire ou d'administrateur pour plusieurs fonds. Nous ne consolidons pas ces fonds visés gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Nous fournissons des facilités de liquidités à certains fonds de placement de tiers. Les fonds ont émis des actions privilégiées à taux variable non garanties et ils investissent dans des portefeuilles d'obligations municipales exonérées d'impôt. Les engagements inutilisés relatifs aux liquidités nous exposent au risque de liquidité lié aux actions privilégiées, et les engagements utilisés nous exposent au risque de crédit lié aux obligations municipales sous-jacentes. Nous ne consolidons pas ces fonds gérés par des tiers, puisque nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités d'investissement.

Fonds de placement gérés par RBC

Nous sommes les promoteurs et les gestionnaires de placements de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune, ce qui nous permet d'orienter les décisions de placement des fonds. Nous ne consolidons pas ces fonds communs de placement et fonds en gestion commune dans lesquels nos droits indiquent que nous exerçons notre pouvoir décisionnel à titre de mandataire des autres porteurs de parts.

Entités de titrisation de tiers

Nous détenons des droits dans des entités de titrisation qui fournissent du financement à certains tiers aux noms desquels les entités ont été créées. Les activités de ces entités se limitent à l'achat et à la vente d'actifs précis émis par le promoteur et à l'émission d'effets adossés à des actifs garantis par ces actifs. Les actifs sous-jacents sont généralement des créances, y compris des prêts automobiles et le crédit-bail

automobile. Tout comme d'autres institutions financières, nous sommes tenus de fournir du financement n'excédant pas notre engagement maximal, et nous sommes exposés aux pertes sur créances à l'égard des actifs sous-jacents, compte tenu des divers rehaussements de crédit. Ce rehaussement peut revêtir diverses formes, notamment un surdimensionnement, des écarts de taux excédentaires, des catégories subordonnées d'actifs financiers, des garanties ou des lettres de crédit. Le montant de ce rehaussement varie, mais il est généralement établi de manière à couvrir un multiple des pertes subies. Nous ne consolidons pas ces entités puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, y compris aux activités d'investissement et de financement.

Autres

Les autres entités structurées comprennent les entités de création de produits de crédit et les fonds liés aux crédits d'impôt.

Nous utilisons des entités structurées généralement dans le but de transformer des dérivés de crédit en instruments de trésorerie, afin de répartir le risque de crédit et de créer des produits de crédit faits sur mesure qui répondent aux exigences précises des investisseurs. Nous concluons des contrats sur dérivés, y compris des dérivés de crédit, pour souscrire une protection à l'égard de ces entités (protection liée au crédit) et modifier divers facteurs de risque, tels que les risques de rendement, de change et de crédit liés aux actifs sous-jacents, et ainsi répondre aux besoins des investisseurs. Pour certaines entités, nous sommes les seuls à assurer leur montage et à mettre en place les swaps, en plus de remplir d'autres fonctions administratives pour certaines de ces entités. Nous ne consolidons pas ces entités de création de produits de crédit puisque nous n'avons pas le pouvoir décisionnel lié aux activités pertinentes, qui comprennent la sélection des portefeuilles de garanties et de référence, et que nous ne sommes pas exposés à la majorité des avantages ou des risques des entités.

Nous avons créé certains fonds pour transférer à des tiers les crédits d'impôt obtenus à l'égard de projets immobiliers d'habitations à loyer modéré ou de restauration historique (fonds liés aux crédits d'impôt). Nous sommes les promoteurs des fonds liés aux crédits d'impôt en raison de la responsabilité qui nous incombe de gérer les fonds, de structurer le financement et d'effectuer les tâches administratives pour ces fonds liés aux crédits d'impôt. Nous ne consolidons pas les fonds liés aux crédits d'impôt puisque les tiers investisseurs de ces fonds ont le pouvoir décisionnel lié au choix des placements sous-jacents et qu'ils sont exposés à la majorité des risques résiduels inhérents à la propriété et des risques fiscaux de ces fonds. Nous achetons aussi des participations passives dans des entités liées aux crédits d'impôt spécialisées en énergie renouvelable créées et contrôlées par des tierces parties. Nous ne consolidons pas les fonds de ces tierces parties puisque nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à ces activités et que nos placements sont gérés en tant que partie d'importants portefeuilles qui sont détenus à des fins de transaction.

Autres participations dans des entités structurées non consolidées

Dans le cours normal de nos activités, nous achetons et vendons des intérêts passifs dans certaines entités structurées mises en place par des tiers, y compris dans des fonds communs de placement, des fonds négociés en Bourse et des titres adossés à des actifs dont le gouvernement est le promoteur. Nos placements dans ces entités sont gérés dans le cadre de portefeuilles plus importants qui sont détenus à des fins de négociation, de liquidités et de couverture. Nous n'avons pas créé ces entités et nous n'en sommes pas le promoteur, et nous n'avons aucun pouvoir décisionnel lié à leurs activités courantes. Le risque de perte maximal auquel nous sommes exposés est limité à nos placements dans ces entités figurant au bilan, lesquels ne sont pas inclus dans les tableaux ci-dessus. Au 31 octobre 2016, des placements dans ces entités de 51 milliards de dollars étaient inclus aux postes Titres détenus à des fins de transaction et Titres disponibles à la vente, au bilan consolidé. Se reporter aux notes 3 et 4 pour plus de détails sur nos titres de placement.

Entités commanditées

Nous sommes le promoteur de certaines entités structurées dans lesquelles nous détenons des droits mais que nous ne consolidons pas. Pour déterminer si nous sommes le promoteur d'une entité structurée, nous tenons compte à la fois de facteurs qualitatifs et quantitatifs, y compris l'objet et la nature de l'entité, notre association initiale et continue avec l'entité et le fait de savoir si nous détenons des droits subordonnés dans l'entité. Nous sommes considérés comme le promoteur de certaines entités de création de produits de crédit, d'entités liées aux crédits d'impôt, de fonds communs de placement gérés par RBC et d'une entité de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons transféré des prêts hypothécaires commerciaux d'une valeur comptable de 660 millions de dollars (195 millions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015) à une entité de titrisation commanditée dans laquelle nous ne détenons aucun droit à la fin de la période considérée.

Soutien financier fourni aux entités structurées

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014, nous n'avons fourni aucun soutien financier ou autre que financier à des entités structurées consolidées et non consolidées lorsque nous n'étions pas tenus, par un contrat, de le faire. En outre, nous n'avons pas l'intention de fournir un tel soutien dans l'avenir.

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Les instruments dérivés sont répartis en deux catégories, à savoir les instruments financiers dérivés et les dérivés non financiers. Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur varie en fonction d'un sous-jacent qui peut être un taux d'intérêt, un taux de change, le risque de crédit, le cours d'un titre de participation ou un indice de titres de participation. Les dérivés non financiers sont des contrats dont la valeur varie en fonction du prix des métaux précieux ou d'une marchandise ou d'un indice de marchandises. Le capital nominal des dérivés représente le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement par les contreparties et il ne reflète pas le risque auquel nous sommes exposés en cas de défaillance.

Instruments financiers dérivés

Contrats à terme de gré à gré et standardisés

Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes non standardisées qui sont conclues entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés comportent des montants et des dates de règlement standards et sont négociés sur des marchés à terme. Des exemples de contrats de gré à gré et standardisés sont présentés ci-dessous.

Les contrats à terme de gré à gré (contrats de garantie de taux) et standardisés sur taux d'intérêt sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier sensible au taux d'intérêt à une date ultérieure préétablie, à un prix déterminé.

Les contrats de change à terme et les contrats à terme standardisés sur devises sont des obligations contractuelles d'échanger une devise contre une autre à un prix de règlement déterminé, à une date ultérieure préétablie.

Les contrats à terme de gré à gré et standardisés sur actions sont des obligations contractuelles visant l'achat ou la vente d'une valeur fixe (le prix convenu) d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné à une date ultérieure préétablie.

Swaps

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels deux contreparties échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux convenus appliqués à un capital nominal. Des exemples de swaps sont présentés ci-dessous.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels deux contreparties échangent une série de paiements dans une seule monnaie en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un capital nominal. Les swaps sur devises comportent l'échange de paiements à taux fixe dans une monnaie contre réception de paiements fixes dans une autre monnaie. Les swaps simultanés de taux et de devises comportent l'échange de capitaux nominaux et d'intérêts dans deux monnaies différentes.

Les swaps sur actions sont des contrats en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre donné.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur confère à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, soit d'acquérir (option d'achat), soit de vendre (option de vente) des valeurs mobilières, des taux de change, des taux d'intérêt ou d'autres instruments financiers ou marchandises, à un prix déterminé et à une date prédéterminée au plus tard. Le vendeur d'une option peut également procéder au règlement du contrat en versant un règlement en espèces correspondant à la valeur du droit de l'acquéreur. Le vendeur reçoit une prime de l'acquéreur pour ce droit. Les options que nous concluons comprennent, notamment, des options sur taux d'intérêt, des options de change, des options sur actions et des options sur indice boursier.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats hors cote qui transfèrent le risque de crédit lié à un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. Les dérivés de crédit englobent les swaps sur défaillance de crédit, les options panier sur défaillance et les swaps sur rendement total.

Les swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de la valeur de l'actif référencé par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. Leur structure est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Les options panier sur défaillance sont semblables aux swaps sur défaillance, sauf que l'instrument financier référencé sous-jacent est un groupe d'actifs plutôt qu'un actif unique.

Les swaps sur rendement total sont des contrats en vertu desquels l'une des parties accepte de verser à l'autre ou de recevoir de celle-ci des flux de trésorerie basés sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris les rendements, tels que les intérêts générés sur ces actifs, en échange d'une somme basée sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Autres produits dérivés

Les autres contrats comprennent les dérivés sur métaux précieux, sur marchandises, à valeur stable et sur titres de participation.

Dérivés non financiers

Nous négocions également des produits dérivés non financiers, dont des produits dérivés sur métaux précieux et sur marchandises, dans les marchés hors cote et boursiers.

Dérivés émis aux fins de transaction

La plupart de nos opérations liées aux dérivés résultent de nos activités de vente et de négociation. Les activités de vente comportent la mise sur pied et la mise en marché de produits dérivés à l'intention des clients pour leur permettre de transférer, de modifier ou de réduire les risques courants ou éventuels. Les activités de négociation comprennent la tenue de marché, le positionnement et l'arbitrage. La tenue de marché consiste à coter des cours acheteur et vendeur à des intervenants du marché dans le but de générer des revenus en fonction des écarts et du volume. Le positionnement correspond au fait de gérer les risques de marché dans le but de tirer parti des fluctuations favorables des prix, des taux ou des indices. L'arbitrage consiste à tirer parti des écarts détectés dans les cours entre les marchés et les produits.

Dérivés émis à des fins autres que de transaction

Nous utilisons également les dérivés à des fins autres que de transaction, soit essentiellement à des fins de couverture, dans le cadre de la gestion des risques de taux d'intérêt, de crédit et de change de même que le risque lié au cours des actions à l'égard de nos activités de financement, de prêt, d'investissement et de gestion des actifs et des passifs.

Nous avons recours aux swaps de taux d'intérêt pour gérer notre risque de taux d'intérêt en redéfinissant les caractéristiques relatives à la modification des taux ou à l'échéance des actifs et des passifs actuels ou prévus, y compris dans le cadre des activités de financement et d'investissement. Les options achetées servent à couvrir des dépôts rachetables et d'autres options intégrées dans les produits à la consommation. Nous avons recours à des swaps sur devises et à des contrats de change à terme pour gérer notre risque de change. Nous avons principalement recours à des dérivés de crédit pour gérer notre risque de crédit. Nous atténuons la concentration des risques liés à un secteur de l'industrie et les risques liés à une seule entreprise de notre portefeuille de crédit en achetant des dérivés de crédit afin de transférer le risque de crédit à des tiers.

Certains dérivés et instruments de trésorerie sont précisément désignés comme instruments de couverture et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire au minimum l'incidence de la volatilité des résultats et du capital imputable à la variation des taux d'intérêt ou de change. Les fluctuations des taux d'intérêt ou de change peuvent accroître ou diminuer la valeur de marché des actifs et des passifs, ainsi que donner lieu à la variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'instrument de couverture compensent les profits, les pertes, les revenus et les charges liés à l'élément couvert. Nous évaluons et mesurons l'efficacité d'une relation de couverture en fonction de la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'instrument de couverture dérivé par rapport à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert. Lorsque des instruments de trésorerie sont désignés comme des couvertures des risques de change, seules les variations de leur valeur imputables au risque de change sont incluses dans l'évaluation et le calcul de l'efficacité de la couverture.

À l'occasion, nous utilisons également des produits dérivés pour couvrir la valeur économique de certaines positions qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou lorsque nous jugeons qu'il est économiquement impossible d'appliquer la comptabilité de couverture. Dans de telles circonstances, la variation de la juste valeur est reflétée dans la rubrique Revenus autres que d'intérêt.

Un montant de 70 millions de dollars au titre des pertes latentes après impôt liées aux couvertures qui ne sont plus désignées comme telles (des pertes latentes avant impôt de 95 millions), qui était comptabilisé dans les autres composantes des capitaux propres au 31 octobre 2016, devrait être reclassé dans le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois.

Le tableau suivant illustre la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, ainsi que des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture.

Instruments dérivés et non dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture				Désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture			
	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme instruments de couverture	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Non désignés comme instruments de couverture
Actifs								
Instruments dérivés	546 \$	1 686 \$	183 \$	116 529 \$	842 \$	1 814 \$	167 \$	102 803 \$
Passifs								
Instruments dérivés	1 266	430	113	114 741	1 629	311	49	105 871
Instruments non dérivés	–	–	19 982	s.o.	–	–	18 804	s.o.

s.o. : sans objet

Résultats des activités de couverture comptabilisées en résultat net et dans les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Couvertures de la juste valeur			
Profits (pertes) sur les instruments de couverture (1)	(235)\$	313 \$	216 \$
Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables au risque couvert (1)	135	(424)	(329)
Tranche inefficace (1) (2)	(100)	(111)	(113)
Couvertures de flux de trésorerie			
Tranche inefficace (1)	1	3	(13)
Tranche efficace (3)	(35)	(541)	(108)
Reclassées en résultat au cours de la période (4) (5)	(71)	(447)	(38)
Couvertures de l'investissement net			
Tranche inefficace (1)	–	(1)	1
Profits (pertes) de change (3)	147	5 885	2 743
Profits (pertes) liés aux couvertures (3)	113	(3 223)	(1 585)

(1) Les montants sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt.

(2) Les montants comprennent des pertes de 97 millions de dollars (106 millions au 31 octobre 2015; 109 millions au 31 octobre 2014) qui sont exclues de l'évaluation de l'efficacité de la couverture et qui sont compensés par des couvertures.

(3) Les montants sont inclus dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt.

(4) Les montants sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

(5) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, des pertes après impôt de 52 millions de dollars ont été reclassées des autres composantes des capitaux propres au résultat (330 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 28 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Capitaux nominaux des dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance (montants absolus)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016						
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans (1)				
Contrats hors cote							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	522 944 \$	9 121 \$	– \$	532 065 \$	532 065 \$	– \$	
Swaps	1 991 365	3 485 607	2 285 420	7 762 392	7 464 144	298 248	
Options achetées	114 519	161 584	70 160	346 263	346 263	–	
Options vendues	97 283	182 233	71 503	351 019	351 019	–	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	1 288 656	44 980	939	1 334 575	1 314 103	20 472	
Swaps sur devises	8 869	34 931	30 866	74 666	69 626	5 040	
Swaps simultanés de taux et de devises	272 029	544 195	251 371	1 067 595	1 013 958	53 637	
Options achetées	28 601	16 538	4 619	49 758	49 758	–	
Options vendues	28 676	14 723	4 924	48 323	48 323	–	
Dérivés de crédit (2)	1 581	10 314	4 306	16 201	15 842	359	
Autres contrats	58 863	59 133	22 355	140 351	136 205	4 146	
Contrats négociés en Bourse							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	26 076	14 496	3	40 575	40 575	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	35 269	19 551	–	54 820	54 820	–	
Options achetées	18 196	165	–	18 361	18 361	–	
Options vendues	10 978	–	–	10 978	10 978	–	
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	312	–	–	312	312	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	423	3	–	426	426	–	
Autres contrats	178 615	55 820	617	235 052	235 052	–	
	4 683 255 \$	4 653 394 \$	2 747 083 \$	12 083 732 \$	11 701 830 \$	381 902 \$	

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015						
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	À des fins de transaction	À des fins autres que de transaction
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans (1)				
Contrats hors cote							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	602 072 \$	26 334 \$	– \$	628 406 \$	628 406 \$	– \$	
Swaps	1 717 989	3 946 377	2 482 659	8 147 025	7 922 567	224 458	
Options achetées	106 908	99 994	34 649	241 551	241 551	–	
Options vendues	107 213	108 237	44 268	259 718	259 718	–	
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	1 273 434	45 591	1 275	1 320 300	1 271 428	48 872	
Swaps sur devises	7 404	24 711	31 010	63 125	59 423	3 702	
Swaps simultanés de taux et de devises	246 668	609 751	323 403	1 179 822	1 129 357	50 465	
Options achetées	25 921	13 773	4 274	43 968	43 968	–	
Options vendues	24 933	12 168	4 677	41 778	41 778	–	
Dérivés de crédit (2)	1 250	9 759	3 947	14 956	14 286	670	
Autres contrats	75 723	57 344	24 819	157 886	154 504	3 382	
Contrats négociés en Bourse							
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	18 934	10 469	10	29 413	29 413	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	36 589	25 939	2	62 530	62 530	–	
Options achetées	17 282	9 119	–	26 401	26 401	–	
Options vendues	1 281	956	–	2 237	2 237	–	
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés – position acheteur	308	–	–	308	308	–	
Contrats à terme standardisés – position vendeur	714	13	–	727	727	–	
Autres contrats	170 464	43 345	1 197	215 006	215 006	–	
	4 435 087 \$	5 043 880 \$	2 956 190 \$	12 435 157 \$	12 103 608 \$	331 549 \$	

(1) Comprend des contrats échéant dans plus de 10 ans d'une valeur nominale de 883 milliards de dollars (876 milliards au 31 octobre 2015). Le coût de remplacement positif brut connexe s'établit à 79 milliards de dollars (60 milliards au 31 octobre 2015).

(2) Des dérivés de crédit d'une valeur nominale de 0,4 milliard de dollars (0,7 milliard au 31 octobre 2015) constituent des couvertures économiques. Les dérivés de crédit émis aux fins de transaction comprennent la protection achetée de 10,1 milliards de dollars (8,9 milliards au 31 octobre 2015) et la protection vendue de 5,7 milliards (5,3 milliards au 31 octobre 2015).

Les tableaux suivants indiquent les périodes auxquelles les flux de trésorerie devraient avoir lieu et influencer sur le résultat net pour les couvertures de flux de trésorerie.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	192 \$	175 \$	122 \$	90 \$	39 \$	618 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(387)	(789)	(559)	(3 136)	(77)	(4 948)
Flux de trésorerie nets	(195)\$	(614)\$	(437)\$	(3 046)\$	(38)\$	(4 330)\$

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015					
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Entrées de trésorerie liées aux actifs	156 \$	189 \$	192 \$	243 \$	12 \$	792 \$
Sorties de trésorerie liées aux passifs	(1 004)	(282)	(730)	(3 556)	(151)	(5 723)
Flux de trésorerie nets	(848)\$	(93)\$	(538)\$	(3 313)\$	(139)\$	(4 931)\$

Juste valeur des instruments dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice		Juste valeur moyenne pour l'exercice clos (1)		Juste valeur à la fin de l'exercice	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés détenus ou émis à des fins de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	369 \$	387 \$	267 \$	244 \$	340 \$	303 \$	323 \$	291 \$
Swaps	156 800	149 440	146 464	138 742	136 398	130 623	135 901	129 829
Options achetées	4 008	–	4 455	–	4 155	–	3 330	–
Options vendues	–	5 420	–	5 601	–	5 380	–	4 573
	161 177	155 247	151 186	144 587	140 893	136 306	139 554	134 693
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré	18 604	18 717	18 565	18 853	16 505	16 294	11 599	11 477
Swaps sur devises	4 556	4 191	5 423	4 438	3 039	3 254	3 844	4 109
Swaps simultanés de taux et de devises	25 010	28 834	27 499	29 165	21 445	27 584	19 931	26 385
Options achetées	2 123	–	2 084	–	3 026	–	2 337	–
Options vendues	–	1 830	–	1 857	–	2 486	–	1 898
	50 293	53 572	53 571	54 313	44 015	49 618	37 711	43 869
Dérivés de crédit	137	178	191	242	130	200	94	153
Autres contrats	7 640	10 175	6 662	8 994	9 431	12 868	10 704	12 866
	219 247	219 172	211 610	208 136	194 469	198 992	188 063	191 581
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction								
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps			2 588	1 471			2 923	1 585
Options achetées			–	–			–	–
Options vendues			–	–			–	–
			2 588	1 471			2 923	1 585
Contrats de change								
Contrats à terme de gré à gré			257	338			274	253
Swaps sur devises			314	542			20	506
Swaps simultanés de taux et de devises			2 636	2 286			3 107	2 080
			3 207	3 166			3 401	2 839
Dérivés de crédit			–	21			–	18
Autres contrats			113	113			69	69
			5 908	4 771			6 393	4 511
Justes valeurs brutes totales avant la compensation			217 518	212 907			194 456	196 092
Ajustements de l'évaluation déterminés collectivement			(1 432)	(126)			(1 303)	(272)
Incidence des conventions de compensation admissibles à la compensation au bilan			(97 142)	(96 231)			(87 527)	(87 960)
			118 944	116 550			105 626	107 860
Incidence des conventions de compensation non admissibles à la compensation au bilan (2)			(79 296)	(79 296)			(71 833)	(71 833)
			39 648 \$	37 254 \$			33 793 \$	36 027 \$

(1) La juste valeur moyenne est calculée en fonction des soldes mensuels.

(2) Incidence additionnelle de la compensation des risques de crédit lorsque nous sommes partie à des accords non admissibles à la compensation au bilan.

Juste valeur des instruments dérivés selon la durée jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	30 475 \$	39 357 \$	49 112 \$	118 944 \$	24 920 \$	35 883 \$	44 823 \$	105 626 \$
Passifs dérivés	30 962	39 507	46 081	116 550	26 092	40 380	41 388	107 860

Risque de crédit lié aux dérivés

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur de marché d'une ou de plusieurs transactions est positive pour nous. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive du produit et correspond habituellement à une petite fraction du capital nominal du contrat.

Nous gérons les transactions sur dérivés en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. Cette méthode comprend l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille, de la diversification et de la structure des échéances du portefeuille. L'utilisation du crédit pour tous les produits est comparée de façon continue à des limites établies et fait l'objet de rapports d'exception. Nous utilisons un seul système de notation de crédit interne pour tous les risques de crédit. Dans la plupart des cas, ces notations internes se rapprochent des notations de crédit externes attribuées par les agences de notation du crédit indépendantes.

La compensation est une technique qui peut réduire notre risque de crédit découlant des dérivés; elle est facilitée, en général, par l'utilisation de conventions-cadres de compensation. Une convention-cadre de compensation prévoit un règlement unique sur la base du solde net de tous les instruments financiers visés par la convention en cas de manquement aux dispositions. Cependant, le risque de crédit est diminué uniquement dans la mesure où nos obligations financières envers une même contrepartie peuvent être déduites des obligations qu'a cette contrepartie envers nous. Nous maximisons l'utilisation de conventions-cadres de compensation afin de réduire notre exposition au risque de crédit lié aux dérivés. Notre exposition globale au risque de crédit, atténuée au moyen de l'utilisation de conventions-cadres de compensation, peut varier de façon importante après la date de clôture, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les transactions faisant l'objet de la convention, de même que des fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents. La mesure de notre risque de crédit découlant de transactions sur les dérivés est réduite pour exprimer l'incidence de la compensation, dans les cas où le caractère exécutoire de cette compensation est appuyé par une analyse juridique appropriée, cette analyse étant documentée dans nos politiques en matière de risque de crédit lié aux transactions.

L'utilisation de garanties représente une autre technique importante d'atténuation du risque de crédit aux fins de la gestion du risque de crédit de contrepartie lié aux dérivés. Des clauses d'évaluation à la valeur de marché figurant dans les contrats que nous concluons avec certaines contreparties, habituellement sous forme d'annexes de soutien au crédit, nous donnent le droit de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur de marché courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil.

Le coût de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours qui sont en position de gain compte tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation. Le montant d'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement et d'une majoration au titre du risque de crédit éventuel, selon la définition qu'en fait le BSIF. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des mesures courantes du risque de la contrepartie définies par le BSIF au montant d'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2016 (1)			31 octobre 2015 (1)		
	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Équivalent pondéré en fonction des risques (3)	Coût de remplacement	Montant d'équivalent-crédit (2)	Équivalent pondéré en fonction des risques (3)
Contrats hors cote						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux d'intérêt	232 \$	250 \$	53 \$	182 \$	233 \$	50 \$
Swaps	15 118	27 214	5 429	14 747	27 688	5 197
Options achetées	334	1 092	662	340	700	446
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	6 914	12 952	3 896	5 041	11 254	3 202
Swaps	13 763	12 492	3 790	7 686	9 809	3 878
Options achetées	416	1 045	456	322	547	276
Dérivés de crédit (4)	31	920	188	34	913	204
Autres contrats	1 409	6 188	3 463	2 499	7 539	4 320
Contrats négociés en Bourse	2 933	11 756	235	4 245	12 048	241
	41 150 \$	73 909 \$	18 172 \$	35 096 \$	70 731 \$	17 814 \$

(1) Les montants sont présentés compte tenu des conventions-cadres de compensation, conformément à l'accord de Bâle III.

(2) Le total du montant d'équivalent-crédit comprend des actifs affectés en garantie de 21 milliards de dollars (17,8 milliards au 31 octobre 2015).

(3) Les soldes pondérés en fonction des risques sont calculés conformément à l'accord de Bâle III.

(4) Ne tient pas compte des dérivés de crédit émis à des fins autres que de transaction liés aux protections achetées.

Coût de remplacement des instruments dérivés selon la notation des risques et le type de contrepartie

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016								
	Notation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	37 119 \$	151 992 \$	20 634 \$	7 773 \$	217 518 \$	62 112 \$	21 824 \$	133 582 \$	217 518 \$
Incidence des conventions-cadres de compensation	20 704	139 912	14 255	1 567	176 438	52 535	9 494	114 409	176 438
Coût de remplacement (après les conventions de compensation)	16 415 \$	12 080 \$	6 379 \$	6 206 \$	41 080 \$	9 577 \$	12 330 \$	19 173 \$	41 080 \$

Note 8 Instruments financiers dérivés et activités de couverture (suite)

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2015								
	Notation des risques (1)					Type de contrepartie (2)			
	AAA, AA	A	BBB	BB ou moins	Total	Banques	Entités gouvernementales de pays membres de l'OCDE	Autres	Total
Coût de remplacement positif brut	30 824 \$	136 843 \$	16 191 \$	10 598 \$	194 456 \$	56 631 \$	16 374 \$	121 451 \$	194 456 \$
Incidence des conventions-cadres de compensation	22 751	124 603	9 260	2 746	159 360	45 401	10 971	102 988	159 360
Coût de remplacement (après les conventions de compensation)	8 073 \$	12 240 \$	6 931 \$	7 852 \$	35 096 \$	11 230 \$	5 403 \$	18 463 \$	35 096 \$

(1) Les notations internes des risques de crédit que nous utilisons pour les principaux types de contrepartie sont sensiblement les mêmes que celles qui sont utilisées par les agences de notation de crédit indépendantes. Les notations AAA, AA, A et BBB représentent des investissements de qualité supérieure tandis que les notations BB ou inférieures représentent des investissements de qualité inférieure.

(2) Le type de contrepartie est défini conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF.

Note 9 Locaux et matériel

(en millions de dollars canadiens)	Mobilier, agencements et autre matériel							Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Améliorations locatives	Travaux en cours			
Coût								
Solde au 31 octobre 2015	123 \$	1 294 \$	1 508 \$	1 292 \$	2 464 \$	168 \$	6 849 \$	
Entrées (1)	–	1	156	35	46	249	487	
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	52	94	55	2	63	51	317	
Transferts des travaux en cours	–	14	83	40	137	(274)	–	
Cessions	(3)	(15)	(38)	(47)	(111)	–	(214)	
Écart de change	–	1	(17)	(4)	(8)	(1)	(29)	
Autres	(1)	(10)	(61)	34	(25)	(61)	(124)	
Solde au 31 octobre 2016	171 \$	1 379 \$	1 686 \$	1 352 \$	2 566 \$	132 \$	7 286 \$	
Amortissement cumulé								
Solde au 31 octobre 2015	– \$	534 \$	1 070 \$	875 \$	1 642 \$	– \$	4 121 \$	
Amortissement	–	48	219	126	180	–	573	
Cessions	–	(4)	(38)	(40)	(107)	–	(189)	
Écart de change	–	(1)	(13)	(8)	(7)	–	(29)	
Autres	–	(7)	(29)	8	2	–	(26)	
Solde au 31 octobre 2016	– \$	570 \$	1 209 \$	961 \$	1 710 \$	– \$	4 450 \$	
Valeur comptable nette au 31 octobre 2016	171 \$	809 \$	477 \$	391 \$	856 \$	132 \$	2 836 \$	

(en millions de dollars canadiens)	Mobilier, agencements et autre matériel							Total
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Améliorations locatives	Travaux en cours			
Coût								
Solde au 31 octobre 2014	137 \$	1 347 \$	1 278 \$	1 248 \$	2 192 \$	208 \$	6 410 \$	
Entrées (1)	–	4	195	53	82	344	678	
Transferts des travaux en cours	–	11	52	61	212	(336)	–	
Cessions	(25)	(95)	(101)	(108)	(98)	–	(427)	
Écart de change	7	18	54	30	69	4	182	
Autres	4	9	30	8	7	(52)	6	
Solde au 31 octobre 2015	123 \$	1 294 \$	1 508 \$	1 292 \$	2 464 \$	168 \$	6 849 \$	
Amortissement cumulé								
Solde au 31 octobre 2014	– \$	499 \$	925 \$	839 \$	1 463 \$	– \$	3 726 \$	
Amortissement	–	44	197	103	183	–	527	
Cessions	–	(8)	(98)	(96)	(64)	–	(266)	
Écart de change	–	6	42	21	42	–	111	
Autres	–	(7)	4	8	18	–	23	
Solde au 31 octobre 2015	– \$	534 \$	1 070 \$	875 \$	1 642 \$	– \$	4 121 \$	
Valeur comptable nette au 31 octobre 2015	123 \$	760 \$	438 \$	417 \$	822 \$	168 \$	2 728 \$	

(1) Au 31 octobre 2016, nous avons des engagements contractuels totalisant 301 millions de dollars visant l'acquisition de locaux et de matériel (157 millions au 31 octobre 2015; 216 millions au 31 octobre 2014).

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires canadiens	Services bancaires dans les Antilles	Gestion de patrimoine – Canada	Gestion mondiale d'actifs	Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	Gestion de patrimoine – International	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des capitaux	Total
Au 31 octobre 2014	2 527 \$	1 593 \$	558 \$	2 042 \$	582 \$	141 \$	118 \$	149 \$	937 \$	8 647 \$
Cessions	–	(23)	–	–	–	(15)	–	–	–	(38)
Écart de change	–	250	21	177	91	16	–	–	125	680
Au 31 octobre 2015	2 527 \$	1 820 \$	579 \$	2 219 \$	673 \$	142 \$	118 \$	149 \$	1 062 \$	9 289 \$
Acquisition	–	–	–	–	2 113	–	–	–	–	2 113
Cessions	–	–	–	–	–	–	(6)	(1)	–	(7)
Écart de change	–	(49)	3	(256)	68	(27)	–	–	22	(239)
Au 31 octobre 2016	2 527 \$	1 771 \$	582 \$	1 963 \$	2 854 \$	115 \$	112 \$	148 \$	1 084 \$	11 156 \$

Nous effectuons un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est représentée par sa valeur d'utilité, sauf en cas d'excédent de la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur d'utilité. Dans ce cas, nous déterminons la juste valeur de l'unité génératrice de trésorerie diminuée des coûts de sortie et sa valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Notre test de dépréciation annuel est effectué au 1^{er} août.

Lors de nos tests de dépréciation annuels de 2016 et de 2015, les valeurs recouvrables de nos unités génératrices de trésorerie Services bancaires dans les Antilles et Gestion de patrimoine – International étaient basées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les valeurs recouvrables de toutes les autres unités génératrices de trésorerie ayant fait l'objet d'un test étaient basées sur la valeur d'utilité.

Valeur d'utilité

Nous calculons la valeur d'utilité au moyen d'une méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur cinq ans, sauf pour l'unité génératrice de trésorerie Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National) pour laquelle des flux de trésorerie sur dix ans étaient utilisés, dans la mesure où celles-ci s'alignent davantage sur le plan de croissance stratégique découlant de l'acquisition de City National. Les flux de trésorerie futurs sont fondés sur les prévisions financières établies par la direction, lesquelles sont estimées en fonction des résultats prévus, des initiatives d'affaires, des capitaux requis pour financer les flux de trésorerie futurs et des rendements pour les actionnaires. Les principaux facteurs ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs comprennent la marge nette d'intérêt et la moyenne des actifs productifs d'intérêts. Les valeurs attribuées à ces facteurs pour la période visée par les prévisions sont fondées sur l'expérience passée, les prévisions économiques internes et externes et les attentes de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique sur nos résultats financiers. Au-delà de la période initiale de projection des flux de trésorerie, il est présumé que les flux de trésorerie augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme (taux de croissance final). Les taux de croissance finaux sont établis en fonction de l'appréciation courante du marché du produit intérieur brut et de l'inflation dans les pays où l'unité génératrice de trésorerie exerce ses activités. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus de chaque unité génératrice de trésorerie sont fondés sur le coût du capital à l'échelle de la banque, ajusté en fonction des risques auxquels chaque unité génératrice de trésorerie est exposée. Les risques propres aux unités génératrices de trésorerie comprennent le risque souverain, le risque commercial/d'exploitation, le risque géographique (y compris le risque politique, le risque de dévaluation et la réglementation gouvernementale), le risque de change et le risque de prix (y compris le risque lié à l'établissement des prix et l'inflation).

L'estimation de la valeur d'utilité nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; cette estimation est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Ces données et hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie en utilisant la valeur d'utilité ont été soumises à un test de sensibilité en appliquant une variation raisonnablement possible à ces hypothèses. Les taux d'actualisation après impôt ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 1 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1^{er} août 2016, aucune des variations décrites d'une donnée ou d'une hypothèse clé individuelle n'aurait donné lieu à un excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable, selon la valeur d'utilité.

Les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans nos modèles d'actualisation des flux de trésorerie sont résumés ci-après.

	Au			
	1 ^{er} août 2016		1 ^{er} août 2015	
	Taux d'actualisation (1)	Taux de croissance final	Taux d'actualisation (1)	Taux de croissance final
Groupe d'unités génératrices de trésorerie				
Services bancaires canadiens	10,0 %	3,0 %	10,6 %	3,0 %
Services bancaires dans les Antilles	12,1	4,3	13,2	4,3
Gestion de patrimoine – Canada	11,2	3,0	11,9	3,0
Gestion mondiale d'actifs	11,1	3,0	11,7	3,0
Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National)	13,6	3,0	16,3	3,0
Gestion de patrimoine – International	9,6	3,0	11,9	3,0
Assurances	10,9	3,0	11,2	3,0
Services aux investisseurs et de trésorerie	12,0	3,0	12,4	3,0
Marché des capitaux	14,1	3,0	15,7	3,0

(1) Les taux d'actualisation avant impôt sont déterminés implicitement en fonction des taux d'actualisation après impôt.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Services bancaires dans les Antilles

Pour notre unité génératrice de trésorerie Services bancaires dans les Antilles, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, qui projette les flux de trésorerie futurs sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont fondés sur les prévisions de la direction, lesquelles sont ajustées pour estimer le point de vue d'un acheteur tiers potentiel. Quant aux flux de trésorerie postérieurs à la période initiale de 5 ans, il est présumé qu'ils augmenteront de façon constante, selon un taux de croissance nominal à long terme. Les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance finaux et les taux d'actualisation sont basés sur les mêmes facteurs que ceux décrits ci-dessus. Cette évaluation de la juste valeur est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables.

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite un jugement important pour déterminer les données utilisées pour l'application du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; cette estimation est très sensible aux variations des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance finaux appliqués aux flux de trésorerie postérieurs à la période visée par les prévisions. Ces données et hypothèses clés ont été soumises à un test de sensibilité en appliquant une variation raisonnablement possible à ces hypothèses. Les taux d'actualisation après impôt ont été augmentés de 1 %, les taux de croissance finaux ont été diminués de 1 % et les flux de trésorerie futurs ont été réduits de 10 %. Au 1^{er} août 2016, aucune des variations raisonnablement possibles décrites touchant une donnée ou une hypothèse clé individuelle ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Juste valeur diminuée des coûts de sortie – Gestion de patrimoine – International

Pour notre unité génératrice de trésorerie Gestion de patrimoine – International, nous avons calculé la juste valeur diminuée des coûts de sortie au moyen d'une méthode fondée sur les ratios. Chaque activité au sein de cette unité génératrice de trésorerie a été évaluée soit au moyen du ratio prix/actifs administrés, soit au moyen du ratio prix/revenus, selon le cas, afin de refléter les motifs d'un acheteur tiers potentiel. En 2016 et 2015, nous avons appliqué aux actifs administrés un ratio prix/actifs administrés de 2,5 % au 1^{er} août et nous avons appliqué aux revenus un ratio prix/revenus de 2,5 fois pour les 12 mois précédant la date de test. Ces ratios représentent notre meilleure estimation par rapport à une série de données raisonnablement possibles selon des transactions précédentes pour des activités comparables. Cette évaluation de la juste valeur est classée dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur, car certaines données importantes ne sont pas observables.

L'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie nécessite un jugement important pour déterminer l'approche d'évaluation et les données appropriées; cette estimation est très sensible aux variations du ratio prix/actifs administrés et du ratio prix/revenus. Ces données clés ont été soumises à un test de sensibilité en diminuant chaque ratio dans l'extrémité inférieure de la fourchette de la série de données considérées raisonnablement possible. Au 1^{er} août 2016, aucune des variations raisonnablement possibles décrites touchant une donnée ou une hypothèse clé particulière ne donnerait lieu à un excédent de la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable, selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Autres immobilisations incorporelles

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos autres immobilisations incorporelles.

	Au 31 octobre 2016					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations- clients	Logiciels en cours	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Valeur comptable brute						
Solde au 31 octobre 2015	3 929 \$	1 193 \$	194 \$	1 538 \$	580 \$	7 434 \$
Entrées	11	58	–	–	765	834
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	23	47	1 558	322	–	1 950
Transferts	569	34	–	–	(603)	–
Cessions	(10)	(6)	–	–	–	(16)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Écart de change	(33)	19	32	(99)	(2)	(83)
Autres variations	(54)	44	–	–	38	28
Solde au 31 octobre 2016	4 435 \$	1 389 \$	1 784 \$	1 761 \$	778 \$	10 147 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 31 octobre 2015	(2 750)\$	(893)\$	(194)\$	(783)\$	– \$	(4 620)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(560)	(97)	(158)	(155)	–	(970)
Cessions	7	5	–	–	–	12
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Écart de change	31	(18)	4	64	–	81
Autres variations	49	(51)	–	–	–	(2)
Solde au 31 octobre 2016	(3 223)\$	(1 054)\$	(348)\$	(874)\$	– \$	(5 499)\$
Solde net au 31 octobre 2016	1 212 \$	335 \$	1 436 \$	887 \$	778 \$	4 648 \$

	Au 31 octobre 2015					
	Logiciels générés en interne	Autres logiciels	Immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base	Listes de clients et relations- clients	Logiciels en cours	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Valeur comptable brute						
Solde au 31 octobre 2014	3 402 \$	1 186 \$	168 \$	1 511 \$	487 \$	6 754 \$
Entrées	50	75	–	–	615	740
Transferts	503	19	–	–	(522)	–
Cessions	(98)	(132)	–	(30)	–	(260)
Pertes de valeur	–	–	–	(22)	–	(22)
Écart de change	84	49	26	79	17	255
Autres variations	(12)	(4)	–	–	(17)	(33)
Solde au 31 octobre 2015	3 929 \$	1 193 \$	194 \$	1 538 \$	580 \$	7 434 \$
Amortissement cumulé						
Solde au 31 octobre 2014	(2 293)\$	(888)\$	(151)\$	(647)\$	– \$	(3 979)\$
Dotation à l'amortissement pour l'exercice	(494)	(81)	(18)	(119)	–	(712)
Cessions	97	125	–	9	–	231
Pertes de valeur	(3)	–	–	18	–	15
Écart de change	(60)	(30)	(25)	(41)	–	(156)
Autres variations	3	(19)	–	(3)	–	(19)
Solde au 31 octobre 2015	(2 750)\$	(893)\$	(194)\$	(783)\$	– \$	(4 620)\$
Solde net au 31 octobre 2015	1 179 \$	300 \$	– \$	755 \$	580 \$	2 814 \$

Note 11 Acquisitions et cessions importantes

Acquisition

Gestion de patrimoine

Le 2 novembre 2015, nous avons conclu l'acquisition de City National. Les activités de City National permettant notre expansion en vue de la réalisation d'une croissance à long terme aux États-Unis nous donnent l'occasion d'améliorer et de compléter nos activités existantes aux États-Unis conformément à nos objectifs stratégiques.

La contrepartie totale de 7,1 milliards de dollars (5,5 milliards de dollars US) à la date de la clôture comprend 3,4 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars US) en espèces, 41,6 millions d'actions ordinaires de RBC émises au prix de 57,16 \$ US l'action, pour une valeur totale de 3,1 milliards (2,4 milliards de dollars US), 275 millions de dollars US d'actions privilégiées de premier rang (série C-1 et série C-2), d'une juste valeur de 380 millions de dollars (290 millions de dollars US), ainsi qu'une somme de rémunération fondée sur des actions de 204 millions de dollars (156 millions de dollars US), compte tenu de la conversion de 3,8 millions d'options sur actions d'une juste valeur de 147 millions de dollars (112 millions de dollars US), selon le modèle de Black et Scholes.

Selon la ventilation du prix d'acquisition, 47,8 milliards de dollars ont été attribués aux actifs et 44,7 milliards de dollars ont été attribués aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill de 2,1 milliards de dollars reflète les synergies attendues du regroupement des établissements de Gestion de patrimoine – États-Unis, la croissance attendue de la plateforme, ainsi que le potentiel de ventes croisées entre les secteurs. On ne s'attend pas à ce que le goodwill soit déductible fiscalement. Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)

Pourcentage d'actions acquises	100 %
Contrepartie de l'acquisition	7 138 \$
Juste valeur des actifs acquis identifiables	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	499 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2 779
Valeurs mobilières	
Titres détenus à des fins de transaction	321
Titres disponibles à la vente	7 409
Titres détenus jusqu'à leur échéance	4 723
Prêts (1)	
Prêts de détail	9 597
Prêts de gros	20 555
Autres actifs	1 885
Juste valeur totale des actifs identifiables acquis	47 768 \$
Juste valeur des passifs identifiables repris	
Dépôts	
Particuliers	10 481
Entreprises et gouvernements	31 593
Banques	169
Autres passifs	2 450
Juste valeur totale des passifs identifiables repris	44 693 \$
Juste valeur des actifs nets acquis identifiables	3 075 \$
Immobilisations incorporelles (2)	1 950
Goodwill	2 113
Contrepartie totale de l'acquisition	7 138 \$

(1) La juste valeur des prêts reflète une estimation, à la date d'acquisition, des pertes sur créances déjà subies et des pertes attendues à l'avenir, ainsi que les primes ou escomptes par rapport aux taux d'intérêt actuels du marché. Le montant contractuel brut à recevoir se chiffrait à 30,1 milliards de dollars.

(2) Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les dépôts de base et les relations-clients qui sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'utilité estimée de 10 ans.

Au cours de l'exercice, nous avons revu notre ventilation préliminaire du prix d'acquisition essentiellement du fait de l'information supplémentaire concernant certains avantages fiscaux relativement aux acquisitions d'entreprises précédentes de City National. Par conséquent, le goodwill a été diminué de 233 millions de dollars.

Depuis la date de son acquisition, City National a fait augmenter notre revenu consolidé et notre bénéfice net consolidé pour 2016 de 1 988 millions de dollars et de 290 millions de dollars, respectivement. Tous les résultats d'exploitation sont pris en compte dans le secteur Gestion de patrimoine, et le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), appelée auparavant Gestion de patrimoine – États-Unis.

Cessions

Assurances

Le 1^{er} juillet 2016, nous avons conclu la vente de la Compagnie d'assurance générale RBC, ce qui inclut certaines activités d'assurance habitation et automobile, y compris le traitement des demandes de règlement, la souscription et le développement de produits, à Aviva Canada Inc. Nous avons aussi signé une entente de distribution exclusive de 15 ans avec Aviva Canada Inc. en vue de commercialiser et de vendre une gamme complète de produits d'assurance dommages à nos clients existants et à de nouveaux clients. En conséquence, nous avons comptabilisé un profit à la cession de 287 millions de dollars, avant impôt, au poste Revenus autres que d'intérêt – Autres (235 millions après impôt).

Services aux investisseurs et de trésorerie

Le 21 octobre 2016, nous avons conclu la vente de RBC Investor Services España S.A.U. et de sa filiale en propriété exclusive à Banco Inversis S.A. La transaction n'a pas eu d'incidence significative sur les revenus autres que d'intérêts.

Gestion de patrimoine

Le 4 novembre 2015, nous avons conclu une entente définitive visant la vente de nos activités de fiducie, de garde et d'administration de fonds dans les Antilles à SMP Group Limited. La conclusion de la transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des autorisations réglementaires. En raison de la cession, les actifs et les passifs inclus dans le groupe destiné à être cédé ont été classés comme détenus en vue de la vente. Ils ont été évalués au plus faible de leur valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et sont présentés aux postes Autres Actifs et Autres passifs. Les principales catégories d'actifs, de passifs et de capitaux propres incluses dans le groupe destiné à être cédé ne sont pas significatives.

Le 28 août 2015, nous avons mené à terme la vente de Royal Bank of Canada (Suisse) SA, qui avait été annoncée le 14 juillet 2015. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos comptes consolidés de résultat.

Services bancaires aux particuliers et aux entreprises

Le 31 juillet 2015, nous avons mené à terme la vente de RBC Royal Bank (Suriname) N.V. (activités bancaires de RBC au Suriname), comme nous l'avions annoncé le 1^{er} avril 2015. Par suite de la transaction, nous avons comptabilisé une perte liée à la cession totalisant 19 millions de dollars (avant et après impôt), qui se compose d'une perte de 23 millions inscrite au poste Frais autres que d'intérêt – Autres au deuxième trimestre, et d'un profit de 4 millions inscrit au troisième trimestre, lequel est principalement lié à des profits de change reclassés du poste Autres composantes des capitaux propres.

Le 27 juin 2014, nous avons mené à terme la vente de RBC Royal Bank (Jamaica) Limited et de RBTT Securities Jamaica Limited à Sagicor Group Jamaica Limited, comme il avait été annoncé le 29 janvier 2014. Par suite de cette transaction, nous avons comptabilisé une perte à la cession totalisant 100 millions de dollars (avant et après impôt), y compris une perte de 60 millions au premier trimestre et de 40 millions principalement liée aux pertes de change reclassées du poste Autres composantes des capitaux propres au troisième trimestre de 2014. La perte à la cession a été incluse au poste Frais autres que d'intérêt – Autres.

Note 12 Coentreprises et entreprises associées

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos participations dans des coentreprises et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, ainsi que notre quote-part du bénéfice de ces entités.

	Coentreprises			Entreprises associées		
	Au et pour les exercices clos les					
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)						
Valeur comptable	151 \$	223 \$	180 \$	465 \$	137 \$	115 \$
Quote-part des éléments suivants :						
Bénéfice net	124	119	131	52	30	31
Autres éléments du résultat global	(5)	8	5	-	2	-
	119 \$	127 \$	136 \$	52 \$	32 \$	31 \$

Prises individuellement, les coentreprises et les entreprises associées n'ont aucune incidence significative sur nos résultats financiers.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons repris des pertes de valeur déjà comptabilisées de 8 millions de dollars relativement à nos participations dans des entreprises associées (pertes de valeur de 3 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) et n'avons comptabilisé aucun profit à la vente d'entreprises associées (néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 62 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Certaines de nos filiales, coentreprises et entreprises associées sont assujetties à des exigences réglementaires en vigueur dans les territoires où elles exercent leurs activités. En vertu de ces exigences, il est possible qu'elles ne puissent nous transférer notre quote-part de leur actif sous forme de dividendes en espèces, de prêts ou d'avances. Au 31 octobre 2016, l'actif net affecté de ces filiales, coentreprises et entreprises associées s'élevait à 28,4 milliards de dollars (30,8 milliards au 31 octobre 2015).

Note 13 Autres actifs

	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
(en millions de dollars canadiens)		
Garanties en espèces	18 979 \$	18 619 \$
Dépôts de garantie	4 308	4 399
Sommes à recevoir des courtiers, des contrepartistes et des clients	2 458	2 608
Débiteurs et montants prépayés	3 487	2 843
Participations dans des coentreprises et des entreprises associées	616	360
Actifs au titre des avantages du personnel	29	245
Actifs liés aux activités d'assurance		
Prêts garantis	1 198	1 176
Avances sur police	98	106
Actifs de réassurance	713	683
Autres	43	576
Actif d'impôt différé	2 827	2 072
Impôt à recevoir	2 264	2 343
Intérêts courus à recevoir	1 870	1 757
Métaux précieux	306	106
Autres	2 875	3 979
	42 071 \$	41 872 \$

Le tableau suivant présente nos passifs au titre des dépôts.

(en millions de dollars canadiens)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	128 206 \$	46 096 \$	76 248 \$	250 550 \$	128 101 \$	19 758 \$	72 707 \$	220 566 \$
Entreprises et gouvernements	221 506	10 740	255 761	488 007	175 931	6 854	272 793	455 578
Banques	8 533	49	10 450	19 032	7 711	23	13 349	21 083
	358 245 \$	56 885 \$	342 459 \$	757 589 \$	311 743 \$	26 635 \$	358 849 \$	697 227 \$
Dépôts non productifs d'intérêts ⁽⁴⁾								
Canada	78 692 \$	4 686 \$	– \$	83 378 \$	70 286 \$	3 754 \$	– \$	74 040 \$
États-Unis	34 172	93	–	34 265	1 158	31	–	1 189
Europe ⁽⁵⁾	1 009	–	–	1 009	1 172	–	–	1 172
Autres pays	5 753	4	–	5 757	6 706	6	–	6 712
Dépôts productifs d'intérêts ⁽⁴⁾								
Canada	200 911	14 979	272 999	488 889	192 736	13 529	269 395	475 660
États-Unis	999	32 388	41 427	74 814	4 177	4 966	67 710	76 853
Europe ⁽⁵⁾	32 864	1 108	17 966	51 938	31 554	606	12 270	44 430
Autres pays	3 845	3 627	10 067	17 539	3 954	3 743	9 474	17 171
	358 245 \$	56 885 \$	342 459 \$	757 589 \$	311 743 \$	26 635 \$	358 849 \$	697 227 \$

- (1) Les dépôts remboursables à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels nous n'avons pas le droit d'exiger un avis de retrait. Ces dépôts comprennent des comptes d'épargne et des comptes-chèques.
- (2) Les dépôts remboursables sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels nous pouvons exiger légalement un avis de retrait. Ces dépôts sont principalement des comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme comprennent les dépôts remboursables à une date fixe. Ces dépôts comprennent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti et d'autres instruments semblables.
- (4) La répartition géographique des dépôts est fondée sur l'origine des dépôts et le pays où les revenus sont comptabilisés. Au 31 octobre 2016, les dépôts libellés en dollars américains, en livres sterling, en euros et en autres devises s'élevaient à 264 milliards de dollars, 16 milliards, 37 milliards et 29 milliards, respectivement (235 milliards, 13 milliards, 32 milliards et 28 milliards au 31 octobre 2015).
- (5) Comprend le Royaume-Uni, le Luxembourg et les îles Anglo-Normandes.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles de nos passifs au titre des dépôts à terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Moins de 1 an :		
Moins de 3 mois	72 346 \$	78 735 \$
De 3 à 6 mois	40 487	49 900
De 6 à 12 mois	51 608	61 096
De 1 an à 2 ans	50 676	43 674
De 2 à 3 ans	39 499	39 809
De 3 à 4 ans	31 482	26 792
De 4 à 5 ans	29 854	30 184
Plus de 5 ans	26 507	28 659
	342 459 \$	358 849 \$
Montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus	309 000 \$	331 000 \$

Le tableau suivant présente les soldes moyens des dépôts et les taux d'intérêt moyens.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2016		le 31 octobre 2015		le 31 octobre 2014	
	Soldes moyens	Taux moyens	Soldes moyens	Taux moyens	Soldes moyens	Taux moyens
Canada	561 711 \$	0,84 %	526 544 \$	0,98 %	477 316 \$	1,13 %
États-Unis	113 125	0,37	70 100	0,31	52 058	0,30
Europe	50 341	0,15	48 173	0,28	43 429	0,21
Autres pays	24 454	1,07	22 630	0,95	20 299	1,03
	749 631 \$	0,73 %	667 447 \$	0,86 %	593 102 \$	0,99 %

Gestion du risque

Le risque d'assurance correspond aux fluctuations des échéances, de la fréquence et de la gravité des événements assurés par rapport à nos attentes au moment de la souscription. En raison de notre diversité géographique et de la composition de nos activités, nous ne sommes pas exposés à un degré élevé de risque de concentration. Le risque de concentration n'est pas une préoccupation majeure pour les activités d'assurance vie et maladie, car le niveau de leurs caractéristiques particulières aux régions n'est pas significatif comme celui des activités d'assurance IARD. L'exposition des activités d'assurance IARD aux concentrations de risques d'assurance avant la vente de certaines activités liées à nos produits d'assurances habitation et automobile à Aviva Canada Inc., le 1^{er} juillet 2016, était atténuée principalement grâce à des principes de souscription prudents et à la diversification en fonction des gammes de produits et des régions géographiques. La réassurance est également utilisée au sein de toutes les activités d'assurance afin d'améliorer notre profil de risque et de limiter l'obligation par sinistre. Nous gérons le risque de souscription et de prix au moyen de lignes directrices sur la sélection des risques qui détaillent la catégorie, la nature et le type d'activités qui peuvent être acceptées, de politiques d'établissement des prix par gamme de produits et du contrôle centralisé de la formulation des contrats. Le risque de gestion ou de paiement inapproprié lié aux sinistres est atténué au moyen des contrôles des systèmes informatiques et de processus manuels effectués par des professionnels, ce qui, combiné à une série de politiques et de procédures détaillées, permet de s'assurer que tous les sinistres sont traités en temps opportun et de façon précise et adéquate.

Réassurance

Dans le cours normal des activités, nos activités d'assurance réassurent les risques auprès d'autres compagnies d'assurance et de réassurance en vue de diminuer notre profil de risque, de limiter l'exposition aux risques majeurs et de fournir une capacité accrue de croissance future. Ces ententes de réassurance ne déchargent pas nos filiales d'assurance de leurs obligations directes envers les assurés. Nous évaluons la situation financière de nos réassureurs et surveillons nos concentrations du risque de crédit afin de réduire au minimum notre exposition à des pertes liées à l'insolvabilité du réassureur. Les montants de réassurance (primes cédées) inclus dans les revenus autres que d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Primes et sinistres nets

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Primes brutes	4 335 \$	4 721 \$	4 962 \$
Primes cédées à des réassureurs	(1 160)	(1 214)	(1 220)
Primes nettes	3 175 \$	3 507 \$	3 742 \$
Indemnités et sinistres bruts	3 754 \$	3 237 \$	3 692 \$
Quote-part des réassureurs des indemnités et sinistres	(546)	(496)	(498)
Sinistres nets	3 208 \$	2 741 \$	3 194 \$

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Toutes les hypothèses actuarielles sont établies conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et aux exigences du BSIF. Les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur l'évaluation des passifs d'assurance, les processus utilisés pour les établir et les hypothèses utilisées au 31 octobre 2016 sont les suivants :

Polices d'assurance vie

Mortalité et morbidité – les estimations de la mortalité se fondent sur les tables de mortalité des assurés standardisées du secteur, ajustées au besoin pour tenir compte de notre propre expérience. Les estimations de la morbidité sont effectuées en fonction des taux de sinistres et de résiliations pour les polices d'assurance maladie et se basent sur notre propre expérience et celle du secteur.

Rendement prévu des placements – les hypothèses se basent sur le taux de rendement actuel, sur une hypothèse de réinvestissement et sur une provision pour pertes sur créances futures pour chaque secteur d'activité et sont établies au moyen de scénarios utilisant des taux d'intérêt, ce qui comprend les scénarios visant à déterminer les obligations minimales prescrits par les normes actuarielles.

Comportement des titulaires de police – en vertu de certaines polices, le titulaire de police dispose du droit contractuel de modifier ses indemnités et ses primes et de convertir son contrat en une forme permanente d'assurance. Tous les titulaires de police ont le droit de résilier leur contrat par déchéance. La déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime. Nous établissons les hypothèses quant à la déchéance d'après nos taux de déchéance récents, ajustés pour tenir compte des nouvelles pratiques du secteur, le cas échéant.

Polices autres que d'assurance vie

Les hypothèses liées à des sinistres non payés se rapportent à l'évolution du sinistre, du commencement au règlement final. Les hypothèses quant aux provisions, basées sur l'évolution historique des sinistres engagés/payés ajustée en fonction des modifications des produits, des processus des sinistres et des tendances législatives, donnent lieu à un ratio de la perte collective comparativement aux primes acquises.

Principales hypothèses relatives à l'assurance

	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Polices d'assurance vie		
Assurances – Canada		
Taux de mortalité (1)	0,13 %	0,12 %
Taux de morbidité (2)	1,68	1,69
Rendement des réinvestissements (3)	4,00	3,45
Taux de déchéance (4)	0,50	0,50
Assurances – International		
Taux de mortalité (1)	0,43	0,46
Rendement des réinvestissements (3)	2,75	2,75
Polices autres que d'assurance vie		
Ratio de perte prévu (5) (6)	s.o.	60,47

(1) Taux de mortalité annuel moyen pour le plus important portefeuille de polices assurées.

(2) Taux de règlement net moyen pour les portefeuilles d'assurance invalidité individuels et collectifs.

(3) Taux de réinvestissement final des activités d'assurance.

(4) Taux de résiliation des polices final (taux de déchéance) pour le plus important portefeuille d'assurance vie permanente qui dépend d'un taux de résiliation plus élevé pour maintenir sa rentabilité (polices fondées sur les déchéances).

(5) Ratio des pertes liées aux sinistres et des frais de sinistres engagés par rapport aux primes nettes des activités d'assurance IARD, évaluant la rentabilité ou l'historique de pertes de l'ensemble de notre portefeuille d'affaires.

(6) En raison de la vente de la Compagnie d'assurance générale RBC à Aviva Canada Inc. en 2016, laquelle inclut certaines activités d'assurance habitation et automobile, le ratio de perte prévu inclus ci-dessus n'est désormais plus applicable. Se reporter à la note 11.

s.o. : sans objet

Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance

Le tableau suivant présente un sommaire de notre quote-part brute et de celle des réassureurs des passifs d'assurance à la fin de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Obligations liées aux polices d'assurance vie						
Assurances vie et maladie et contrats de rentes	9 137 \$	545 \$	8 592 \$	8 084 \$	519 \$	7 565 \$
Contrats de placement (1)	22	–	22	10	–	10
	9 159 \$	545 \$	8 614 \$	8 094 \$	519 \$	7 575 \$
Obligations liées aux polices autres que d'assurance vie						
Provision pour primes non acquises (1)	23 \$	– \$	23 \$	450 \$	– \$	450 \$
Provision pour réclamations non versées	27	4	23	1 026	38	988
	50 \$	4 \$	46 \$	1 476 \$	38 \$	1 438 \$
	9 209 \$	549 \$	8 660 \$	9 570 \$	557 \$	9 013 \$

(1) Les passifs d'assurance liés aux contrats de placement et à la provision pour primes non acquises sont comptabilisés dans le poste Autres passifs des bilans consolidés.

Rapprochement des obligations liées aux polices d'assurance vie

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	8 094 \$	519 \$	7 575 \$	7 560 \$	390 \$	7 170 \$
Polices nouvelles et en vigueur	1 132	26	1 106	598	129	469
Changements d'hypothèses et de méthodologie	(78)	–	(78)	(69)	–	(69)
Variation nette des contrats de placement	11	–	11	5	–	5
Soldes à la fin de l'exercice	9 159 \$	545 \$	8 614 \$	8 094 \$	519 \$	7 575 \$

Rapprochement des obligations liées aux polices autres que d'assurance vie

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Montant brut	Montant cédé	Montant net	Montant brut	Montant cédé	Montant net
Soldes au début de l'exercice	1 476 \$	38 \$	1 438 \$	1 429 \$	29 \$	1 400 \$
Variations de la provision pour primes non acquises						
Primes souscrites	665	19	646	937	39	898
Moins : Primes acquises, montant net	(665)	(21)	(644)	(906)	(39)	(867)
Moins : Cessions (1)	(429)	–	(429)	–	–	–
Variations de la provision pour réclamations non versées et frais de règlement						
Sinistres engagés	482	18	464	614	27	587
Moins : Sinistres payés	(439)	(4)	(435)	(598)	(18)	(580)
Moins : Cessions (1)	(1 040)	(46)	(994)	–	–	–
Soldes à la fin de l'exercice	50 \$	4 \$	46 \$	1 476 \$	38 \$	1 438 \$

(1) En 2016, la Compagnie d'assurance générale RBC a été vendue à Aviva Canada Inc., ce qui inclut certaines activités d'assurance habitation et automobile. Se reporter à la note 11.

La diminution nette des sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance par rapport à l'exercice précédent comprenait le recul des passifs découlant de l'incidence de la vente de certaines activités d'assurance habitation et automobile (se reporter à la note 11) qui a été annulé en partie par l'augmentation nette des obligations au titre de l'assurance vie et maladie, de la réassurance et de l'assurance IARD, qui s'explique par la croissance des activités et les fluctuations des marchés qui touchent les actifs garantissant les obligations au titre de l'assurance vie et maladie. Au cours de l'exercice, nous avons revu l'ensemble des principales méthodes et hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations liées aux indemnités d'assurance, ce qui a donné lieu à une diminution nette de 78 millions de dollars des passifs d'assurance, laquelle comprend i) une diminution de 72 millions découlant des mises à jour des hypothèses en raison des fluctuations nettes favorables des taux d'intérêt et du marché des titres de participation; ii) une diminution de 13 millions découlant des changements apportés aux données et au système d'évaluation; et iii) une augmentation de 7 millions découlant des mises à jour des hypothèses liées au risque d'assurance découlant surtout des hypothèses sur la mortalité, la morbidité, le maintien, les provisions pour détérioration des résultats de l'assurance IARD et les charges. Les modifications des sinistres et des obligations liées aux indemnités d'assurance sont reflétées dans le poste Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance de nos comptes consolidés de résultat au cours de la période où les estimations ont subi des variations.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité du niveau des obligations au titre des polices d'assurance présentées dans la présente note aux variations raisonnablement possibles des hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces obligations. La variation en pourcentage est appliquée à divers modèles existants d'hypothèses actuarielles pour obtenir l'incidence possible sur le bénéfice net. L'analyse ne vise pas à expliquer l'incidence d'une variation en pourcentage à l'égard des actifs et des passifs d'assurance présentés précédemment. L'analyse porte sur la modification d'une seule hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, ce qui, dans les faits, est peu susceptible de se produire.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Changement de variable	Incidence sur le bénéfice net pour l'exercice clos	
		le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015
Augmentation des taux d'intérêt du marché (1)	1 %	(2) \$	– \$
Diminution des taux d'intérêt du marché (1)	1	7	14
Augmentation de la valeur de marché des titres de participation	10	4	3
Diminution de la valeur de marché des titres de participation	10	(4)	(2)
Augmentation des frais de maintien	5	(30)	(28)
Polices d'assurance vie			
Variation défavorable des taux de mortalité des rentiers	2	(129)	(117)
Variation défavorable des taux de mortalité des assurances	2	(46)	(48)
Variation défavorable des taux de morbidité	5	(183)	(156)
Variation défavorable des taux de déchéance	10	(229)	(206)
Polices autres que d'assurance vie			
Augmentation du ratio de perte prévu (2)	5	s.o.	(9)

(1) Les sensibilités aux taux d'intérêt sur le marché ont été calculées en augmentant ou en diminuant de 100 points de base tous les points de la courbe de rendement, les variations persistant pour une année.

(2) En raison de la vente de la Compagnie d'assurance générale RBC à Aviva Canada Inc. en 2016, ce qui incluait certaines activités d'assurance habitation et automobile, le ratio de perte prévu indiqué ci-dessus n'est désormais plus applicable. Se reporter à la note 11.

s.o. sans objet

Note 16 Fonds distincts

Nous offrons certains contrats d'assurance variables individuels qui permettent aux titulaires de police d'investir dans des fonds distincts. Les rendements du placement sur ces fonds passent directement aux titulaires de police. Le risque lié aux montants investis revient au titulaire de police, sauf lorsque les titulaires de police ont choisi des options comportant des garanties relatives aux prestations consécutives au décès et à la valeur à l'échéance. Un passif est comptabilisé pour les garanties au poste Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance.

L'actif net des fonds distincts est comptabilisé à la juste valeur. L'actif net de tous nos fonds distincts est classé dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur du passif au titre des fonds distincts correspond à la juste valeur de l'actif net des fonds distincts. L'actif net des fonds distincts et le passif au titre des fonds distincts sont présentés dans des postes distincts du bilan consolidé. Les tableaux suivants présentent la composition de l'actif net et les variations de l'actif net pour l'exercice.

Actif net des fonds distincts

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Trésorerie	1 \$	– \$
Placement dans des fonds communs de placement	981	832
Autres passifs, montant net	(1)	(2)
	981 \$	830 \$

Variation de l'actif net

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos	
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015
Actif net au début de l'exercice	830 \$	675 \$
Ajouts (déductions) :		
Dépôts provenant des titulaires de police	330	321
Profits réalisés et latents, montant net	41	2
Intérêts et dividendes	25	26
Paiements aux titulaires de police	(221)	(173)
Frais de gestion et d'administration	(24)	(21)
Actif net à la fin de l'exercice	981 \$	830 \$

Note 17 Avantages du personnel – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques des régimes

Nous parrainons un certain nombre de programmes qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. La plupart des bénéficiaires des régimes de retraite résident au Canada, et les autres bénéficiaires résident aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Antilles. Les modalités des régimes de retraite, y compris les décisions à l'égard des placements, des prestations de retraite et de la capitalisation, sont dictées par des comités de retraite ou des fiduciaires, qui sont juridiquement distincts de la Banque, ou des dirigeants locaux. Les changements importants aux régimes doivent être approuvés par le Conseil d'administration.

Nos régimes de retraite à prestations définies prévoient des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service, des cotisations et du salaire moyen à la retraite. Nos principaux régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux participants. Les nouveaux employés sont généralement admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les caractéristiques de ces régimes varient selon la région. Nous offrons également des régimes de retraite complémentaires non agréés à certains dirigeants et cadres dirigeants, lesquels sont habituellement non capitalisés ou capitalisés en partie.

Nos régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies selon le cumul des cotisations des employés et de la Banque. Les cotisations de la Banque correspondent à un pourcentage du salaire annuel de l'employé et une partie de ces cotisations peut dépendre du montant de la cotisation et du nombre d'années de service de l'employé.

Nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi principaux offrent une protection au titre des soins de santé, des soins dentaires, de l'assurance invalidité et de l'assurance vie et ils couvrent des employés actuels et retraités qui résident, pour la plupart, au Canada. Ces régimes ne sont pas capitalisés, sauf si la loi l'exige.

Nous évaluons nos obligations au titre des prestations et nos actifs au titre des régimes de retraite au 31 octobre de chaque année. Tous les régimes sont évalués au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Nous capitalisons nos régimes enregistrés à prestations définies conformément aux montants déterminés sur une base actuarielle qui sont nécessaires pour remplir nos obligations au titre des avantages du personnel en vertu de la législation actuelle relative aux régimes de retraite. En ce qui a trait à notre principal régime de retraite, l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée aux fins de la capitalisation a été finalisée le 1^{er} janvier 2016. La prochaine évaluation actuarielle sera finalisée le 1^{er} janvier 2017.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les cotisations à nos régimes de retraite (régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies) et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont totalisé 409 millions de dollars et 49 millions (391 millions et 56 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015), respectivement. Pour 2017, le total des cotisations versées à nos régimes de retraite à prestations définies et à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi devrait se chiffrer à 643 millions de dollars et à 77 millions, respectivement.

Risques

En raison de la façon dont ils sont conçus, les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Banque à divers risques liés entre autres au rendement des placements, aux réductions des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, à l'augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes, aux niveaux futurs de l'inflation qui auront une incidence sur les augmentations des salaires dans l'avenir de même qu'aux hausses futures des coûts des soins de santé. En ayant mis un terme aux nouvelles adhésions à nos régimes de retraite à prestations définies et à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et en migrant vers des régimes à cotisations définies, nous ferons en sorte que la volatilité liée aux risques susmentionnés diminuera avec le temps.

Le tableau suivant présente la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

(en millions de dollars canadiens)	Au			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
Canada				
Juste valeur de l'actif des régimes	11 416 \$	1 \$	10 847 \$	11 \$
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	12 680	1 760	10 840	1 569
(Déficit) surplus, montant net	(1 264)\$	(1 759)\$	7 \$	(1 558)\$
Autres pays				
Juste valeur de l'actif des régimes	1 043 \$	– \$	1 049 \$	– \$
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	1 199	134	1 134	88
(Déficit), montant net	(156)\$	(134)\$	(85)\$	(88)\$
Total				
Juste valeur de l'actif des régimes	12 459 \$	1 \$	11 896 \$	11 \$
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	13 879	1 894	11 974	1 657
Total du (déficit), montant net	(1 420)\$	(1 893)\$	(78)\$	(1 646)\$
Incidence du plafond de l'actif	(3)	–	–	–
Total du (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif	(1 423)\$	(1 893)	(78)\$	(1 646)\$
Montants comptabilisés aux bilans consolidés				
Actifs au titre des avantages du personnel	29 \$	– \$	245 \$	– \$
Passifs au titre des avantages du personnel	(1 452)	(1 893)	(323)	(1 646)
Total du (déficit), montant net, compte tenu de l'incidence du plafond de l'actif	(1 423)\$	(1 893)\$	(78)\$	(1 646)\$

Le tableau suivant présente une analyse des variations de la situation financière de tous nos régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi significatifs à l'échelle internationale, y compris les ententes de retraite conclues avec les dirigeants.

	Au et pour l'exercice clos le			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Régimes de retraite à prestations définies (1)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite à prestations définies (1)	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
(en millions de dollars canadiens)				
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes à l'ouverture	11 896 \$	11 \$	11 351 \$	4 \$
Revenu d'intérêt	498	–	460	–
Réévaluations – Rendement de l'actif des régimes (excluant le revenu d'intérêt)	447	2	243	11
Variation des taux de change	(138)	–	113	–
Cotisations – Employeur	257	49	235	56
Cotisations – Participants aux régimes	52	18	51	16
Paiements	(536)	(79)	(513)	(76)
Paiements – Montants versés relativement aux liquidations	(4)	–	(31)	–
Autres	(13)	–	(13)	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la clôture	12 459 \$	1 \$	11 896 \$	11 \$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations à l'ouverture	11 974 \$	1 657 \$	11 805 \$	1 832 \$
Coûts des services rendus	313	36	345	34
Coûts des services passés	(5)	(3)	(16)	–
Frais d'intérêt	496	71	490	75
Réévaluations				
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses démographiques	(5)	(17)	7	(176)
Pertes (gains) actuariels découlant des hypothèses financières	1 644	194	(296)	(33)
Pertes (gains) actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience	79	17	(7)	(27)
Variation des taux de change	(128)	–	139	15
Cotisations – Participants aux régimes	52	18	51	16
Paiements	(536)	(79)	(513)	(76)
Paiements – Montants versés relativement aux liquidations	(4)	–	(31)	–
Regroupements et cessions d'entreprises	–	–	–	(3)
Autres	(1)	–	–	–
Obligation au titre des prestations à la clôture	13 879 \$	1 894 \$	11 974 \$	1 657 \$
Obligation non capitalisée	33 \$	1 732 \$	33 \$	332 \$
Obligation entièrement ou partiellement capitalisée	13 846	162	11 941	1 325
Total de l'obligation au titre des prestations	13 879 \$	1 894 \$	11 974 \$	1 657 \$

(1) Pour les régimes de retraite qui ont un déficit de capitalisation, l'obligation au titre des prestations et la juste valeur de l'actif des régimes se chiffraient à 12 705 millions de dollars et à 11 267 millions au 31 octobre 2016, respectivement (1 020 millions et 709 millions au 31 octobre 2015, respectivement).

Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau qui suit présente la composition de notre charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi relativement aux régimes d'avantages significatifs à l'échelle internationale.

	Pour les exercices clos					
	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)						
Coûts des services rendus	313 \$	345 \$	315 \$	36 \$	34 \$	31 \$
Coûts des services passés	(5)	(16)	97	(3)	–	–
Frais (revenu) d'intérêt, montant net	(2)	30	14	71	75	80
Réévaluation des autres avantages à long terme	–	–	–	16	2	9
Frais administratifs	13	12	13	–	–	–
Charge au titre des régimes à prestations définies	319 \$	371 \$	439 \$	120 \$	111 \$	120 \$
Charge au titre des régimes à cotisations définies	152	156	137	–	–	–
	471 \$	527 \$	576 \$	120 \$	111 \$	120 \$

Les coûts des services pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 se sont élevés à 300 millions de dollars (335 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 307 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à 8 millions ((6) millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 105 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes dans les autres pays. Les frais (revenu) d'intérêt, montant net, pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont totalisé (6) millions de dollars (25 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 10 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes de retraite au Canada et 4 millions (5 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 4 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes dans les autres pays.

Réévaluations des régimes d'avantages du personnel

Le tableau qui suit présente la composition de nos réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relativement aux régimes d'avantages significatifs à l'échelle internationale.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos					
	Régimes de retraite à prestations définies			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(Gains) pertes actuarielles :						
Modifications des hypothèses démographiques	(5)\$	7 \$	76 \$	(20)\$	(174)\$	(54)\$
Modifications des hypothèses financières	1 644	(296)	830	186	(30)	113
Ajustements liés à l'expérience	79	(7)	6	12	(34)	–
Rendement de l'actif des régimes (excluant les intérêts en fonction du taux d'actualisation)	(447)	(243)	(647)	(2)	(11)	–
Changement au plafond de l'actif (excluant les revenus d'intérêt)	3	–	–	–	–	–
	1 274 \$	(539)\$	265 \$	176 \$	(249)\$	59 \$

Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 correspondent à des pertes de 1 180 millions de dollars (gains de 526 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; pertes de 238 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes de retraite au Canada et à des pertes de 94 millions (gains de 13 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; pertes de 27 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) dans le cas des régimes dans les autres pays.

Politiques et stratégies de placement

L'actif des régimes de retraite à prestations définies est investi prudemment afin de respecter nos obligations à long terme au titre des prestations. Dans le cas des régimes de retraite, la stratégie de placement consiste à détenir un portefeuille de placements diversifié en ce qui a trait à la catégorie d'actifs et à l'emplacement géographique, afin de réduire le risque d'investissement spécifique sur la situation de capitalisation, tout en maximisant les rendements prévus pour respecter les obligations au titre des prestations. L'actif des régimes est investi en portant une attention particulière aux principaux facteurs de risque ayant une incidence sur les obligations au titre des prestations, soit l'évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt et les écarts de taux. La politique relative à la composition de l'actif est donc conforme à un cadre de gestion de l'actif et du passif. Au nombre des facteurs pris en considération lors de l'élaboration de notre politique relative à la composition de l'actif figurent, sans s'y limiter :

- (i) la nature des obligations au titre des prestations sous-jacentes, y compris la durée et le profil des échéances des passifs;
- (ii) les données démographiques relatives aux membres, y compris les prévisions à l'égard de l'âge normal de la retraite, des départs et des décès;
- (iii) la situation financière des régimes de retraite;
- (iv) les avantages tirés de la diversification entre diverses catégories d'actifs;
- (v) le rendement prévu de l'actif, y compris les valeurs de la volatilité et les corrélations des actifs et des passifs.

Afin de mettre en œuvre notre politique relative à la composition de l'actif, nous pouvons investir dans des titres de participation, des titres d'emprunt, des placements non traditionnels et des instruments dérivés. Notre position liée à certains types de placements, notamment les actions ordinaires, les titres de participation et d'emprunt sur les marchés émergents, les titres d'emprunt assortis d'une notation inférieure à BBB et les prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, ne peut être supérieure à un pourcentage défini de la valeur de marché de l'actif de nos régimes de retraite à prestations définies. Nous pouvons recourir aux instruments dérivés soit à titre d'investissement synthétique, afin de reproduire plus efficacement le rendement d'un titre sous-jacent, soit à titre de couverture du risque financier du régime. Afin de gérer notre risque de crédit, les contreparties à nos instruments dérivés doivent détenir des notations minimales et conclure des conventions d'affectation d'actifs en garantie.

L'actif de nos régimes de retraite à prestations définies se compose principalement de titres de participation et de titres d'emprunt. Nos titres de participation sont généralement évalués selon les prix cotés non ajustés sur un marché actif (niveau 1) et nos titres d'emprunt sont généralement évalués selon les prix cotés pour des actifs semblables sur un marché actif (niveau 2). Les placements non traditionnels et les autres placements comprennent la trésorerie, les fonds de couverture et les placements dans des fonds privés, y compris l'infrastructure, les contrats de location de biens immobiliers, les titres de participation privés et les instruments financiers dérivés. De façon générale, dans le cas des placements dans des fonds privés, aucun prix coté sur un marché n'est disponible (niveau 2 ou niveau 3). Ces actifs sont évalués par un évaluateur indépendant, ou alors leur prix est fixé selon des données observables sur le marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons continué d'apporter des modifications aux placements et de les diversifier en fonction des facteurs de risque, dans la lignée de nos efforts visant à réduire la variabilité de la situation de capitalisation, essentiellement par une meilleure harmonisation du crédit et de la durée entre les actifs et les passifs du régime. Une plus grande exposition aux titres d'emprunt est utilisée pour réduire la non-concordance de la durée des actifs et des passifs, et donc la variabilité de la situation de capitalisation des régimes découlant des variations des taux d'intérêt. En raison de la sensibilité de leurs prix aux fluctuations des taux d'intérêt, les titres d'emprunt assortis d'échéances plus longues sont considérés comme une bonne couverture économique du risque lié aux passifs du régime, qui sont aussi actualisés en utilisant surtout les taux d'intérêt des obligations à long terme comme données. Nous prévoyons continuer à augmenter la pondération des titres d'emprunt pour autant que nous le permettent les conditions du marché, afin de réduire davantage le risque lié à la variabilité de la situation de capitalisation.

Répartition de l'actif des régimes à prestations définies (1)

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif des régimes	Prix cotés sur un marché actif (2)	Juste valeur	Pourcentage du total de l'actif des régimes	Prix cotés sur un marché actif (2)
Titres de participation						
Canada	1 487 \$	12 %	100 %	1 277 \$	11 %	100 %
Autres pays	2 971	24	89	2 645	22	98
Titres d'emprunt						
Obligations liées à des gouvernements – Canada	2 536	20	–	2 232	19	–
Obligations liées à des gouvernements – Autres pays	533	4	–	561	5	–
Obligations de sociétés et autres obligations	2 648	21	–	2 548	21	–
Placements non traditionnels et autres	2 284	19	24	2 633	22	8
	12 459 \$	100 %	38 %	11 896 \$	100 %	34 %

- (1) La répartition de l'actif est fondée sur les placements sous-jacents détenus directement et indirectement par l'entremise de fonds, ce qui cadre avec notre politique et nos stratégies en matière de placement.
- (2) Si notre évaluation, à savoir si oui ou non un actif est coté sur un marché actif, était fondée sur des placements directs, 42 % du total de l'actif des régimes serait classé comme étant évalué selon les prix cotés sur un marché actif (36 % au 31 octobre 2015).

Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres de participation à 37 % (34 % au 31 octobre 2015) et nos régimes dans les autres pays, à 17 % (17 % au 31 octobre 2015). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de titres d'emprunt à 45 % (44 % au 31 octobre 2015) et nos régimes dans les autres pays, à 60 % (57 % au 31 octobre 2015). Nos régimes de retraite au Canada sont composés de placements non traditionnels et d'autres placements à 18 % (22 % au 31 octobre 2015) et nos régimes dans les autres pays, à 23 % (26 % au 31 octobre 2015).

Au 31 octobre 2016, l'actif des régimes comprenait une tranche de 1 million (1 million au 31 octobre 2015) de nos actions ordinaires d'une juste valeur de 99 millions de dollars (85 millions au 31 octobre 2015) et une tranche de 62 millions (71 millions au 31 octobre 2015) de nos titres d'emprunt. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les dividendes reçus relativement à nos actions ordinaires détenues dans l'actif des régimes se sont établis à 4 millions de dollars (4 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Profil des échéances

Le tableau suivant présente le profil des échéances de notre obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies.

(en millions de dollars canadiens, sauf pour le nombre de participants et les durées en années)	Au		
	31 octobre 2016		
	Canada	Autres pays	Total
Nombre de participants aux régimes	72 748	8 595	81 343
Versement réel de prestations en 2016	481 \$	59 \$	540 \$
Versements de prestations prévus en 2017	551	51	602
Versements de prestations prévus en 2018	576	51	627
Versements de prestations prévus en 2019	598	52	650
Versements de prestations prévus en 2020	619	58	677
Versements de prestations prévus en 2021	639	59	698
Versements de prestations prévus de 2022 à 2026	3 454	331	3 785
Durée moyenne pondérée des paiements de prestations définies	15,7 ans	19,1 ans	16,0 ans

Hypothèses importantes

Les méthodes auxquelles nous avons recours pour déterminer les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la charge au titre des prestations définies et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont décrites ci-après :

Taux d'actualisation

En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe dérivée des rendements d'obligations de sociétés ayant une notation AA. La courbe dérivée est basée sur les taux réels à court et à moyen terme des obligations de sociétés ayant une notation AA et des taux à plus long terme extrapolés. Les taux d'obligations de sociétés ayant une notation AA extrapolés sont tirés des rendements des obligations observés de sociétés ayant une notation A et AA et des obligations de provinces ayant une notation AA. En ce qui a trait aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des autres pays, à chaque date d'évaluation, tous les paiements de prestations futurs prévus sont actualisés selon les cours au comptant établis en fonction d'une courbe des rendements d'obligations de sociétés ayant une notation AA. Les cours au comptant au-delà de 30 ans sont réputés être équivalents au cours au comptant dans 30 ans. Le taux d'actualisation correspond au taux unique qui génère une valeur actualisée équivalente à celle calculée à partir de l'ensemble de la courbe d'actualisation. Cette méthode d'évaluation n'est pas fondée sur des hypothèses à l'égard des rendements du réinvestissement.

Taux de croissance de la rémunération future

Les hypothèses liées à la croissance de la rémunération future sont élaborées de façon distincte pour chaque régime, lorsque cela est pertinent, en fonction des hypothèses relatives à l'inflation des prix et des politiques de rémunération dans chacun des marchés, et conformément aux exigences locales prévues par la loi et à celles particulières aux régimes.

Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé

Le calcul des coûts des soins de santé repose sur des hypothèses relatives aux tendances à long terme et à court terme, lesquelles sont fondées sur l'expérience récente du régime et les attentes du marché.

Hypothèses moyennes pondérées utilisées pour le calcul de l'obligation au titre des prestations

	Au					
	Régimes de retraite à prestations définies			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Taux d'actualisation	3,50 %	4,30 %	4,10 %	3,60 %	4,40 %	4,20 %
Taux de croissance de la rémunération future	3,30 %	3,30 %	3,30 %	s.o.	s.o.	s.o.
Taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé ⁽¹⁾						
– Soins médicaux	s.o.	s.o.	s.o.	4,10 %	4,10 %	3,50 %
– Soins dentaires	s.o.	s.o.	s.o.	4,00 %	4,00 %	4,00 %

(1) En ce qui a trait aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux tendanciels hypothétiques pour 2016 qui sont utilisés aux fins d'évaluation du coût prévu des avantages liés aux obligations au titre des prestations définies sont aussi les taux tendanciels finaux.

s.o. : sans objet

Hypothèses relatives à la mortalité

Les hypothèses relatives à la mortalité sont un élément important de l'évaluation de nos obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies. Ces hypothèses ont été établies selon les statistiques propres à chaque pays. L'amélioration future de l'espérance de vie est prise en compte, s'il y a lieu. Le tableau ci-dessous présente un sommaire des hypothèses relatives à la mortalité utilisées pour les principaux régimes.

(en années)	Au							
	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de				Espérance de vie à 65 ans pour un membre actuellement âgé de			
	65 ans		45 ans		65 ans		45 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Pays								
Canada	23,1	23,6	24,1	24,6	23,1	23,6	24,1	24,5
États-Unis	20,8	22,8	20,5	22,9	21,2	23,2	21,7	24,1
Royaume-Uni	24,0	26,0	26,1	28,3	24,0	25,9	26,0	28,2

Analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées peuvent avoir une incidence importante sur les obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'augmentation (la diminution) de l'obligation dans le tableau ci-dessous a été déterminée en présumant que toutes les autres hypothèses demeuraient inchangées. En pratique, il est peu probable que cela arrive, car les changements de certaines hypothèses peuvent être corrélés. Le tableau ci-dessous présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés pour 2016.

(en millions de dollars canadiens)	Régimes de retraite à prestations définies – Augmentation (diminution) de l'obligation	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – Augmentation (diminution) de l'obligation
Taux d'actualisation		
Incidence d'une augmentation de 50 p.b. du taux d'actualisation	(1 048)\$	(137)\$
Incidence d'une diminution de 50 p.b. du taux d'actualisation	1 176	152
Taux de croissance de la rémunération future		
Incidence d'une augmentation de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future	68	1
Incidence d'une diminution de 50 p.b. du taux de croissance de la rémunération future	(69)	(1)
Taux de mortalité		
Incidence d'une augmentation de l'espérance de vie d'une année supplémentaire	333	37
Taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé		
Incidence d'une augmentation de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	s.o.	113
Incidence d'une diminution de 100 p.b. du taux tendanciel en matière de coûts des soins de santé	s.o.	(92)

s. o. : sans objet

Note 18 Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Garanties en espèces	14 545 \$	15 249 \$
Créditeurs et charges à payer	1 191	999
Paie et rémunération connexe	6 448	6 358
Sommes à payer aux courtiers, aux contrepartistes et aux clients	2 919	2 981
Instruments négociables	2 277	2 309
Intérêts courus à payer	1 630	1 679
Revenu différé	1 971	2 028
Impôt à payer	2 730	1 533
Certificats au titre des métaux précieux	485	420
Dividendes à payer	1 309	1 194
Passifs liés aux activités d'assurance	328	735
Impôt différé	989	201
Provisions	485	512
Passifs au titre des avantages du personnel	3 345	1 969
Autres	7 295	5 309
	47 947 \$	43 476 \$

Note 19 Débentures subordonnées

Les débentures sont des obligations non garanties dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les montants ci-dessous sont présentés déduction faite de nos participations dans ces débentures, et comprennent l'incidence des couvertures de la juste valeur aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants libellés en devises)			Libellés en devises (en millions)	Au	
Échéance	Date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée	Taux d'intérêt		31 octobre 2016	31 octobre 2015
14 novembre 2014 (1)		10,00 %		– \$	– \$
12 août 2019		9,00 %	75 \$ US	115	–
15 juin 2020	15 juin 2015 (2)	4,35 % (3)		–	–
2 novembre 2020	2 novembre 2015 (4)	3,18 % (5)		–	1 500
15 juillet 2022		5,38 %	150 \$ US	218	–
8 juin 2023		9,30 %		110	110
17 juillet 2024 (6)	17 juillet 2019	3,04 % (7)		1 014	1 014
6 décembre 2024	6 décembre 2019	2,99 % (8)		2 055	2 061
4 juin 2025 (6)	4 juin 2020	2,48 % (9)		1 003	1 004
20 janvier 2026 (6)	20 janvier 2021	3,31 % (10)		1 496	–
27 janvier 2026 (6)		4,65 %	1 500 \$ US	2 057	–
29 septembre 2026 (6)	29 septembre 2021	3,45 % (11)		1 061	1 055
1 ^{er} novembre 2027	1 ^{er} novembre 2022	4,75 %	300 \$ TT	60	62
26 juin 2037	26 juin 2017	2,86 %	10 000 JPY	131	112
1 ^{er} octobre 2083	Toute date de paiement des intérêts	(12)		224	224
29 juin 2085	Toute date de paiement des intérêts	(13)	174 \$ US	233	227
				9 777 \$	7 369 \$
				(15)	(7)
				9 762 \$	7 362 \$

Les modalités des débentures sont les suivantes :

- (1) Toutes les débentures subordonnées à 10,00 % en circulation, d'un montant de 200 millions de dollars, sont arrivées à échéance le 14 novembre 2014.
- (2) Toutes les débentures subordonnées en circulation, d'un montant de 1,5 milliard de dollars, ont été rachetées le 15 juin 2015 pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.
- (3) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,41 %.
- (4) Le 2 novembre 2015, toutes les débentures subordonnées en circulation, d'un montant de 1,5 milliard de dollars, ont été rachetées pour un prix équivalant à 100 % de leur capital plus les intérêts courus à la date de rachat.
- (5) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,21 %.
- (6) Les billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque billet peut être converti en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (y compris les intérêts courus et impayés sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (7) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,08 %.
- (8) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,10 %.
- (9) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,10 %.
- (10) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 2,35 %.
- (11) Portent intérêt au taux stipulé jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et, par la suite, au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 1,12 %.
- (12) Portent intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, majoré de 40 points de base.
- (13) Portent intérêt au taux LIMEAN de trois mois en dollars américains majoré de 25 points de base. En cas de réduction du dividende annuel que nous déclarons sur nos actions ordinaires, les intérêts à payer sur les débentures sont réduits au prorata de la réduction du dividende, et le montant de la réduction des intérêts est payable à même le produit de la vente d'actions ordinaires nouvellement émises.

Tous les rachats, toutes les annulations et tous les échanges de débiteures subordonnées sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF, à l'exception des débiteures échéant le 12 août 2019 et le 15 juillet 2022.

Tableau des échéances

L'ensemble des échéances des débiteures subordonnées, selon les dates d'échéance prévues dans les modalités d'émission, s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016
De 1 an à 5 ans	115 \$
De 5 à 10 ans	9 014
Par la suite	648
	9 777 \$

Note 20 Titres de fiducie de capital

Nous avons émis des instruments de capital novateurs, soit des titres de fiducie de capital RBC (RBC TruCS), par l'intermédiaire de l'entité structurée Fiducie de capital RBC (Fiducie).

La Fiducie a émis des titres RBC TruCS sans droit de vote de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1 (titres RBC TruCS de séries 2010, 2011, 2015 et 2008-1). Les titres RBC TruCS de séries 2010 et 2011 ont été rachetés en 2010 et en 2011, respectivement. Le 31 décembre 2015, la Fiducie a racheté tous les titres RBC TruCS de série 2015 émis et en circulation contre un montant en espèces équivalant à un prix de rachat de 1 000 \$ le titre.

Les autres titres RBC TruCS en circulation ne confèrent aucun droit de conversion ou de rachat aux détenteurs. Par conséquent, à la consolidation de la Fiducie, les titres RBC TruCS sont classés à titre de participation ne donnant pas le contrôle. Les détenteurs de titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent recevoir des distributions fixes semestrielles en espèces non cumulatives jusqu'au 30 juin 2018, ainsi que des distributions en espèces selon des taux variables par la suite.

Aucune distribution ne sera payée par la Fiducie à l'égard des titres RBC TruCS si nous sommes dans l'impossibilité de déclarer des dividendes réguliers sur i) nos actions privilégiées ou sur ii) nos actions ordinaires si aucune action privilégiée n'est alors en circulation. Le cas échéant, nous recevons, à titre de détenteur des participations restantes dans la Fiducie, la distribution des fonds nets distribuables de la Fiducie. Advenant le cas où la Fiducie ne verserait pas les distributions semestrielles en entier, nous ne déclarerons aucune forme de dividende sur nos actions privilégiées ou nos actions ordinaires pour une période donnée.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités et conditions des titres RBC TruCS.

Principales modalités et conditions des titres de fiducie de capital RBC

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Date d'émission	Dates de distribution	Rendement annuel	Date de rachat la plus rapprochée Au gré de l'émetteur	Au	
					31 octobre 2016 Montant en capital	31 octobre 2015 Montant en capital
Fiducie de capital RBC (1), (2), (3), (4), (5), (6)						
Titres inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle						
1 200 000 titres de fiducie de capital de série 2015	28 octobre 2005	30 juin, 31 décembre	4,87 % (7)	31 décembre 2010	– \$	1 200 \$
500 000 titres de fiducie de capital de série 2008-1	28 avril 2008	30 juin, 31 décembre	6,82 % (7)	30 juin 2013	500	500

Les principales modalités et conditions à l'égard des titres RBC TruCS sont les suivantes :

- (1) Sous réserve de l'approbation du BSIF, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de série 2008-1, sans le consentement des détenteurs de ces titres, dans leur totalité (mais non en partie), à la date de rachat la plus rapprochée indiquée ci-dessus ou à toute date de distribution ultérieure. Les titres RBC TruCS de série 2015 ont été rachetés le 31 décembre 2015.
- (2) Sous réserve de l'approbation du BSIF, en cas d'un événement spécial décrit dans le prospectus portant sur les titres RBC TruCS de série 2008-1, la Fiducie peut racheter les titres RBC TruCS de série 2008-1 dans leur totalité (mais non en partie) sans le consentement des détenteurs de ces titres, avant la date de rachat la plus rapprochée indiquée ci-dessus.
- (3) Prix de rachat pour l'émetteur : les titres RBC TruCS de série 2008-1 peuvent être rachetés contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé si le rachat a lieu avant le 30 juin 2018, ou ii) du prix de rachat si le rachat a lieu à compter du 30 juin 2018. Les titres RBC TruCS de série 2015 étaient rachetables contre l'équivalent en espèces i) du prix de rachat anticipé avant le 31 décembre 2015 et ii) du prix de rachat à compter du 31 décembre 2015. Le prix de rachat correspond à un montant de 1 000 \$ plus les distributions impayées jusqu'à la date de rachat. Le prix de rachat anticipé correspond à un montant égal au plus élevé i) du prix de rachat et ii) du prix calculé pour obtenir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada émise à la date de rachat et échéant le 30 juin 2018, majoré de 77 points de base pour le titre RBC TruCS de série 2008-1, et échéant le 31 décembre 2015, majoré de 19,5 points de base pour le titre RBC TruCS de série 2015.
- (4) Échange automatique : sans le consentement des détenteurs, chaque titre RBC TruCS de série 2008-1 sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série AI de la Banque au cas où l'un des événements suivants surviendrait : i) les procédures visant la liquidation de la Banque sont amorcées; ii) le BSIF prend le contrôle de la Banque; iii) le ratio de fonds propres de première catégorie de la Banque est de moins de 5 % ou le ratio du total des fonds propres est de moins de 8 % ou iv) le BSIF demande à la Banque d'augmenter ses fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit d'effectuer l'échange automatique ou ne réussit pas à se conformer à cette demande. Les actions privilégiées de premier rang de série AI donnent droit à des dividendes non cumulatifs payables semestriellement en espèces. Sans le consentement des détenteurs, chaque titre RBC TruCS de série 2015 a été automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende non cumulatif de série Z au moment où s'est produit l'un ou l'autre des événements susmentionnés.
- (5) De temps à autre, nous achetons certains instruments de capital novateurs que nous conservons temporairement. Au 31 octobre 2016, nous ne détenions aucun titre RBC TruCS de série 2008-1 (6 millions de dollars au 31 octobre 2015) sous forme de titres propres. Les titres propres sont déduits des fonds propres réglementaires.
- (6) Fonds propres réglementaires : conformément aux lignes directrices sur les normes de fonds propres du BSIF, avec prise d'effet en janvier 2013, les RBC TruCS ne sont plus admissibles à titre de fonds propres de première catégorie supplémentaires, car ils ne respectent pas les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Par conséquent, les RBC TruCS en circulation sont retirés progressivement des fonds propres réglementaires, conformément aux lignes directrices du BSIF.
- (7) Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2015 ont été payées semestriellement au taux de 4,87 % jusqu'au 31 décembre 2015. Les distributions non cumulatives en espèces à l'égard des titres RBC TruCS de série 2008-1 seront payées semestriellement au taux de 6,82 % jusqu'au 30 juin 2018 et par la suite au taux correspondant à la moitié du taux des acceptations bancaires de 180 jours, majoré de 3,5 %.

Capital social

Capital social autorisé

Actions privilégiées – Un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang sans valeur nominale, pouvant être émises en série; la contrepartie globale de la totalité des actions privilégiées de premier et de second rang pouvant être émises ne peut excéder 20 milliards de dollars et 5 milliards, respectivement.

Actions ordinaires – Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale peut être émis.

Capital social en circulation

Le tableau suivant présente en détail nos actions ordinaires et privilégiées en circulation.

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les dividendes par action)	Au					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action	Nombre d'actions (en milliers)	Montant	Dividendes déclarés par action
Actions privilégiées						
Actions privilégiées de premier rang (1)						
À taux fixe et à dividende non cumulatif						
Série W	12 000	300 \$	1,23 \$	12 000	300 \$	1,23 \$
Série AA	12 000	300	1,11	12 000	300	1,11
Série AB	12 000	300	1,18	12 000	300	1,18
Série AC	8 000	200	1,15	8 000	200	1,15
Série AD	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
Série AE	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
Série AF	8 000	200	1,11	8 000	200	1,11
Série AG	10 000	250	1,13	10 000	250	1,13
Série BH	6 000	150	1,23	6 000	150	0,58
Série BI	6 000	150	1,23	6 000	150	0,42
Série BJ	6 000	150	1,51	6 000	150	–
Série C-1 (2)	82	107	55,00 \$ US	–	–	–
À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif						
Série AJ (3)	13 579	339	0,88	13 579	339	0,88
Série AL	12 000	300	1,07	12 000	300	1,07
Série AX (4)	–	–	–	–	–	–
Série AZ	20 000	500	1,00	20 000	500	1,00
Série BB	20 000	500	0,98	20 000	500	0,98
Série BD	24 000	600	0,90	24 000	600	0,73
Série BF	12 000	300	0,90	12 000	300	0,63
Série BK (5)	29 000	725	1,29	–	–	–
Série BM (6)	30 000	750	0,98	–	–	–
À taux variable et à dividende non cumulatif						
Série AK (3)	2 421	61	0,60	2 421	61	0,67
À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif						
Série C-2 (7)	20	31	67,50 \$ US	–	–	–
		6 713 \$			5 100 \$	
Actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	1 443 423	14 573 \$		1 442 233	14 511 \$	
Émises en lien avec l'acquisition de City National	41 619	3 115		–	–	
Émises en lien avec les régimes de rémunération fondée sur des actions (8)	4 981	307		1 190	62	
Rachetées aux fins d'annulation (9)	(4 629)	(56)		–	–	
Solde à la fin de l'exercice	1 485 394	17 939 \$	3,24 \$	1 443 423	14 573 \$	3,08 \$
Actions propres – actions privilégiées						
Solde au début de l'exercice	(63)	(2)\$		1	– \$	
Ventes	7 267	172		4 736	117	
Achats	(7 173)	(170)		(4 800)	(119)	
Solde à la fin de l'exercice	31	– \$		(63)	(2)\$	
Actions propres – actions ordinaires						
Solde au début de l'exercice	532	38 \$		892	71 \$	
Ventes	64 678	4 973		78 852	6 098	
Achats	(66 369)	(5 091)		(79 212)	(6 131)	
Solde à la fin de l'exercice	(1 159)	(80)\$		532	38 \$	

- (1) Des actions privilégiées de premier rang ont été émises au prix de 25 \$ par action, à l'exception des actions privilégiées perpétuelles de premier rang à dividende non cumulatif de série C-1 (série C-1) et des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux fixe/taux variable de série C-2 (série C-2) qui ont été émises pour un prix de 25 \$ US par action représentative d'action étrangère.
- (2) Le 2 novembre 2015, nous avons émis 175 000 actions de série C-1 pour un total de 227 millions de dollars, en lien avec l'acquisition de City National. Le 24 février 2016, nous avons racheté contre espèces 3 717 969 actions représentatives d'actions étrangères, chacune représentant un quarantième de droit sur une action de série C-1. Les actions représentatives et sous-jacentes de série C-1 achetées ont par la suite été annulées.
- (3) Le 24 février 2014, nous avons émis 2,4 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux variable et à dividende non cumulatif, série AK, d'un montant total de 61 millions de dollars dans le cadre d'une option au gré du détenteur permettant la conversion à raison de une pour une de certaines de nos actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AJ.
- (4) Le 24 novembre 2014, nous avons racheté contre espèces la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, de série AX, en circulation au prix de rachat de 25 \$ par action.
- (5) Le 16 décembre 2015, nous avons émis 27 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série BK (série BK) et, le 31 décembre 2015, nous avons émis un nombre supplémentaire de 2 millions d'actions de série BK pour un total de 725 millions de dollars.
- (6) Le 7 mars 2016, nous avons émis 30 millions d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série BM, pour un total de 750 millions de dollars.
- (7) Le 2 novembre 2015, nous avons émis 100 000 actions de série C-2 pour un total de 153 millions de dollars, en lien avec l'acquisition de City National. Le 24 février 2016, nous avons racheté contre espèces 3 184 562 actions représentatives, chacune représentant un quarantième de droit sur une action de série C-2. Les actions représentatives et sous-jacentes de série C-2 achetées ont par la suite été annulées.
- (8) Comprend les ajustements de la juste valeur des options sur actions de 60 millions de dollars (7 millions en 2015).
- (9) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons racheté aux fins d'annulation des actions ordinaires au coût moyen de 78,10 \$ par action, d'une valeur comptable de 12,03 \$ par action. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015, nous n'avons acheté aucune action ordinaire aux fins d'annulation.

Principales modalités des actions privilégiées

Au 31 octobre 2016	Rendement annuel pour la période initiale	Prime	Dividende par action de la période considérée (1)	Date de rachat la plus rapprochée (2)	Date d'émission	Prix de rachat (2), (3)
Actions privilégiées						
Actions privilégiées de premier rang						
À taux fixe et à dividende non cumulatif						
Série W (4)	4,90 %		,306250 \$	24 février 2010	31 janvier 2005	25,00 \$
Série AA	4,45 %		,278125	24 mai 2011	4 avril 2006	25,00
Série AB	4,70 %		,293750	24 août 2011	20 juillet 2006	25,00
Série AC	4,60 %		,287500	24 novembre 2011	1 ^{er} novembre 2006	25,00
Série AD	4,50 %		,281250	24 février 2012	13 décembre 2006	25,00
Série AE	4,50 %		,281250	24 février 2012	19 janvier 2007	25,00
Série AF	4,45 %		,278125	24 mai 2012	14 mars 2007	25,00
Série AG	4,50 %		,281250	24 mai 2012	26 avril 2007	25,00
Série BH (5)	4,90 %		,306250	24 novembre 2020	5 juin 2015	26,00
Série BI (5)	4,90 %		,306250	24 novembre 2020	22 juillet 2015	26,00
Série BJ (5)	5,25 %		,328125	24 février 2021	2 octobre 2015	26,00
Série C-1 (6)	5,50 %		13,750000 \$ US	13 novembre 2017	2 novembre 2015	1 000,00 \$ US
À taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif (7)						
Série AJ	5,00 %	1,93 %	,220000	24 février 2014	16 septembre 2008	25,00
Série AL	5,60 %	2,67 %	,266250	24 février 2014	3 novembre 2008	25,00
Série AZ (5)	4,00 %	2,21 %	,250000	24 mai 2019	30 janvier 2014	25,00
Série BB (5)	3,90 %	2,26 %	,243750	24 août 2019	3 juin 2014	25,00
Série BD (5)	3,60 %	2,74 %	,225000	24 mai 2020	30 janvier 2015	25,00
Série BF (5)	3,60 %	2,62 %	,225000	24 novembre 2020	13 mars 2015	25,00
Série BK (5)	5,50 %	4,53 %	,343750	24 mai 2021	16 décembre 2015	25,00
Série BM (5)	5,50 %	4,80 %	,343750	24 août 2021	7 mars 2016	25,00
À taux variable et à dividende non cumulatif						
Série AK (8)		1,93 %	,151359	24 février 2019	24 février 2014	25,00
À taux fixe/à taux variable et à dividende non cumulatif						
Série C-2 (9)	6,75 %	4,052 %	16,875000 \$ US	7 novembre 2023	2 novembre 2015	1 000,00 \$ US

- (1) Des dividendes non cumulatifs sur les actions privilégiées de chacune des séries sont payables trimestriellement, selon les modalités et les dates déterminées par le Conseil d'administration, le 24 (le 13 et le 7 pour la série C-1 et la série C-2, respectivement) de chaque mois de février, mai, août et novembre.
- (2) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons, à compter des dates précisées ci-dessus, racheter les actions privilégiées de premier rang. Dans le cas des actions de séries AJ, AL, AZ, BB, BD, BF, BK, BM et AK, elles peuvent être rachetées en espèces à un prix de 25 \$ par action si les actions sont rachetées à la date de rachat la plus rapprochée et à la même date tous les cinq ans par la suite. Dans le cas des actions de séries W, AA, AB, AC, AD, AE, AF, AG, BH, BI et BJ, elles peuvent être rachetées en espèces, à un prix de 26 \$ par action si les actions sont rachetées au cours de la période de 12 mois commençant à la date de rachat la plus rapprochée, diminué de 0,25 \$ pour chaque période de 12 mois subséquente jusqu'à atteindre le prix par action de 25 \$ si les actions sont rachetées quatre ans après la date de rachat la plus rapprochée ou par la suite. Les actions privilégiées de série C-1 et de série C-2 peuvent être rachetées au prix de 1 000 \$ US l'action à la date de rachat la plus rapprochée et à toute date de versement de dividende par la suite.
- (3) Sous réserve du consentement du BSIF et des exigences de la *Loi sur les banques* (Canada), nous pouvons racheter aux fins d'annulation des actions privilégiées de premier rang de chacune des séries, au prix ou aux prix les plus bas auxquels, selon le Conseil d'administration, ces actions peuvent être obtenues.
- (4) Sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto, nous pouvons, à compter du 24 février 2010, convertir les actions privilégiées de premier rang de série W en actions ordinaires. Les actions privilégiées de premier rang de série W peuvent être converties en un nombre d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat en vigueur par le plus élevé des montants suivants : 2,50 \$ ou 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires en vigueur à la date de l'opération.
- (5) Les actions privilégiées sont assorties de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), qui sont nécessaires afin que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie en vertu de l'accord de Bâle III. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion de l'instrument en un nombre variable d'actions ordinaires si le BSIF considère la Banque comme non viable ou si le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement que la Banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Dans un tel cas, chaque action privilégiée peut être convertie en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché de nos actions ordinaires selon le cours moyen pondéré en fonction du volume de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur d'une action privilégiée (25,00 \$ plus les dividendes déclarés et non versés) par le prix de conversion.
- (6) Les actions de série C-1 ne sont pas admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie.
- (7) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à taux variable à dividende non cumulatif, sous certaines conditions, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée.
- (8) Le taux de dividende équivalait au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, plus la prime indiquée. Les détenteurs ont la possibilité de convertir leurs actions en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série AJ, sous certaines conditions, le 24 février 2019 et tous les cinq ans par la suite.
- (9) Le taux de dividende sera rajusté à la date de rachat la plus rapprochée de manière à correspondre au LIBOR à trois mois majoré de la prime indiquée. Les actions de série C-2 ne sont pas admissibles à titre de fonds propres réglementaires de première catégorie.

Restrictions relatives au paiement des dividendes

La *Loi sur les Banques* (Canada) nous interdit de déclarer des dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires si, ce faisant, nous contrevenons, ou contreviendrons, aux règles relatives à la suffisance des fonds propres et aux liquidités ou à toute autre directive de réglementation publiée en vertu de la Loi. En outre, nous ne pouvons en aucun cas verser des dividendes sur nos actions ordinaires tant que l'ensemble des dividendes sur nos actions privilégiées n'ont pas été déclarés et versés, ou réservés aux fins du versement. Nous avons convenu que s'il advenait que la Fiducie ne soit pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur les titres de fiducie de capital, nous ne verserions aucun dividende de quelque nature que ce soit sur nos actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 20.

Actuellement, ces restrictions ne limitent pas le versement de dividendes sur nos actions privilégiées et ordinaires.

Régime de réinvestissement de dividendes

Notre régime de réinvestissement de dividendes (régime) offre aux actionnaires ordinaires et privilégiés la possibilité de recevoir des actions ordinaires additionnelles plutôt que des dividendes en espèces. Le régime n'est offert qu'aux actionnaires résidant au Canada ou aux États-Unis. Les exigences de notre régime sont remplies soit au moyen d'achats d'actions sur le marché libre, soit au moyen d'actions propres. Au cours de 2016 et 2015, les exigences de notre régime de réinvestissement de dividendes ont été remplies au moyen d'achats d'actions sur le marché libre.

Actions disponibles pour émission future

Au 31 octobre 2016, 45,8 millions d'actions ordinaires étaient disponibles pour émission future dans le cadre de notre régime de réinvestissement de dividendes et de l'exercice potentiel d'options sur actions en cours. En outre, nous pourrions émettre un maximum de 38,9 millions d'actions propres ordinaires en vertu du Régime général d'épargne et d'achat de titres de la Banque, approuvé par les actionnaires le 26 février 2009.

Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Titres de fiducie de capital RBC (1)		
Série 2015	– \$	1 219 \$
Série 2008-1	511	505
Autres	84	74
	595 \$	1 798 \$

(1) Au 31 octobre 2016, les titres RBC TruCS de série 2015 comprenaient des intérêts courus de néant (20 millions de dollars au 31 octobre 2015). Les titres de série 2015 ont été rachetés le 31 décembre 2015. Les titres de série 2008-1 comprenaient des intérêts courus d'un montant de 11 millions de dollars (11 millions au 31 octobre 2015), déduction faite des titres propres de néant (6 millions de dollars au 31 octobre 2015).

Note 22 Rémunération fondée sur des actions
Régimes d'options sur actions

Nous offrons des régimes d'options sur actions à certains employés clés. En vertu de ces régimes, des options sont périodiquement octroyées pour acquérir des actions ordinaires. Le prix d'exercice de la majorité des options octroyées correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume d'un lot régulier (100 actions) de nos actions ordinaires à la Bourse de Toronto : i) le jour précédant le jour de l'octroi ou ii) pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement le jour de l'octroi, selon le plus élevé des deux montants. Le prix d'exercice des options octroyées restantes correspond au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de New York à la date d'octroi. Les droits de toutes les options sont acquis sur une période de quatre ans et les options peuvent être exercées pour une période n'excédant pas dix ans à partir de la date d'octroi.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 à l'égard des régimes d'options sur actions s'est établie à 8 millions de dollars (6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 7 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). Au 31 octobre 2016, la charge de rémunération liée aux options dont les droits n'étaient pas acquis s'élevait à 4 millions de dollars (3 millions au 31 octobre 2015; 4 millions au 31 octobre 2014) et devait être amortie sur une période moyenne pondérée de 1,9 an (1,8 an au 31 octobre 2015; 1,4 an au 31 octobre 2014).

Une analyse de la fluctuation du nombre d'options et de la moyenne pondérée du prix d'exercice est présentée ci-après :

Sommaire des activités visant les options sur actions ainsi que

(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options)	31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (4)	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	8 182	55,78 \$	8 579	52,36 \$	10 604	50,39 \$
Octroyées (1)	7 403	55,74	803	78,59	705	69,17
Exercées (2)(3)	(4 825)	50,97	(1 190)	46,44	(2 723)	49,03
Ayant fait l'objet d'une renonciation au cours de l'exercice	(110)	69,79	(10)	70,25	(7)	52,92
En cours à la fin de l'exercice	10 650	57,64 \$	8 182	55,78 \$	8 579	52,36 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 909	49,47 \$	5 231	50,75 \$	4 987	49,60 \$
Pouvant être octroyées	9 267		10 649		11 443	

- (1) La contrepartie totale de l'acquisition de City National incluait une somme de rémunération fondée sur des actions de 156 millions de dollars US, compte tenu de la conversion de 3,8 millions d'options sur actions d'une juste valeur de 112 millions de dollars US selon le modèle de Black et Scholes. Se reporter à la note 11 pour en savoir davantage sur l'acquisition.
- (2) Le montant des espèces reçu par suite de l'exercice d'options au cours de l'exercice s'est élevé à 246 millions de dollars (55 millions au 31 octobre 2015; 133 millions au 31 octobre 2014), et le prix d'exercice moyen pondéré à la date d'exercice s'est établi à 76,90 \$ (76,87 \$ au 31 octobre 2015; 74,27 \$ au 31 octobre 2014).
- (3) De nouvelles actions ont été émises pour toutes les options sur actions exercées en 2016, 2015 et 2014.
- (4) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur au 31 octobre 2016. En ce qui a trait aux options libellées en devises exercées au cours de l'exercice, les prix d'exercice moyens pondérés sont convertis aux taux de change à la date de règlement.

Options en cours au 31 octobre 2016, en fonction des fourchettes de prix d'exercice :

	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options (en milliers)	Moyenne pondérée du prix d'exercice (1)
(en dollars canadiens par option, sauf le nombre d'options et d'années)					
20,17 \$ – 45,70 \$	1 865	37,35 \$	3,52	1 865	37,35 \$
46,72 \$ – 51,83 \$	2 007	48,83	4,60	2 007	48,83
52,60 \$ – 58,43 \$	1 906	53,92	3,31	1 906	53,92
58,65 \$ – 73,14 \$	2 198	63,61	6,45	1 000	61,32
74,39 \$ – 78,59 \$	2 674	76,17	8,67	131	77,02
	10 650	57,64 \$	5,58	6 909	49,47 \$

(1) Les prix d'exercice moyens pondérés reflètent la conversion d'options libellées en devises au taux de change en vigueur au 31 octobre 2016.

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 a été estimée à 4,83 \$ (6,75 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 7,19 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). Cette estimation a été déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes à la date de l'octroi, en tenant compte des modalités particulières en vertu desquelles les options sont octroyées, notamment la période d'acquisition des droits, la volatilité prévue du cours de l'action estimée en fonction de la volatilité moyenne historique du cours de l'action et de la volatilité implicite des options négociées sur nos actions ordinaires assorties d'une échéance semblable à celle des options offertes aux employés. Les hypothèses suivantes ont été utilisées aux fins de la détermination de la juste valeur des options octroyées :

Hypothèses moyennes pondérées

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en dollars canadiens par action, sauf les pourcentages et les années)			
Cours de l'action à la date de l'octroi	72,49 \$	77,58 \$	68,75 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,94 %	1,40 %	1,95 %
Rendement prévu des actions	4,07 %	3,76 %	3,94 %
Volatilité prévue du cours des actions	16 %	17 %	18 %
Durée de vie prévue des options	6 ans	6 ans	6 ans

Régimes d'épargne et d'actionariat des employés

Nous offrons à plusieurs employés l'occasion de détenir nos actions ordinaires au moyen de régimes d'épargne et d'actionariat. En vertu de ces régimes, les employés peuvent généralement verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire annuel ou sur la base de prestations pour les employés touchant des commissions. Pour chaque cotisation se situant dans une fourchette de 1 % à 6 %, nous constituerons un montant équivalent à 50 % de la cotisation de l'employé dans nos actions ordinaires. Pour le régime d'épargne RBC DVM, notre cotisation annuelle maximale s'établit à 4 500 \$ par employé. Pour le régime d'intéressement RBC RU, notre cotisation annuelle maximale est fixée à 1 500 £ par employé. En vertu de ces régimes, nous avons versé 91 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 (88 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 85 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) pour l'acquisition de nos actions ordinaires. Au 31 octobre 2016, un total de 37 millions d'actions ordinaires étaient détenues en vertu de ces régimes (37 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2015; 38 millions d'actions ordinaires au 31 octobre 2014).

Régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

Nous offrons des régimes d'unités d'actions différées aux dirigeants, aux administrateurs qui ne sont pas nos employés et à certains employés clés. En vertu de ces régimes, les dirigeants ou les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de leur prime de rendement annuelle variable à court terme ou de leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées. Le choix de participer au régime doit être fait avant le début de l'exercice. Les unités d'actions différées génèrent des dividendes sous forme d'unités d'actions additionnelles au taux des dividendes sur des actions ordinaires. Le participant ne peut convertir ces unités d'actions qu'au moment de prendre sa retraite ou lorsqu'il quitte son poste. La valeur en espèces des unités d'actions différées équivaut à la valeur de marché des actions ordinaires à la date de conversion.

Nous avons un régime de primes différées pour certains employés clés du secteur Marché des capitaux. La prime différée est investie en unités d'actions de RBC et un pourcentage précis des droits est acquis chaque année, à la date anniversaire de l'attribution, sur une période de trois ans. Le montant de chaque tranche de droits acquis est payé en espèces et est fondé sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC plus les dividendes cumulés, évalués au moyen du cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

Nous offrons à certains employés clés des régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement; les droits rattachés à ces actions s'acquerraient après trois ans. Lorsque les droits sont acquis, l'attribution est payée en espèces et est fondée sur le nombre initial d'unités d'actions de RBC attribuées plus les dividendes cumulés, évalués au moyen du cours de clôture moyen des actions ordinaires de RBC pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits. Aux termes de certains régimes, une partie des attributions peut être augmentée ou diminuée d'au plus 25 %, selon le rendement total pour les actionnaires que nous avons obtenu par rapport à celui d'un ensemble défini d'institutions financières mondiales homologues. Nous offrons antérieurement une rémunération différée à certains employés sous forme d'actions ordinaires, lesquelles étaient détenues en fiducie et accumulaient des dividendes pendant la période d'acquisition des droits de trois ans.

Nous maintenons des régimes de rémunération différée non admissibles pour des administrateurs qui ne sont pas nos employés et certains employés clés aux États-Unis. Ces régimes permettent aux administrateurs et aux employés admissibles de différer une partie de leur revenu annuel et de répartir les reports parmi certains fonds, y compris un fonds d'unités d'actions qui suit de près la valeur de nos actions ordinaires. Certains reports peuvent aussi être admissibles à nos contributions équivalentes. Toutes les contributions équivalentes sont attribuées au fonds d'unités d'actions de RBC.

Note 22 Rémunération fondée sur des actions (suite)

Notre passif au titre des attributions octroyées aux termes des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes est évalué à la juste valeur, en fonction du cours du marché de nos actions ordinaires. Les tableaux suivants présentent nos obligations au titre des régimes d'unités d'actions différées et des autres régimes, et les charges (économies) de rémunération connexes comptabilisées pour l'exercice.

Obligation au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	31 octobre 2016			31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice	Unités octroyées au cours de l'exercice		Unités en circulation à la fin de l'exercice
	Nombre d'unités octroyées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Nombre d'unités octroyées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable	Nombre d'unités octroyées (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée	Valeur comptable
(en millions de dollars canadiens sauf le nombre d'unités et les montants par unité)									
Régimes d'unités d'actions différées	388	74,89 \$	376 \$	343	69,68 \$	334 \$	315	71,57 \$	333 \$
Régime de primes différées	4 545	83,30	1 444	5 849	75,60	1 442	5 339	78,97	1 585
Régime d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	2 656	74,49	502	2 049	77,69	429	2 181	68,09	503
Régimes de rémunération différée	124	72,52	333	64	79,52	313	69	74,68	343
Autres régimes fondés sur des actions	1 394	76,04	157	879	76,44	114	845	70,32	118
	9 107	79,11 \$	2 812 \$	9 184	75,95 \$	2 632 \$	8 749	75,12 \$	2 882 \$

Charges de rémunération comptabilisées au titre des régimes d'unités d'actions différées et autres régimes

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)			
Régimes d'unités d'actions différées	62 \$	(1) \$	61 \$
Régime de primes différées	195	(139)	121
Régimes d'attribution d'actions différées en fonction du rendement	246	135	243
Régimes de rémunération différée	134	36	147
Autres régimes fondés sur des actions	91	39	65
	728 \$	70 \$	637 \$

Note 23 Revenus et charges découlant de certains instruments financiers

Les profits et les pertes découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les revenus autres que d'intérêt. Le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes connexes sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt.

Profits nets (pertes nettes) découlant des instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net (1)

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)			
Profits nets (pertes nettes)			
Classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (2)	371 \$	(218) \$	922 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (3)	216	750	(132)
	587 \$	532 \$	790 \$
Par gamme de produits			
Taux d'intérêt et crédit	404 \$	149 \$	603 \$
Titres de participation	(345)	(89)	(190)
Contrats de change et sur marchandises	528	472	377
	587 \$	532 \$	790 \$

- (1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont inclus dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : des profits nets découlant des instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net de 617 millions de dollars (51 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 515 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).
- (2) Compte non tenu des dérivés désignés comme instruments de couverture. Se reporter à la note 8 pour en savoir davantage sur les profits (pertes) sur ces dérivés.
- (3) Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, des profits nets liés à la juste valeur de 428 millions de dollars sur les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que celles attribuables aux variations de notre propre risque de crédit, ont été incluses dans les revenus autres que d'intérêt (profits de 1 118 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; pertes de 414 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

Revenu net d'intérêt tiré des instruments financiers ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Revenu d'intérêt			
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	5 181 \$	4 810 \$	4 246 \$
Autres catégories d'instruments financiers ⁽²⁾	19 271	17 919	17 773
	24 452	22 729	22 019
Frais d'intérêt			
Instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	2 952 \$	2 621 \$	2 198 \$
Autres catégories d'instruments financiers	4 969	5 337	5 705
	7 921	7 958	7 903
Revenu net d'intérêt	16 531 \$	14 771 \$	14 116 \$

(1) Les montants qui suivent ont trait à nos activités d'assurance et ils sont inclus dans le poste Primes d'assurance, revenus de placement et honoraires des comptes consolidés de résultat : revenu d'intérêt de 474 millions de dollars (449 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 435 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) et frais d'intérêt de 4 millions de dollars (3 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; néant pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

(2) Se reporter à la note 5 pour de l'information sur le revenu d'intérêt couru sur les actifs financiers qui ont subi une perte de valeur.

Revenu tiré des autres catégories d'instruments financiers ^{(1), (2)}

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Profits nets (pertes nettes) découlant d'instruments financiers évalués au coût amorti ⁽³⁾	(22)\$	(6)\$	(7)\$
Honoraires nets qui ne font pas partie intégrante du taux d'intérêt effectif au titre d'actifs et de passifs financiers	4 817	4 604	4 190
Honoraires nets provenant des activités de fiducie et autres activités connexes	9 988	9 587	9 138

(1) Se reporter à la note 4 pour de l'information sur les profits nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente.

(2) Se reporter à la note 4 pour de l'information sur les pertes de valeur des titres disponibles à la vente et des titres détenus jusqu'à leur échéance, ainsi qu'à la note 5 pour de l'information sur les pertes de valeur des prêts.

(3) Les instruments financiers évalués au coût amorti comprennent les titres détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les passifs financiers évalués au coût amorti.

La charge d'impôt se compose de ce qui suit.

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Charge (économie) d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat			
Impôt exigible			
Charge d'impôt pour l'exercice considéré	3 012 \$	2 244 \$	2 858 \$
Ajustements au titre des exercices précédents	(26)	91	(64)
Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement	(61)	(5)	(4)
	2 925	2 330	2 790
Impôt différé			
Naissance et résorption des différences temporaires	(111)	312	(156)
Incidence des modifications des taux d'imposition	(3)	35	(3)
Ajustements au titre des exercices précédents	27	(74)	74
Économie découlant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire d'une période précédente non comptabilisés antérieurement	–	(6)	(3)
Réduction de valeur	3	–	4
	(84)	267	(84)
	2 841	2 597	2 706
Charge (économie) d'impôt présentée dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres			
Autres éléments du résultat global			
Profits nets (pertes nettes) latents sur les titres disponibles à la vente	29	(22)	70
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les titres disponibles à la vente	(20)	(12)	(12)
Profits (pertes) de change latents	3	8	5
Profits nets (pertes nettes) de change liés aux activités de couverture	51	(1 140)	(561)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les activités de couverture des investissements nets	–	38	1
Profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(13)	(193)	(39)
Reclassement en résultat de pertes (profits) sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	19	117	10
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	(373)	206	(88)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(118)	127	(22)
Frais d'émission	(6)	(7)	(7)
Attributions de rémunération fondée sur des actions	(10)	–	–
	(438)	(878)	(643)
Total de la charge d'impôt	2 403 \$	1 719 \$	2 063 \$

Notre taux d'imposition effectif est passé de 20,6 % en 2015 à 21,4 % en 2016, essentiellement en raison d'ajustements fiscaux favorables nets lors de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente une analyse des différences entre la charge d'impôt présentée dans les comptes consolidés de résultat et les montants calculés au taux canadien prévu par la loi.

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Pour les exercices clos					
	le 31 octobre 2016		le 31 octobre 2015		le 31 octobre 2014	
Impôt sur le résultat au taux d'imposition canadien prévu par la loi	3 524 \$	26,5 %	3 320 \$	26,3 %	3 080 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) de l'impôt attribuable à ce qui suit :						
Taux d'imposition moyen moins élevé applicable aux filiales	(340)	(2,6)	(116)	(0,9)	(272)	(2,3)
Revenu tiré de valeurs mobilières exonéré d'impôt	(410)	(3,1)	(452)	(3,6)	(386)	(3,3)
Modification du taux d'imposition	(3)	–	35	0,3	(3)	–
Incidence d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou de différences temporaires non comptabilisés antérieurement	(61)	(0,4)	(11)	(0,1)	(7)	(0,1)
Autres	131	1,0	(179)	(1,4)	294	2,5
Impôt sur le résultat présenté dans les comptes consolidés de résultat/ taux d'imposition effectif	2 841 \$	21,4 %	2 597 \$	20,6 %	2 706 \$	23,1 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des reports en avant de pertes fiscales et des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable inscrite aux bilans consolidés.

Composantes importantes des actifs et des passifs d'impôt différé

	Au 31 octobre 2016					
	Actif net au 1 ^{er} novembre 2015	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Écart de change	Acquisitions/ cessions	Actif net au 31 octobre 2016
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Actif (passif) d'impôt différé, montant net						
Provision pour pertes sur créances	372 \$	– \$	90 \$	2 \$	20 \$	484 \$
Rémunération différée	1 296	10	40	23	189	1 558
Charges liées au réaligement de l'entreprise	6	–	2	–	–	8
Reports en avant de pertes fiscales	54	(1)	(19)	(2)	–	32
Revenu différé	147	–	(32)	1	(21)	95
Titres disponibles à la vente	12	(12)	1	4	5	10
Locaux et matériel et immobilisations incorporelles	(539)	–	62	(10)	(594)	(1 081)
Charge différée	(86)	8	5	–	13	(60)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	412	373	39	1	–	825
Autres	197	8	(104)	(7)	(127)	(33)
	1 871 \$	386 \$	84 \$	12 \$	(515)\$	1 838 \$
Composés des éléments suivants :						
Actifs d'impôt différé	2 072 \$					2 827 \$
Passifs d'impôt différé	(201)					(989)
	1 871 \$					1 838 \$

	Au 31 octobre 2015					
	Actif net au 1 ^{er} novembre 2014	Variation par le biais des capitaux propres	Variation par le biais du résultat net	Écart de change	Acquisitions/ cessions	Actif net au 31 octobre 2015
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>						
Actif (passif) d'impôt différé, montant net						
Provision pour pertes sur créances	376 \$	– \$	(2)\$	(2)\$	– \$	372 \$
Rémunération différée	1 513	–	(375)	158	–	1 296
Charges liées au réaligement de l'entreprise	9	–	(4)	1	–	6
Reports en avant de pertes fiscales	44	2	4	4	–	54
Revenu différé	120	–	27	–	–	147
Titres disponibles à la vente	30	(8)	(13)	3	–	12
Locaux et matériel et immobilisations incorporelles	(604)	–	81	(17)	1	(539)
Charge différée	(98)	9	3	–	–	(86)
Montant lié aux régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi	566	(201)	46	1	–	412
Autres	222	–	(34)	10	(1)	197
	2 178 \$	(198)\$	(267)\$	158 \$	– \$	1 871 \$
Composés des éléments suivants :						
Actifs d'impôt différé	2 382 \$					2 072 \$
Passifs d'impôt différé	(204)					(201)
	2 178 \$					1 871 \$

Le montant des reports en avant de pertes fiscales lié aux actifs d'impôt différé se rapporte aux pertes subies par nos activités dans les Antilles et au Japon. Des actifs d'impôt différé de 32 millions de dollars ont été comptabilisés au 31 octobre 2016 (54 millions au 31 octobre 2015) à l'égard des pertes fiscales subies au cours de l'exercice considéré ou des exercices précédents. La comptabilisation de ces montants dépend des prévisions concernant les bénéfices imposables futurs. Les prévisions de la direction vont dans le sens de l'hypothèse voulant qu'il est probable que les résultats des activités futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser les actifs d'impôt différé. Les prévisions reposent sur le soutien continu en matière de liquidité et de capital fourni à nos activités d'exploitation, notamment sur les stratégies de planification fiscale mises en œuvre pour offrir un tel soutien.

Au 31 octobre 2016, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles de 372 millions de dollars, de 541 millions et de 3 millions (525 millions, 356 millions et 6 millions au 31 octobre 2015), qui pouvaient être portés en diminution des ajustements fiscaux éventuels ou du bénéfice imposable futur, n'ont pas été comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé. Ce montant comprend des pertes fiscales inutilisées de 26 millions de dollars (158 millions de dollars au 31 octobre 2015), qui arriveront à expiration d'ici un an, de 3 millions (28 millions au 31 octobre 2015), qui arriveront à expiration dans deux à quatre ans, et de 343 millions (339 millions au 31 octobre 2015), qui arriveront à expiration après quatre ans. Des crédits d'impôt de 73 millions de dollars (11 millions au 31 octobre 2015) arriveront à expiration dans deux à quatre ans, et des crédits d'impôt de 468 millions (345 millions au 31 octobre 2015) arriveront à expiration après quatre ans. De plus, il n'y a aucune différence temporaire (1 million au 31 octobre 2015) qui arrivera à expiration d'ici un an, et des différences temporaires déductibles de 3 millions (5 millions au 31 octobre 2015) arriveront à expiration après quatre ans.

Le montant des différences temporaires associées aux participations dans des filiales, des succursales et des entreprises associées et aux participations dans des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé par la société mère s'élevait à 11,7 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (11,2 milliards au 31 octobre 2015).

Avis de cotisation et contrôles fiscaux

En septembre 2016, l'Agence du revenu du Canada a établi à l'égard de la Banque Royale du Canada une nouvelle cotisation augmentant d'environ 225 millions de dollars l'impôt sur le résultat, y compris les intérêts, en refusant la déductibilité fiscale relative à certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2009 et en 2010, au motif qu'ils s'inscrivaient dans un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les circonstances relatives aux dividendes assujettis à la nouvelle cotisation sont semblables à celles des dividendes visés de manière prospective par les règles énoncées dans le budget fédéral canadien de 2015. Nous sommes convaincus que notre position fiscale était appropriée et entendons nous défendre avec vigueur.

Note 25 Bénéfice par action

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)			
Bénéfice de base par action			
Bénéfice net	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(294)	(191)	(213)
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(53)	(101)	(94)
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires	10 111	9 734	8 697
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 485 876	1 442 935	1 442 553
Bénéfice de base par action (en dollars)	6,80 \$	6,75 \$	6,03 \$
Bénéfice dilué par action			
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires	10 111 \$	9 734 \$	8 697 \$
Incidence dilutive des actions échangeables	15	15	21
Bénéfice net disponible pour les actionnaires ordinaires compte tenu de l'incidence dilutive des actions échangeables	10 126	9 749	8 718
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	1 485 876	1 442 935	1 442 553
Options sur actions (1)	3 329	2 446	2 938
Actions pouvant être émises en vertu d'autres régimes de rémunération fondée sur des actions	731	–	–
Actions échangeables (2)	4 201	4 128	6 512
Nombre moyen d'actions ordinaires dilué (en milliers)	1 494 137	1 449 509	1 452 003
Bénéfice dilué par action (en dollars)	6,78 \$	6,73 \$	6,00 \$

- (1) L'incidence de la dilution liée aux options sur actions a été établie au moyen de la méthode des actions propres. Lorsque le prix d'exercice des options en cours excède le cours moyen du marché de nos actions ordinaires, les options sont exclues du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, un nombre moyen d'options en cours de 802 371 ayant un prix d'exercice moyen de 78,58 \$ a été exclu du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, un nombre moyen d'options en cours de 703 808 ayant un prix d'exercice moyen de 78,59 \$ a été exclu du calcul du bénéfice dilué par action. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, aucune option en cours n'avait été exclue du calcul du bénéfice dilué par action.

- (2) Comprend les actions privilégiées échangeables et les titres de fiducie de capital.

Note 26 Garanties, engagements, actifs donnés en garantie et éventualités
Garanties et engagements

Nous avons recours à des garanties et à d'autres instruments de crédit hors bilan afin de répondre aux besoins de financement de nos clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de notre risque maximal de pertes sur créances lié aux garanties et aux engagements que nous avons fournis à des tiers. Le risque de crédit maximal lié à une garantie est le risque maximal de perte en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance ou en raison d'actifs détenus en garantie ou affectés en garantie. Le risque maximal de crédit lié à un engagement de crédit correspond au montant intégral de l'engagement. Dans les deux cas, le risque maximal est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif dans nos bilans consolidés.

	Risque maximal de pertes sur créances	
	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
(en millions de dollars canadiens)		
Garanties financières		
Lettres de crédit de soutien financier	18 886 \$	17 494 \$
Engagements de crédit		
Facilités de garantie de liquidités	38 910	40 387
Rehaussements de crédit	2 598	3 348
Lettres de crédit documentaire	232	216
Autres engagements de crédit	181 491	172 924
Autres engagements liés au crédit		
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres	90 230	74 239
Garanties de bonne fin	6 844	6 042
Autres	50	221

Notre processus d'examen du crédit et notre politique en ce qui a trait à l'exigence de garanties et aux types de biens détenus en garantie sont habituellement les mêmes pour les garanties et les engagements que ceux qui s'appliquent aux prêts. De façon générale, nos clients sont autorisés à demander un règlement ou à utiliser nos garanties et nos engagements dans un délai de un an. Toutefois, certaines garanties peuvent être utilisées seulement si des conditions particulières sont remplies. Ces conditions, de même que certaines exigences accessoires, sont décrites aux paragraphes suivants. Nous sommes d'avis qu'il est hautement improbable que la totalité ou la plus grande partie des garanties et des engagements soient utilisés ou réglés dans un délai de un an, et les contrats pourraient venir à échéance sans que les garanties et les engagements aient été utilisés ou réglés.

Garanties financières

Lettres de crédit de soutien financier

Les lettres de crédit de soutien financier constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations de paiement envers le tiers. Dans le cas de certaines garanties, la contrepartie peut exiger que nous effectuions un paiement même si le client n'a pas failli à ses obligations. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements de crédit

Facilités de garantie de liquidités

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes de papier commercial adossés à des actifs administrés par nous et par des tiers, à titre de source de financement de rechange advenant le cas où lesdits programmes ne seraient pas en mesure d'accéder aux marchés du papier commercial et, dans certaines circonstances précises, lorsque les mesures de rendement prédéterminées des actifs financiers que ces structures détiennent ne sont pas respectées. La durée restante moyenne de ces facilités de garantie de liquidités est d'environ quatre ans.

Nous fournissons également des facilités de garantie de liquidités dans le cadre de programmes liés à des titres qui ne sont pas adossés à des créances, comme des billets à vue à taux variable émis par des tiers. Ces lignes de crédit fournissent à l'émetteur les fonds nécessaires pour l'achat des billets s'il se trouve dans l'incapacité de les revendre, pourvu que l'instrument et/ou l'émetteur conserve une notation de premier ordre.

Les modalités des facilités de garantie de liquidités ne nous obligent pas à avancer des fonds à ces programmes en cas de faillite ou d'insolvabilité ni, en général, à acheter des actifs non productifs ou en défaillance.

Rehaussements de crédit

Les rehaussements de crédit partiels que nous fournissons aux structures d'accueil multiténantes que nous administrons visent à protéger les investisseurs porteurs de papier commercial advenant le cas où des recouvrements des actifs sous-jacents et des rehaussements de crédit liés à la transaction ou des facilités de liquidités ne seraient pas assez élevés pour le paiement du papier commercial à l'échéance. Chaque portefeuille d'actifs est structuré de manière à obtenir une notation de titre de grande qualité au moyen de rehaussements de crédit de notre part ou de la part de tiers liés à chaque transaction. La durée restante moyenne de ces facilités de crédit s'établit à environ trois ans.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des documents que nous émettons au nom de notre client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Certaines lettres de crédit documentaire sont garanties en vertu de l'entente sous-jacente avec les clients, alors que d'autres le sont par des dépôts en espèces ou d'autres actifs de la société, qui peuvent comprendre les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

Autres engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations bancaires ou de lettres de crédit.

Autres engagements liés au crédit

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de titres

Dans les transactions de prêt de titres, nous agissons à titre de mandataire pour le détenteur d'une valeur mobilière qui accepte de prêter la valeur mobilière à un emprunteur moyennant une commission en vertu des modalités d'un contrat préétabli. L'emprunteur doit, en tout temps, garantir intégralement le prêt de titres. Dans le cadre de ces activités de garde, un engagement d'indemnisation peut être fourni aux clients prêteurs de titres, lequel vise à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne retournerait pas les titres empruntés et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements d'indemnisation arrivent habituellement à expiration sans avoir été utilisés. Les durées de ces engagements d'indemnisation varient puisque les titres prêtés comportent un droit de rappel sur demande. Les actifs détenus en garantie à l'égard des transactions de prêt de titres sont habituellement constitués de trésorerie, de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou d'autres gouvernements de pays membres de l'OCDE ou d'instruments de capitaux propres de grande qualité.

Garanties de bonne fin

Les garanties de bonne fin constituent des engagements irrévocables de notre part d'effectuer les paiements auprès de tiers bénéficiaires au cas où un client ne respecterait pas une obligation contractuelle non financière précise. Ces obligations comprennent habituellement des contrats de travail et de service, des garanties de bonne exécution et des garanties liées au commerce international. La durée à l'échéance de ces garanties peut atteindre huit ans.

Notre politique en ce qui a trait à l'exigence d'actifs affectés en garantie à l'égard de ces instruments et aux types de garanties détenues est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts. Lorsque des actifs sont reçus en garantie, ils sont évalués pour chaque compte individuel en fonction du risque attribué à l'emprunteur et des particularités de la transaction. Les actifs affectés en garantie peuvent être composés de trésorerie, de titres et d'autres actifs.

Engagements d'indemnisation

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des engagements d'indemnisation (qui comportent souvent des modalités standards) avec nos contreparties dans le cadre de transactions telles que les contrats d'acquisition, de vente, de fiducie, d'agence, de licence, de garde, de prestation de services et de location, d'accords de compensation, ainsi que les contrats signés avec des dirigeants ou des administrateurs. Ces conventions d'indemnisation pourraient exiger que nous compensions la contrepartie pour des coûts engagés en raison d'une modification des lois et des règlements (y compris les lois fiscales) ou de poursuites ou de sanctions légales dont la contrepartie ferait l'objet par suite de la transaction. Les modalités des conventions d'indemnisation varient d'un contrat à l'autre. La nature de ces conventions d'indemnisation nous empêche d'estimer de façon raisonnable le montant maximal potentiel que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties. Par le passé, nous n'avons jamais eu à verser un montant important en vertu de tels engagements.

Montants non engagés

Les montants non engagés représentent les facilités de crédit inutilisées pour lesquelles nous pouvons retirer unilatéralement le crédit consenti à l'emprunteur. Ces montants incluent tant les engagements envers la clientèle de détail que les engagements commerciaux. Au 31 octobre 2016, le solde total des montants non engagés se chiffrait à 229 milliards de dollars (209 milliards au 31 octobre 2015).

Autres engagements

Nous agissons à titre de preneur ferme dans le cadre de nouvelles émissions en vertu de quoi nous faisons l'acquisition, seuls ou avec un syndicat d'institutions financières, des nouveaux titres émis afin de les revendre à des investisseurs. Au 31 octobre 2016, les engagements connexes à ces activités se chiffraient à 540 millions de dollars (353 millions au 31 octobre 2015).

Actifs donnés en garantie et actifs affectés en garantie

Dans le cours normal de nos activités, nous donnons en garantie des actifs et concluons des conventions d'affectation d'actifs en garantie conformément à des modalités qui sont habituelles pour nos activités régulières de prêt, d'emprunt et de négociation comptabilisées dans nos bilans consolidés. Voici des exemples des modalités générales liées aux actifs donnés en garantie et aux actifs affectés en garantie :

- Les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur.
- Les actifs donnés en garantie sont réattribués à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées.
- Le droit du créancier de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente particulière en vertu de laquelle l'actif est donné en garantie.
- S'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit redonner un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Nous sommes également tenus de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières lorsque nous utilisons le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), un système de transfert électronique télégraphique en temps réel qui traite en continu tous les paiements de grande valeur ou de classe critique libellés en dollars canadiens au cours de la journée. Les actifs donnés en garantie affectés aux activités du STPGV nous sont généralement remis à la fin du cycle de règlement quotidien. Par conséquent, le montant des actifs donnés en garantie n'est pas inclus dans le tableau ci-dessous. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons donné en moyenne des actifs de 3,4 milliards de dollars en garanties intrajournalières à la Banque du Canada chaque jour (3,5 milliards pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Dans certaines rares occasions, nous devons obtenir une avance à un jour auprès de la Banque du Canada afin de répondre à un besoin de règlement, auquel cas une valeur équivalente des actifs donnés en garantie est utilisée pour garantir l'avance. Aucune avance à un jour n'avait été prise au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015.

Les détails des actifs donnés en garantie de passifs et des actifs détenus ou donnés de nouveau en garantie sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
(en millions de dollars canadiens)		
Sources d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie		
Actifs de la Banque		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	– \$	1 \$
Prêts	85 351	81 397
Valeurs mobilières	55 479	63 761
Autres actifs	23 307	22 305
	164 137 \$	167 464 \$
Actifs des clients (1)		
Biens reçus en garantie et disponibles à la vente ou à la remise en garantie	266 974	232 499
Moins : Actifs non vendus ou qui n'ont pas été donnés de nouveau en garantie	(73 341)	(74 471)
	193 633	158 028
	357 770	325 492
Utilisations d'actifs donnés en garantie et affectés en garantie		
Titres prêtés	25 057 \$	21 767 \$
Titres empruntés	33 980	33 306
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	50 369	47 658
Engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat	116 279	88 834
Titrisation	43 502	44 203
Obligations sécurisées	40 293	36 422
Transactions sur dérivés	29 183	27 411
Gouvernements étrangers et banques centrales	1 574	2 770
Systèmes de compensation systèmes de paiement et dépositaires	3 521	4 017
Autres	14 012	19 104
	357 770 \$	325 492 \$

(1) Correspond essentiellement aux engagements afférents à des titres prêtés ou vendus en vertu de conventions de rachat, aux titres prêtés et aux transactions sur dérivés.

Engagements en vertu de contrats de location

Contrats de location-financement

Nous louons du matériel informatique auprès de tiers en vertu de contrats de location-financement. Les contrats de location sont assortis de durées, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location-financement s'établissent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement	Total des paiements minimaux futurs au titre de la location	Charges d'intérêts futures	Valeur actualisée des contrats de location-financement
Paielements minimaux futurs au titre de la location						
Un an au plus tard	21 \$	(2)\$	19 \$	38 \$	(4)\$	34 \$
Plus de un an mais cinq ans au plus tard	20	(2)	18	22	(3)	19
	41 \$	(4)\$	37 \$	60 \$	(7)\$	53 \$

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable nette du matériel informatique détenu en vertu de contrats de location-financement se chiffrait à 47 millions de dollars (65 millions au 31 octobre 2015).

Contrats de location simple

Nous avons des obligations en vertu d'un certain nombre de contrats de location simple non résiliables qui visent des locaux et du matériel. Ces contrats de location sont assortis de durées, de clauses d'indexation et de droits de renouvellement divers. Les contrats de location ne sont assortis d'aucune clause qui impose des restrictions quant à notre capacité à payer des dividendes, à prendre part à des transactions de financement de la dette ou à conclure d'autres contrats de location. Les paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit.

(en millions de dollars canadiens)	Au			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Terrains et bâtiments	Matériel	Terrains et bâtiments	Matériel
Paielements minimaux futurs au titre de la location				
Un an au plus tard	662 \$	70 \$	590 \$	131 \$
Plus de un an mais cinq ans au plus tard	1 993	206	1 822	80
Plus de cinq ans	2 140	–	1 811	–
	4 795	276	4 223	211
Moins : paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	(24)	–	(14)	–
Paielements minimaux futurs au titre de la location, montant net	4 771 \$	276 \$	4 209 \$	211 \$

Note 27 Actions en justice et questions de réglementation

Nous sommes une importante institution mondiale qui est assujettie à de nombreuses exigences juridiques et réglementaires complexes en constante évolution. Nous sommes et avons été parties à diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites en responsabilité, des vérifications réglementaires, des enquêtes, des audits et des demandes de renseignements de la part de diverses agences de réglementation gouvernementales et autorités chargées de l'exécution de la loi, dans divers territoires. Certaines de ces procédures pourraient faire intervenir de nouvelles théories et interprétations juridiques et pourraient être entendues tant en droit criminel que civil, et certaines procédures pourraient donner lieu à des sanctions civiles, réglementaires ou pénales. Nous revoyons régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures et exercerons notre jugement afin de les résoudre au mieux de nos intérêts. Ces procédures judiciaires font largement appel à l'exercice du jugement et soulèvent beaucoup d'incertitudes; le risque financier et les autres risques qui y sont associés, compte tenu des ajustements courants, pourraient avoir une incidence significative sur nos résultats d'exploitation de toute période donnée. Nos procédures judiciaires importantes sont décrites ci-dessous.

Enquêtes réglementaires et litiges relatifs au LIBOR

Diverses autorités de réglementation et autorités en matière de concurrence et d'exécution de la loi dans le monde, y compris au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, mènent des enquêtes liées à certaines soumissions effectuées dans le passé par un groupe de banques relativement à la fixation du taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) libellé en dollars américains. Ces enquêtes sont surtout liées à des allégations de collusion parmi les banques qui faisaient partie du groupe devant effectuer les soumissions pour certains taux LIBOR. La Banque Royale du Canada est membre de certains comités du LIBOR, y compris du comité du LIBOR sur les fonds en dollars américains, et elle a fait l'objet de demandes d'informations réglementaires. En outre, la Banque Royale du Canada et d'autres banques du comité du LIBOR sur les fonds en dollars américains ont été désignées comme défenderesses dans des litiges de droit privé engagés aux États-Unis concernant la fixation du LIBOR, y compris dans un certain nombre de recours collectifs qui ont été regroupés devant le tribunal du district des États-Unis du district sud de New York. Les plaintes dans ces litiges de droit privé font état de revendications à notre encontre et à l'encontre d'autres banques du comité en vertu de diverses lois américaines, y compris la législation antitrust américaine, la *Commodity Exchange Act* des États-Unis et la loi de l'État.

Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible de prédire le dénouement de ces enquêtes et procédures ou le moment auquel elles seront réglées.

Procédure liée à Royal Bank of Canada Trust Company (Bahamas) Limited

Le 13 avril 2015, un juge d'instruction français a informé Royal Bank of Canada Trust Limited (RBC Bahamas) de l'émission d'une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel français visant RBC Bahamas et d'autres personnes non liées afin de faire face à des accusations pour

complicité dans des pratiques de fraude fiscale dans le cadre d'actions entreprises par rapport à une fiducie pour laquelle RBC Bahamas agit à titre de fiduciaire. RBC Bahamas estime que ses actions ne sont pas allées à l'encontre du droit français et a contesté l'accusation devant le tribunal français. Le procès est clos et le verdict est attendu le 12 janvier 2017. Le 28 octobre 2016, la Banque Royale du Canada s'est vue accorder une exemption temporaire de un an par le U.S. Department of Labour. Cette exemption lui permettra, ainsi qu'à ses filiales actuelles et futures, de continuer de se prévaloir de l'exemption en tant que « Qualified Professional Asset Manager » en vertu de la *Employee Retirement Income Security Act*, et ce, malgré un verdict de culpabilité potentiel de RBC Bahamas dans le cadre de la poursuite du tribunal français. Une demande pour une dispense d'application plus longue est en cours. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible de prédire actuellement le dénouement de la procédure française. Nous estimons toutefois que son règlement final n'aura pas d'incidence significative sur notre situation financière consolidée, même s'il pourrait en avoir une sur nos résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il sera conclu.

Litige portant sur les frais d'interchange

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés au Canada : Bancroft-Snell c. Visa Canada Corporation, et al., 9085-4886 Quebec Inc. c. Visa Canada Corporation, et al., Coburn and Watson's Metropolitan Home c. Bank of America Corporation et al. (Watson), Macaronies Hair Club and Laser Centre Inc. c. BofA Canada Bank, et al., 1023926 Alberta Ltd. c. Bank of America Corporation, et al., The Crown & Hand Pub Ltd. c. Bank of America Corporation, et al., et Hello Baby Equipment Inc. c. BofA Canada Bank, et al. Les défenderesses de chaque recours sont VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la Banque Royale du Canada ainsi que d'autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent les paiements par carte Visa et/ou MasterCard. Dans les recours, il est allégué, entre autres, que de mars 2001 jusqu'à aujourd'hui, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais d'interchange par défaut et des frais d'escompte de commerçant et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent des allégations de complot civil, d'infractions à la Loi sur la concurrence, d'ingérence dans des relations économiques et d'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. Dans le cas de Watson, la décision de la Colombie-Britannique de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014, puis portée en appel. Le 19 août 2015, la Cour d'appel a annulé la cause d'action des représentants des demandeurs du recours en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence* et a rétabli la cause d'action des représentants des demandeurs pour complot civil par des moyens illicites, entre autres décisions. En octobre 2016, dans le recours de Watson, le tribunal a refusé au plaignant sa demande de réactiver la cause d'action en vertu de l'article 45 de la *Loi sur la concurrence*, et a également refusé sa demande d'ajouter de nouvelles causes d'actions. Le représentant des instigateurs du recours collectif a porté cette décision en appel. Le procès concernant la procédure impliquant Watson débutera en septembre 2018. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de cette procédure, ni le moment auquel elle sera réglée.

Affaires liées aux opérations de change

Divers organismes de réglementation, dont l'autorité civile antitrust du Brésil, l'Administrative Council for Economic Defense (le CADE), ont ouvert des enquêtes concernant d'éventuelles violations de la législation antitrust par un certain nombre de banques, dont la Banque Royale du Canada, en matière de commerce des devises.

Le 31 juillet 2015, RBC Capital Markets, LLC a été citée comme défendeur dans le cadre d'un recours collectif putatif en instance initialement intenté en novembre 2013 devant la cour de district des États-Unis du district sud de New York. Ce recours est intenté contre de multiples courtiers de change qui sont accusés, entre autres, de comportement collusif dans le cadre du commerce des devises. Le 11 septembre 2015, un recours collectif a été déposé à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée à la Cour supérieure du Québec contre la Banque Royale du Canada, RBC Capital Markets LLC et un certain nombre d'autres courtiers de change au nom d'un groupe allégué d'investisseurs canadiens. Les recours collectifs canadiens allèguent également un comportement collusif dans le cadre du commerce des devises. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible de prédire actuellement le dénouement de ces affaires liées aux opérations de change ni le moment auquel elles seront réglées définitivement.

Litige relatif aux districts scolaires du Wisconsin

RBC Capital Markets LLC, RBC Europe, Ltd. et RBC USA Holdco Corporation sont défenderesses dans le cadre d'un recours relativement au rôle qu'elles ont joué dans des transactions portant sur des placements réalisés par des districts scolaires du Wisconsin dans certains titres garantis par des créances. Ces transactions sur des titres garantis par des créances ont aussi fait l'objet d'enquêtes réglementaires et, en septembre 2011, nous avons conclu un accord avec la Securities and Exchange Commission, dont le montant a été versé aux districts scolaires par l'intermédiaire d'un fonds d'indemnisation. Selon les éléments connus à ce jour, il nous est impossible à l'heure actuelle de prédire le dénouement de cette procédure, ni le moment auquel elle sera réglée. Nous estimons toutefois que le règlement final de cette procédure n'aura pas d'incidence défavorable significative sur notre situation financière ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Enquête sur les Panama Papers

Par suite de la publication, dans les médias, du contenu de fichiers provenant du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca & Co. concernant des entités ad hoc associées à ce cabinet, les autorités réglementaires, fiscales et policières font enquête. Les enquêtes portent, entre autres, sur l'utilisation potentielle de ces entités par des tierces parties dans le but d'échapper au fisc et aux obligations d'information. La Banque Royale du Canada a reçu des demandes d'information et de documents de la part de certaines autorités et y répond actuellement.

Autres litiges

Nous sommes défenderesse dans un certain nombre d'autres poursuites qui allèguent que certaines de nos pratiques et mesures sont inappropriées. Les poursuites portent sur diverses questions complexes, et le moment auquel elles seront réglées demeure variable et incertain. La direction est d'avis que nous parviendrons, à terme, à résoudre ces poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, sans subir d'incidence financière significative. Il s'agit, toutefois, de questions qui font dans une large mesure appel à l'exercice du jugement, et les obligations éventuelles pouvant découler de ces poursuites pourraient influencer de façon significative sur nos résultats d'exploitation pour toute période donnée.

Nous faisons l'objet de diverses autres poursuites judiciaires qui contestent le bien-fondé de certaines de nos autres pratiques ou mesures. Bien que ces procédures judiciaires fassent largement appel à l'exercice du jugement et que l'incidence de certaines d'entre elles ne puisse être estimée, nous jugeons que le montant global du passif éventuel lié à ces autres poursuites, dans la mesure où nous pouvons les évaluer, ne sera pas significatif à l'égard de notre situation financière ou de nos résultats d'exploitation consolidés.

Note 28 Dates contractuelles de modification des taux ou des échéances

Le tableau ci-après illustre notre exposition au risque de taux d'intérêt. La valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers est présentée ci-dessous d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée.

Le tableau ci-dessous ne tient pas compte des hypothèses de la direction relativement aux événements futurs lorsque les dates d'échéance ou de modification des taux prévues diffèrent sensiblement de celles qui sont stipulées par contrat. Nous tenons compte de ces hypothèses dans la gestion de l'exposition au risque de taux d'intérêt. Ces hypothèses comprennent la modification prévue des taux de certains prêts et dépôts et des instruments de négociation. La prise en compte de ces hypothèses dans le tableau consolidé relatif à la modification des taux ou des échéances au 31 octobre 2016 aurait une incidence sur l'écart sur moins de un an, lequel passerait de 26,2 milliards de dollars à 99,0 milliards.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2016							Total
	Immédiatement sensible aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible aux taux	
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès des banques	14 036 \$	24 531 \$	26 \$	62 \$	385 \$	24 \$	3 716 \$	42 780 \$
Titres détenus à des fins de transaction	27	32 091	6 689	12 455	18 194	36 096	45 740	151 292
Titres disponibles à la vente	–	23 493	1 904	2 723	28 157	26 898	1 626	84 801
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	1 533	160 416	17 233	6 115	–	–	1 005	186 302
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	171 994	90 913	12 811	36 741	185 674	16 015	7 456	521 604
Dérivés	118 944	–	–	–	–	–	–	118 944
Actifs nets des fonds distincts	–	–	–	–	–	–	981	981
Autres actifs	2	23 265	–	–	–	97	50 190	73 554
	306 536 \$	354 709 \$	38 663 \$	58 096 \$	232 410 \$	79 130 \$	110 714 \$	1 180 258 \$
Passif								
Dépôts	291 941 \$	134 929 \$	24 315 \$	40 176 \$	120 821 \$	20 982 \$	124 425 \$	757 589 \$
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	2 603	99 332	806	–	–	–	700	103 441
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	2	2 144	1 491	216	8 877	14 189	23 450	50 369
Dérivés	116 550	–	–	–	–	–	–	116 550
Passif net au titre des fonds distincts	–	–	–	–	–	–	981	981
Autres passifs	43	14 540	26	57	1 852	7 194	46 242	69 954
Déventures subordonnées	–	224	233	131	6 738	2 436	–	9 762
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	511	–	84	595
Capitaux propres	–	200	800	1 050	4 524	–	64 443	71 017
	411 139 \$	251 369 \$	27 671 \$	41 630 \$	143 323 \$	44 801 \$	260 325 \$	1 180 258 \$
Écart total	(104 603)\$	103 340 \$	10 992 \$	16 466 \$	89 087 \$	34 329 \$	(149 611)\$	– \$
Dollar canadien	(74 619)\$	20 796 \$	1 841 \$	18 661 \$	115 791 \$	(1 725)\$	(80 745)\$	– \$
Devises	(29 984)	82 544	9 151	(2 195)	(26 704)	36 054	(68 866)	–
Écart total	(104 603)\$	103 340 \$	10 992 \$	16 466 \$	89 087 \$	34 329 \$	(149 611)\$	– \$

Note 29 Transactions entre parties liées

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés liées, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à nos employés, les principaux dirigeants, le Conseil d'administration (les administrateurs), les membres de la famille proche des principaux dirigeants et des administrateurs, ainsi que les entités qui sont, directement ou indirectement, sous contrôle, contrôle conjoint ou influence notable des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche.

Principaux dirigeants et administrateurs

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, directement ou indirectement. Ils incluent les principaux membres de notre organisation désignés sous le nom de haute direction. La haute direction se compose du président et chef de la direction et des personnes qui relèvent de lui, notamment le chef de l'administration et chef des finances, le chef des ressources humaines, le chef de la gestion des risques du Groupe et les chefs du Groupe pour les secteurs Gestion de patrimoine et Assurances, Marché des capitaux et Services aux investisseurs et de trésorerie, Technologie et Exploitation et Services bancaires aux particuliers et aux entreprises. Les administrateurs ne planifient pas, ne dirigent pas ou ne contrôlent pas les activités de l'entité; ils surveillent la gestion de l'entreprise et exécutent des tâches de gérance.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014 (1)
Salaires et autres avantages du personnel à court terme (2)	26 \$	21 \$	22 \$
Avantages postérieurs à l'emploi (3)	2	2	7
Paiements fondés sur des actions	41	37	26
	69 \$	60 \$	55 \$

- (1) Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, certains dirigeants qui étaient membres de la haute direction de la Banque au 31 octobre 2013 ont quitté la Banque et, par conséquent, ne faisaient plus partie des principaux dirigeants. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la rémunération attribuable aux anciens dirigeants, y compris les prestations et les paiements fondés sur des actions liés aux attributions effectuées au cours d'exercices antérieurs, s'est établie à 60 millions de dollars.
- (2) Comprend la tranche de la prime de rendement annuelle variable à court terme que certains dirigeants ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées. Pour plus de détails, se reporter à la note 22. Les administrateurs touchent des honoraires, mais aucun salaire ni autres avantages sociaux à court terme.
- (3) Les administrateurs ne reçoivent aucun avantage postérieur à l'emploi.

Options sur actions, attributions de rémunération fondée sur des actions et actions détenues par les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'unités)	Au			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Nombre d'unités détenues	Valeur	Nombre d'unités détenues	Valeur
Options sur actions (1)	2 110 038	42 \$	2 494 007	44 \$
Attributions de rémunération fondée sur des actions autre que des options (1)	1 703 221	143	1 485 976	111
Actions ordinaires et privilégiées de RBC	789 295	66	738 777	55
	4 602 554	251 \$	4 718 760	210 \$

- (1) Les administrateurs ne reçoivent aucune option sur actions ni aucune attribution de rémunération fondée sur des actions autre que des options.

Transactions, contrats et ententes impliquant des principaux dirigeants, des administrateurs ou des membres de leur famille proche

Dans le cours normal des activités, nous offrons certains services bancaires aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche. Ces transactions ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et aux garanties, que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des personnes d'un statut similaire, et elles n'impliquaient pas un risque plus grand que le risque normal lié au remboursement et ne présentaient pas d'autres caractéristiques défavorables.

Au 31 octobre 2016, le total des prêts consentis aux principaux dirigeants, aux administrateurs et aux membres de leur famille proche s'élevait à 10 millions de dollars (7 millions au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, nous n'avions aucune provision ou dotation à la provision pour perte sur créances à l'égard de ces prêts. Les principaux dirigeants, les administrateurs ou les membres de leur famille proche n'ont bénéficié d'aucune garantie, d'aucun actif donné en garantie ni d'aucun engagement.

Coentreprises et entreprises associées

Dans le cours normal des activités, nous fournissons certains services bancaires et financiers à nos coentreprises et entreprises associées, notamment des prêts, des dépôts productifs d'intérêts et des dépôts non productifs d'intérêts. Ces transactions répondent à la définition de transactions entre parties liées et ont été effectuées essentiellement aux mêmes conditions que celles qui prévalent pour des transactions comparables avec des tiers.

Au 31 octobre 2016, les prêts à des coentreprises et à des entreprises associées s'établissaient à 71 millions de dollars (65 millions au 31 octobre 2015) et les dépôts provenant des coentreprises et des entreprises associées s'élevaient à 25 millions (27 millions au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, nous n'avions aucune provision ou dotation à la provision pour perte sur créances à l'égard des prêts consentis aux coentreprises et aux entreprises associées. Aucune garantie n'a été donnée aux coentreprises et aux entreprises associées.

Autres transactions, contrats ou ententes impliquant des coentreprises et des entreprises associées

(en millions de dollars canadiens)	Au et pour l'exercice clos le		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Engagements et autres éventualités	554 \$	365 \$	315 \$
Autres honoraires reçus pour services rendus	40	41	45
Autres honoraires payés pour services reçus	189	182	185

Composition des secteurs d'exploitation

Aux fins de la gestion, en fonction des produits et services offerts, nous sommes organisés en cinq secteurs d'exploitation : Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Gestion de patrimoine, Assurances, Services aux investisseurs et de trésorerie et Marché des capitaux.

Le secteur Services bancaires aux particuliers et aux entreprises comprend nos activités de services bancaires aux particuliers et aux entreprises ainsi que nos activités de financement automobile et de services d'investissement de détail, y compris notre service de courtage à escompte en ligne, et il se compose de quatre secteurs d'activité : Services financiers aux particuliers, Services financiers aux entreprises, Solutions cartes et paiements (Services bancaires canadiens) et Services bancaires dans les Antilles et aux États-Unis. Au Canada, nous fournissons un vaste éventail de produits et services financiers par l'intermédiaire de nos réseaux élargis de succursales, de guichets automatiques bancaires, de services bancaires en ligne, mobiles et par téléphone, ainsi que par l'intermédiaire d'une grande équipe de vente interne. Dans les Antilles, nous offrons une vaste gamme de produits et services financiers aux particuliers, aux entreprises clientes et aux institutions publiques dans des marchés ciblés. Aux États-Unis, nous répondons aux besoins de nos clients canadiens aux États-Unis en matière de services bancaires transfrontaliers par l'entremise de réseaux en ligne.

Le secteur Gestion de patrimoine regroupe la Gestion de patrimoine – Canada, la Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), la Gestion de patrimoine – International et la Gestion mondiale d'actifs. Ce secteur offre des services aux clients fortunés et aux clients disposant d'un avoir net élevé ou très élevé au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie, y compris une gamme complète de solutions de placements, de services de fiducie, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine. Nous offrons également aux institutions et aux particuliers faisant partie de notre clientèle des produits et des services de gestion d'actifs, directement ou par l'entremise des réseaux de distribution de RBC et de tiers distributeurs.

Le secteur Assurances regroupe nos activités d'assurance au Canada et à l'échelle mondiale, lesquelles sont divisées en deux secteurs d'activité : Assurances – Canada et Assurances – International. Il offre un vaste éventail de produits d'assurances vie, maladie, habitation, automobile, voyage, gestion de patrimoine et assurance collective, ainsi que des produits et des solutions de réassurance. Au Canada, nous offrons nos produits et services par l'intermédiaire de nos propres réseaux de distribution composés de notre équipe de vente, notamment les succursales de vente au détail d'assurances, nos représentants des ventes, les centres d'expertise et les services en ligne, ainsi que par l'intermédiaire des conseillers indépendants en assurance et grâce à des alliances. En dehors du Canada, nous exerçons des activités de réassurance dans le monde entier et offrons des produits de réassurance en matière d'assurances vie et d'assurance contre les accidents, ainsi que des produits de réassurance de rente.

Le secteur Services aux investisseurs et trésorerie est spécialisé dans la prestation de services d'administration des actifs, de services de garde, de services de paiement et de services de trésorerie offerts aux investisseurs financiers et aux autres investisseurs institutionnels du monde entier. Nous offrons également des services de gestion de la trésorerie en dollar canadien, de correspondants bancaires et de négociation à des institutions financières partout dans le monde, ainsi que des services de gestion des liquidités et du financement à court terme à RBC.

Le secteur Marché des capitaux fournit un vaste choix de produits et services axés sur les marchés de capitaux à des sociétés ouvertes et fermées, à des investisseurs institutionnels, à des gouvernements et à des banques centrales à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de nos deux principaux secteurs d'activité : Grande entreprise et services de banque d'investissement et Marchés mondiaux. En Amérique du Nord, nous offrons une gamme complète de produits et de services, notamment des Grande entreprise et services de banque d'investissement, des services de montage et de distribution de titres de participation et de prêts et des services de structuration et de négociation. Ailleurs dans le monde, nous sommes présents dans des marchés ciblés au Royaume-Uni, en Europe et dans d'autres pays, où nous offrons un ensemble de capacités diversifiées dans nos principaux secteurs d'expertise, soit les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures, et notre présence s'accroît en Europe, dans les secteurs des produits industriels, des biens de consommation et des soins de santé.

Toutes les autres activités au niveau de l'entreprise qui ne sont pas attribuées à ces cinq secteurs d'exploitation, notamment le financement de l'entreprise, la titrisation, les charges nettes liées au capital non attribué ainsi que les ajustements de consolidation, y compris les écritures d'élimination des montants de majoration au montant imposable équivalent, sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux. Les ajustements au montant imposable équivalent font augmenter le revenu provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux, des dividendes imposables de sociétés canadiennes et des investissements liés au crédit fiscal comptabilisés pour les Marchés des capitaux, au montant imposable équivalent effectif, et un montant compensatoire correspondant est constaté dans la charge d'impôt. La direction est d'avis que ces ajustements sont nécessaires pour refléter la manière dont le secteur Marché des capitaux est géré et accroissent la comparabilité des revenus de sources imposables et de sources présentant des avantages fiscaux. Il se pourrait toutefois que les majorations au montant imposable équivalent ne soient pas comparables à des majorations semblables effectuées par d'autres institutions financières. La majoration au montant imposable équivalent pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'élève à 736 millions de dollars (570 millions au 31 octobre 2015; 492 millions au 31 octobre 2014).

Secteurs géographiques

Aux fins de la présentation des résultats par secteur géographique, nos activités sont regroupées dans les catégories Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont essentiellement comptabilisées selon l'emplacement qui reflète le mieux les risques liés à la dégradation de la conjoncture économique ainsi que les perspectives de croissance liées à l'amélioration de cette conjoncture. Cet emplacement correspond fréquemment à celui de l'entité juridique par l'entremise de laquelle les activités sont exercées et à celui de nos clients. Les transactions sont comptabilisées dans la monnaie locale de référence et sont assujetties aux variations des taux de change en raison de la fluctuation du dollar canadien.

Cadre d'information de gestion

Notre cadre d'information de gestion vise à évaluer le rendement individuel de nos secteurs d'exploitation comme s'ils exerçaient leurs activités sur une base autonome, et il reflète la façon dont nous gérons nos secteurs d'exploitation. Cette approche vise à faire en sorte que les résultats de nos secteurs d'exploitation reflètent toutes les données pertinentes quant aux revenus et aux charges liés à l'exercice de leurs activités. La direction surveille régulièrement les résultats de ces secteurs en vue de prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et à l'évaluation du rendement. Ces éléments n'ont aucune incidence sur nos résultats consolidés.

Les charges de chaque secteur d'exploitation peuvent comprendre des coûts engagés ou des services fournis, directement ou au nom des secteurs d'exploitation, au niveau de l'entreprise. En ce qui concerne les autres coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'exploitation, nous utilisons un cadre d'information de gestion qui comprend des hypothèses, des estimations et des méthodes aux fins de l'attribution des coûts indirects et des charges indirectes à nos secteurs d'exploitation. Ce cadre sert également à l'attribution du capital et à la fixation des prix de cession des fonds de nos secteurs d'exploitation, de manière à mesurer avec justesse et de façon constante les coûts

économiques et à les aligner sur les avantages et sur les risques sous-jacents du secteur d'exploitation visé. Les activités entre les secteurs d'exploitation suivent généralement les taux du marché. Toutes les autres activités visant l'entreprise qui ne sont pas attribuées à nos cinq secteurs d'exploitation sont présentées dans le secteur Services de soutien généraux.

La direction revoit périodiquement les hypothèses et les méthodes que nous utilisons dans le cadre d'information de gestion, afin d'assurer leur validité. Les méthodes d'attribution du capital comportent la formulation d'un certain nombre d'hypothèses et d'estimations qui sont révisées périodiquement.

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016									
	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine (1)	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des capitaux (2)	Services de soutien généraux (2)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (3) (4)	10 337 \$	1 955 \$	– \$	825 \$	3 804 \$	(390)\$	16 531 \$	11 685 \$	3 241 \$	1 605 \$
Revenus autres que d'intérêt	4 499	6 834	5 151	1 446	4 146	(202)	21 874	12 054	4 992	4 828
Total des revenus	14 836	8 789	5 151	2 271	7 950	(592)	38 405	23 739	8 233	6 433
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 122	48	1	(3)	327	51	1 546	1 231	254	61
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 424	–	–	–	3 424	2 304	–	1 120
Frais autres que d'intérêt	6 757	6 801	622	1 460	4 466	30	20 136	10 229	6 151	3 756
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	6 957	1 940	1 104	814	3 157	(673)	13 299	9 975	1 828	1 496
Charge (économie) d'impôt	1 773	467	204	201	887	(691)	2 841	2 158	397	286
Bénéfice net	5 184 \$	1 473 \$	900 \$	613 \$	2 270 \$	18 \$	10 458 \$	7 817 \$	1 431 \$	1 210 \$
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	338 \$	420 \$	17 \$	52 \$	22 \$	694 \$	1 543 \$	1 103 \$	302 \$	138 \$
Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–	3	3	3	–	–
Provisions pour restructuration	–	10	–	–	–	–	10	1	4	5
Total de l'actif	411 251 \$	91 901 \$	14 245 \$	139 701 \$	492 899 \$	30 261 \$	1 180 258 \$	614 834 \$	328 088 \$	237 336 \$
Le total de l'actif comprend :										
Entrées de locaux et matériel d'immobilisations incorporelles	302 \$	2 532 \$	27 \$	63 \$	278 \$	386 \$	3 588 \$	849 \$	2 585 \$	154 \$
Total du passif	411 320 \$	91 908 \$	14 281 \$	139 608 \$	493 044 \$	(41 515)\$	1 108 646 \$	543 072 \$	328 205 \$	237 369 \$

(en millions de dollars canadiens)	Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015									
	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des capitaux (2)	Services de soutien généraux (2)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
Revenu net d'intérêt (3) (4)	10 004 \$	493 \$	– \$	818 \$	3 970 \$	(514)\$	14 771 \$	11 538 \$	1 977 \$	1 256 \$
Revenus autres que d'intérêt	4 309	6 282	4 436	1 220	4 093	210	20 550	10 889	4 619	5 042
Total des revenus	14 313	6 775	4 436	2 038	8 063	(304)	35 321	22 427	6 596	6 298
Dotation à la provision pour pertes sur créances	984	46	–	(1)	71	(3)	1 097	933	98	66
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	2 963	–	–	–	2 963	1 976	–	987
Frais autres que d'intérêt	6 611	5 292	613	1 301	4 696	125	18 638	10 139	4 762	3 737
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	6 718	1 437	860	738	3 296	(426)	12 623	9 379	1 736	1 508
Charge (économie) d'impôt	1 712	396	154	182	977	(824)	2 597	1 727	649	221
Bénéfice net	5 006 \$	1 041 \$	706 \$	556 \$	2 319 \$	398 \$	10 026 \$	7 652 \$	1 087 \$	1 287 \$
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	345 \$	157 \$	16 \$	54 \$	28 \$	639 \$	1 239 \$	1 046 \$	40 \$	153 \$
Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	1	4	–	–	–	2	7	3	1	3
Provisions pour restructuration	–	83	–	–	–	–	83	25	45	13
Total de l'actif	397 132 \$	26 891 \$	14 139 \$	132 294 \$	478 289 \$	25 463 \$	1 074 208 \$	584 419 \$	252 845 \$	236 944 \$
Le total de l'actif comprend :										
Entrées de locaux et matériel d'immobilisations incorporelles	327 \$	122 \$	23 \$	46 \$	256 \$	644 \$	1 418 \$	1 071 \$	206 \$	141 \$
Total du passif	397 157 \$	26 906 \$	14 160 \$	132 275 \$	478 291 \$	(38 525)\$	1 010 264 \$	520 420 \$	252 970 \$	236 874 \$

(en millions de dollars canadiens)	Services bancaires aux particuliers et aux entreprises	Gestion de patrimoine	Assurances	Services aux investisseurs et de trésorerie	Marchés des capitaux (2)	Services de soutien généraux (2)	Total	Canada	États-Unis	Autres pays
	Revenu net d'intérêt (3) (4)	9 743 \$	469 \$	– \$	732 \$	3 485 \$	(313) \$	14 116 \$	11 128 \$	1 697 \$
Revenus autres que d'intérêt	3 987	5 844	4 964	1 152	3 881	164	19 992	10 488	4 257	5 247
Total des revenus	13 730	6 313	4 964	1 884	7 366	(149)	34 108	21 616	5 954	6 538
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 103	19	–	–	44	(2)	1 164	922	52	190
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	–	–	3 573	–	–	–	3 573	2 188	1	1 384
Frais autres que d'intérêt	6 563	4 800	579	1 286	4 344	89	17 661	9 650	4 199	3 812
Bénéfice net (perte nette) avant impôt	6 064	1 494	812	598	2 978	(236)	11 710	8 856	1 702	1 152
Charge (économie) d'impôt	1 589	411	31	157	923	(405)	2 706	1 983	660	63
Bénéfice net	4 475 \$	1 083 \$	781 \$	441 \$	2 055 \$	169 \$	9 004 \$	6 873 \$	1 042 \$	1 089 \$
Les frais autres que d'intérêt comprennent :										
Amortissements	338 \$	147 \$	16 \$	58 \$	28 \$	578 \$	1 165 \$	971 \$	39 \$	155 \$
Perte de valeur des autres immobilisations incorporelles	–	6	–	–	2	–	8	2	6	–
Provisions pour restructuration	20	16	–	–	–	–	36	–	16	20
Total de l'actif	376 188 \$	27 084 \$	12 930 \$	103 822 \$	400 314 \$	20 212 \$	940 550 \$	496 120 \$	194 879 \$	249 551 \$
Le total de l'actif comprend :										
Entrées de locaux et matériel d'immobilisations incorporelles	318 \$	105 \$	16 \$	30 \$	147 \$	563 \$	1 179 \$	924 \$	154 \$	101 \$
Total du passif	376 154 \$	27 022 \$	12 988 \$	103 798 \$	400 114 \$	(34 029) \$	886 047 \$	441 607 \$	194 946 \$	249 494 \$

- (1) Au premier trimestre de 2016, nous avons modifié la structure organisationnelle de nos établissements de gestion de patrimoine, ce qui a donné naissance à un nouveau secteur d'exploitation, le secteur Gestion de patrimoine – États-Unis (y compris City National), qui représente les anciens établissements de Gestion de patrimoine aux États-Unis et City National. Ce nouveau secteur d'exploitation s'ajoute à nos autres établissements de gestion de patrimoine pour former un seul secteur à présenter, car tous ces établissements ont des produits, cadres réglementaires, procédés, clients et réseaux de distribution comparables et ils présentent des caractéristiques économiques semblables (la marge avant impôt, par exemple).
- (2) Majoration au montant imposable équivalent.
- (3) Le revenu intersectoriel et la quote-part des bénéfices des coentreprises et des entreprises associées ne sont pas significatifs.
- (4) Le revenu d'intérêt est présenté déduction faite des frais d'intérêt, puisque la direction se fie essentiellement au revenu net d'intérêt comme mesure du rendement.

Note 31 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

En raison des instruments financiers que nous détenons, nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Notre évaluation du risque ainsi que nos objectifs, nos politiques et nos méthodes en matière de gestion des risques sont présentés dans le texte grisé ainsi que dans les tableaux qui sont marqués d'un astérisque (*), aux pages 62 à 92 de notre rapport de gestion. Ce texte et ces tableaux grisés font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Les concentrations du risque de crédit surviennent lorsqu'un certain nombre de nos contreparties exerçant des activités similaires sont situées dans le même secteur géographique ou ont des caractéristiques économiques à ce point comparables qu'un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon sur leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Les concentrations du risque de crédit montrent la sensibilité relative de notre rendement à l'égard de faits nouveaux touchant un type d'industrie ou un secteur géographique en particulier. Le tableau suivant donne un sommaire des montants au titre de certains instruments financiers figurant au bilan et hors bilan qui présentent un risque de crédit.

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 octobre 2016								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	485 575 \$	67 %	141 703 \$	20 %	55 610 \$	8 %	40 096 \$	5 %	722 984 \$
Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2) (3)	19 393	9	23 091	11	167 084	76	7 950	4	217 518
	504 968 \$	54 %	164 794 \$	17 %	222 694 \$	24 %	48 046 \$	5 %	940 502 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	254 680 \$	57 %	151 028 \$	33 %	32 983 \$	7 %	13 425 \$	3 %	452 116 \$
Autres	62 725	54	18 236	16	34 032	29	1 017	1	116 010
	317 405 \$	56 %	169 264 \$	30 %	67 015 \$	12 %	14 442 \$	2 %	568 126 \$

Note 31 Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers (suite)

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages)	Au 31 octobre 2015								
	Canada	%	États-Unis	%	Europe	%	Autres pays	%	Total
Actifs au bilan autres que les dérivés (1)	453 650 \$	68 %	110 341 \$	17 %	56 984 \$	9 %	41 453 \$	6 %	662 428 \$
Dérivés avant l'incidence des conventions-cadres de compensation (2) (3)	20 911	11	22 877	12	143 414	74	7 254	3	194 456
	474 561 \$	55 %	133 218 \$	16 %	200 398 \$	23 %	48 707 \$	6 %	856 884 \$
Instruments de crédit hors bilan (4)									
Montants engagés et non engagés (5)	239 351 \$	57 %	137 204 \$	33 %	32 638 \$	8 %	10 312 \$	2 %	419 505 \$
Autres	49 740	51	17 520	18	29 213	30	1 523	1	97 996
	289 091 \$	56 %	154 724 \$	30 %	61 851 \$	12 %	11 835 \$	2 %	517 501 \$

(1) Comprend les actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés, les prêts et les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Les concentrations provinciales les plus importantes au Canada se trouvent en Ontario, 49 % (47 % au 31 octobre 2015), dans les provinces des Prairies, 20 % (21 % au 31 octobre 2015), en Colombie-Britannique et dans les territoires, 15 % (16 % au 31 octobre 2015), et au Québec, 11 % (11 % au 31 octobre 2015). Aucun type d'industrie ne représente plus de 36 % du total des instruments de crédit au bilan (35 % au 31 octobre 2015).

(2) Une ventilation plus approfondie de notre exposition sur dérivés par cote d'évaluation du risque et par type de contrepartie est présentée à la note 8.

(3) Compte non tenu des dérivés de crédit classés comme détenus à des fins autres que de transaction.

(4) Les soldes présentés correspondent aux montants contractuels qui représentent notre exposition maximale au risque de crédit.

(5) Correspond à notre exposition maximale au risque de crédit. Les engagements de détail et les engagements de gros représentent respectivement 36 % et 64 % (36 % et 64 %, respectivement, au 31 octobre 2015) du total de nos engagements. Les concentrations les plus importantes de notre portefeuille du secteur de gros sont liées aux produits de financement, 14 % (15 % au 31 octobre 2015), aux services financiers non bancaires, 9 % (10 % au 31 octobre 2015), au secteur immobilier et aux secteurs connexes, 9 % (8 % au 31 octobre 2015), aux technologies et médias, 8 % (8 % au 31 octobre 2015), et aux services publics, 8 % (9 % au 31 octobre 2015).

Note 32 Gestion des fonds propres

Fonds propres réglementaires et ratios

Le BSIF établit des objectifs précis concernant les fonds propres à risque et le ratio de levier pour les institutions de dépôt au Canada. Nous sommes tenus de calculer nos ratios de fonds propres en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III selon lequel les fonds propres réglementaires comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres (CET1) se composent essentiellement d'actions ordinaires, de bénéfices non distribués et d'autres composantes des capitaux propres. Les ajustements réglementaires imposés par l'accord de Bâle III exigent la déduction du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, de certains actifs d'impôt différé, des actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, des participations dans des entités de services bancaires, financiers et d'assurance et de l'insuffisance des dotations à la provision pour pertes prévues. Les fonds propres de première catégorie comprennent essentiellement les fonds propres CET1 et d'autres instruments de capital comme certaines actions privilégiées, ainsi que certaines participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales. Les fonds propres de deuxième catégorie incluent les débetures subordonnées qui répondent à certains critères, et certaines provisions pour pertes sur prêts. Le total des fonds propres représente la somme des fonds propres CET1, des fonds propres de première catégorie supplémentaires et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les ratios de fonds propres réglementaires égalent les fonds propres CET1, les fonds propres de première catégorie ou les fonds propres de deuxième catégorie, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de première catégorie par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition se compose du total de l'actif (compte non tenu des éléments déduits des fonds propres de première catégorie) et de certains éléments hors bilan convertis en équivalents-risque de crédit. Les dérivés et les transactions de financement garanti font également l'objet d'ajustements afin de refléter le risque de crédit et d'autres risques.

En 2016, nous nous sommes conformés à toutes les exigences de fonds propres et de levier imposées par le BSIF.

	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les ratios de fonds propres et les ratios de levier)</i>		
Fonds propres (1)		
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	48 181 \$	43 715 \$
Fonds propres de première catégorie	55 270	50 541
Total des fonds propres	64 950	58 004
Actif pondéré en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres (1) (2)		
Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	447 436	411 756
Ratio de fonds propres de première catégorie	448 662	412 941
Ratio du total des fonds propres	449 712	413 957
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres (1)		
Risque de crédit	369 751	323 870
Risque de marché	23 964	39 786
Risque opérationnel	55 997	50 301
	449 712 \$	413 957 \$
Ratios de fonds propres et ratios de levier (1)		
Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,6 %
Ratio de fonds propres de première catégorie	12,3 %	12,2 %
Ratio du total des fonds propres	14,4 %	14,0 %
Ratio de levier	4,4 %	4,3 %
Exposition du ratio de levier (en milliards)	1 265,1 \$	1 170,2 \$

- (1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques et les ratios de fonds propres sont calculés conformément aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres du BSIF. Le ratio de levier est calculé conformément aux exigences de levier du BSIF.
- (2) Depuis le troisième trimestre de 2014, l'ajustement de l'évaluation lié au crédit relatif au calcul des actifs pondérés en fonction des risques mis en place au premier trimestre de 2014 doit tenir compte de pourcentages différents pour chaque catégorie de fonds propres. Cette modification reflète l'application progressive des ajustements de l'évaluation liés au crédit qui se terminera au quatrième trimestre de 2018. Au cours de la période d'application progressive, les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de première catégorie et du ratio du total des fonds propres seront assujettis chaque année à différents pourcentages au titre des ajustements de l'évaluation liés au crédit.

Note 33 Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

La compensation dans nos bilans consolidés est possible lorsque des actifs et des passifs financiers font l'objet de conventions-cadres de compensation qui donnent un droit de compensation actuellement exécutoire, et lorsqu'il y a une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cas des contrats dérivés et des conventions de rachat et de vente, la compensation a généralement lieu lorsqu'il existe un mécanisme de règlement sur le marché (p. ex., une contrepartie centrale ou une chambre de compensation) qui prévoit un règlement quotidien sur la base du solde net des flux de trésorerie découlant de ces contrats. En général, les montants à recevoir et à payer au titre des dépôts de garantie obligatoires sont compensés au moment de leur règlement simultané par l'intermédiaire d'un mécanisme de règlement sur le marché. Ces derniers sont habituellement présentés dans les autres actifs ou autres passifs.

Les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation comprennent les conventions-cadres de compensation qui ne permettent la compensation des transactions en cours avec la même contrepartie qu'en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Ces conventions-cadres de compensation comprennent l'accord-cadre de l'ISDA ou les accords conclus avec une contrepartie de compensation ou une bourse de dérivés pour des contrats dérivés, les conventions-cadres de rachat mondiales et les conventions-cadres de prêt de titres mondiales pour le rachat, la vente et d'autres accords semblables de prêt ou d'emprunt de titres.

Le montant des garanties financières reçues ou données assujetties aux conventions-cadres de compensation ou à des accords semblables qui ne sont pas admissibles à la compensation correspond aux garanties reçues ou données en vue de couvrir le risque net entre des contreparties en permettant la réalisation de la garantie en cas de manquement ou si un autre événement prédéfini se produit. Certains montants au titre des garanties ne peuvent être vendus ou donnés de nouveau en garantie sauf en cas de défaut ou si un événement prédéfini se produit.

Les tableaux ci-après présentent le montant des instruments financiers qui ont été compensés dans les bilans consolidés ainsi que les montants qui ne sont pas admissibles à la compensation, mais qui sont assujettis à des conventions-cadres de compensation exécutoires ou à des accords semblables. Les montants présentés ne sont pas censés être représentatifs de notre exposition réelle au risque de crédit.

Actifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

	Au 31 octobre 2016							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
	Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires mais non admissibles à la compensation au bilan (1)			Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Incidence des conventions-cadres de compensation				Garanties financières reçues (2)	Montant net			
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	199 586 \$	14 290 \$	185 296 \$	422 \$	184 359 \$	515 \$	1 006 \$	186 302 \$
Actifs dérivés (3)	208 936	97 142	111 794	79 296	17 249	15 249	7 150	118 944
Autres actifs financiers	1 244	803	441	–	46	395	91	532
	409 766 \$	112 235 \$	297 531 \$	79 718 \$	201 654 \$	16 159 \$	8 247 \$	305 778 \$

	Au 31 octobre 2015							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
	Montants bruts des actifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires mais non admissibles à la compensation au bilan (1)			Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Incidence des conventions-cadres de compensation				Garanties financières reçues (2)	Montant net			
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	183 493 \$	9 846 \$	173 647 \$	30 \$	172 910 \$	707 \$	1 076 \$	174 723 \$
Actifs dérivés (3)	185 654	87 527	98 127	71 833	14 956	11 338	7 499	105 626
Autres actifs financiers	1 560	1 283	277	–	52	225	78	355
	370 707 \$	98 656 \$	272 051 \$	71 863 \$	187 918 \$	12 270 \$	8 653 \$	280 704 \$

(1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) Comprend une garantie en espèces de 11 milliards de dollars (11 milliards au 31 octobre 2015) et des garanties autres qu'en espèces de 191 milliards (177 milliards au 31 octobre 2015).

(3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 2,2 milliards de dollars (1,5 milliard au 31 octobre 2015) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.

Passifs financiers assujettis à des accords de compensation, à des conventions-cadres de compensation exécutoires et à des accords semblables

	Au 31 octobre 2016							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
	Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires mais non admissibles à la compensation au bilan (1)			Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Incidence des conventions-cadres de compensation				Garanties financières reçues (2)	Montant net			
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	117 031 \$	14 290 \$	102 741 \$	422 \$	102 029 \$	290 \$	700 \$	103 441 \$
Passifs dérivés (3)	203 874	96 231	107 643	79 296	15 993	12 354	8 907	116 550
Autres passifs financiers	3 271	2 231	1 040	–	514	526	15	1 055
	324 176 \$	112 752 \$	211 424 \$	79 718 \$	118 536 \$	13 170 \$	9 622 \$	221 046 \$

	Au 31 octobre 2015							
	Montants assujettis à des accords de compensation et à des conventions de compensation exécutoires							
	Montants bruts des passifs financiers avant la compensation au bilan	Montants des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires mais non admissibles à la compensation au bilan (1)			Montants non assujettis à des conventions de compensation exécutoires	Montant total comptabilisé au bilan
Incidence des conventions-cadres de compensation				Garanties financières reçues (2)	Montant net			
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	92 564 \$	9 846 \$	82 718 \$	30 \$	82 476 \$	212 \$	570 \$	83 288 \$
Passifs dérivés (3)	186 400	87 960	98 440	71 833	15 060	11 547	9 420	107 860
Autres passifs financiers	2 348	1 517	831	–	551	280	3	834
	281 312 \$	99 323 \$	181 989 \$	71 863 \$	98 087 \$	12 039 \$	9 993 \$	191 982 \$

(1) Les garanties financières sont présentées à la juste valeur. Le montant présenté des instruments financiers et des garanties financières se limite au risque net figurant au bilan et tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) Comprend une garantie en espèces de 14 milliards de dollars (13 milliards au 31 octobre 2015) et des garanties autres qu'en espèces de 105 milliards (85 milliards au 31 octobre 2015).

(3) Comprend des dépôts de garantie obligatoires en espèces de 0,8 milliard de dollars (1,3 milliard au 31 octobre 2015) portés en diminution du solde des dérivés au bilan.

Note 34 Recouvrement et règlement des actifs et des passifs présentés au bilan

Le tableau suivant présente une analyse des actifs et des passifs comptabilisés dans nos bilans consolidés, en fonction des montants qui seront recouverts ou réglés dans moins de un an et après un an, à la date de clôture selon les échéances contractuelles et certaines autres hypothèses décrites dans les notes de bas de page ci-dessous. S'il y a lieu, nous gérons le risque d'illiquidité de divers produits en fonction de modèles de comportement historiques qui, souvent, ne sont pas alignés avec les échéances contractuelles. Les montants à recouvrer ou à régler dans une période de un an, qui sont présentés ci-dessous, pourraient ne pas traduire la vision à long terme de la direction à l'égard du profil de liquidité de certaines catégories au bilan.

(en millions de dollars canadiens)	Au					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Un an ou moins	Après un an	Total	Un an ou moins	Après un an	Total
Actif						
Trésorerie et montants à recevoir de banques (1)	12 049 \$	2 880 \$	14 929 \$	10 466 \$	1 986 \$	12 452 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	27 850	1	27 851	22 690	–	22 690
Valeurs mobilières						
Titres détenus à des fins de transaction (2)	142 045	9 247	151 292	149 150	9 553	158 703
Titres disponibles à la vente	12 153	72 648	84 801	12 338	44 467	56 805
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	182 618	3 684	186 302	172 122	2 601	174 723
Prêts						
Prêts de détail	81 683	287 787	369 470	92 012	256 171	348 183
Prêts de gros	34 887	119 482	154 369	25 842	100 227	126 069
Provision pour pertes sur prêts			(2 235)			(2 029)
Actifs nets des fonds distincts	–	981	981	–	830	830
Autres						
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	12 841	2	12 843	13 446	7	13 453
Dérivés (2)	116 533	2 411	118 944	103 618	2 008	105 626
Locaux et matériel, montant net	–	2 836	2 836	–	2 728	2 728
Goodwill	–	11 156	11 156	–	9 289	9 289
Autres immobilisations incorporelles	–	4 648	4 648	–	2 814	2 814
Autres actifs	33 754	8 317	42 071	35 350	6 522	41 872
	656 413 \$	526 080 \$	1 180 258 \$	637 034 \$	439 203 \$	1 074 208 \$
Passif						
Dépôts (3)	579 571 \$	178 018 \$	757 589 \$	528 109 \$	169 118 \$	697 227 \$
Passif net au titre des fonds distincts	–	981	981	–	830	830
Autres						
Acceptations	12 841	2	12 843	13 446	7	13 453
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	41 927	8 442	50 369	41 156	6 502	47 658
Engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	103 412	29	103 441	82 498	790	83 288
Dérivés (2)	114 321	2 229	116 550	105 271	2 589	107 860
Sinistres et obligations liées aux indemnités d'assurance	118	9 046	9 164	97	9 013	9 110
Autres passifs	33 314	14 633	47 947	28 563	14 913	43 476
Débiteures subordonnées	–	9 762	9 762	1 500	5 862	7 362
	885 504 \$	223 142 \$	1 108 646 \$	800 640 \$	209 624 \$	1 010 264 \$

- (1) La trésorerie et les montants à recevoir de banques sont présumés être recouverts dans un délai de un an, à l'exception des soldes de trésorerie qui ne peuvent être utilisés par la Banque.
- (2) Les titres détenus à des fins de transaction classés à la juste valeur par le biais du résultat net et les dérivés détenus à des fins de transaction qui ne sont pas désignés comme des relations de couverture sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » puisque cela représente le mieux, dans la plupart des cas, la nature à court terme de nos activités de négociation. Les dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de transaction et qui sont désignés comme des relations de couverture sont présentés selon le recouvrement ou le règlement de l'élément couvert connexe.
- (3) Des dépôts à vue de 358 milliards de dollars (312 milliards au 31 octobre 2015) sont présentés dans la colonne « Un an ou moins » en raison du fait qu'ils sont remboursables à vue ou dans un court délai sur une base contractuelle. En pratique, ces dépôts se rapportent à un large éventail de personnes et de types de clients qui constituent une base stable pour répondre à nos besoins d'exploitation et de liquidités.

Le tableau suivant présente de l'information sur l'entité juridique que constitue la Banque Royale du Canada, ses filiales étant présentées selon la méthode de la mise en équivalence.

Bilans résumés

(en millions de dollars canadiens)	Au	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actif		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 164 \$	3 123 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	16 126	15 838
Valeurs mobilières	132 100	130 326
Placements dans des filiales bancaires et leurs sociétés liées (1)	30 248	22 907
Placements dans d'autres filiales et leurs sociétés liées	61 705	60 378
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	25 129	23 418
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	458 675	444 169
Soldes nets à recevoir de filiales bancaires (1)	5 437	19 118
Autres actifs	162 790	147 330
	895 374 \$	866 607 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	573 933 \$	566 903 \$
Soldes nets à payer à d'autres filiales	55 473	66 879
Autres passifs	185 583	163 379
	814 989	797 161
Débtentures subordonnées	9 368	7 300
Capitaux propres	71 017	62 146
	895 374 \$	866 607 \$

(1) S'entend principalement des institutions de dépôt réglementées et des maisons de courtage.

Comptes résumés de résultat et de résultat global

(en millions de dollars canadiens)	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
Revenu d'intérêt (1)	17 542 \$	18 287 \$	18 415 \$
Frais d'intérêt	5 486	5 785	5 882
Revenu net d'intérêt	12 056	12 502	12 533
Revenus autres que d'intérêt (2)	3 896	5 474	6 007
Total des revenus	15 952	17 976	18 540
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 456	1 027	1 010
Frais autres que d'intérêt	8 014	8 051	7 801
Bénéfice avant impôt	6 482	8 898	9 729
Impôt sur le résultat	1 544	1 939	2 283
Bénéfice net avant quote-part des bénéfices non distribués des filiales	4 938	6 959	7 446
Quote-part des bénéfices non distribués des filiales	5 520	3 067	1 558
Bénéfice net	10 458	10 026	9 004
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	(1 097)	3 153	915
Total du bénéfice global	9 361 \$	13 179 \$	9 919 \$

(1) Comprend le revenu de dividendes tiré des placements dans des filiales et des sociétés liées de 23 millions de dollars (120 millions en 2015; 10 millions en 2014).

(2) Comprend la quote-part des bénéfices des sociétés liées de 19 millions de dollars (bénéfice de 15 millions en 2015; bénéfice de 7 millions en 2014).

Tableaux résumés des flux de trésorerie

	Pour les exercices clos		
	le 31 octobre 2016	le 31 octobre 2015	le 31 octobre 2014
(en millions de dollars canadiens)			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net	10 458 \$	10 026 \$	9 004 \$
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Variation des bénéfices non distribués des filiales	(5 520)	(3 067)	(1 558)
Variation des dépôts, déduction faite de la titrisation	7 030	70 802	41 428
Variation des prêts, déduction faite de la titrisation	(14 488)	(33 904)	(22 865)
Variation des titres détenus à des fins de transaction	9 004	(10 663)	(4 193)
Variation des engagements afférents à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés	8 511	2 687	(2 712)
Variation des actifs achetés en vertu de conventions de revente et des titres empruntés	(1 711)	(6 343)	(2 497)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 145	(1 244)	(1 305)
Autres activités d'exploitation, montant net	(2 736)	(7 845)	182
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	13 693	20 449	15 484
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(288)	(10 050)	(3 081)
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	2 868	620	1 225
Produit de l'arrivée à échéance de titres disponibles à la vente	20 802	25 207	28 875
Acquisition de titres disponibles à la vente	(33 668)	(36 408)	(36 165)
Acquisitions nettes de locaux, de matériel et d'autres immobilisations incorporelles	(750)	(937)	(803)
Variation de la trésorerie investie dans des filiales	(3 140)	(978)	(2 409)
Variation du financement net fourni à des filiales	2 275	2 081	4 889
Produit de la vente d'entreprises associées	–	4	70
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement	(11 901)	(20 461)	(7 399)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Émission de débentures subordonnées	3 606	1 000	2 000
Remboursement de débentures subordonnées	(1 500)	(1 700)	(1 600)
Émission d'actions privilégiées	1 475	1 350	1 000
Frais d'émission	(16)	(21)	(14)
Rachat d'actions privilégiées	–	(325)	(1 525)
Émission d'actions ordinaires	307	62	150
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(362)	–	(113)
Rachat d'actions privilégiées aux fins d'annulation	(264)	–	–
Dividendes versés	(4 997)	(4 564)	(4 211)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(1 751)	(4 198)	(4 313)
Variation nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	41	(4 210)	3 772
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 123	7 333	3 561
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	3 164 \$	3 123 \$	7 333 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts versés au cours de l'exercice	5 331 \$	5 786 \$	5 814 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	17 411	18 001	18 582
Dividendes reçus au cours de l'exercice	30	106	10
Impôt sur le résultat payé au cours de l'exercice	736	1 323	1 286

Note 36 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 10 novembre 2016, Moneris Solutions Corporation (Moneris) a conclu une entente définitive visant la vente de ses activités américaines à Vantiv Inc. pour une contrepartie de 425 millions de dollars US. La transaction devrait être finalisée au premier trimestre de l'exercice 2017 et est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des autorisations réglementaires.

Nous détenons une participation de 50 % dans Moneris qui compte comme participation dans une coentreprise. Notre part du profit qui sera comptabilisé par Moneris est actuellement estimée à 200 millions de dollars, au taux de change en vigueur au 31 octobre 2016. Cette estimation pourrait changer.

Bilan résumé

(en millions de dollars canadiens)	IFRS						PCGR du Canada				
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007
Actif											
Trésorerie et montants à recevoir de banques	14 929 \$	12 452 \$	17 421 \$	15 550 \$	12 428 \$	12 428 \$	13 247 \$	8 440 \$	7 584 \$	11 086 \$	4 226 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	27 851	22 690	8 399	9 039	10 246	6 460	12 181	13 254	8 919	20 041	11 881
Valeurs mobilières	236 093	215 508	199 148	182 710	161 602	167 022	179 558	183 519	177 298	171 134	178 255
Actifs achetés en vertu de conventions de revente et titres empruntés	186 302	174 723	135 580	117 517	112 257	84 947	84 947	72 698	41 580	44 818	64 313
Prêts, déduction faite de la provision	521 604	472 223	435 229	408 850	378 241	347 530	296 284	273 006	258 395	289 540	237 936
Autres	193 479	176 612	144 773	126 079	149 180	175 446	165 485	175 289	161 213	187 240	103 735
Total de l'actif	1 180 258 \$	1 074 208 \$	940 550 \$	859 745 \$	823 954 \$	793 833 \$	751 702 \$	726 206 \$	654 989 \$	723 859 \$	600 346 \$
Passif											
Dépôts	757 589 \$	697 227 \$	614 100 \$	563 079 \$	512 244 \$	479 102 \$	444 181 \$	414 561 \$	378 457 \$	438 575 \$	365 205 \$
Autres	341 295	305 675	264 088	239 763	259 174	263 625	256 124	263 030	229 699	242 744	201 404
Débitures subordonnées	9 762	7 362	7 859	7 443	7 615	8 749	7 749	6 681	6 461	8 131	6 235
Titres de fiducie de capital	—	—	—	—	—	894	—	727	1 395	1 400	1 400
Passif au titre des actions privilégiées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	300
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	1 941	2 256	2 071	2 371	1 483
Total du passif	1 108 646	1 010 264	886 047	810 285	779 033	752 370	709 995	687 255	618 083	693 221	576 027
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	71 017	62 146	52 690	47 665	43 160	39 702	41 707	38 951	36 906	30 638	24 319
Participations ne donnant pas le contrôle	595	1 798	1 813	1 795	1 761	1 761	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total des capitaux propres	71 612	63 944	54 503	49 460	44 921	41 463	41 707	38 951	36 906	30 638	24 319
Total du passif et des capitaux propres	1 180 258 \$	1 074 208 \$	940 550 \$	859 745 \$	823 954 \$	793 833 \$	751 702 \$	726 206 \$	654 989 \$	723 859 \$	600 346 \$

Compte résumé de résultat

(en millions de dollars canadiens)	IFRS						PCGR du Canada				
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007
Revenu net d'intérêt	16 531 \$	14 771 \$	14 116 \$	13 249 \$	12 439 \$	11 357 \$	10 600 \$	10 338 \$	10 705 \$	9 054 \$	7 700 \$
Revenus autres que d'intérêt	21 874	20 550	19 992	17 433	16 708	16 281	16 830	15 744	15 736	12 528	14 762
Total des revenus	38 405	35 321	34 108	30 682	29 147	27 638	27 430	26 082	26 441	21 582	22 462
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 546	1 097	1 164	1 237	1 299	1 133	975	1 240	2 167	1 595	791
Indemnités, sinistres et coûts d'acquisition liés aux polices d'assurance	3 424	2 963	3 573	2 784	3 621	3 358	3 360	3 546	3 042	1 631	2 173
Frais autres que d'intérêt	20 136	18 638	17 661	16 214	14 641	14 167	14 453	13 469	13 436	12 351	12 473
Participations ne donnant pas le contrôle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	104	99	100	81	141
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	10 458	10 026	9 004	8 342	7 558	6 970	6 650	5 732	5 681	4 555	5 492
Perte nette liée aux activités abandonnées	—	—	—	—	(51)	(526)	(1 798)	(509)	(1 823)	—	—
Bénéfice net	10 458	10 026	9 004	8 342	7 507	6 444	4 852	5 223	3 858	4 555	5 492

Autres statistiques – présentées

(en millions de dollars canadiens, sauf les pourcentages et les montants par action)

	IFRS						PCGR du Canada				
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2011	2010	2009	2008	2007
MESURES DE LA RENTABILITÉ (1)											
Bénéfice par action – de base	6,80 \$	6,75 \$	6,03 \$	5,53 \$	4,96 \$	4,25 \$	3,21 \$	3,49 \$	2,59 \$	3,41 \$	4,24 \$
– dilué	6,78 \$	6,73 \$	6,00 \$	5,49 \$	4,91 \$	4,19 \$	3,19 \$	3,46 \$	2,57 \$	3,38 \$	4,19 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	16,3 %	18,6 %	19,0 %	19,7 %	19,6 %	18,7 %	12,9 %	14,9 %	11,9 %	18,1 %	24,7 %
Rendement de l'actif pondéré en fonction des risques (2)	2,34 %	2,45 %	2,52 %	2,67 %	2,70 %	2,44 %	1,87 %	2,03 %	1,50 %	1,78 %	2,23 %
Ratio d'efficacité (1)	52,4 %	52,8 %	51,8 %	52,8 %	50,2 %	51,3 %	52,7 %	51,6 %	50,8 %	57,2 %	55,5 %
PRINCIPAUX RATIOS											
Dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts douteux en pourcentage de la moyenne du montant net des prêts et des acceptations	0,28 %	0,24 %	0,27 %	0,31 %	0,35 %	0,33 %	0,34 %	0,45 %	0,72 %	0,53 %	0,33 %
Marge nette d'intérêt (total de l'actif moyen)	1,41 %	1,40 %	1,56 %	1,56 %	1,55 %	1,52 %	1,49 %	1,59 %	1,64 %	1,39 %	1,33 %
Revenus autres que d'intérêt en pourcentage du total des revenus	57,0 %	58,2 %	58,6 %	56,8 %	57,3 %	58,9 %	61,4 %	60,4 %	59,5 %	58,0 %	65,7 %
INFORMATION SUR LES ACTIONS (3)											
Actions ordinaires en circulation (en milliers) – à la fin de la période	1 485 394	1 443 423	1 442 233	1 441 056	1 445 303	1 438 376	1 438 376	1 424 922	1 417 610	1 341 260	1 276 260
Dividendes déclarés par action ordinaire	3,24 \$	3,08 \$	2,84 \$	2,53 \$	2,28 \$	2,08 \$	2,08 \$	2,00 \$	2,00 \$	2,00 \$	1,82 \$
Rendement de l'action	4,3 %	4,1 %	3,8 %	4,0 %	4,5 %	3,9 %	3,9 %	3,6 %	4,8 %	4,2 %	3,3 %
Ratio de distribution	48 %	46 %	47 %	46 %	46 %	45 %	47 %	52 %	52 %	59 %	43 %
Valeur comptable par action	43,32 \$	39,51 \$	33,69 \$	29,87 \$	26,52 \$	24,25 \$	25,65 \$	23,99 \$	22,67 \$	20,90 \$	17,49 \$
Cours de clôture de l'action ordinaire (RY sur TSX), à la fin de la période	83,80 \$	74,77 \$	80,01 \$	70,02 \$	56,94 \$	48,62 \$	48,62 \$	54,39 \$	54,80 \$	46,84 \$	56,04 \$
Capitalisation boursière (TSX)	124 476	107 925	115 393	100 903	82 296	69 934	69 934	77 502	77 685	62 825	71 522
Cours du marché par rapport à la valeur comptable	1,93	1,89	2,38	2,34	2,15	2,00	1,90	2,27	2,42	2,24	3,20
MESURES DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉES (4)											
Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	10,8 %	10,6 %	9,9 %	9,6 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio de fonds propres de première catégorie	12,3 %	12,2 %	11,4 %	11,7 %	13,1 %	s.o.	13,3 %	13,0 %	13,0 %	9,0 %	9,4 %
Ratio du total des fonds propres	14,4 %	14,0 %	13,4 %	14,0 %	15,1 %	s.o.	15,3 %	14,4 %	14,2 %	11,0 %	11,5 %
Coefficient actif-fonds propres	s.o.	s.o.	17,0X	16,6X	16,7X	s.o.	16,1X	16,5X	16,3X	20,1X	20,0X
Ratio de levier	4,4 %	4,3 %	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de 2009 à 2012 se rapportent aux activités poursuivies.

(2) Le rendement de l'actif pondéré en fonction des risques pour l'exercice 2011 est fondé sur l'actif pondéré en fonction des risques présenté en vertu des PCGR du Canada et sur le bénéfice présenté en vertu des IFRS.

(3) Le 6 avril 2006, nous avons versé un dividende en actions de une action ordinaire pour chacune de nos actions ordinaires émises et en circulation, qui a eu le même effet qu'un fractionnement de nos actions ordinaires à raison de deux pour une. Toutes les données liées aux actions ordinaires et les montants par action ont été ajustés rétroactivement afin de tenir compte du dividende en actions.

(4) Avec prise d'effet pour l'exercice 2013, nous calculons les ratios de fonds propres et les coefficients en nous fondant sur le cadre de l'accord de Bâle III (méthode « tout compris »), sauf indication contraire. Pour 2008 à 2012, les ratios de fonds propres et les coefficients ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle II. Les ratios de fonds propres de 2004 à 2007 et les coefficients actif-fonds propres de 2005 à 2007 ont été calculés selon le cadre de l'accord de Bâle I. Pour 2011, les ratios de fonds propres et les coefficients ont été calculés selon les PCGR du Canada.